

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :  
DIRECTION : (1) 40-58-75-00  
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-18

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

33<sup>e</sup> SÉANCE

Séance du mardi 29 novembre 1988

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHÉRIOUX

1. **Procès-verbal** (p. 1885).
2. **Loi de finances pour 1989**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1885).

#### Budget annexe des prestations sociales agricoles (p. 1885)

MM. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt ; Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances ; Pierre Louvot, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Louis Minetti, Louis Mercier, Raymond Soucaret, Henri Belcour, Michel Moreigne, Guy Robert, Marcel Daunay.

M. le ministre.

Sur les crédits figurant à l'article 36 (p. 1896)

MM. Guy Besse, Raymond Soucaret, Louis Minetti.

Adoption des crédits.

Crédits figurant à l'article 37. - Adoption (p. 1897)

Article additionnel après l'article 67 (p. 1897)

Amendement n° II-11 de la commission des finances. - MM. le rapporteur spécial, le ministre, Louis Minetti. - Adoption de l'amendement constituant un article additionnel.

#### Agriculture et forêt (p. 1897)

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 1901)

### PRÉSIDENTE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

MM. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances ; Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Maurice Arreckx, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour l'aménagement rural ; Charles-Edmond Lenglet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour les industries agricoles et alimentaires ; Albert Vecten, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'aménagement agricole ; Christian Poncelet, président de la

commission des finances ; Geoffroy de Montalembert, Joseph Caupert, Michel Souplet, Guy Besse, Louis Souvet, Fernand Tardy, François Delga, Louis Minetti, Jean Boyer, Marcel Daunay, Jean Roger, Adrien Gouteyron, Marcel Bony, Serge Mathieu, Guy Robert, Henri Belcour, William Chervy, Pierre Louvot.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 1932)

MM. Raymond Poirier, Franz Duboscq, Germain Authié, Rémi Herment, Emmanuel Hamel, François Louisy, Marcel Henry, André Dagnac, Claude Huriet, Raymond Bouvier, Jean Huchon, Paul Caron.

M. le ministre.

Sur les crédits du titre III (p. 1945)

M. Philippe François.

Adoption des crédits.

Sur les crédits du titre IV (p. 1946)

Amendement n° II-10 rectifié de M. Alphonse Arzel. - MM. Alphonse Arzel, le rapporteur spécial, le ministre, Jacques Delong. - Retrait.

Amendement n° II-25 de M. Joseph Caupert. - M. Joseph Caupert. - Retrait.

Amendement n° II-26 de M. Henri de Raincourt. - MM. Michel Sordel, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Amendement n° II-27 de M. Marcel Daunay. - MM. Marcel Daunay, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

M. Jacques Delong.

Adoption des crédits.

Sur les crédits du titre V (p. 1949)

M. Louis Minetti.

Adoption des crédits.

Crédits du titre VI. - Adoption (p. 1949)

3. **Dépôt d'un rapport** (p. 1949).

4. **Ordre du jour** (p. 1949).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHÉRIOUX,

vice-président

La séance est ouverte à neuf heures cinquante.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

## LOI DE FINANCES POUR 1989

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1989, adopté par l'Assemblée nationale. [Nos 87 et 88 (1988-1989).]

### Budget annexe des prestations sociales agricoles

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. le ministre.

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je souhaiterais, sans trop entrer dans le détail des chiffres, vous présenter les caractéristiques principales du projet de B.A.P.S.A. pour 1989, mais aussi, à cette occasion, vous faire part de quelques-unes de mes réflexions sur certaines questions, qui, évoquées longuement par vos rapporteurs, sont, je le crois, essentielles pour l'avenir de la protection sociale des agriculteurs.

Si le projet de loi d'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social, que vous avez tout récemment adopté, apporte sur quelques points - je pense en particulier au statut social des agricultrices coexploitantes et associées d'exploitations sociétaires - des améliorations significatives au régime social agricole, il faudra, ainsi que le Sénat l'a lui-même souhaité lors du débat sur ce texte, trouver sans tarder des solutions à des problèmes de fond tels que le mode de calcul des cotisations ou des retraites.

S'élevant à 73 milliards de francs, le B.A.P.S.A. pour 1989 progresse modérément, de 3,9 p. 100, par rapport à celui de 1988.

Pour ce qui concerne les prestations vieillesse, qui représentent 56 p. 100 des dépenses totales, les retraites proprement dites, c'est-à-dire l'ensemble constitué par les retraites forfaitaires et les retraites proportionnelles, s'accroissent de 6 p. 100 par rapport à 1988.

En revanche - c'est la conséquence de la progression des retraites - les dépenses du fonds national de solidarité continuent à diminuer, de 4,2 p. 100, en 1989.

Les retraites constituent un poste essentiel du B.A.P.S.A.

L'abaissement progressif de l'âge de la retraite, qui sera ramené, l'an prochain, à soixante et un ans, représente sûrement une mesure d'équité et d'harmonisation avec les autres régimes sociaux. Mais on doit aussi s'attacher à améliorer le niveau général des retraites, même si les masses financières en jeu limitent les marges de manœuvre et obligent à une approche progressive et sélective : une augmentation de 3 p. 100 des retraites représenterait, par exemple, des dépenses supplémentaires de près de 1 milliard de francs.

S'agissant des retraites de base, y compris naturellement les pensions de réversion, il faudra étudier le problème dans la clarté en comparant les retraites agricoles avec celles qui sont servies par les autres régimes à durée et effort contributif équivalents.

Par ailleurs, comme je m'y suis engagé devant vous voilà quelques jours, je m'efforcerai de remédier à l'absence de retraites complémentaires pour les agriculteurs.

Posé depuis longtemps, le problème est, pour des raisons que je vous ai déjà indiquées, particulièrement complexe et délicat. Il y a là, en effet, une disparité évidente et choquante dans la situation des agriculteurs par rapport à la quasi-totalité des autres catégories socio-professionnelles. Je souhaite donc parvenir rapidement, en liaison avec mon collègue chargé de l'économie et des finances, à offrir aux agriculteurs la possibilité de bénéficier enfin de retraites complémentaires, avec déductibilité fiscale des cotisations correspondantes.

Deuxième grand poste du B.A.P.S.A., les dépenses d'assurance maladie et d'invalidité devraient augmenter l'an prochain de 6,2 p. 100.

Les évolutions prévues en matière d'assurance maladie sont comparables avec celles des autres régimes, notamment avec celles du régime général, et sont caractérisées par une maîtrise des dépenses d'hospitalisation et, en revanche, par une remontée sensible des dépenses de médecine de ville.

Je signalerai à cet égard que les mesures récemment décidées par le Gouvernement afin de revenir à un meilleur remboursement des soins pour les personnes à faibles revenus ou souffrant de pathologies multiples s'appliquent pleinement aux assurés du régime agricole comme à ceux du régime général et sont donc prises en charge dans le B.A.P.S.A.

Je puis vous indiquer également, en réponse à une observation formulée dans le rapport de M. Louvot, que, conscient de l'importance de la prévention, je m'efforcerai d'apporter une solution à l'irritant problème de la prise en charge de la vaccination antigrippe pour les personnes âgées.

Enfin, les dépenses de prestations familiales, malgré les revalorisations de prestations prévues, augmentent seulement de 1,2 p. 100 en raison de la diminution du nombre de bénéficiaires liée aux déséquilibres démographiques de la population agricole.

Venons-en maintenant aux recettes.

Leur fixation représente toujours un exercice difficile pour un ministre de l'agriculture qui, comme moi, souhaite limiter les charges des exploitants, mais doit aussi prendre en compte les contraintes budgétaires. S'il les ignorait, d'autres se chargeraient d'ailleurs de les lui rappeler.

Le projet de B.A.P.S.A. qui vous est présenté se caractérise notamment par une augmentation de 5,8 p. 100 des cotisations et, à l'intérieur des ressources extraprofessionnelles, qui représentent encore 78 p. 100 du financement du B.A.P.S.A., par une augmentation de 12,4 p. 100 de la subvention d'équilibre du budget de l'Etat.

Le poste « cotisations » a, bien entendu, particulièrement retenu l'attention de vos rapporteurs.

Leur accroissement est dû, pour une part, à la pérennisation du prélèvement dit exceptionnel qui avait été initialement prévu pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 1987 au 30 juin 1988 et qui est demandé à l'ensemble des catégories socioprofessionnelles, salariés et non-salariés, pour assurer le financement des régimes sociaux.

Le projet de B.A.P.S.A. prévoit la reconduction de ce prélèvement pour l'année 1989, soit 200 millions de francs. Mais il ne faut pas oublier le montant de ce prélèvement correspondant au deuxième semestre de 1988, qui n'avait pas été mis en recouvrement à la suite d'un accord entre le Gouvernement et les organisations agricoles, soit 100 millions de francs. Ce prélèvement représente donc au total, en 1989, 300 millions de francs, soit une augmentation des cotisations de 2,25 p. 100.

Pour le surplus, la progression des cotisations, d'environ 3,5 p. 100, est du même ordre que celle du B.A.P.S.A. dans son ensemble.

Néanmoins, quelle que puisse être sa justification, la concentration de trois semestres de prélèvement exceptionnel sur l'année 1989 a pour effet d'alourdir les charges de cotisations et de conduire à une majoration qui est apparue très tôt, notamment à vos commissions, beaucoup trop forte. Aussi, comme j'en avais pris l'engagement devant votre commission des affaires sociales, le Gouvernement a accepté récemment un amendement qui réduit de 100 millions de francs la hausse des cotisations prévues initialement.

Malgré cette atténuation, les cotisations ainsi fixées représenteront un nouvel effort pour les agriculteurs, qui doivent en comprendre la nécessité : en effet, la protection sociale, nous le savons, coûte cher et son maintien mérite un supplément d'effort contributif de leur part, comme de la part des autres catégories sociales. Il en est ainsi, par exemple, de l'augmentation des cotisations qui sera demandée aux salariés pour l'assurance vieillesse.

Si cet effort est nécessaire, je crois, en revanche, qu'il devient urgent de mieux le répartir entre les agriculteurs.

Les modalités actuelles de cette répartition font l'objet de nombreuses critiques de la part des professionnels, mais aussi de la vôtre. Je considère que ce qui a été dit par vos rapporteurs est, dans l'ensemble, parfaitement justifié : l'assiette cadastrale des cotisations est inadaptée et ne reflète pas les facultés contributives ; il existe des disparités entre les catégories de producteurs qui résultent du maintien des taxes parafiscales pesant sur certains produits. C'est vrai, cette situation est critiquable et je partage votre sentiment sur ce point.

Il faut donc entreprendre sans tarder une réforme de l'assiette des cotisations qui permette, enfin, de mieux proportionner les cotisations aux capacités contributives individuelles, c'est-à-dire au véritable revenu professionnel des agriculteurs et de parvenir ainsi, même si cela doit être progressif, à un système plus équitable et surtout, peut-être, plus transparent.

Cette réforme s'impose également, mesdames, messieurs les sénateurs, pour démanteler progressivement, ainsi que je m'y suis engagé, les taxes sur les céréales, les oléagineux et les betteraves.

En outre, une fois que les cotisations seront harmonisées avec celles des autres catégories socioprofessionnelles, la légitimité de l'effort de solidarité, que nous continuons à demander et qui est accompli par les autres régimes et la collectivité nationale en faveur de la population agricole, ne pourra plus faire l'objet de discussion.

Nous disposerons ainsi de bases claires pour déterminer l'évolution des cotisations et, par voie de conséquence, l'importance de la subvention du budget de l'Etat en évitant les laborieuses négociations annuelles auxquelles donne lieu actuellement l'établissement du B.A.P.S.A.

Je ne dissimule pas la difficulté du sujet et la nécessité de ménager des transitions pour éviter notamment des transferts de charges par trop brutaux entre catégories d'agriculteurs. Je répéterai ce que j'ai indiqué ici même voilà quelques jours lors de l'examen du projet de loi d'adaptation. Je suis persuadé que, malgré toutes ces difficultés, nous ne pouvons plus attendre pour engager cette réforme. Je partage avec vous ce point de vue puisque le Sénat a adopté un amende-

ment faisant en quelque sorte obligation au Gouvernement de présenter une proposition d'ici à la fin de l'année prochaine.

Aussi la concertation sur ce sujet avec les organisations professionnelles a-t-elle commencé dès la semaine dernière et j'ai l'intention de la poursuivre avec intensité et rapidité. Il est dans mes intentions, en effet, comme vous me l'avez demandé, de soumettre au Parlement en 1989 les dispositions législatives nécessaires pour commencer la mise en place d'un nouveau mode de calcul des cotisations dès 1990, comme le prévoyait l'amendement qui a été voté par votre assemblée.

D'autres questions touchant à l'action sociale des caisses de mutualité sociale agricole ou à l'hospitalisation en milieu rural ont été soulevées dans les rapports ou seront posées au cours de la discussion.

Je m'efforcerai d'y répondre, mesdames, messieurs les sénateurs, à la fin du débat sur ce projet de B.A.P.S.A.

En terminant cette intervention introductive, je souhaiterais cependant souligner, même si l'on peut très légitimement souhaiter améliorer sur certains points la protection sociale offerte aux agriculteurs, l'ampleur de la solidarité interprofessionnelle et nationale qui s'exerce à travers le B.A.P.S.A. en faveur de la population agricole active et retraitée, et entre les agriculteurs eux-mêmes.

Je vous donnerai quelques chiffres, je n'en ai pas abusé. Si l'on rapproche l'importance du B.A.P.S.A., 70 milliards de francs, du revenu agricole, 120 milliards de francs, ou, si l'on rappelle la proportion des ressources extraprofessionnelles dans le financement du B.A.P.S.A., qui atteint 78 p. 100, l'on peut mesurer, me semble-t-il, l'importance de la solidarité professionnelle et de la solidarité nationale qu'exprime le B.A.P.S.A.

Par ailleurs, je souligne que l'extension aux agriculteurs du revenu minimum d'insertion qui permettra de remédier, enfin, aux situations de grande pauvreté qui existent dans ce milieu comme dans les autres...

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Peut-être encore plus !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... ainsi que les crédits qui vous sont proposés dans le budget du ministère pour financer le dispositif mis en place en faveur des agriculteurs en difficulté, compléteront, dès 1989, l'effort de solidarité accompli dans le cadre du B.A.P.S.A.

Ces mesures, comme les engagements que j'ai pris à la suite des observations de vos rapporteurs sur les retraites et sur le mode de calcul des cotisations, témoignent, me semble-t-il, de la volonté du Gouvernement de renforcer la solidarité en faveur de l'agriculture et de remédier aux défauts qui subsistent dans le système de protection sociale agricole, même si les contraintes financières et le souci d'éviter des bouleversements par trop brutaux obligent à une démarche prudente et progressive. Toutefois, la prudence et la progressivité pourraient parfaitement, mesdames, messieurs les sénateurs, aller de pair avec la détermination et la ténacité.

C'est en tenant compte de ces quelques remarques que je vous demande de bien vouloir examiner ce projet de B.A.P.S.A. et, après cet examen et les réponses que je pourrais vous apporter, de bien vouloir l'adopter. (*Applaudissements sur les travées socialistes, de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'an dernier, lors de la discussion du projet de budget annexe des prestations sociales agricoles, j'avais indiqué qu'il me paraissait plus convenable, à l'avenir, d'examiner ce projet de budget annexe avant celui de l'agriculture. Je trouvais en effet quelque peu singulier qu'un budget représentant plus de 70 milliards de francs soit discuté à une heure avancée de la nuit, presque à la sauvette. Une interversion de l'ordre de discussion devrait permettre d'aller plus au fond dans l'examen de cet important budget.

Je constate que la conférence des présidents a retenu cette suggestion. Je remercie, monsieur le président, tous ceux qui y ont contribué.

Avant d'analyser les chiffres contenus dans ce projet de budget et les commenter, je rappellerai brièvement quelles sont les évolutions des recettes et des dépenses inscrites.

Le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles s'établira en 1989, en recettes comme en dépenses, à 73,05 milliards de francs. Il progressera de 3,9 p. 100.

Le financement professionnel est constitué à la fois par les cotisations professionnelles et par plusieurs taxes prélevées sur les produits agricoles. Il représentera 16,08 milliards de francs en 1989, soit 22,01 p. 100 de l'ensemble des recettes du B.A.P.S.A. au lieu de 21,62 p. 100 en 1988. Il prendra donc une part plus importante dans le financement global du B.A.P.S.A., poursuivant en cela une évolution engagée depuis plusieurs années puisqu'en 1982 le financement professionnel représenterait 19,24 p. 100.

En ce qui concerne les cotisations professionnelles, leur montant s'élèvera à 14,25 milliards de francs. Cette somme intègre le montant de la reconduction de la contribution au financement de la sécurité sociale qui s'élève à 300 millions de francs et représente trois trimestres de cotisations : le deuxième semestre 1988 et les deux semestres de 1989. La progression de la cotisation professionnelle est de 5,8 p. 100 si l'on s'en tient, pour le moment, à la comparaison des documents budgétaires.

Les taxes sur les céréales, les oléagineux et les betteraves représentent le financement professionnel indirect. Le produit de ces taxes s'élèvera à 1,82 milliard de francs, il progressera de 5,2 p. 100. Il faut noter que le plan de démantèlement de ces taxes sur les céréales, qui a reçu une première traduction budgétaire en 1987 - 150 millions de francs - n'est pas poursuivi en 1989. Avez-vous l'intention, monsieur le ministre, de le remettre en vigueur ? Le Sénat souhaiterait connaître votre intention.

Le financement extraprofessionnel verra, quant à lui, sa part diminuer dans l'ensemble des recettes ; elle passera de 78,37 p. 100 à 77,99 p. 100. Il est assuré par l'Etat ou d'autres organismes sociaux au travers de transferts de solidarité ou d'équilibre opérés au profit du B.A.P.S.A.

Les transferts de solidarité vers le B.A.P.S.A. diminuent de 2,2 p. 100. Ils s'élèveront encore à 28,15 milliards de francs et représenteront 49,4 p. 100 du financement extraprofessionnel. Ces transferts comprennent la contribution de la caisse nationale d'allocations familiales, le versement du fonds national de solidarité, le remboursement par le budget général des allocations aux adultes handicapés, les taxes de solidarité sur les alcools et les assurances automobiles et, enfin, la compensation démographique justifiée par le vieillissement de la population agricole et l'avancement de l'âge de la retraite.

Les transferts d'équilibre affectés au B.A.P.S.A. progresseront, pour ce qui les concerne, de 9,4 p. 100. Ils comprennent la subvention du budget général, la contribution de l'Etat au financement des prestations familiales et le produit des taxes affectées au budget annexe. Le montant global de ces transferts s'élèvera en 1989 à 28,82 milliards de francs et représentera 50,6 p. 100 du financement extraprofessionnel.

La part de l'Etat dans le financement de ces transferts de solidarité ou d'équilibre s'élève à 17,88 milliards de francs et représente 31,4 p. 100 du total. Elle progresse de 5,8 p. 100 par rapport à l'an dernier. Les autres organismes sociaux verseront au B.A.P.S.A. 39,09 milliards de francs, soit 2 p. 100 de plus qu'en 1988 et 68,6 p. 100 du total.

Pour ce qui est des dépenses liées au versement des prestations, elles s'élèveront en 1989 à 72,84 milliards de francs contre 70,09 milliards de francs en 1988, soit une progression de 3,92 p. 100. Leur augmentation ne traduit pas une amélioration très sensible de la protection sociale ; elle reflète essentiellement l'évolution de la démographie.

Les dépenses d'assurance vieillesse représenteront en 1989 56,3 p. 100 des dépenses du B.A.P.S.A. Elles augmenteront au rythme de 2,78 p. 100 d'après les documents budgétaires, mais, en fait, leur progression sera plus forte, environ 4,5 p. 100. Cette augmentation permettra de faire face à l'arrivée de 40 000 retraités supplémentaires ; elle s'explique par l'abaissement de l'âge de la retraite et par la revalorisation de 3,2 p. 100 des pensions au titre du maintien du pouvoir d'achat. Le coût de l'avancement de l'âge de la retraite de soixante-deux à soixante et un ans est évalué à 500 millions de francs.

La progression des dépenses d'assurance maladie, invalidité, maternité, s'élève à 6,4 p. 100. Elle est calculée sur la base d'une augmentation importante des dépenses des frais médicaux de 7,6 p. 100 et des frais pharmaceutiques de 7,8 p. 100.

Cette évolution traduit certainement les conséquences de la révision du plan Séguin tendant à maîtriser les dépenses de santé.

Les dépenses de prestations familiales progresseront cette année de 1,18 p. 100 en raison du relèvement en moyenne annuelle de 2,6 p. 100 de la base mensuelle des prestations et du développement de l'allocation parentale d'éducation. Mais il ne faut pas s'y tromper, cette évolution cache en fait l'effritement continu des dépenses de prestations familiales dû à la diminution du nombre de bénéficiaires de 6 p. 100 environ.

Enfin, les crédits consacrés au versement de l'allocation de remplacement passent de 60 millions de francs en 1988 à 74 millions de francs en 1989. Ils augmentent de 23 p. 100.

Cette progression permettra de faire face à l'accroissement du nombre de bénéficiaires et à l'allongement de la durée effectuée des remplacements qui est passée de 25 journées en 1985 à 35 journées en 1986 et tend à se rapprocher progressivement de la durée maximale prévue, soit 56 jours.

J'en viens maintenant à l'analyse et au commentaire de ces évolutions.

S'agissant de l'amélioration souhaitable de la protection sociale agricole, il faudrait combler les lacunes qu'elle comporte encore.

Le niveau des pensions d'invalidité reste faible. Le montant moyen annuel de la pension d'invalidité totale sera de 18 507 francs en 1989. Les invalides aux deux tiers percevront 14 353 francs. Une revalorisation plus importante se révèle nécessaire. Vous y songez, paraît-il. Pourriez-vous nous éclairer, monsieur le ministre, sur vos intentions ?

Les exploitants n'ont pas la possibilité de se constituer des droits à la retraite complémentaire en déduisant les cotisations versées de leur revenu imposable, comme certaines professions en ont la faculté. Ils sont sensibles à cette situation qui leur est défavorable et souhaiteraient pouvoir bénéficier d'une disposition déjà admise pour les ressortissants d'autres régimes.

Par ailleurs, les retraites proportionnelles agricoles n'étant pas également harmonisées avec celles des autres salariés, il serait souhaitable de progresser aussi rapidement que possible dans la voie de l'harmonisation des retraites.

Enfin, il conviendrait que la réflexion déjà engagée se poursuive, afin de prolonger dans le domaine social les progrès réalisés sur le plan du statut juridique du conjoint.

Mes autres observations portent sur les cotisations versées au B.A.P.S.A.

Contrairement aux budgets précédents qui faisaient apparaître un ralentissement de la hausse des cotisations professionnelles, le budget annexe pour 1989, qui nous est proposé, se caractérise par une hausse importante de ces cotisations professionnelles sans amélioration de la protection sociale en contrepartie.

En effet, le montant des cotisations professionnelles progresserait de 5,8 p. 100 par rapport à 1988, si l'on compare les documents budgétaires d'une année sur l'autre. Mais la présentation budgétaire ne fait pas ressortir l'effort réel qui sera demandé aux exploitants agricoles en 1989. Du fait de la reconduction, l'an prochain, de la contribution exceptionnelle au financement de la sécurité sociale, comportant un relèvement des cotisations maladie de 0,4 p. 100 et des cotisations vieillesse de 0,2 p. 100, la progression moyenne des cotisations sera, en réalité, de 7,3 p. 100, au lieu de 5,8 p. 100.

Cette hausse moyenne sera encore inférieure à la réalité en raison - on le sait - de la diminution du nombre de cotisants en 1989 et de la réduction de l'assiette qui va en résulter. Il est probable que la hausse atteindra 10 p. 100 pour la majeure partie des exploitants, mais qu'elle s'élèvera dans certains départements à près de 15 p. 100, du fait des opérations de correction des données économiques départementales qui sont prises en compte pour le calcul des cotisations.

Les services du ministère de l'agriculture et de la forêt ont procédé, comme ils le font tous les dix ans, à un « rebasement » du revenu agricole pour se mettre en conformité avec les méthodes d'évaluation du revenu pratiquées par l'I.N.S.E.E. pour le revenu national. Cette opération a eu pour conséquence, en moyenne nationale, une augmentation, en termes statistiques, du revenu brut d'exploitation - R.B.E. - résultant de ces nouvelles évaluations de 15 p. 100 par rapport au revenu qui résultait de la méthode antérieure.

Mais les réévaluations de revenus ont abouti à des variations différentes d'un département à l'autre. Certains départements ont vu leur R.B.E progresser fortement ; le cas le plus typique est celui de la Gironde où la présence des « châteaux » de nos grands crus de Bordeaux a eu pour conséquence une multiplication par 2,5 du R.B.E. En revanche, d'autres départements ont vu leur revenu fortement diminuer ; c'est le cas, notamment, des Hautes-Alpes.

Les variations en hausse ou en baisse de 20 à 30 p. 100 sont fréquentes, surtout en hausse puisque la moyenne est de 15 p. 100. Ces évolutions ont été limitées par un dispositif permettant d'écrêter les hausses à 5 p. 100 et les baisses à 7 p. 100.

Toutefois, la commission des finances a trouvé la progression des cotisations professionnelles inquiétante, car elle intervient dans un contexte agricole peu favorable, nous le savons.

L'agriculture présente aujourd'hui une double face. D'un côté, elle offre le visage d'un outil productif dynamique, performant et compétitif sur les marchés internationaux. De l'autre, elle présente un bilan d'exploitation inquiétant, dû à des prix en baisse constante. Ainsi, l'agriculture compte aujourd'hui autant de « smicards » que tout le reste de l'économie et les revenus extérieurs provenant de l'aide publique sont presque aussi importants que les revenus tirés de l'exploitation.

Le nombre d'agriculteurs dépourvus de toute couverture sociale, en raison de l'impossibilité où ils se trouvent d'acquitter leurs cotisations, augmente. En dépit des mesures d'urgence prises en faveur des agriculteurs en difficulté, ce sont environ 10 000 exploitants qui ont été concernés en 1987. Signe inquiétant, les restes à recouvrer se sont accrus de 15 p. 100 en 1987 pour atteindre 2,9 milliards de francs sur l'ensemble des cotisations des non-salariés.

Par ailleurs, la population active agricole est en constante diminution ; elle pourrait représenter dans quelques années seulement 3 p. 100 des actifs au lieu de 6,5 p. 100 aujourd'hui. Il va résulter de cette évolution un déséquilibre croissant du rapport entre cotisants et bénéficiaires.

C'est pourquoi, afin d'alléger l'augmentation moyenne des cotisations sociales, la commission des finances a déposé un amendement tendant à réduire de 100 millions de francs le montant des cotisations inscrit au budget annexe, en contrepartie d'un prélèvement exceptionnel sur le fonds de roulement du B.A.P.S.A. de 100 millions de francs à titre de gage. Cet amendement a été adopté par le Sénat en même temps que l'article 29 du projet de loi de finances. Ainsi, l'augmentation moyenne des cotisations a-t-elle été ramenée à 6,58 p. 100.

Dans l'esprit du Sénat, cet amendement a pour objet de réduire la base des cotisations de 100 millions de francs, tout en maintenant, dans le B.A.P.S.A. pour 1989, les trois trimestres de contribution exceptionnelle au financement de la sécurité sociale, cette méthode permettant de répartir, en 1990, sur une base plus satisfaisante. Ce faisant, nous sommes en phase avec vous, monsieur le ministre, et je suis heureux de constater que le Gouvernement a accepté cet amendement du Sénat.

**M. Michel Moreigne.** Très bien !

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Ma deuxième observation porte sur la prise en compte, dans le calcul du R.B.E., des dotations aux jeunes agriculteurs.

Aujourd'hui, les dotations versées aux jeunes agriculteurs sont prises en compte dans les revenus et donc dans l'assiette servant au calcul des cotisations sociales. Or, les jeunes agriculteurs bénéficient d'une exonération des cotisations sociales qui est dégressive pendant trois ans. De ce fait, le montant des cotisations qu'ils devraient acquitter est réparti entre les autres agriculteurs. Ainsi, les départements qui favorisent l'installation de jeunes agriculteurs pénalisent-ils les moins jeunes.

Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, de retirer du R.B.E. le montant de ces dotations aux jeunes agriculteurs qui constituent plus une subvention en capital qu'un revenu ?

**M. Jacques Descours Desacres.** Très bien !

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Pourriez-vous y songer et nous dire si, selon vous, cette modification est possible ?

La commission des finances a, par ailleurs, manifesté son inquiétude pour l'avenir de ce régime de protection sociale, compte tenu des contraintes économiques et démographiques qui pèsent sur l'agriculture.

Sur le plan économique, l'évolution des revenus agricoles limite considérablement les capacités contributives de la profession. Sur le plan démographique, le déséquilibre de la population agricole se manifeste par un vieillissement marqué et une réduction importante du nombre des actifs qui aboutissent à une surcharge notable des dépenses de vieillesse.

Les actifs qui restent doivent supporter une charge croissante des retraites agricoles et des dépenses de santé. Le nombre de cotisants au régime de prestations vieillesse a diminué de 20 p. 100 depuis 1987, et celui des cotisants à l'assurance maladie s'est réduit de 14 p. 100 durant la même période.

Or, cette évolution va inéluctablement se poursuivre. Un simple regard sur la pyramide des âges permet de mesurer l'ampleur du choc démographique qui va se produire. En 1987, 35 p. 100 des agriculteurs avaient entre quarante-cinq et soixante-quatre ans. Ils vont cesser leur activité dans les années à venir. Mais ces départs risquent de s'accélérer avec l'avancement de l'âge légal de la retraite à soixante ans. En contrepartie, les installations de jeunes agriculteurs sont peu nombreuses. Dans ces conditions, le déséquilibre démographique risque de s'accroître et de rendre plus difficile encore, à terme, la solution du problème du financement du régime de prestations sociales agricoles.

Cette évolution s'est traduite par une augmentation du poids des cotisations dont la part dans le revenu net agricole a progressé de 5,6 p. 100 en 1970 à 20,5 p. 100 en 1985. Elle a donc été multipliée par 3,7 p. 100 environ en quinze ans.

Ainsi, compte tenu de ces menaces, est-il nécessaire d'organiser un régime de prestations sociales qui soit à l'abri de toutes critiques, à la fois juste et transparent.

Pour cela, il est urgent de réformer les modalités de calcul des cotisations sociales des agriculteurs afin de substituer au revenu cadastral une assiette sur les revenus réels reflétant mieux les capacités contributives réelles de chacun.

Cette réforme est inéluctable et indispensable. Je souhaite qu'elle intervienne dans le courant de l'année 1989, faute de quoi je serais conduit à proposer à la commission des finances le rejet du projet de budget annexe pour 1990. Mais j'ai confiance, monsieur le ministre, après vous avoir entendu. Tous ensemble, vous, la profession, le Parlement, nous devrions être prêts en 1990.

La dernière observation de la commission des finances vise le renforcement du contrôle du Parlement sur le B.A.P.S.A. Elle a souhaité que, dorénavant, le fascicule budgétaire « Services votés - Mesures nouvelles » comporte un développement des recettes évaluées afin de compléter son information. Un amendement a été déposé en ce sens. Je vous demanderai tout à l'heure, mes chers collègues, de bien vouloir l'adopter.

Sous réserve de ces observations, et compte tenu de la correction apportée à la progression des cotisations professionnelles, qui sera ramenée - je le répète - de 7,35 p. 100 à 6,58 p. 100 à la suite du vote de la première partie de la loi de finances par le Sénat, la commission des finances vous propose d'adopter le budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1989. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'instant d'aborder à mon tour la configuration de ce projet de budget spécifique consacré à la protection sociale agricole, je voudrais d'abord remercier M. du Luart pour son excellent propos et la qualité du rapport qu'il a présenté. Je veux aussi lui dire combien je me réjouis qu'il ait fait venir - c'est son intervention la plus directe, en vérité - la discussion de cet important budget dès le début de cette journée consacrée à l'agriculture. La concordance et la convergence de nos analyses me conduiront à une présentation sobre de l'avis que vous doit la commission des affaires sociales. Au surplus, vous trouverez dans mon rapport écrit la substance même d'une réflexion active.

J'ai souhaité, en effet, qu'une dissection aussi précise que possible intervienne au tournant de l'histoire et montre à quel point les mécanismes du B.A.P.S.A. sont parvenus, au fil du temps, à un niveau de complexité tel que leurs articulations deviennent, sinon impénétrables, du moins peu compréhensibles. Nul agriculteur ne peut appréhender clairement et préalablement les raisons de l'accroissement des cotisations qui lui sont, en définitive, demandées d'une année à l'autre, alors que les prestations sont quasi stagnantes et que les pierres d'attente jalonnent un chemin d'inlassable espérance.

Une méthodologie invariable s'appuyant sur des projections théoriques, imaginant sans cesse de multiples régulations, corrigeant une assiette dont la définition est elle-même variable à travers l'espace et le temps, accommodant les antinomies du revenu cadastral, du R.B.E. et du R.N.E. par rapport à un revenu réel lui-même indéfini, tout cela a conduit à une approche surréaliste dont il convient de sortir.

La gymnastique des solidarités endogènes et exogènes vient compléter l'exercice. S'y trouvent mêlés nombre d'acteurs qui, parfois, subissent sans comprendre. Surgissent des critiques qui naissent de l'obscurité, s'accomplissent chaque année la pesante liturgie de la négociation. On ne peut donc conduire plus longtemps dans un brouillard qui ne permet pas de savoir ni où l'on est ni où l'on va.

Cette brève introduction témoigne de mon inquiétude et de mon espoir. Une analyse synthétique vous confirmera le bien-fondé d'une nécessaire réforme de l'élaboration du B.A.P.S.A., afin que la clarté et la transparence, enfin, s'établissent.

Ainsi, apparemment, les cotisations augmentent globalement de 5,8 p. 100 par rapport à 1988, ce qui représente déjà un bond considérable et interrompt la tendance observée avec satisfaction depuis quelques années, qui rapprochait la hausse des cotisations sociales des agriculteurs de celle du taux prévu de l'inflation.

En outre, la progression du B.A.P.S.A. lui-même n'étant que de 3,9 p. 100, pour un produit total de plus de 73 milliards de francs, la comparaison des deux taux de croissance n'est pas faite pour satisfaire le monde agricole. Pourtant, ce taux de 5,8 p. 100 n'est qu'apparent. En effet, les interférences des mesures de financement décidées dans le cadre du plan Séguin de sauvetage de la sécurité sociale avec les règles de la comptabilité budgétaire faussent, depuis deux ans, l'analyse que l'on peut faire du financement professionnel.

Je vous rappelle que, pour couvrir la période août 1987-juillet 1988, des cotisations exceptionnelles ont été appelées en septembre 1987 pour 193 millions de francs. Mais leur inscription en totalité au B.A.P.S.A. de 1988 majorait dès lors de façon artificielle la charge des cotisations pour cet exercice.

Cette année, le même problème se pose, mais de façon inversée : le projet de B.A.P.S.A. pour 1989 pérennise - c'est d'ailleurs tout naturel - cette contribution exceptionnelle ; il couvre normalement l'année prochaine pour 200 millions de francs, mais effectuée, en outre, le rattrapage du second semestre 1988, dont l'appel n'a pas été fait, pour 100 millions de francs.

Au total, si l'on compare les cotisations qui devraient être effectivement payées en 1989 et celles qui l'ont réellement été en 1988, la progression est alors de 7,33 p. 100.

Devant une telle perspective, monsieur le ministre, vous nous avez fait savoir, lors de votre audition devant la commission des affaires sociales, que deux semestres seulement et non trois seraient appelés en 1989, le reste étant couvert par un appel au fonds de roulement du B.A.P.S.A. Cette réduction de la ponction pesant sur les agriculteurs est évidemment satisfaisante ; je dirai néanmoins, à titre personnel, que le choix de la compensation aurait pu être plus orthodoxe.

Sur proposition de la commission des finances, le Sénat a donc, en accord avec le Gouvernement, approuvé cette réduction de 100 millions de francs lors de l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances - vous venez d'ailleurs d'en donner confirmation.

Cependant, au regard d'un projet de budget particulièrement compliqué, quelle sera la lecture de l'agriculteur lui-même ? En effet, trois raisons conduisent à ce que les cotisations appelées augmentent, en fait et en moyenne réelle, de près de 10 p. 100 ; cette progression pourra même, dans de nombreux cas, atteindre 15 p. 100.

La première raison est classique et structurelle : du fait d'une évolution démographique défavorable que tout le monde connaît, le nombre des cotisants diminue constamment, laissant aux exploitants assujettis une charge plus lourde à répartir entre un nombre moins important de personnes. Par conséquent, l'augmentation subie individuellement par chaque chef d'exploitation est nécessairement supérieure au taux de progression global affiché par le B.A.P.S.A. Cette année, la diminution du nombre des cotisants devrait, une nouvelle fois, atteindre 4 p. 100 pour tous les risques.

La deuxième raison est liée aux aménagements progressifs apportés à l'assiette des cotisations depuis quelques années. En 1988, il y a eu 100 p. 100 d'intégration des résultats économiques dans l'assiette des départements et, par conséquent, la disparition de la prise en compte du revenu cadastral au profit du revenu brut d'exploitation à hauteur de 60 p. 100 et du revenu net d'exploitation pour 40 p. 100.

Cette modification du calcul de l'assiette induit toujours des variations selon les départements. Pour que ces dernières ne soient pas trop brutales d'une année sur l'autre, un plafond et un plancher sont toujours prévus, qui ne peuvent être dépassés, les calculs se faisant naturellement toutes choses égales par ailleurs.

Mais le problème reste récurrent jusqu'au terme de l'évolution, si bien que, cette année encore, quand bien même l'intégration économique a été totalement réalisée en 1988, certains départements continueront à voir leur assiette globale augmenter, du fait de cette mesure, jusqu'au plafond de 5 p. 100.

La troisième raison est conjoncturelle, mais ses effets, comme ceux de la précédente, continueront de courir pendant quelques années.

En 1987 a eu lieu - cela a d'ailleurs été rappelé tout à l'heure - un rebasement du revenu agricole, c'est-à-dire de nouveaux calculs globaux du revenu agricole pour opérer une mise en conformité avec les méthodes d'évaluation des revenus pratiqués par l'I.N.S.E.E. pour le revenu national.

Cette modification a eu pour conséquence, en moyenne nationale, une augmentation de 15 p. 100 de l'estimation du R.B.E. qui résultait de la méthode de calcul antérieure.

Certes, il est également prévu d'écarter les taux d'augmentation, afin qu'aucun département ne puisse subir, du fait de cette modification, une augmentation de son assiette supérieure à 5 p. 100. Mais, là encore, cette situation va perdurer et peser sur la situation réelle des agriculteurs au regard de leurs cotisations sociales, tant en 1989 que pendant les années qui suivront.

Vous comprendrez, mes chers collègues, qu'il me faille insister à nouveau sur ces complexités pour vous rappeler combien devient urgent un réexamen général clair, transparent et démasqué du système des cotisations professionnelles des exploitants agricoles. Une remise à plat - vous l'avez dit, monsieur le ministre - est envisagée pour l'an prochain. J'en prends bonne note, encore que les distorsions qui en résulteront à leur tour ne pourront être - vous l'avez d'ailleurs reconnu - que progressivement assumées.

Ce nouvel examen devrait également concerner les taxes de solidarité et les taxes sur les produits qui se monteront, cette année, à 1,8 milliard de francs, en augmentation de 5,32 p. 100 par rapport à l'année précédente, et dont je souhaite également le démantèlement depuis plusieurs années. Il s'agit là, en effet, d'un mode d'alimentation du B.A.P.S.A. qui repose de toute manière sur les producteurs, et ce dans des conditions discutables.

Il est vrai que l'effort trop important demandé aux exploitants, en 1989, s'accompagnera, en parallèle, d'une nouvelle progression significative du financement au titre de la solidarité interprofessionnelle et nationale. L'augmentation de la compensation démographique sera faible - tout juste 1 p. 100 pour un produit de 19,6 milliards de francs. Mais il s'agit là d'une ressource qui dépend essentiellement d'un mode de calcul accepté de longue date et qui ne peut être modifié. L'augmentation des autres postes est, en revanche, plus forte.

Les diverses taxes affectées - dont la plus importante reste évidemment la T.V.A. - progresseront de 8,3 p. 100 et représenteront 25,5 p. 100 des recettes ; elles sont donc en augmentation par rapport à 1988.

La participation directe de l'Etat, au travers de sa contribution aux prestations familiales et surtout de la subvention d'équilibre, augmentera, quant à elle, de 12,4 p. 100.

Il ne faut pas oublier que l'Etat bénéficie, par ailleurs, de la diminution des crédits du fonds national de solidarité consacrés aux agriculteurs ; mais les confrontations de chiffres me paraissent inutiles. Il faut cependant signaler les régressions mécaniques des contributions de la caisse nationale des allocations familiales au titre des prestations familiales, à la suite du rebaselement agricole, des versements du fonds national de solidarité et du remboursement de l'allocation aux adultes handicapés, en raison de la nouvelle diminution du nombre des bénéficiaires de chacune de ces allocations.

En ce qui concerne les prestations, ainsi que je l'ai souligné initialement, aucune mesure nouvelle ne figure dans ce projet de budget sur lequel pèse de manière structurelle la diminution et le vieillissement continus de la population agricole, qui affectent de manière contradictoire l'assurance maternité et les prestations familiales, d'une part, l'assurance maladie-invalidité et l'assurance vieillesse, d'autre part.

Par risques, les prévisions sont les suivantes - je les évoque rapidement à mon tour. S'agissant de l'Amexa - assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles - les effets du plan Séguin sur les comportements de consommation médicale s'estompent et les mesures prises par le Gouvernement pour revenir sur certaines des dispositions qu'il contenait conduisent inévitablement à une reprise de la progression des dépenses maladie de 6,4 p. 100 contre 4,5 p. 100 seulement en 1988 pour une masse de 25,02 milliards de francs.

Il faut noter que les dépenses de maternité sont une nouvelle fois en baisse, ce qui ne laisse pas d'être inquiétant pour les perspectives démographiques de l'agriculture en France, quand bien même l'allocation de remplacement augmente de 23 p. 100, tout simplement parce qu'elle est utilisée mieux et davantage.

Quant au poste invalidité, il régresse également en raison de la diminution du nombre des personnes concernées, mais à un rythme moins soutenu que l'an dernier - moins 1 p. 100 contre moins 10,8 p. 100.

Les prestations familiales sont en légère régression en termes réels - plus 2,1 p. 100, à 5,2 milliards de francs - sans commune mesure cependant avec la diminution prévue des familles et des enfants bénéficiaires, qui devrait être de l'ordre de 5,5 p. 100. Cela conduit à prévoir que les prestations familiales agricoles seront donc revalorisées l'an prochain d'environ 3,5 p. 100.

Enfin - et il s'agit là d'une progression constante - les allocations vieillesse atteignent 41 milliards de francs, en progression de 2,8 p. 100, et représentent 56,3 p. 100 des prestations servies par le B.A.P.S.A. Cette année encore, le nouvel abaissement d'un an de l'âge légal de départ à la retraite pour les agriculteurs, soit soixante et un ans, immobilisera 500 millions de francs. Cela devrait concerner environ 42 000 personnes.

Comme l'an dernier, le B.A.P.S.A. ne contient aucune mesure nouvelle ; il faut même déplorer la médiocrité du niveau général des prestations, en particulier celles qui sont servies aux retraités et aux invalides.

Les seules dispositions entrevues sont soit des mesures d'ordre réglementaire, soit des dispositions repoussées à une date ultérieure ou dépendantes, pour une part qu'il faut saluer, de la loi relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et humain. Il en est ainsi des perspectives d'extension de l'assurance veuvage, instituée en faveur des salariés par la loi du 17 juillet 1980, qui pourraient être mises en œuvre par décret dès l'année prochaine. Il en est de même de la création éventuelle d'un régime facultatif de retraite complémentaire, avec déduction fiscale des cotisations, spécifique aux exploitants agricoles qui ne disposent jusqu'à présent que des modalités prévues par le plan d'épargne en vue de la retraite.

Enfin, vous avez bien voulu, monsieur le ministre, affirmer votre volonté de remédier à l'irritant problème de la vaccination antigrippale, ce dont je vous remercie.

Pour clore mon propos, je voudrais insister sur les perspectives qui peuvent apporter une amélioration des dispositifs d'aide ménagère aux personnes âgées, d'hospitalisation à domicile, de modernisation et d'adaptation des hôpitaux ruraux, enfin, de médicalisation des structures d'hébergement.

Un développement concerté et structuré des politiques dans ces différents domaines devrait apporter de notables satisfactions, sur le plan tant humain que financier.

Il devrait en apporter sur le plan humain car, à l'évidence, ces formes d'actions médico-sociales sont particulièrement adaptées au monde rural et au vieillissement accéléré de sa population. La lutte contre la désertification de nos campagnes passe également par de telles mesures.

En matière financière, il est de plus en plus manifeste que ces formes d'actions ont globalement des coûts moindres que le placement des personnes âgées et dépendantes en long séjour ou en hospitalisation « aiguë ». C'est pourquoi il me semble nécessaire d'appeler un véritable effort en ce domaine.

Cependant, la protection sociale agricole est soumise à deux contraintes structurelles de financement très importantes, qui empêchent actuellement de notables avancées des droits. Tous les gouvernements s'y sont jusqu'à présent heurtés, mais ils n'ont cherché à y répondre qu'au coup par coup. Aujourd'hui, les possibilités de reculer les réformes de fond sont épuisées et l'heure des choix est là : face au déséquilibre démographique de la profession et à l'obsolescence de l'assiette des cotisations, une seule alternative nous est proposée.

La première solution est l'assimilation, sinon l'intégration, du régime agricole dans le régime général. Personnellement, je n'y suis pas favorable - M. le ministre nous a d'ailleurs confirmé que sa réflexion ne prenait pas cette direction non plus - car nous avons au moins la certitude d'une gestion responsable du régime de prévoyance sociale en agriculture, grâce aux caisses de mutualité sociale agricole adaptées aux configurations départementales. La longue expérience de la mutualité sociale agricole, l'identité qu'elle consacre, la solidarité interne qu'elle exprime sont précieuses.

La seconde solution est donc cette réforme du financement professionnel qu'il est urgent d'entreprendre et qui passe par la mise à plat des divers canaux de financement et l'élaboration d'un système plus simple et plus juste, assis sur les possibilités contributives réelles des agriculteurs. Il convient, en effet, que leur effort soit reconnu dans la transparence. Du même coup, les voies d'une solidarité nécessaire et suffisante entre les divers régimes sociaux comme au niveau de l'Etat seront mises en lumière mieux encore qu'actuellement et devront s'affirmer dans la vérité et la justice.

Monsieur le ministre, vous avez pris des engagements lors de votre audition devant la commission des affaires sociales. C'est sur la base de ces engagements que vous venez de renouveler, sous les réserves qu'ils impliquent, mais aussi pour manifester notre volonté de les voir tenus que la commission des affaires sociales propose au Sénat d'adopter le projet de B.A.P.S.A. pour 1989, qui ne doit être considéré, dans cette perspective, que comme un budget de transition. Il doit être le dernier à être présenté sous cette forme.

En effet, monsieur le ministre, vous avez déclaré à plusieurs reprises que vous rêviez d'un nouveau B.A.P.S.A. Nous en prenons acte. Le temps est venu, mes chers collègues, d'accorder ensemble nos rêves à la réalité. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'Union centriste et de la Gauche démocratique, ainsi que sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : quinze minutes ;

Groupe de l'union centriste : treize minutes ;

Groupe socialiste : onze minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : six minutes ;

Groupe communiste : cinq minutes.

La parole est à M. Minetti.

**M. Louis Minetti.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le B.A.P.S.A. est loin de ce qu'il devrait être.

La hausse des cotisations est substantielle. Elle se traduira sans doute - et très souvent - par une augmentation individuelle de 10 p. 100 environ. Je ne suis pas insensible à l'équilibre budgétaire, et c'est pourquoi je vous suggère de rechercher de nouvelles recettes pour financer les progrès de protection sociale tout en allégeant les charges qui pèsent sur les petits et moyens agriculteurs. Nous avons soutenu

quelques propositions en ce sens lors de l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances, qui n'ont d'ailleurs été que très peu écoutées.

Les forêts, les terrains de chasse ou de loisirs à but lucratif ne participent pas assez au B.A.P.S.A. Il n'est pas normal non plus que des produits concurrents des nôtres ne soient pas taxés. Or, soja, manioc, produits de substitution des céréales, en général, n'apportent aucune contribution à ce budget.

Le système de plafonnement aboutit à une aberration. Un petit agriculteur, exploitant vingt-cinq à trente hectares, paiera trois fois plus à l'hectare que celui qui exploite 1 000 hectares, même s'il est vrai que les exploitations de 1 000 hectares sont relativement rares dans ce pays. Par ailleurs, de vastes domaines disposant de productions extrêmement spéculatives, tels les grands vins, sont ainsi dispensés de cette contribution.

J'ajoute, s'agissant de l'équilibre budgétaire, que l'évolution en cours caractérisée par la montée en flèche du nombre des retraités et l'agrandissement des structures se traduira, à réglementation constante, par un rétrécissement de la base contributive et donc l'accentuation du déficit.

Enfin, je veux préciser sur ce point que l'on ne peut faire abstraction du niveau des prix des produits agricoles pour apprécier la participation de la profession à sa protection sociale. Si les prix ne couvrent pas les frais de production, comment peut-on payer des cotisations suffisantes ?

De même, rechercher l'allègement des charges ne peut être exclusif de la politique des prix.

Voilà huit jours, lors des débats récents sur le projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social, nous avons déposé de nombreux amendements tendant tous à la parité sociale des agriculteurs. Ils portaient sur le niveau des retraites, la couverture des accidents du travail, les remboursements maladie, les longues maladies, les allocations familiales, les agricultrices, les aides ménagères et les nouveaux et vastes besoins d'aide à domicile à la campagne.

Vous avez, monsieur le ministre, avec - il est vrai - la majorité du Sénat, repoussé ces amendements non - je l'ai noté - sans m'avoir donné un coup de chapeau que je qualifierai d'humaniste. Mais ce n'est pas de ce coup de chapeau-là qu'ont besoin les agriculteurs et les ruraux. Ce qu'ils demandent, c'est la parité sociale.

Je dois tenir compte des modifications apportées à la première partie du projet de loi de finances et qui intéressent le B.A.P.S.A. Par conséquent, sauf modifications importantes en cours de débat, le groupe communiste ne votera pas ce budget.

**M. Paul Souffrin.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Mercier.

**M. Louis Mercier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le B.A.P.S.A., sur lequel nous avons à nous prononcer, présente peu de différences avec les B.A.P.S.A. votés ces dernières années.

Les prestations passent de presque 71 milliards de francs l'année dernière à 72 839 millions de francs et, cette année encore, les prestations vieillesse en constituent la plus lourde charge : 41 milliards de francs.

A cette progression continue, il y a bien sûr toujours les causes structurelles comme l'arrivée des classes pleines à l'âge de la retraite, mais aussi des causes plus ponctuelles comme l'abaissement de l'âge de la retraite qui coûtera tout de même 500 millions de francs. Le minimum vieillesse en agriculture augmentera, cette année, de 3,5 p. 100 mais, en dépit de cette hausse, il restera encore bien faible.

Les prestations maladie s'élèveront à 25,8 milliards de francs, en hausse de plus de 6 p. 100. Sur le plan de la couverture des dépenses de santé, notons que les agriculteurs ne bénéficieront, cette année encore, d'aucun avantage nouveau : souci légitime, nous dira-t-on, de ne pas alourdir excessivement les dépenses, mais peut-on dire que le vaccin antigrippe pour les plus de 75 ans grèverait lourdement le B.A.P.S.A. ? Si tous les individus concernés le demandaient, hypothèse d'ailleurs hautement improbable, il en coûterait 40 millions de francs ; si la moitié le demandait, hypothèse nettement plus vraisemblable, il n'en coûterait que 20 millions de

francs, dépense assez modeste comparée aux 73 milliards de francs du B.A.P.S.A. Mais pour les caisses de mutualité sociale agricole, dont les fonds d'action sanitaire et sociale sont plus que limités, la prise en charge actuelle se révèle extrêmement problématique ; que le B.A.P.S.A. assume ces vaccinations antigrippe ainsi que - et surtout - l'aide ménagère à domicile permettrait aux caisses de dégager des ressources pour entreprendre d'autres actions sanitaires.

Venons-en aux recettes. Elles progressent de 3,9 p. 100 et s'élèvent ainsi à 73,49 milliards de francs.

La hausse de 5,8 p. 100 des cotisations, annoncée pour le B.A.P.S.A. pour 1989, est un chiffre à manier avec précaution. En effet, le produit des cotisations exceptionnelles - 193 millions de francs - collectées en 1987, a été inscrit au B.A.P.S.A. de 1988 ; la déduction de ce montant des cotisations du B.A.P.S.A. de 1988 conduit en réalité à une hausse de 7,3 p. 100 des cotisations professionnelles ; le montant des cotisations professionnelles s'établit ainsi à 14 255 millions de francs.

La majoration exceptionnelle des cotisations est reconduite en 1989 et répartie entre les différentes branches de cotisations : des hausses de 8 p. 100 toucheront l'Amexa, l'A.V.A. et l'A.V.I. alors que l'augmentation des cotisations des prestations familiales agricoles ne sera, elle, que de 4 p. 100. Sur le plan individuel, compte tenu du mode de calcul des cotisations, la hausse sera pour certains bien supérieure.

Un fois de plus, il apparaît donc urgent de réformer ce mode de calcul des cotisations afin que celles-ci soient assises sur les capacités contributives réelles de chacun et non plus sur le revenu cadastral. A ce propos j'ai noté avec satisfaction, monsieur le ministre, votre désir exprimé, voilà quelques instants, de mettre en chantier en 1989 cette importante réforme.

En conclusion, pas d'innovations sensibles pour ce B.A.P.S.A. On aurait pu espérer en voir figurer dans la loi d'adaptation agricole. Or il n'en est rien puisque la réforme des cotisations, tant attendue, n'y figure pas encore.

Autre exemple, d'ailleurs souvent cité dans le passé : la profession attend depuis longtemps un véritable régime de retraite complémentaire avec possibilité de déduction fiscale comme il en existe pour les autres catégories socioprofessionnelles. Bien qu'aucun texte à ce jour ne le prévoie, j'ai noté là aussi, monsieur le ministre, votre intention d'engager une réflexion dans les plus brefs délais sur cette importante revendication de la profession agricole, et je vous en sais gré.

Compte tenu de ces diverses observations, je voterai ce budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1989. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

**M. le président.** La parole est à M. Soucaret.

**M. Raymond Soucaret.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le B.A.P.S.A. que nous examinons aujourd'hui est le deuxième budget annexe après celui des P.T.T. par l'importance des crédits inscrits et le premier budget par son impact social.

Ce budget s'élèvera à 73,05 milliards de francs en 1989, soit une augmentation de 3,9 p. 100 par rapport au budget de l'année en cours. Je souligne à titre de comparaison que l'augmentation générale du projet de budget de l'Etat pour 1989 est de 4,7 p. 100.

Mais la vraie comparaison consiste à mesurer ce budget au regard de l'évolution du revenu agricole. Or, cette évolution paraît pour le moins peu favorable puisque, comme vous l'avez vous-même annoncé voilà quelques jours, monsieur le ministre, ce revenu est en baisse de 3,9 p. 100. Aussi, même avec une augmentation globale de 3,9 p. 100 par rapport à 1988, ce projet de budget ne semble pas devoir améliorer la protection sociale des agriculteurs.

Premier point : les prestations restent insuffisantes. Le montant des pensions vieillesse est médiocre malgré l'augmentation des crédits. Cette augmentation est donc insuffisante eu égard à l'accroissement du nombre des retraités agricoles. N'oublions pas, en effet, que l'augmentation des dépenses liées à ce problème a doublé en dix ans.

Deuxième point : la hausse des cotisations, monsieur le ministre, est sous-estimée dans la présentation de votre projet de budget. Je vous rappelle en effet qu'on a affecté au B.A.P.S.A. de 1988 une cotisation de 193 millions de francs

qui a, en fait, été payée dès 1987. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1988, le Gouvernement a pérennisé cette cotisation exceptionnelle. Elle ne figure donc plus séparément dans le B.A.P.S.A. de 1989, mais les 13 621 millions de francs comportent une majoration de 300 millions de francs, au titre de ce relèvement des cotisations - 100 millions de francs pour le deuxième semestre 1988 et 200 millions de francs pour l'année 1989. Il faut donc bien souligner que l'augmentation des cotisations en 1989 sera, non de 5,8 p. 100 comme vous l'annoncez dans votre présentation budgétaire, mais de 7,67 p. 100. Mais comme, toujours pour des raisons démographiques, le nombre des cotisants va encore diminuer en 1989, la charge moyenne supportée par chacun sera encore supérieure à ce pourcentage.

N'oubliez pas non plus que certains agriculteurs subiront une augmentation de leurs cotisations encore plus importante. En effet, selon la F.N.S.E.A., les opérations de correction du revenu cadastral conduiraient dans plus de vingt départements à une hausse de l'assiette de 5 p. 100, aboutissant finalement à une hausse des cotisations de 15 p. 100. Ainsi, pour l'année 1989, le Lot-et-Garonne - département que j'ai l'honneur de représenter - va enregistrer une progression des cotisations techniques à répartir entre les différents exploitants de l'ordre de 10 à 12 p. 100. Cela, vous le comprendrez aisément, monsieur le ministre, n'est pas supportable.

Il conviendrait donc que l'accroissement des dépenses sociales qui pèse si lourdement sur les agriculteurs, devant faire face depuis plusieurs années à une augmentation de leurs cotisations supérieure à l'évolution de leurs revenus, puisse être géré différemment.

Il en résulte deux nécessités. La première est conjoncturelle : pourriez-vous, monsieur le ministre, vous engager à fixer un plafond de hausse des cotisations pour éviter d'atteindre les pourcentages dont je vous parlais voilà un instant ? La seconde est une nécessité de fond : ne faudrait-il pas revoir le système de cotisations qui prend pour référence le revenu cadastral ? Il est en effet mauvais, complexe et irréaliste, en dépit des corrections qui ont déjà été pratiquées.

Il me paraît d'une urgente nécessité que soit engagée, le plus vite possible, une réforme du calcul des cotisations sociales des agriculteurs, de façon à les asseoir sur les revenus réels et non plus sur le revenu cadastral qui ne reflète nullement la capacité contributive. Cette dernière devrait être appréhendée à partir du revenu de l'exploitant ainsi que de la potentialité économique de l'exploitation, c'est-à-dire de sa capacité à générer les profits.

Troisième point : l'Etat souhaite augmenter sensiblement sa participation. D'ailleurs, sa contribution au B.A.P.S.A. représente l'essentiel de l'effort supplémentaire en faveur de l'agriculture puisque, hors B.A.P.S.A., le budget de l'agriculture n'augmentera que de 0,2 p. 100, c'est-à-dire qu'en fait il diminuera. Voilà la preuve - vous le regrettez sûrement autant que moi, monsieur le ministre - que l'agriculture n'est plus considérée comme un poste prioritaire dans le budget de l'Etat.

Si je voulais résumer les trois critiques que je viens de faire en termes à la fois simplistes et concrets, je dirais : premièrement, les prestations sont insuffisantes, il faut les augmenter ; deuxièmement, les cotisations sont trop élevées, il faut les réduire ; troisièmement, la différence doit être compensée par l'Etat, qui doit, lui aussi - paradoxe des souhaits - abaisser le poids des impôts et des charges.

Ce type de discours, vous le qualifierez, monsieur le ministre, de démagogique. Il l'est peut-être. Il n'en reflète pas moins les exigences des agriculteurs que je rencontre chaque jour dans mon département et ailleurs. Il est donc normal que je vous fasse passer leur message en étant aujourd'hui leur fidèle porte-parole.

Il n'en est pas moins vrai que ce B.A.P.S.A. reste dans la ligne des précédents. Il ne traite pas des problèmes de fond liés aux évolutions structurelles caractérisées par la baisse de 4 p. 100 depuis 1985 du nombre des agriculteurs actifs, par la baisse de 3 p. 100 du nombre des exploitations, enfin par le déséquilibre croissant du rapport entre les cotisants et les bénéficiaires.

Or nous savons que l'écart va encore s'élargir : la population active agricole, qui représente aujourd'hui de 6 p. 100 à 6,5 p. 100 des actifs, pourrait dans quelques années tomber à 3 p. 100, voire moins.

Le problème de fond de la protection sociale agricole est donc ainsi posé. Vous conviendrez avec moi, monsieur le ministre, qu'il ne sera pas résolu par le B.A.P.S.A. tel qu'il se présente aujourd'hui. C'est pourquoi je me demande s'il ne serait pas utile d'engager sur deux points particuliers une réflexion menée sous l'égide du Gouvernement et des organisations professionnelles représentatives.

Premièrement, peut-on faire en sorte que le taux des cotisations appliqué à l'assiette rénovée dont je vous entretenais tout à l'heure soit, à niveau de prestations équivalent, égal au taux des cotisations payées par les assurés des autres régimes de sécurité sociale ?

Deuxièmement, ne pourrait-on faire des propositions pour en finir avec le système qui consiste à fixer *a priori* le montant global des cotisations dont la charge est ensuite répartie entre les cotisants ? En effet, les cotisations sociales doivent non plus apparaître comme une charge fixe, mais comme un prélèvement sur la capacité contributive des actifs en vue d'une redistribution du revenu au bénéfice des malades et des retraités.

En conclusion, monsieur le ministre, compte tenu de la situation difficile de l'agriculture et des problèmes qui se posent aux agriculteurs, je voudrais vous redire que l'augmentation des cotisations qui nous est proposée me paraît beaucoup trop forte et me semble d'autant moins acceptable qu'elle n'est pas accompagnée d'une amélioration significative des prestations, c'est-à-dire de la protection sociale elle-même.

Je n'ignore pas l'importance du versement de l'Etat, je connais les mesures prises pour atténuer les difficultés sociales de l'agriculture, en application de la conférence annuelle du 25 février dernier, du conseil des ministres du 27 juillet ou de décisions plus récentes, comme l'institution du revenu minimum d'insertion. Je vous demande, malgré tout, de diminuer la hausse des cotisations des exploitants agricoles en 1989. Si dans votre réponse, monsieur le ministre, vous indiquez les moyens d'y arriver, je voterai B.A.P.S.A.

Certes, dans votre propos introductif, vous avez fait preuve de bonnes intentions, et je vous en remercie. Mais attention, il faut faire vite, très vite, si ce n'est déjà trop tard, car l'agriculture va de plus en plus mal. Le rouleau compresseur des charges écrase de plus en plus les revenus, qui, eux, sont en baisse, en très grande baisse.

Je vous citerai un seul exemple : en 1986, le quintal de tournesol coûtait 336 francs et, en 1988, 256 francs, soit 80 francs de moins. Cela représente 25 p. 100 de pertes de revenus en deux ans. Or, monsieur le ministre, cette culture est fortement développée dans le sud du pays. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Belcour.

**M. Henri Belcour.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de B.A.P.S.A. pour 1989, à l'instar de ceux sur lesquels nous avons eu à nous prononcer ces dernières années, réveille peu de surprises. Son augmentation, continue mais modérée, est un peu supérieure à celle de l'an passé puisqu'elle est de 3,9 p. 100 mais elle reste inférieure à celle du budget de l'Etat, qui est de 4,9 p. 100.

Son montant dépasse les 73 milliards de francs. Les prestations s'élèvent à 72 839 millions de francs et les prestations vieillesse, qui ont presque doublé en dix ans, en représentent toujours la plus grosse part puisque, pour la première fois, elles passent la barre des 40 milliards de francs. Il s'agit d'une progression que l'on sait inévitable en raison du nombre croissant des retraités - ils seront probablement deux millions à la fin de l'année - mais aussi en raison de causes plus ponctuelles comme l'abaissement de l'âge de la retraite.

La revalorisation des pensions de retraite sera de 3,5 p. 100 et, en dépit de cette hausse, le niveau des prestations vieillesse en agriculture restera encore bien médiocre.

Vous avez dit récemment, monsieur le ministre, devant les assemblées générales de la mutualité agricole, tout l'intérêt que vous portez à ce problème du niveau des retraites agricoles et à l'idée de la création, pour les exploitants, d'un régime de retraite complémentaire comportant la possibilité d'une déductibilité fiscale.

Cette revendication, loin d'être nouvelle, est parfaitement légitime, puisque d'autres catégories socioprofessionnelles en bénéficient déjà, et depuis longtemps, et qu'elle permettrait aux agriculteurs de se constituer une retraite d'un niveau plus décent.

Nous comptons sur votre diligence pour faire aboutir un texte sur ce point, et sur votre habileté pour convaincre le ministre de l'économie et des finances qu'une telle disposition n'aurait aucun caractère subversif.

Par le biais de la loi d'adaptation sur laquelle nous venons de nous prononcer, vous avez déjà pu prévoir une amélioration de principe sur le statut des coexploitants et des associés d'E.A.R.L. - exploitations agricoles à responsabilité limitée - en leur apportant un droit à retraite proportionnelle ; tous les espoirs nous semblent donc permis.

Les prestations maladie seront, cette année, de 25,8 milliards de francs, en hausse de 6 p. 100. Cette croissance est due, nous dit-on, au vieillissement de la population et à la reprise du rythme d'augmentation des dépenses. Une chose est sûre, en tout cas, c'est qu'elle n'est pas due à l'amélioration de la couverture des dépenses : les agriculteurs, pas plus que l'an passé, d'ailleurs, ne bénéficieront d'avantages nouveaux. Le vaccin antigrippe pour les plus de soixante-quinze ans ne sera toujours pas pris en charge ; pourtant, d'après les études faites, il n'en coûterait guère que 20 millions de francs, somme bien faible comparée aux 26 milliards de francs des dépenses maladie. Pour les caisses de mutualité sociale agricole, dont les fonds d'action sanitaire et sociale sont très réduits, une prise en charge à titre légal permettrait de dégager des ressources pour entreprendre d'autres actions sanitaires.

Au plan des recettes, le B.A.P.S.A se caractérise, cette année, par une hausse sensible du montant des cotisations et une progression de la subvention du budget général.

Pour la deuxième année consécutive, l'augmentation des cotisations prévue est supérieure à celle du B.A.P.S.A. et leur montant global sera de 14 250 millions de francs. Vous avez toutefois bien voulu, monsieur le ministre, accepter un amendement permettant d'atténuer de 100 millions la charge du prélèvement exceptionnel pour 1989 ; la hausse ne serait donc que de 5 p. 100 en définitive.

Mais, au plan individuel, compte tenu du mode de calcul des cotisations, nous savons que pour certains la hausse sera bien supérieure.

Une fois de plus, il apparaît urgent de réformer le mode de calcul des cotisations afin que celles-ci soient assises sur les capacités contributives réelles de chacun et non plus sur le revenu cadastral.

Vous avez dit, monsieur le ministre, que vous souhaitez, après une large concertation, avec la profession, entreprendre cette réforme ; vous vous êtes fixé l'objectif du budget de 1990 pour apporter les premières réponses.

Nous aurions, certes, préféré les voir figurer dans la loi d'adaptation, mais savoir que la réforme est dans vos projets nous rassure un peu tout de même.

Voilà, monsieur le ministre, ce que mon collègue Claude Prouvoeur aurait aimé vous dire lui-même s'il avait pu être présent comme il le souhaitait et que j'ai eu l'honneur de vous exprimer en son nom et au nom du groupe du rassemblement pour la République. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Moreigne.

**M. Michel Moreigne.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, apparaissant comme un budget de transition, le B.A.P.S.A. pour 1989 se présente selon des structures quasi inchangées par rapport à celui de 1988. Il atteindra néanmoins un peu plus de 73 milliards de francs, connaissant une progression de 3,9 p. 100.

En ce qui concerne les dépenses, les plus importantes sont consacrées aux retraites : 41 milliards de francs, soit 56 p. 100 du montant total. Quant aux prestations maladie, maternité et invalidité, elles absorbent 25,8 milliards de francs, soit 35 p. 100 du volume des dépenses. Enfin, 5,2 milliards de francs sont consacrés aux prestations familiales.

S'agissant des retraites, la revalorisation générale des pensions et l'augmentation du nombre de retraités, dû notamment à l'abaissement de l'âge de la retraite, font que leur masse augmente de 6 p. 100.

J'en viens aux recettes de ce budget. Les agriculteurs en assument 21,6 p. 100, soit 15,8 milliards de francs, par le biais de leurs cotisations, dont le volume progressera de 5,8 p. 100 par rapport à 1988 mais également au titre des taxes parafiscales, portant notamment sur les céréales, betteraves et oléagineux.

La subvention du budget de l'agriculture atteindra, elle, 10,7 milliards de francs ; elle est en progression de 12,4 p. 100.

Quant aux autres recettes, elles se répartissent de la façon suivante : compensation démographique, 19,6 milliards de francs ; fonds de solidarité, 6,6 milliards de francs ; T.V.A. et autres taxes, 20,4 milliards de francs ; enfin, subvention de la C.N.A.F., 0,9 milliard de francs.

Ainsi, se fondant sur ces éléments, nos deux rapporteurs ont pris une position favorable à l'adoption de ce projet de B.A.P.S.A.

Les effets « mécaniques » de la baisse des naissances sur le montant des allocations familiales, la diminution des attributions du fonds de solidarité, en raison notamment du relèvement des droits propres, ne peuvent à l'évidence être mis au passif des propositions du ministre de l'agriculture.

Vous êtes, monsieur le ministre, et vous resterez le ministre de la retraite à soixante ans pour les agriculteurs. Le rapporteur de l'Assemblée nationale a indiqué, le 25 octobre dernier, que cette mesure d'abaissement ne se traduisait que par un coût relatif, voire modeste, de 500 millions de francs dans le projet de B.A.P.S.A. pour 1989. Je le cite : « Ce coût, qui va concerner 42 000 personnes en 1989, ne s'élèvera qu'à 500 millions de francs sur plus de 40 milliards de francs. On ne peut pas imputer la cause de l'augmentation des crédits - donc pour une part l'augmentation des cotisations - à l'abaissement de l'âge de la retraite. » Par ailleurs il notait que le poste retraite avait doublé en dix ans. C'est aussi l'avis de nombreux collègues qui se sont exprimés ici.

Nous considérons comme très significative la hausse de 12,4 p. 100 de la subvention du budget de l'agriculture. Elle traduit votre volonté de soulager l'effort de financement sur les cotisations.

Dans cet esprit de modération de la pression sur les cotisations, monsieur le ministre, vous avez accepté à l'Assemblée nationale - vous avez renouvelé votre accord ici même ce matin - le principe de la compensation par un prélèvement de 100 millions de francs sur le fonds de roulement du B.A.P.S.A., la diminution correspondant à un semestre des cotisations de solidarité. Un vote du Sénat avait d'ailleurs précédé ce nouvel engagement. Le président Laur avait fortement insisté en ce sens. Je suis heureux que vous ayez retenu son argumentation.

Il faut souligner également l'importance de l'augmentation du volume des allocations de remplacement : 74 millions de francs pour 1989, au lieu de 34 millions de francs en 1988. Toutefois, certains esprits chagrins trouveront-ils sans doute que les efforts ainsi déployés dans ce projet de B.A.P.S.A. allaient de soi...

Certes, la diminution du nombre des cotisants accroît mathématiquement la cotisation moyenne et il faut tenir compte de la modulation due à la correction de l'assiette cadastrale. La hausse de cotisation sera pour certains trop importante. Mais c'est aussi la traduction de la solidarité à l'intérieur même de la profession.

Ce matin, monsieur le ministre, vous vous êtes engagé à résoudre le problème posé par la mise en œuvre de la retraite complémentaire des agriculteurs avec déductibilité fiscale des cotisations correspondantes. Nous sommes très sensibles à cet engagement.

**M. Charles Bonifay.** Très bien !

**M. Michel Moreigne.** De même, monsieur le ministre, vous vous êtes engagé à entreprendre une réforme du calcul de l'assiette des cotisations en proposant un système plus équitable qui serait applicable à partir de 1990. Nous considérons ces deux approches comme très positives.

J'attirerai maintenant votre attention sur deux points qui paraissent peut-être mineurs, mais qui ont une traduction réelle sur le terrain.

Le premier est la conséquence d'une circulaire du 22 novembre 1988 sur le budget de fonctionnement des caisses de mutualité sociale agricole. Cette circulaire prévoit que les ristournes de gestion du fonds de solidarité attri-

buables aux caisses seraient réduites à 0,50 p. 100 du montant des prestations servies, ce qui divise la recette attendue par trois.

Si cette mesure n'était pas assouplie, ce sont quatre points de cotisation supplémentaires au titre des cotisations de gestion, certes hors B.A.P.S.A., que devrait appeler la mutualité agricole du département que j'ai l'honneur de représenter dans cette enceinte. Or, dans le même temps, les conseils généraux prennent une part financière importante au soulagement des coûts de l'action sociale des caisses, notamment en prenant à leur charge une partie significative des salaires des assistantes sociales ; tel est du moins le cas du conseil général de la Creuse. Selon moi, cette mesure devrait donc être quelque peu adoucie.

Le second point sur lequel je souhaite attirer votre attention tient à la mise en place de la nouvelle procédure concernant les agriculteurs en difficulté. Monsieur le ministre, n'estimez-vous pas qu'il serait opportun de moduler la part forfaitaire de 40 p. 100 versée par l'Etat en fonction du potentiel fiscal des départements qui sont appelés à compléter financièrement ce dispositif ? Vous savez, en effet, que ce sont les départements les plus agricoles qui sont les plus pauvres !

Tels sont les quelques éléments de réflexion que je me permets de vous soumettre à l'occasion de l'examen de ce projet de B.A.P.S.A.

Monsieur le ministre, le groupe socialiste du Sénat votera ce projet de budget qui traduit votre volonté, dans des circonstances peu faciles, de mettre en œuvre au profit des agriculteurs une part importante de la solidarité nationale.

Restera posé le problème du devenir de la protection sociale des agriculteurs, laquelle ne pourra être maintenue sans un effort accru de l'Etat, dans le cadre de la mutualité sociale agricole, ce que je souhaite.

Je vous remercie par avance, monsieur le ministre, des réponses que vous m'apporterez. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Robert.

**M. Guy Robert.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en 1989, le budget annexe des prestations sociales agricoles atteindra 73 milliards de francs, soit une augmentation de 3,9 p. 100 par rapport à 1988.

Au chapitre des recettes, l'on doit noter une augmentation importante du financement professionnel, avec une hausse des cotisations professionnelles de 5,9 p. 100 et des taxes payées par les producteurs de 6,5 p. 100. Cela constitue un effort important de la part des exploitants, compte tenu de la situation économique actuelle de l'agriculture française. Si l'on se réfère à l'effort qui est demandé en cotisations techniques, celles-ci sont en moyenne en augmentation de 7,34 p. 100 alors que l'effort de l'Etat ne progresse que de 2,47 p. 100.

En ce qui concerne les recettes, tout le monde reconnaît la nécessité de réformer une assiette des cotisations sociales qui est archaïque. En effet, le système actuel, qui prend pour base le revenu cadastral, n'exprime que très imparfaitement le revenu des exploitations.

Il convient que cette réforme de l'assiette des cotisations devienne une véritable priorité pour le ministre de l'agriculture afin de permettre une meilleure adéquation entre le montant des cotisations et les facultés contributives individuelles.

Pour les taxes, après une réduction de 10 p. 100, en 1987, aucune mesure n'est prévue pour leur démantèlement, contrairement aux engagements pris. Cela est regrettable car elles sont un handicap, notamment pour les producteurs céréaliers français qui sont confrontés à une concurrence de plus en plus dure.

Au chapitre des dépenses, l'un des points les plus sombres reste la détérioration du rapport entre cotisants et retraités. Cette dégradation y est plus rapide que dans le régime général.

Compte tenu de l'évolution démographique de ce secteur, aucune amélioration n'est à espérer dans ce domaine. C'est pourquoi le financement des retraites agricoles sera l'un des points les plus importants sur lesquels il convient de s'interroger.

A ce sujet, les agriculteurs sont particulièrement sensibles au fait qu'ils ne peuvent pas, contrairement aux autres professions, bénéficier d'une retraite complémentaire dont les cotisations seraient déduites de leur revenu imposable. Monsieur le ministre, vous avez pris un engagement en présentant ce projet de budget ; j'espère que j'aurai satisfaction.

Par ailleurs, la loi du 6 janvier 1986 relative à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des non-salariés agricoles a imposé à tous les exploitants agricoles qui demandent la liquidation de leur retraite de cesser leur activité. Cette condition, qui constitue une source d'inégalités, devrait être appliquée avec beaucoup plus de souplesse. En effet, monsieur le ministre, nous savons que les petits exploitants perçoivent une retraite forfaitaire et une retraite proportionnelle complémentaire de 2 500 francs par mois, en moyenne, ce qui est largement insuffisant. N'oublions pas qu'ils sont les gardiens de la nature.

Enfin, le problème financier du secteur vieillesse ne doit pas remettre en cause la nécessaire harmonisation des retraites agricoles par rapport à celles du régime général.

Pour terminer, je soulignerai la faiblesse de l'action sanitaire et sociale dans certains domaines, tel celui de l'aide ménagère. Il est prouvé que le maintien à domicile des personnes âgées est préférable d'un point de vue non seulement humain, mais aussi économique. Or, le nombre des personnes affiliées à la mutualité sociale agricole qui ont bénéficié de l'aide a diminué ; en revanche, les besoins sont en augmentation.

Monsieur le ministre, en présentant votre projet de budget, vous vous êtes engagé à réformer le B.A.P.S.A. Nous y sommes très sensibles.

N'oublions pas que, chaque fois que nous arriverons à améliorer les prestations perçues par les retraités agricoles, chaque fois que nous pourrons les faire bénéficier de prestations extralégales, non seulement nous répondrons à leurs préoccupations actuelles, mais nous irons vers une protection sociale plus humaine.

Par ailleurs, je rappelle que les retraités agricoles ont fait en faveur de l'économie française des sacrifices particuliers au titre desquels ils ont droit à une certaine reconnaissance. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et de la gauche démocratique. - M. le rapporteur spécial applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Daunay.

**M. Marcel Daunay.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans cette discussion consacrée au projet de budget annexe des prestations sociales agricoles, ma première réflexion sera consacrée au très grave problème de l'avenir du système des retraites des agriculteurs.

Depuis 1985, le nombre des exploitants actifs a diminué d'environ 4 p. 100 par an, alors que celui des retraités n'a cessé d'augmenter.

Voici une évidence qu'il convient de rappeler : le rapport cotisants-bénéficiaires ne cesse de se dégrader à un rythme plus accéléré que dans les autres régimes. Face à ce phénomène, qui va en s'accroissant, il convient, monsieur le ministre, d'entreprendre une vaste réforme consacrée au financement des retraites agricoles, en étroite collaboration avec l'ensemble des organisations professionnelles.

Je regrette que ce projet de B.A.P.S.A. ne comporte pas déjà des mesures de fond allant dans ce sens, afin de corriger des inégalités.

Le deuxième point que je soulignerai concerne l'importance de l'augmentation du financement professionnel, lequel devrait croître de 5,9 p. 100. Cette augmentation est due, notamment, à une hausse des cotisations professionnelles et des taxes payées par les producteurs. Dans certains départements, cette dernière atteindra 12 p. 100.

Cela résultera en partie de l'introduction du revenu brut d'exploitation dans le calcul des cotisations, ce qui aggrave la répartition entre agriculteurs, producteurs et régions. On va même prendre en compte la décapitalisation bovine due aux quotas laitiers !

Cet effort de la profession est d'autant plus important qu'il ne s'accompagne pas d'une amélioration significative des prestations sociales. En effet, le niveau des retraites agricoles reste largement insuffisant par rapport à celui du régime

général: La situation des conjoints d'exploitant demeure peu favorable. Enfin, le système de calcul des cotisations sociales est archaïque.

Sur ces différents points, je regrette également qu'aucune disposition ne soit prise afin de réformer le système actuel. Ces problèmes sont certes particulièrement complexes, mais ils devront, à l'avenir, devenir une priorité de votre ministère, un véritable plan social accompagnant la mutation du monde agricole, comme vous l'avez indiqué.

Monsieur le ministre, j'espère que les quelques réponses supplémentaires que vous pourrez nous apporter nous permettront de voter ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.* - *M. le rapporteur spécial applaudit également.*)

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens, pour commencer, à remercier tous les intervenants et, d'abord, les rapporteurs qui ont été précis et brefs et qui se sont efforcés de dégager les éléments essentiels de ce budget annexe, afin d'élargir la réflexion et de prolonger nos discussions sur la nécessaire réforme du système des cotisations de la protection sociale agricole. Je remercie également tous les autres intervenants qui ont su être à la fois brefs et précis.

La qualité de vos questions et le ton sur lequel vous vous êtes adressés à moi me mettent dans l'obligation d'essayer de répondre à chacun d'entre vous.

A certains d'entre vous, notamment à MM. les rapporteurs, qui se sont émus de la hausse des cotisations acquittées par les exploitants agricoles dans un certain nombre de départements, je dirai que certains chiffres doivent recevoir quelques explications, voire quelques justifications. Il est vrai que, dans certains départements, la hausse des cotisations acquittées par les agriculteurs sera très élevée, puisqu'elle atteindra des pourcentages de l'ordre de 10 p. 100, 12 p. 100, voire 15 p. 100. En effet, dans ces départements, la diminution du nombre des agriculteurs s'est accompagnée, depuis quelques années, de l'augmentation de la taille des exploitations restantes. Par ailleurs, l'augmentation est supérieure dans certains départements du fait que nous avons entrepris, depuis plusieurs années et avec l'accord de beaucoup d'entre vous, la correction de la sous-évaluation du revenu cadastral, lequel ne correspondait pas aux facultés contributives de ces agriculteurs ou de ces départements.

Je suis donc tout à fait d'accord avec vous : face à ces situations extrêmement diverses, il faut que nous entreprenions une réforme des cotisations. Mais je tiens à dire, profitant de cette discussion, qu'une telle réforme se traduira par une forte augmentation des cotisations pour certains exploitants, dans certains départements. En effet, on ne pourra pas diminuer la contribution de tous si on veut un peu plus de justice.

Plusieurs d'entre vous, en particulier MM. du Luart et Louvot, m'ont interrogé - mais nous nous interrogeons tous sur cette question - sur le niveau des retraites et les disparités qui demeurent avec le régime général. Messieurs les rapporteurs et mesdames, messieurs les sénateurs, je ressens ces problèmes aussi fortement que vous.

Je voudrais toutefois apporter une précision qui, me semble-t-il, est importante : les différents gouvernements qui se sont succédés depuis 1980 ont réalisé certains rattrapages des retraites proportionnelles. Ce fut le cas en 1980, 1981 et 1986.

Ces rattrapages ont permis d'assurer l'harmonisation des pensions de retraite des exploitants qui cotisent dans les trois premières tranches du barème de la retraite proportionnelle, c'est-à-dire jusqu'à 15 700 francs de revenu cadastral. La grande majorité des agriculteurs qui appartiennent aux petites et moyennes catégories bénéficient donc, malgré ce que disent certains, d'un niveau de pension comparable à celui des salariés ayant une situation comparable. Là où l'écart subsiste - et il est important - c'est pour les agriculteurs dont le revenu cadastral est égal ou supérieur à 23 500 francs : leur pension est alors inférieure de 16 p. 100 à celle des salariés ayant un revenu d'activité comparable.

celle des salariés ayant un revenu d'activité comparable.

L'abaissement de l'âge de la retraite étant maintenant pratiquement réalisé, comme le rappelait M. Moreigne, nous allons pouvoir nous attacher à améliorer le niveau des retraites et à réduire les disparités qui subsistent encore. Il faut le faire dans la clarté, en comparant les retraites agricoles à celles du régime général, à durée et à effort de cotisation équivalents. Désormais, il nous appartient donc d'ouvrir ce chantier et je suis d'accord avec ceux d'entre vous qui ont réclamé une réflexion sur ce problème.

Une question m'a été posée, notamment par M. Louvot mais aussi par MM. Mercier, Belcour et Guy Robert, au sujet de la vaccination antigrippe. Les dépenses entraînées par la fourniture du vaccin aux personnes âgées de plus de soixante-dix ans ainsi qu'à ceux qui sont atteints d'une affection de longue durée sont toujours considérées par le régime général comme des dépenses de prévention. Comme telles, elles ne sont pas couvertes par la branche relative au risque, mais par celle qui concerne la gestion, le contrôle médical ou l'action sanitaire et sociale. Elles sont donc imputées sur les

Néanmoins, la prise en charge de ce vaccin pour les personnes âgées - qui, pour le régime des exploitations agricoles, coûterait entre 20 et 40 millions de francs, plusieurs d'entre vous l'ont rappelé - constitue une mesure de prévention utile et efficace que, pour ma part, je souhaite mettre en œuvre.

A ceux qui ont soulevé cette question, je confirme donc mon engagement de rechercher une solution avant la présentation du prochain projet de B.A.P.S.A. L'année prochaine, vous n'aurez plus à me poser cette question, elle sera résolue.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** C'est très positif !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Par ailleurs, monsieur le rapporteur spécial, nous avons apporté ensemble, avec la loi d'adaptation, quelques améliorations à la situation du conjoint qui se trouve en co-exploitation ou en E.A.R.L. au regard de la retraite proportionnelle. Celui-ci bénéficiera ainsi de droits identiques à ceux du chef d'exploitation. Mais nous devons maintenant poursuivre cet effort.

Vous avez aussi évoqué, monsieur le rapporteur spécial, la poursuite du démantèlement des taxes. Dont acte ! Nous devons d'autant plus nous y attacher que c'est, à mon sens, un des motifs qui nous obligent à réformer l'assiette des cotisations.

Quant à l'harmonisation des retraites proportionnelles, je considère qu'elle passe nécessairement par la création d'une tranche à 75 points. Cette mesure étant du domaine réglementaire, elle relève de ma propre responsabilité, mais je suis en mesure de vous dire qu'elle est d'ores et déjà à l'étude. Je pense que nous pourrions ainsi apporter très rapidement satisfaction à cette demande.

**M. Charles Bonifay.** Très bien !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Vos deux rapporteurs m'ont interrogé sur les pensions d'invalidité. C'est vrai, leur montant est bien faible : 18 500 francs pour une inaptitude totale et 14 300 francs pour une inaptitude partielle. Il faut néanmoins observer que, à la différence de ce qui se passe dans les autres régimes, dans le régime agricole, le titulaire d'une pension d'invalidité a la possibilité de poursuivre la mise en valeur de son exploitation - par exemple avec l'aide d'une personne de sa famille - et d'ajouter ainsi, au montant de sa pension, des revenus tirés de son activité professionnelle. Il existe des limites, bien sûr, à ce cumul, qui sont d'ailleurs en cours de révision.

En outre, conformément à la disposition que le Sénat a adoptée en première lecture du projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole, le bénéfice de la pension d'invalidité pour inaptitude partielle sera étendu aux époux co-exploitants et aux associés d'une E.A.R.L.

La question de l'aide ménagère aux personnes âgées a été soulevée par MM. Louvot et Mercier ainsi que, je crois, par M. Guy Robert. En 1987, 37 000 personnes ont bénéficié de cette aide, ce qui a représenté un coût d'environ 136 millions de francs.

Il est, à mon avis, essentiel de maintenir et de développer cette mesure importante dans nos zones rurales, d'autant que cette dépense permet de réaliser des économies par ailleurs. De plus, l'aide ménagère permet à des hommes et des femmes qui l'ont largement mérité de vivre chez eux, dans leur maison, dans leur village.

Nous avons demandé à une mission d'étude de faire le point sur cette aide et de nous proposer un certain nombre de mesures susceptibles de l'améliorer. Cette mission a rendu son rapport et elle suggère que nous organisions l'aide ménagère de la manière la plus décentralisée possible, permettant une harmonisation des procédures entre les différents régimes et, surtout, une péréquation entre les différentes sources de financement. Ce rapport a d'ailleurs été remis aux caisses centrales de mutualité sociale agricole et une concertation devrait donc bientôt pouvoir s'établir entre la mutualité et les pouvoirs publics à ce sujet.

Pour faciliter le développement de cette aide, en particulier pour les caisses qui rencontrent des difficultés en raison de la structure démographique qu'elles ont à gérer, je chercherai des solutions, en liaison avec mon collègue chargé des affaires sociales, à partir du rapport dont je viens de parler et en concertation avec la mutualité sociale agricole. Ces solutions devront, en tout cas, aller dans le sens de la plus grande décentralisation possible. Nous devrions, semble-t-il, arriver assez rapidement à des résultats significatifs.

En ce qui concerne l'assurance veuvage, monsieur Louvot, le décret est en cours de préparation. La concertation avec l'ensemble de la profession est cependant difficile et il n'est pas aisé de le « boucler », mais nous devrions pouvoir le publier assez rapidement.

Monsieur Minetti, le plafonnement des cotisations existe pour la seule branche vieillesse et il est encore aujourd'hui justifié par le plafonnement des prestations. Quant à la parité sociale que vous réclamez - et que je réclame aussi - elle existe déjà en matière de maladie et de prestations familiales. Reste la difficile question des retraites, mais je crois vous avoir fourni quelques éléments sur ce point en répondant à MM. les rapporteurs.

J'ai aussi répondu à la plupart des questions de M. Mercier, que je tiens à remercier pour le soutien qu'il a apporté à la nécessaire réforme des cotisations. Venant de lui, ce soutien est important.

Monsieur Soucaret, j'ai écouté avec attention vos réflexions et vos propositions. Vous avez d'ailleurs eu la gentillesse de reconnaître que vous réclamez beaucoup de choses à la fois, mais que vous faisiez ainsi le porte-parole des agriculteurs. Je comprends, au demeurant, que ces derniers aient choisi ce canal pour exprimer leurs revendications.

Il reste, monsieur Soucaret, qu'un plafonnement des hausses de cotisations est très difficile à mettre en œuvre, parce que le système est fondé sur une répartition entre départements. Toute limitation de la hausse dans un département va donc limiter d'autant la baisse éventuelle dans un autre. Toutefois, je le répète, les évolutions de cette assiette seront limitées à 5 p. 100, comme les autres années. Ce chiffre montre bien, monsieur Soucaret - et je vous rejoins sur ce point - que nous devons réformer le plus tôt possible le système de fixation des cotisations.

M. Moreigne m'a interrogé tout d'abord sur la diminution de la contribution de l'Etat au fonds national de solidarité. Je rappelle que cette diminution est une mesure horizontale et s'applique donc à tous les régimes. Elle trouve sa justification dans une évolution plus serrée des coûts de gestion du F.N.S. Cependant, elle a des conséquences importantes pour le régime agricole, qui compte de nombreux bénéficiaires de ce fonds. Mais j'ai obtenu de mon collègue de l'économie et des finances un complément de dotation pour atténuer, en 1989, les conséquences de cette diminution, notamment pour les caisses départementales dans lesquelles les titulaires du F.N.S. sont nombreux. Je crois donc, monsieur le sénateur, que vous pouvez être rassuré.

**M. Michel Moreigne.** Très bien !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je voudrais enfin vous dire, à vous qui m'avez posé la question - mais aussi à MM. Belcour et Louvot - que je n'ai pas du tout l'intention de mettre en cause dans les projets de réforme dont nous débattons bientôt le régime spécifique dont bénéficient les agriculteurs.

J'ai déjà eu l'occasion de m'en expliquer, mais votre question me permet de le faire de nouveau en séance publique. J'entends en effet, ici ou là, certains agriculteurs, quelques responsables professionnels - peu nombreux - quelques spécialistes des problèmes sociaux évoquer l'intégration, sans doute progressive, du régime de protection sociale des agriculteurs au régime général.

Ce système présenterait certains avantages : la compensation démographique disparaîtrait, puisqu'elle serait assumée par le régime général ; de plus, les agriculteurs capables d'acquiescer des cotisations plus élevées pourraient également bénéficier de prestations plus importantes. Mais ces perspectives, même si elles méritent d'être examinées, font abstraction de ce qui demeurera encore longtemps la spécificité du monde rural, à savoir l'efficacité du système de gestion de la protection sociale agricole par la mutualité sociale agricole.

Certes, il faut parfois réformer et savoir s'adapter. Mais, lorsque c'est nécessaire, les pouvoirs publics doivent aussi avoir le courage de demander à certaines institutions de s'adapter. Quoi qu'il en soit, pour l'instant, tout bien pesé, les agriculteurs ont encore intérêt à conserver un régime de protection sociale spécifique, et surtout à conserver leurs caisses de mutualité sociale agricole qui ont fait, depuis longtemps, la preuve de leur sagesse, de leur souplesse et de leur efficacité. Elles sont proches des agriculteurs, elles les connaissent, elles savent faire face à des situations tout à fait particulières. Je souhaite donc qu'elles puissent longtemps encore servir les agriculteurs. Voilà, monsieur le sénateur, les apaisements que je voulais vous apporter sur ce point fondamental.

**MM. Michel Moreigne et Charles Bonifay.** Très bien !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, je crois avoir répondu aux questions les plus importantes que vous m'avez posées et j'espère vous avoir apporté quelques apaisements dans la mesure du possible.

Je retiens surtout de ce débat qu'une profonde unité de vue, à quelques voix discordantes près, vient de s'exprimer au Sénat sur le problème qui nous est posé. Le régime de protection sociale de nos agriculteurs ne peut pas être entre nous objet de discorde ou d'opposition.

Nous savons que la situation que nous venons d'évoquer ce matin est difficile. Nous avons tous la volonté d'améliorer les prestations qui sont servies aux agriculteurs. Il me semble avoir entendu et compris ce matin qu'une volonté commune se dégage pour œuvrer ensemble à l'amélioration du système et pour lui apporter les adaptations nécessaires afin de le rendre à la fois plus efficace et plus juste.

J'ai retenu également, mesdames, messieurs les sénateurs, de toutes vos interventions - je dis bien « toutes » - votre accord pour que nous procédions rapidement à une réforme sans doute profonde de l'assiette des cotisations sociales agricoles. Ce vœu rejoint ma volonté et j'espère que l'année 1989 ne se passera pas, avant même la discussion budgétaire, sans que nous ayons l'occasion non seulement d'en reparler mais surtout, si vous le voulez bien, d'en décider. (*Applaudissements sur les travées socialistes, de la gauche démocratique et de l'union centriste*)

**M. le président.** Nos allons examiner les crédits concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles et figurant aux articles 36 et 37 du projet de loi.

#### SERVICES VOTÉS

**M. le président.** « Crédits, 70 994 226 336 francs. »

**M. Guy Besse.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Besse.

**M. Guy Besse.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, n'ayant pu intervenir avant l'examen des crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles, pour avoir laissé le temps de parole attribué au groupe de la gauche démocratique à mon collègue M. Soucaret, je le fais maintenant.

Je constate dans ce projet de budget une très grande diminution de la contribution de la caisse nationale d'allocations familiales, de près de 39 millions de francs, alors même que le revenu agricole pour 1989 devrait à nouveau diminuer.

Comportant des points positifs et certains négatifs, mais étant un budget de transition, afin de suivre l'avis du rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales dont je suis membre, et surtout après l'acceptation, par M. le ministre, de l'amendement proposé par la commission des finances, je voterai, mais sans enthousiasme, pour ce projet de B.A.P.S.A.

**M. Raymond Soucaret.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Soucaret.

**M. Raymond Soucaret.** Compte tenu des explications et des promesses de M. le ministre, le groupe de la gauche démocratique votera le projet de B.A.P.S.A.

**M. Louis Minetti.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Minetti.

**M. Louis Minetti.** Compte tenu du débat et des réponses apportées, le groupe communiste s'abstiendra.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 36.

*(Ces crédits sont adoptés.)*

#### MESURES NOUVELLES

**M. le président.** « Crédits, 2 054 773 664 francs. » *(Adopté.)*

#### Article additionnel après l'article 67

**M. le président.** Je vais maintenant appeler en discussion un amendement de la commission des finances, tendant à insérer un article additionnel.

Par cet amendement, n° II-11, M. du Luart, au nom de la commission des finances, propose en effet d'insérer après l'article 67 un article additionnel ainsi rédigé :

« Le Gouvernement présentera chaque année, dans l'annexe « Services votés - mesures nouvelles » du budget annexe des prestations sociales agricoles, un développement des évaluations des recettes par chapitre. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Cet amendement a pour objet de compléter l'information du Parlement sur les évaluations des recettes du B.A.P.S.A.

La commission des finances a considéré que, compte tenu de l'importance des sommes en jeu - 73 milliards de francs - dans le B.A.P.S.A. pour 1989, et de l'incidence des prélèvements sociaux opérés sur le revenu des exploitants agricoles, l'information dont elle dispose aujourd'hui sur le chiffrage des recettes du B.A.P.S.A. n'est pas suffisante.

C'est pourquoi elle souhaite que, dorénavant, les évolutions de recettes soient développées dans le fascicule bleu, « Services votés - mesures nouvelles ».

Ces informations supplémentaires permettront de mieux éclairer le choix fait par le Gouvernement et, au Parlement, de donner une autorisation en toute connaissance de cause.

La commission des finances vous demande, en conséquence, mes chers collègues, d'adopter cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Par cet amendement, M. le rapporteur spécial souhaite permettre au Parlement de mieux contrôler les évolutions des recettes, mais aussi le système qui permet de les calculer.

En d'autres termes, vous voudriez connaître, monsieur le rapporteur spécial, l'ensemble des outils qui ont servi à vous présenter un certain nombre d'hypothèses ou de propositions.

Vous avez raison et je partage tout à fait votre préoccupation. Je vous l'ai d'ailleurs déjà dit en commission. Il faut en effet - le débat qui vient de se dérouler me le confirme pleinement - que le Parlement soit le mieux associé possible à la préparation du budget annexe, mais aussi qu'il puisse exercer son contrôle dans les meilleures conditions.

Cependant, monsieur le rapporteur spécial, il est possible que votre amendement pose un certain nombre de problèmes ou de difficultés. En effet, vous recevez déjà beaucoup d'informations, notamment par le jeu des questions que vous posez à l'administration, au ministère, lors de la préparation du débat budgétaire, questions qui chaque année reçoivent des réponses.

Le fait de faire figurer dans l'annexe budgétaire que vous visez des hypothèses de calcul, qui n'ont, pour beaucoup d'entre elles, qu'un caractère prévisionnel, peut également poser des problèmes. En outre, les indications qui doivent vous être fournies lors de l'examen du projet de B.A.P.S.A., et les réponses aux questions de vos commissions sont nombreuses et précises.

Après avoir dressé ce bilan quelque peu contrasté, je répète que je partage votre souci. Toutefois, pour les raisons que j'ai évoquées, le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

**M. le président.** Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-11.

**M. Louis Minetti.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Minetti.

**M. Louis Minetti.** Le groupe communiste votera pour l'amendement.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Ça, c'est curieux !

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-11, sur lequel le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 67.

Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi relatives au budget annexe des prestations sociales agricoles.

#### AGRICULTURE ET FORÊT

**M. le président.** Le Sénat va examiner maintenant les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'agriculture et de la forêt.

La parole est à M. le ministre.

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, en vous présentant maintenant le budget du ministère dont j'ai la responsabilité, je vous dirai d'abord que je garde très présents en ma mémoire les débats que nous avons eus ici même, voilà quelques jours, sur l'ensemble des problèmes agricoles. Ces débats ont été complets, approfondis, positifs. Ils se sont déroulés dans un esprit très constructif ; je crois bien d'ailleurs que nous nous sommes, les uns et les autres, accordés pour le reconnaître et espérer qu'ils aient un prolongement. Le débat budgétaire nous offre la possibilité de poursuivre ce dialogue et ce travail communs.

J'ai eu, à l'occasion de cette discussion du projet de loi d'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social, la possibilité de développer devant vous une partie de mes conceptions en matière de politique agricole. Cela me permettra d'être plus rapide et surtout plus direct.

Je me propose donc simplement de m'expliquer devant vous sur la structure générale du budget que je vous présente sans entrer, bien entendu, dans le détail des chiffres, et de vous montrer comment je me suis efforcé, malgré les contraintes budgétaires fortes qui continuent à s'imposer à nous tous, de concentrer ces ressources du ministère de l'agriculture sur les objectifs qui me paraissent prioritaires.

Je sais aussi, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'il y a parmi vous un grand nombre de bons - de très bons - connaisseurs des problèmes agricoles. Cela est toujours une épreuve redoutable pour le ministre de l'agriculture, quel qu'il soit, de venir vous soumettre son projet de budget. Il sait qu'il aura affaire à des censeurs sans doute bienveillants, mais redoutables parce qu'ils connaissent les questions. C'est une des vocations traditionnelles de la Haute Assemblée.

J'ai pu constater également que cette connaissance ne se borne pas aux grands équilibres économiques, aux grandes orientations du marché, au débat sur la politique agricole commune, mais qu'elle s'accompagne d'un contact quotidien avec les agriculteurs eux-mêmes avec leurs problèmes, leurs inquiétudes et parfois, comme certains l'ont dit tout à l'heure, avec leurs souffrances.

Cependant, cette conscience que nous avons, les uns et les autres, des difficultés où trop souvent se débattent les hommes que nous connaissons et que nous apprécions, ne doit pas nous incliner au pessimisme concernant notre agriculture et notre secteur agro-alimentaire en tant que secteurs économiques. Ils subissent une crise, certes, mais il ne s'agit pas d'une crise fatale qui marquerait je ne sais quelle décadence de l'agriculture dans notre société. Les problèmes que nous avons à résoudre m'apparaissent plutôt comme la contrepartie nécessaire des progrès que nous avons accomplis dans ce secteur depuis quarante ans.

Notre agriculture - je le répète chaque fois que j'en ai l'occasion - n'est pas un secteur sinistré, en perte de vitesse, éliminé par ses concurrents. Elle est, au contraire, avec notre secteur agro-alimentaire, une de nos plus grandes chances dans la compétition internationale, une des valeurs sûres de l'avenir économique de notre pays. Je déplore de voir combien elle souffre du fait que son importance économique est ignorée ou, du moins, sous-estimée par une grande partie de l'opinion.

Trop souvent encore, on donne de notre agriculture une image traditionnelle, passéiste, quelquefois même trop « environnementale », alors qu'il s'agit d'une activité moderne dont le pays a besoin.

La modernisation de notre agriculture est aujourd'hui, pour l'essentiel, un fait accompli, du moins en ce qui concerne la production proprement dite. Nous disposons maintenant de plusieurs centaines de milliers d'exploitations de bonne dimension économique, très performantes du point de vue technique, aux mains d'hommes et de femmes compétents. Ces exploitations sont compétitives au sein de la Communauté économique européenne et j'affirme qu'elles le sont aussi, en tout cas pour les productions les plus importantes au plan mondial. Elles n'ont rien à redouter d'une compétition normale, c'est-à-dire d'une compétition les mettant en concurrence avec des entreprises soutenues de la même façon.

Il est vrai que, durant les dernières années, la saturation progressive puis générale des marchés et le durcissement de la concurrence, en particulier sur le plan international, ont rendu inévitable un ajustement de la politique agricole commune. Il a fallu prendre des mesures pour ajuster la production aux limites, désormais atteintes, des grands marchés. On se souvient des dernières dispositions en date adoptées par le conseil des ministres de la C.E.E. en février 1988, qui ont établi ces stabilisateurs dans l'ensemble des organisations communes de marchés qui n'avaient pas été révisées et qui expliquent, pour l'essentiel, monsieur Soucaret, le mouvement des prix que vous notiez tout à l'heure sur le quintal de tourne-sol.

Cette réforme de la politique agricole commune a été une très dure épreuve pour nos agriculteurs, comme d'ailleurs pour la majorité des agriculteurs de la Communauté économique européenne. En quatre ans, il a fallu qu'ils s'adaptent à la contrainte budgétaire, à une compression très forte des prix agricoles et, pour le lait, à l'instauration des quotas.

Ces mesures draconiennes, qui ont été courageuses, semblent heureusement en voie de révéler leur efficacité, et des signes de retour à l'équilibre des marchés commencent à apparaître. Si nous maintenons nos efforts encore assez longtemps, au moment où ils sont peut-être le plus difficile à maintenir, je crois que, dans les prochaines années, les marchés agricoles européens devraient à nouveau assurer aux agriculteurs une rémunération équitable de leur travail, dans la stabilité qui leur est nécessaire et qui leur a fait tellement défaut depuis 1984.

Mais cette perspective ne doit pas être prise comme l'espoir fallacieux du relâchement de l'effort. Au contraire, nous ne devons, à aucun moment, relâcher notre attention et notre vigilance, et je m'élève ici, devant des hommes qui connaissent ces questions, contre l'irresponsabilité de ceux qui réclament en ce moment le démantèlement de la discipline en matière de production laitière, alléguant, ici ou là, telle ou telle pénurie momentanée, tel ou tel désajustement.

Or, nous savons tous que la collecte laitière, dans certaines régions, recommence à augmenter de manière très inquiétante et que, si nous n'y prenons garde, nous devons faire acquitter les pénalités non seulement pour la campagne 1987-1988, mais aussi - et elles seront alors très lourdes - pour la campagne 1988-1989. Je profite donc de cette occa-

sion pour répéter - je l'ai déjà fait plus d'une centaine de fois, mais je ne m'en lasse pas - que les risques de dérapage de la collecte laitière en France sont à nouveau réels et que nous n'aurons aucun moyen d'échapper aux pénalités puisqu'il s'agit d'un engagement communautaire ; ni la Commission ni nos partenaires ne le permettraient.

Il est vrai que cette période est difficile, mais je ne voudrais pas qu'elle se prolonge parce que nous aurions laissé croire aux agriculteurs qu'ils peuvent dépasser leurs références.

Compte tenu de ces contraintes et de la situation actuelle, le budget du ministère de l'agriculture que je vous présente, mesdames et messieurs les sénateurs, s'efforce de concilier la nécessaire rigueur de la politique économique et la réponse, que j'ai voulue la plus rationnelle possible, aux besoins du secteur. Cependant, je ne me fais pas d'illusion exagérée : je sais que le budget que je vous présente peut être critiqué, et qu'il doit l'être comme tout budget. Je plaide simplement en sa faveur en prétendant qu'il est défendable parce qu'il est raisonnable.

Il marque d'abord, par rapport à celui de l'année dernière, un accroissement de 3,5 p. 100, soit environ 1 p. 100 en termes réels. La répartition des grandes masses budgétaires s'efforce, autant que possible, compte tenu de la rigidité très forte d'un tel budget, de poursuivre un double objectif : continuer la modernisation de notre secteur dont nous savons qu'il constitue un excellent investissement pour l'avenir de notre économie et, parallèlement, dégager des moyens accrus pour venir en aide aux agriculteurs qui, pour une raison ou pour une autre, se trouvent dans des situations difficiles.

Je vous présenterai, tout d'abord, les dépenses afférentes à la gestion économique et à la modernisation du secteur agricole avant d'en venir aux dépenses de solidarité en faveur des agriculteurs en difficulté.

Certains postes du budget que je vous soumetts sont en diminution. Il s'agit, en fait, d'une diminution apparente de certaines ressources de gestion économique courante. Il en est ainsi, en premier lieu, du poste concernant les offices. L'assainissement de la politique agricole commune, auquel nous nous sommes livrés depuis quelques années, commence, comme je l'ai dit tout à l'heure, à donner quelques résultats bénéfiques. En particulier, nos efforts dans les secteurs laitier, céréalier et de la viande bovine nous permettent d'enregistrer une diminution des crédits d'intervention communautaire qui est, pour la France, de 377 millions de francs.

En revanche, j'ai veillé à ce que les crédits de gestion économique et de modernisation, destinés à financer nos actions nationales, soient reconduits. J'attache beaucoup d'importance, notamment, aux actions structurelles dont beaucoup viendront finalement s'intégrer aux contrats de plan Etat-régions. Cette année, un effort, particulier sera consenti en faveur des secteurs exposés aux risques nés de l'élargissement. Nous aurons, d'ailleurs, l'occasion de le confirmer dans quelques jours.

De la même manière, les bons résultats de la politique gouvernementale de rigueur, en réduisant le taux d'inflation, ont permis d'abaisser les taux d'intérêt. C'est pourquoi le coût budgétaire de la bonification a pu être allégé de plus de 450 millions de francs. Dans ces deux cas, il s'agit de ce que les spécialistes budgétaires appellent des « économies de constatation ».

Il est d'autres catégories de dépenses qui constituent, à proprement parler, des investissements pour l'avenir ; celles que nous consentons en faveur des hommes et, avant tout, des jeunes. Ces investissements sont au cœur de mes priorités, comme il est, je crois, tout à fait normal.

C'est pourquoi nous avons attribué à la dotation aux jeunes agriculteurs des crédits en hausse de 87 millions de francs, soit plus de 15 p. 100.

C'est pourquoi, surtout, nous avons fait un effort important en faveur de la formation. Après le grand effort de rénovation accompli ces dernières années, nous disposons d'un enseignement technique agricole de qualité dont les résultats en matière de taux de réussite aux examens et d'emploi de ses diplômés sont remarquables et remarquables.

Nous voulons lui permettre de poursuivre la diversification déjà entreprise - grâce à certains d'entre vous, d'ailleurs, dans de nombreux lycées agricoles - en direction des métiers de l'agro-alimentaire et des métiers ruraux non agricoles,

ceux qui concernent, par exemple, le tourisme dont on attend beaucoup pour la conservation de l'activité dans un grand nombre de zones rurales.

Il faut, en effet, que notre enseignement agricole continue à s'adapter non seulement aux besoins techniques des futurs producteurs, mais aussi à l'évolution de l'ensemble du milieu rural s'il veut conserver sa place particulière dans notre développement.

Nous avons accru de 6 p. 100 les moyens de l'enseignement technique public, créant 135 emplois nouveaux, et de 6,3 p. 100, soit 69 millions de francs, ceux de l'enseignement technique privé, ainsi que ceux de l'enseignement supérieur, public et privé, et ceux de la formation continue. En outre, un crédit supplémentaire de 16,5 millions de francs porte le chapitre consacré aux bourses de l'enseignement à 355 millions de francs, ce qui nous permettra de nous mettre à égalité avec le secteur de l'éducation nationale.

Des fonds sont également prévus pour permettre la revalorisation de la condition des enseignants ainsi que leur requalification quand elle est nécessaire. Dans cette perspective, et à titre prioritaire, l'examen de la situation des professeurs des collèges de l'enseignement technique agricole a déjà commencé. Comme je l'ai annoncé à l'Assemblée nationale, des crédits supplémentaires seront dégagés pour répondre à cette attente légitime et justifiée des enseignants.

Je vous confirme incidemment que l'élaboration du décret parachevant le statut des enseignants du secteur privé, que j'avais relancée à mon arrivée au ministère, se termine. Le décret paraîtra bien, comme je m'y étais engagé, au mois de janvier 1989, de manière à pouvoir entrer en application dès la rentrée de 1989.

Nous avons voulu aussi, chaque fois que des décisions ont été prises en faveur de l'enseignement, inclure immédiatement l'enseignement agricole dans la priorité nationale reconnue au système éducatif.

Pour la même raison, nous avons voulu prendre notre part de la priorité reconnue à la recherche.

Même si l'essentiel de la recherche en matière agricole est le fait de l'I.N.R.A., dont la dotation incombe au ministère de la recherche et de la technologie, le ministère de l'agriculture et de la forêt a voulu apporter sa contribution en consacrant 8 millions de francs à la formation pour la recherche et 37 millions de francs à des actions incitatives en matière de sélection végétale ou de technologie agro-alimentaire.

Mais le renforcement de la compétitivité de notre secteur agro-alimentaire passe aussi par un développement de tous les stades des différentes filières, de la production à la transformation et à la commercialisation. Notre production agricole a déjà fait la preuve de son efficacité par de brillantes performances à l'exportation. Beaucoup de nos industries agro-alimentaires ont également contribué à l'amélioration de notre balance commerciale agro-alimentaire, dont le solde positif devrait, cette année, pour la première fois, atteindre, voire dépasser les 40 milliards de francs. Il s'agit, ne l'oublions jamais, de notre première branche industrielle, si l'on met à part le secteur du bâtiment et des travaux publics, avec plus de 500 milliards de francs de chiffre d'affaires et 600 000 emplois.

Il est donc particulièrement déplorable que l'on puisse voir subsister, depuis de longues années, des insuffisances difficilement explicables, comme celles, par exemple, qui caractérisent encore notre filière porcine.

Par ailleurs, je constate comme vous un accroissement insidieux et irritant de notre déficit en produits alimentaires élaborés à haute valeur ajoutée, ceux qui, comme par hasard, peuvent assurer aux industries les meilleurs taux de profit.

Comme une trop grande partie des entreprises françaises de tous les secteurs, nos firmes agro-alimentaires industrielles révèlent, me semble-t-il, certaines déficiences structurelles auxquelles il faudra porter remède : une trop grande dispersion, pratiquement pas de firmes multinationales, une insuffisance des investissements et de la recherche technique, enfin un manque de dynamisme commercial, notamment à l'exportation.

Voilà un bilan que vous connaissez et que nous dressons souvent, mais auquel nous devons nous attacher.

Si nous voulons, en effet, confirmer notre place de premier pays agricole de la Communauté économique européenne, nous devons remédier sans tarder à ces déficiences. A cet

égard, il faut savoir que si notre production agricole est certes la première dans la Communauté économique européenne, ce dont nous nous félicitons - c'est d'ailleurs surtout les agriculteurs que nous devrions complimenter ! - néanmoins les industries agro-alimentaires de la République fédérale d'Allemagne surclassent déjà les nôtres. Il y a là quelque chose d'anormal.

Il est évident que nous ne pouvons agir à la place des entreprises. Vous savez d'ailleurs très bien que ce n'est ni dans mes conceptions ni dans ma volonté. C'est, en effet, aux entreprises qu'il revient de se mobiliser pour ne pas se laisser distancer.

J'ai cependant essayé de concentrer quelques moyens pour les aider, lorsqu'elles me feront des propositions : par l'intermédiaire du fonds d'intervention stratégique et de la prime d'orientation agricole, un peu plus de 300 millions de francs - c'est peu, bien sûr, au regard des enjeux, mais cela, dans certains cas, est susceptible d'apporter ce qui est nécessaire - financeront des mesures de politique industrielle pour aider les entreprises à adapter leur outil industriel et pour développer la recherche-développement en matière de technologie agro-alimentaire. Cela devrait devenir une sorte de guide en matière d'arbitrage.

Que l'on n'attende pas trop de moi que les sommes du fonds d'intervention stratégique ou de la prime d'orientation agricole servent à financer un peu n'importe quoi, selon l'influence relative de celui qui présente le dossier !

J'ai peu d'argent disponible pour ce secteur. Il nous faut donc l'utiliser le plus efficacement possible. Je m'efforcerai de faire respecter ces orientations, aussi difficile et délicat cela soit-il, dans mes relations avec certains responsables professionnels ou politiques.

Un autre secteur bénéficie d'un effort budgétaire important, à savoir la forêt. Ainsi, près de 2 milliards de francs sont inscrits dans ce projet de budget pour la mise en valeur et la protection des forêts, ainsi que pour la modernisation de la filière bois.

L'ensemble des produits du bois, malgré tous les efforts consentis dans le passé et les débats fréquents que nous avons eus sur cette question, constituent encore aujourd'hui une lacune énorme de notre dispositif économique. La situation est telle qu'il nous arrive, par moments, de nous demander où sont les solutions. Je tiens à rappeler, en effet, que le déficit de la filière bois s'élèvera, pour 1987, à plus de 15 milliards de francs. Comment cette situation est-elle encore possible, alors que nous possédons la plus grande forêt et, m'assure-t-on, la plus belle forêt d'Europe ?

Je n'ai pas de solution miracle. Il nous faut, à mon avis, persévérer dans une amélioration et une modernisation de la gestion de nos ressources. Peut-être faudra-t-il augmenter les incitations, afin que les propriétaires privés apprennent à se regrouper et à confier à des spécialistes la gestion de leur forêt ?

Par ailleurs, il nous faudra aussi, modestement, mais avec ténacité, persévérer dans la première transformation, c'est-à-dire dans la première mise en valeur de notre bois, afin de le mettre à la disposition de ceux qui le transforment. Mais je ne ferai pas aujourd'hui de long discours sur la forêt, même si ce sujet me préoccupe beaucoup ; en effet, désormais, le temps n'est plus aux discours sur cette question : il nous faut agir fermement, avec beaucoup de constance, car le redressement de ce secteur sera proportionnel à la durée de pousse d'un arbre ; ce sera long ! Il nous faut être patient ; mais nous ne pouvons néanmoins pas nous satisfaire de la situation actuelle.

J'aimerais, pour en terminer sur ce chapitre, dire un mot du dispositif de retrait des terres arables, plus connu sous le vocable de « jachère ». Le décret qui permet sa mise en œuvre effective en France est désormais paru. Les 205 millions de francs inscrits au projet de budget devraient donc permettre de financer cette action, ainsi que le règlement relatif à l'extensification des productions dans les secteurs viticoles et de la viande bovine, qui devrait entrer en application d'ici à la fin de l'année. Ces dispositions s'inscrivent dans un ensemble plus vaste de mesures, non seulement de limitation des productions, mais aussi d'occupation de notre espace, qui ont été arrêtées dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune.

Toujours dans le domaine de la gestion du foncier, je souligne que nous avons porté de 53 millions de francs à 70 millions de francs la dotation aux S.A.F.E.R. - sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural - en vue de leur permettre d'assainir leur situation par le déstockage des terres qu'elles avaient acquises à une époque où la terre agricole était plus chère qu'elle ne l'est aujourd'hui.

J'ajouterai pour mémoire que, comme nous l'avons reconnu lors de nos derniers débats, toutes les mesures d'aménagement foncier à venir exigent un réexamen de tous nos instruments de gestion des structures, afin de les adapter à gérer non plus la pénurie, mais la surabondance relative des terres agricoles. Elles imposeront donc, outre une réforme du contrôle des structures que la Haute Assemblée a souhaitée, une réforme de la fiscalité sur le foncier non bâti et, par là, une refonte de la fiscalité des collectivités locales, dont la nécessité est aujourd'hui publiquement reconnue par tous, en particulier par M. le Premier ministre et M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

Je dirai enfin un mot - je sais, en effet, que certains d'entre vous s'en sont préoccupés - de la situation des C.U.M.A. - coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole - qui permettent de réduire les coûts de production des agriculteurs, à une époque où nous nous soucions tous de l'abaissement de leurs charges. Le Gouvernement entend favoriser le développement des C.U.M.A., parce qu'elles sont un moyen d'économiser les investissements. Le développement de ces coopératives a d'ailleurs été très important au cours des années précédentes, à tel point que les prêts bonifiés destinés à l'achat de matériel par ces coopératives se sont révélés nettement insuffisants.

Comme je l'ai dit lors de mes interventions à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a décidé de remédier à cette situation. C'est pourquoi j'ai obtenu l'autorisation de majorer l'enveloppe de ces prêts pour 1989, afin de permettre de supprimer les files d'attente et de faire face aux besoins des C.U.M.A.

Après avoir parlé des dépenses budgétaires destinées à assurer l'avenir du secteur agricole, je traiterai maintenant de celles qui assurent la contrepartie nécessaire et légitime de la modernisation agricole, pour pallier ses conséquences parfois douloureuses mais inévitables. Je ne les ai pas intitulées « dépenses sociales » ; ce sont, en effet, dans mon esprit, des dépenses qui ont une grande importance économique, puisqu'elles doivent faciliter à l'ensemble de notre agriculture une transition, sans trop de heurts, pour passer de ses structures anciennes aux structures nouvelles qui lui permettront d'affronter toujours mieux un avenir de débouchés limités et durement disputés par nos concurrents.

Dans cette perspective, il m'a semblé indispensable de mettre très vite en place un système souple et décentralisé d'aide aux agriculteurs en difficulté, qui a été doté, dans le projet de budget, de 300 millions de francs. Ce système, dans mon esprit, s'adresse avant tout aux agriculteurs qui ont été victimes des changements accélérés de la politique agricole commune survenus au cours des dernières années, soit qu'ils ne puissent faire face à leurs remboursements au Crédit agricole, soit qu'ils se retrouvent, pour certains d'entre eux, comme l'a d'ailleurs souligné l'un des rapporteurs du projet de B.A.P.S.A., sans couverture sociale, faute d'avoir pu cotiser à la M.S.A.

En effet, il m'est apparu que, dans la plupart des cas, les exploitations touchées par ces grandes difficultés sont techniquement saines et capables de se rétablir, pour peu qu'on les aide à sortir d'une mauvaise passe.

Comme vous le savez, la circulaire du 10 octobre 1988 a institué des commissions départementales chargées de faire l'inventaire des besoins et de décider des interventions adaptées à chaque situation. Une bonne partie de ces commissions sont déjà installées - j'ai le plaisir de vous le confirmer - et toutes fonctionneront d'ici à la fin de l'année.

Ces commissions ont les missions suivantes : tout d'abord, elles doivent organiser le financement des études d'exploitations en vue de déterminer leurs possibilités de redressement ainsi que les actions de suivi des dites exploitations ; par ailleurs, elles peuvent également décider la prise en charge des cotisations sociales impayées, afin que plus un seul agriculteur ne se trouve sans couverture sociale ; enfin, elles peuvent prendre en charge les actions de reconversion, les stages

de formation rémunérés ainsi que les primes de départ, qui ont été portées de 20 000 francs à 30 000 francs lorsqu'il y a abandon du domicile.

A cet effet, chaque commission dispose d'une enveloppe financière départementale, qu'elle répartira en fonction des besoins qui se seront exprimés.

Quant à l'aide en attente de la retraite, qui est attribuée aux exploitants âgés de plus de cinquante-cinq ans dont l'exploitation n'est malheureusement pas redressable, sa gestion sera assurée au niveau national par le C.N.A.S.E.A. - centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles - et elle sera attribuée par l'intermédiaire des A.D.A.S.E.A. - associations départementales pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.

Par ailleurs, comme vous le savez, les agriculteurs les plus démunis qui n'entrent pas dans le cadre de ce dispositif et qui ne seront donc pas considérés comme redressables ont été admis, dès l'origine, au bénéfice du revenu minimum d'insertion.

Enfin, la législation que vous avez adoptée récemment sur le règlement amiable, le redressement et la liquidation judiciaires vient, en quelque sorte, compléter ce dispositif, en assurant des garanties supplémentaires aux agriculteurs en difficulté.

Je voudrais aussi, sous ce chapitre, signaler une catégorie de dépenses qui me paraissent, elles aussi, justifiées du point de vue économique, à savoir celles qui financent les actions en faveur des zones défavorisées. Ces dépenses sont certes importantes, puisqu'elles représenteront cette année un peu plus de 1 680 millions de francs ; néanmoins, nous ne pouvons pas laisser se désorganiser un espace où travaillent encore plus de 185 000 agriculteurs.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, les traits principaux du budget que je vous présente et que je voulais mettre en valeur devant vous. Certes, je sais qu'avec perspicacité vous ne manquerez pas de me signaler les lignes et les chapitres où les crédits sont insuffisants.

Je l'ignore d'autant moins que - je ne vous l'ai d'ailleurs pas caché - avant de vous soumettre ce projet de budget, je l'ai préparé et j'aurais été heureux - c'est évident - de pouvoir disposer de crédits plus importants. Toutefois, ce budget, tel qu'il est, s'efforce de répondre à nos obligations.

Je voudrais insister à nouveau sur l'étonnante rigidité de nos budgets. Mystère de l'empilement progressif des mesures auxquelles on estime, quelques années après, être incapable de renoncer. Mystère des besoins incompressibles d'institutions, d'organisations qui considèrent qu'on ne peut bouger ce qui a été acquis. Mais, à force d'empiler ces rigidités, ces exigences, et que certains considèrent comme des droits, la possibilité de présenter des mesures nouvelles se raréfie d'autant.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Il y a un sérieux coup de plume à donner !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Il est important de continuer à réfléchir à ce problème. Certes, je n'ai pas le sentiment, dans cette conclusion, de vous faire une grande révélation ou de découvrir la lune - vous y avez déjà pensé depuis longtemps - mais la question est désormais incontournable. Songez qu'à force d'avouer notre incapacité permanente à la résoudre, dans quelques années, le budget de l'agriculture ne pourra peut-être plus financer la moindre intervention économique, parce que tous les fonds auront été consacrés à financer la dotation du budget de l'Etat à la protection sociale.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** C'est exact !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** A moins que, la situation étant différente, le ministre de l'économie, des finances et du budget n'accorde au ministre de l'agriculture une croissance spectaculaire de ses crédits - ce dont je doute fort - la discussion budgétaire ne consistera plus guère qu'en une adoption, comme ce matin, des crédits du B.A.P.S.A., puis en une discussion de quelques instants du projet de budget du ministère de l'agriculture, suivie par l'adoption des crédits servant à financer les traitements des fonctionnaires, et rien d'autre.

Voilà pourquoi, mesdames, messieurs les sénateurs, il est nécessaire que nous nous préoccupions - et le Gouvernement au premier chef - de la structure de nos dépenses dans ce

secteur, tâche difficile sur laquelle d'autres avant moi se sont brisés les dents, mais il faudra donc de toute façon en passer par là. C'est sur cette perspective que je voudrais conclure cette présentation. Oh, je n'évoque pas ces réflexions pour vous inciter à l'indulgence ! Non, je suis prêt à écouter vos critiques et je m'efforcerai d'y répondre. Cependant, mesdames, messieurs les sénateurs, en vous présentant ce projet de budget, j'ai conscience non seulement de ses insuffisances mais aussi de la nécessité de réfléchir à son sujet et de le remettre sur le métier, de le travailler en profondeur afin qu'il puisse offrir des possibilités nouvelles. C'est nécessaire si nous voulons continuer à accompagner ce qui me paraît l'essentiel, à savoir la modernisation de notre agriculture et la solidarité légitime avec nos agriculteurs. (*Applaudissements sur les travées socialistes, sur les travées de la gauche démocratique et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.P.R.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures trente-cinq, est reprise à quinze heures cinq, sous la présidence de M. Michel Dreyfus-Schmidt.*)

## PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT,

vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1989 concernant le ministère de l'agriculture et de la forêt.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le ministre, au mois de juillet dernier je vous avais adressé un questionnaire pour me permettre de préparer les travaux de la commission des finances et l'éclairer sur les choix budgétaires opérés.

Parmi les questions posées, l'une d'entre elles revêtait, à mes yeux, un caractère tout particulier. Elle me paraissait primordiale pour la compréhension de votre politique budgétaire.

Cette question, tout le monde agricole se la pose car la réponse qui y est apportée conditionne les décisions à prendre pour l'agriculture française. Elle vous sera posée, j'en suis persuadé, de très nombreuses fois par mes collègues au cours de cette journée, tant elle est présente dans les esprits. D'ailleurs, dans les différents départements, elle doit être posée aussi souvent qu'elle m'est posée dans le mien.

Et pourtant, monsieur le ministre, vous êtes resté silencieux devant cette grave question puisque, en cet instant précis, je n'ai pas encore reçu de réponse de votre part. Cela m'inquiète profondément et me rend perplexe.

Dois-je conclure, alors, que vous n'avez pas de réponse à cette question ? Cela serait grave. J'espère, monsieur le ministre, que cette journée sera pour vous l'occasion d'y répondre. Ce que vous pourriez en dire éclairerait utilement le débat que nous allons avoir sur le budget de l'agriculture pour 1989.

La question posée était simplement la suivante : « Quel est l'avenir de l'agriculture française dans la compétition internationale ? » Vous comprendrez maintenant, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'inquiétude de votre rapporteur spécial.

Comment préparer un budget et comment le voter sans avoir réfléchi un seul instant à l'avenir de notre agriculture ?

Comment faire des choix budgétaires qui engagent l'avenir et mesurer leurs conséquences si l'on ne sait pas vers quel horizon se dirige notre agriculture ?

Comment parler de l'agriculture sans évoquer les contraintes internationales et communautaires qui pèsent sur son avenir ?

Comment expliquer le budget de l'agriculture pour 1989 si on n'a pas une idée précise du cadre financier et économique dans lequel il devra s'insérer ?

Je vais donc essayer, mes chers collègues, de vous présenter cet environnement économique et financier, qui constitue la toile de fond de ce budget de l'agriculture et de la forêt pour 1989.

La production agricole explose, la consommation alimentaire stagne, les exportations de produits agricoles sont stables, certains stocks augmentent, la concurrence attise les antagonismes commerciaux, les marchés sont en désordre et la concurrence s'exerce à coup de subventions. L'agriculture est devenue une arme de premier plan dans les négociations internationales.

Tel est, en cette fin d'année 1988, l'état de l'agriculture mondiale.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture a participé à la croissance des économies. Grâce aux progrès techniques, la productivité agricole n'a cessé d'augmenter dans les pays développés.

Les biotechnologies nouvelles vont lui donner un second souffle. Les mauvaises récoltes seront de moins en moins mauvaises, les bonnes seront toujours meilleures. Pour des coûts supplémentaires minimes, on pourra produire, dans un avenir proche, deux à trois fois plus de bétail qu'aujourd'hui !

La consommation stagne.

En effet, la demande de produits alimentaires ne s'accroît que faiblement dans les pays développés du monde occidental. Elle dépend de la croissance démographique, elle-même ralentie, de l'élasticité du pouvoir d'achat, de l'amélioration de la diététique humaine et de nouveaux débouchés dans l'industrie.

Les exportations se sont ralenties depuis le début des années 1980.

La croissance des productions de divers pays importateurs jointe à la persistance de politiques d'austérité dans les pays endettés ont contribué à réduire les échanges et à faire baisser les prix. Les marchés solvables chinois, indien, indonésien et brésilien stagnent, voire se réduisent, car ces pays atteignent l'autosuffisance.

Aussi, sur un marché étroit et émiétté, car il n'existe pas à proprement parler de marché mondial, l'affrontement de grands fournisseurs s'est intensifié ces dernières années, à coup de surenchère ruineuse en matière d'aide aux agriculteurs.

Globalement, l'agriculture a bénéficié dans tous les pays de l'O.C.D.E. d'un niveau d'aides élevé. Il représente pour certains produits - laits, blé, céréales secondaires, viandes bovines, porc, volailles - plus du tiers de la valeur totale de la production.

Les Etats-Unis, handicapés un moment par la hausse du dollar, ont perdu des marchés. Pour se rétablir, ils s'en sont pris principalement à leur premier client, l'Europe. Grâce à un programme d'aide à l'exportation, ils ont repris une part des marchés de céréales perdus. En outre, alors qu'ils disposaient d'une protection efficace au sein du G.A.T.T., ils viennent de se doter d'une loi commerciale très protectionniste.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Eh oui !

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Les pays du groupe Cairns ne sont pas en reste et demandent la suppression de toutes ces aides.

La Communauté européenne devra faire face, lors de la réunion ministérielle du G.A.T.T. à Montréal, le 5 décembre prochain, aux tentatives d'isolement qui la menaceront. Les Etats-Unis se sont rapprochés en effet des positions du groupe Cairns pour demander la suppression progressive à court terme des subventions agricoles.

Quant aux débouchés des pays non solvables, l'extrême nécessité amènera peut-être un jour les pays producteurs à imaginer des solutions fiables pour les atteindre. Ce n'est pas encore le cas.

Le revenu des agriculteurs diminue ou, au mieux, il stagne.

Au sein de la Communauté européenne, depuis 1980, on constate une tendance légèrement négative dans les quatre plus grands pays : Allemagne - moins 0,8 p. 100 - France - moins 0,3 p. 100 - Italie - moins 0,8 p. 100 - et Royaume-Uni - moins 0,5 p. 100.

Or, en 1988 - nous venons de connaître le chiffre - la baisse du revenu net agricole sera de 5,7 p. 100 et, si l'on inclut les cultures pérennes, elle sera de 6,5 p. 100.

Aux Etats-Unis, le revenu agricole a retrouvé en 1987 le niveau connu en 1979 après sept années de dépression.

En règle générale, le sensible accroissement des charges est intervenu parallèlement à une hausse des prix payés par l'exploitant pour les engrais, les semences et l'énergie, hausse plus rapide que celle des prix perçus par lui sur la vente de ses produits. Cette conjonction a annulé, et bien au-delà, l'effet positif sur son revenu de deux éléments clés : la diminution de l'effectif au travail et la hausse de la production. Mais la formidable croissance de subventions a permis de maintenir ou de faire croître légèrement les revenus dans certains pays.

Les stocks se sont accrus.

Le rêve des responsables des politiques budgétaires est sans doute de les anéantir. Mais attention, l'écart entre capacité de production et possibilités d'écoulement n'est, globalement, que de 2 à 3 p. 100. Au milieu de l'année 1989, les stocks mondiaux pourraient se situer à des niveaux proches ou inférieurs des niveaux de sécurité généralement admis. Il faut donc doser la mesure de réduction des stocks. Ne jouons pas avec le feu. L'excédent agricole reste tout de même notre sécurité alimentaire et, comme toute assurance, elle se paie.

Il ne faut donc pas oublier que tout ce que nous consommons est issu des matières premières vivantes soumises aux règles du vivant, à des paramètres que nous ne pouvons pas toujours contrôler tels le climat, les maladies et les parasites. La sécheresse américaine de cet été serait là pour nous le rappeler, s'il le fallait.

Sur ce fond de crise mondiale de l'agriculture et de guerre commerciale, quelle est la situation de l'agriculture européenne ?

La Commission européenne considère que la surproduction est l'élément clé de l'économie agricole dans la Communauté économique européenne, qu'elle est la conséquence de la politique de soutien des agriculteurs par le biais des prix.

Dans ces conditions, l'effort entrepris sous la pression des difficultés budgétaires a eu pour premier objectif de limiter la production dans certains secteurs et le tryptique restrictif - prix diminués, intervention resserrée et coresponsabilité des producteurs accentuée - s'est affirmé.

Les prix, dit-on aujourd'hui, doivent être diminués pour adapter l'offre à la demande ; on ne peut plus leur attribuer une mission sociale. Si le revenu des agriculteurs doit être maintenu, qu'il le soit par une assistance directe aux producteurs, tel est le discours européen actuel.

C'est ainsi que, après les mesures prises en 1984 pour encadrer la production de lait - quotas nationaux - puis, en 1985-1986, pour développer la coresponsabilité - secteur des céréales - et limiter les conditions d'interventions - secteurs des céréales, de la viande bovine et des produits laitiers - la C.E.E. a instauré, en février, à Bruxelles, un système général de « stabilisateurs » visant à déclencher des diminutions automatiques de prix lorsque des seuils de production préalablement déterminés sont dépassés.

Dans le secteur des céréales, la quantité maximale garantie annuellement pour la production globale de la C.E.E. a été fixée à 160 millions de tonnes jusqu'en 1993 ; tout dépassement entraîne automatiquement une baisse de 3 p. 100 du prix d'intervention. Fort heureusement, la Commission a décidé, il y a quelques jours, que le supplément de coresponsabilité ne serait que de 1,6 p. 100, soit 21 francs par tonne, ce qui se traduira par une ristourne au producteur de 2 francs par quintal.

Dans le secteur des oléagineux et des protéagineux, des quantités maximales ont été largement fixées et, pour chaque dépassement, les prix de campagne seront diminués.

Dans le secteur de la viande bovine, le prix d'achat à l'intervention sera plus proche du prix du marché.

Par ailleurs, cet accord fixe un plafond au financement des dépenses agricoles, en établissant un parallélisme entre celles-ci et le produit national brut communautaire. L'enveloppe du F.E.O.G.A. - garantie ne pourra augmenter de plus de 74 p. 100 du taux annuel de croissance du produit national brut de la Communauté économique européenne.

Dans le même temps, le sommet européen a décidé de geler des terres et de mettre en place des mesures socio-structurelles pour compenser les effets des « stabilisateurs ».

Cette politique manifestement budgétaire comporte des lacunes.

D'une part, la Communauté économique européenne ne se dote pas d'une authentique politique d'exportation qui serait susceptible de permettre un développement de ses parts de marchés. Mais tous les pays européens - en particulier nos voisins allemands - n'ont pas une ambition exportatrice dans le domaine agricole. En revanche, pour la France, la question est primordiale.

Politiquement, une démarche exportatrice traduit une volonté de présence mondiale de l'Europe. Psychologiquement, elle serait une incitation à une production économe et compétitive.

D'autre part, les débouchés sur le marché communautaire sont obérés par les importations effectuées en dérogation au principe de la préférence communautaire pour le mouton, le beurre, les graines oléagineuses, les matières grasses végétales - le dossier est toujours pendante - et les produits de substitution de céréales. Ces derniers se substituent aux céréales communautaires, qui n'assurent plus, hélas ! que 35 p. 100 de l'alimentation animale dans la Communauté économique européenne et sont à l'origine de la surproduction laitière. Cependant, les céréales non utilisées doivent être exportées à grands frais pour le contribuable européen.

Par ailleurs, cette remise en cause du système des prix agricoles soulève des problèmes plus vastes, notamment ceux du nombre - il est en diminution constante - des agriculteurs et de l'occupation du sol.

Les agriculteurs sont moitié moins nombreux mais quatre fois plus productifs qu'il y a vingt-cinq ans ; tout en produisant plus, ils continuent à entretenir nos paysages.

Autrement dit, il faut s'interroger sur l'avenir de l'espace rural : désertification ou non ? Pour y remédier, je suis de ceux qui souhaitent voir élargir le classement « zone défavorisée » à l'Ouest de la France ; monsieur le ministre, nous vous demanderons de nous aider à obtenir l'agrément auprès de la Commission européenne.

Cette remise en cause pose, en outre, le problème du devenir de l'activité agro-alimentaire.

La politique agricole commune prend un tournant. Les choix en cours font déjà sentir leurs effets dans certaines productions ; pour les autres, ils ne tarderont pas.

Dans cet environnement mouvementé et plein de périls, où va l'agriculture française ?

Les conséquences de la politique européenne se sont déjà fait sentir dans le secteur laitier. La production de lait a baissé. Le marché européen du lait est tendu. Monsieur le ministre, vous avez raison de dire qu'il faut éviter tout dérapage dans ce domaine. Les stocks disponibles sont à un niveau très bas ; ils ne permettent plus de jouer un rôle de régulateur du marché, ce qui risque de conduire à une vive tension sur les prix. Actuellement, la France importe du lait d'Allemagne !

A juste raison, vous avez demandé le réexamen de la décision prise dans des circonstances différentes, en décembre 1986 et en mars 1987, tendant à réduire de 1,5 p. 100 les quotas pour la campagne en cours. La Commission européenne ne vous a pas suivi. Il faut persévérer, et le Sénat vous soutiendra dans cette action ; vous pouvez compter sur lui, c'est très important pour nos producteurs de lait.

Les producteurs de céréales et d'oléagineux seront les prochains à être touchés par les nouvelles orientations de la politique agricole commune. Pour les producteurs les plus efficaces, la baisse des prix devrait se traduire par une diminution des recettes sans mettre en cause la rentabilité des exploitations. Les marges seront réduites. Mais, pour un certain nombre d'exploitations dont les charges financières sont lourdes et difficilement compressibles, de grandes difficultés sont à craindre.

Des difficultés surgiront très certainement dans la viticulture. Depuis 1970, ce secteur a connu une série ininterrompue d'ajustements douloureux. La diminution globale de la consommation et l'augmentation de la productivité sont les premiers responsables d'une situation qui explique le resser-

rement progressif des mécanismes de régulation. L'accord du 30 mars 1988 prévoit un régime facultatif d'arrachage des vignes et des mesures plus restrictives pour la distillation obligatoire. Les producteurs redoutent la sévérité de cet accord, et le désarroi de certains se traduit de façon spectaculaire.

La situation du marché du porc se caractérise surtout par une forte baisse des prix ; elle est due au niveau record de la production. Le caractère très concurrentiel du marché est marqué par des crises périodiques, qui ont pour effet d'éliminer les éleveurs les moins performants. Les actions visant à améliorer les performances des éleveurs revêtent donc un caractère tout particulier, et la prochaine crise porcine sera meurtrière !

Le marché de la viande bovine pourrait connaître un retournement des cours du bœuf après la forte baisse des prix constatée du fait des abattages de vaches laitières.

A cet instant de mon exposé, monsieur le ministre, j'attirerai votre attention et celle du Sénat sur une des conséquences très néfastes de la conférence de Fontainebleau de 1984. Aujourd'hui, si l'on compare les régimes forfaitaires de T.V.A. français et allemand et leurs conséquences sur le revenu des producteurs de viande, on constate que, pour les taurillons, par exemple, l'écart est de 544 francs au détriment des agriculteurs français. C'est anormal ! Monsieur le ministre, pourriez-vous contribuer à corriger cette distorsion de concurrence de l'ordre de deux à trois points de T.V.A., qui est totalement inadmissible ? De plus, on assiste actuellement à l'achat de veaux en France ; ils sont transformés en jeunes bovins en République fédérale d'Allemagne et ils reviennent sous forme de taurillons dans nos abattoirs, la valeur ajoutée n'étant pas apportée par les agriculteurs français !

En 1990, en France, la production bovine pourrait être inférieure de 15 p. 100 à celle de 1986 et de 10 p. 100 à celle de l'Europe. Cette régression aura des conséquences sur notre balance commerciale.

Par ailleurs, la restructuration des opérateurs dans la filière « viande de boucherie » est indispensable au regard des évolutions décisives qui ne peuvent que s'accélérer, à savoir la concentration de la grande distribution - elle impose des normes d'approvisionnement et de conditionnement - la concentration géographique de la production et l'accentuation de la concurrence sur les marchés européens pour l'ensemble du secteur des produits carnés.

Ainsi, dans un avenir proche, les décisions prises à Bruxelles pèseront sur les producteurs. Dans les secteurs les plus productifs, ils devront réduire leurs frais de gestion et réaliser des économies, mais il ne faut pas oublier que, dans des zones moins favorisées, de nombreux petits producteurs exploitants ne pourront pas résister.

En France, la dimension économique atteinte par les exploitations reste insuffisante. La surface agricole moyenne par exploitation était de 27 hectares en 1985. Par rapport à ses partenaires européens, la France reste toutefois dans une situation intermédiaire.

En 1986, la superficie moyenne était de 13,9 hectares en Europe, de 65,2 hectares en Grande-Bretagne et de 16 hectares en République fédérale d'Allemagne.

Notre agriculture se caractérise par l'extrême dispersion de ses performances, tant au point de vue des produits qu'à celui des régions.

Si la productivité agricole est plus élevée en Champagne-Ardenne que dans toutes les régions de la Communauté économique européenne, si, dans le Bassin parisien, elle est voisine de celle des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne, il est, dans l'Ouest, le Sud et les régions de montagne, des zones où la productivité agricole est inférieure de 20 à 30 p. 100 à la moyenne communautaire.

Ces zones abritent un grand nombre de petits agriculteurs qui sont frappés par les quotas laitiers, la baisse des cours de la viande bovine, la crise porcine ainsi que la réglementation viticole ; leur survie paraît mal assurée.

De nouvelles restructurations seront indispensables pour élever le seuil de rentabilité des exploitations et développer des activités plus rentables. Le facteur démographique pourrait faciliter les adaptations nécessaires. La population agricole est âgée : 35 p. 100 des agriculteurs ont aujourd'hui plus de cinquante ans et plus de la moitié d'entre eux n'ont plus de successeur en ligne directe.

Aussi, si l'on prolonge les comportements actuels d'installation, d'agrandissement des exploitations et de cessation d'activité, les terres libérées du fait des retraits d'activité seront très supérieures aux reprises.

A l'horizon de l'an 2000, près de 12 millions d'hectares seront disponibles alors que les installations et les agrandissements ne conduiraient qu'à la reprise de 5,2 millions d'hectares. Près de 7 millions d'hectares supplémentaires seraient disponibles pour des agrandissements d'exploitations. Il nous faut trouver une solution pour ceux-ci. Je note cependant que je n'aime pas l'idée de friche et que le reboisement ne saurait être la panacée.

**M. Jacques Genton.** Très bien !

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Ces mouvements peuvent cependant être une chance pour l'agriculture française. Bien préparés et maîtrisés, ils devraient permettre à un grand nombre d'exploitations d'accroître leur dimension économique et de mieux s'adapter aux évolutions du marché pour opérer la reconversion nécessaire. Mais, pour atteindre l'objectif, il faudra se donner des moyens, il faudra diminuer les contraintes juridiques et économiques qui pourraient freiner cette évolution spontanée favorable. Un allègement sensible du contrôle des structures sera indispensable ; un assouplissement du statut du fermage s'imposera également ; la charge du capital devra être réduite si l'on veut faciliter le renouvellement des générations.

Les agriculteurs doivent aujourd'hui faire face à des frais financiers qui pèsent d'autant plus que la croissance et l'inflation sont plus faibles.

Il faut « soulager l'agriculture du poids du financement du foncier, afin que le maximum de fonds propres puissent s'investir dans le capital d'exploitation. Cela suppose que l'on encourage fiscalement l'achat de terres destinées à la location, que le foncier non bâti ne soit pas frappé d'impôt exorbitant. Mais pour attirer des capitaux extérieurs à l'agriculture, il faut aussi assurer aux propriétaires des baux plus souples et une rémunération plus importante ».

Mes chers collègues, c'est ainsi que s'exprimait M. Bérégovoy dans sa lettre *Economie et liberté* publiée le 5 mai 1987. Il est regrettable que, devenu ministre d'Etat dans les jours qui ont suivi cette publication, M. Bérégovoy n'ait pas concrétisé ses bonnes paroles dans le projet de loi de finances qu'il nous a présenté et dont je vais vous parler maintenant.

Dans le projet de loi de finances pour 1989, il est incontestable que l'agriculture n'a pas été retenue parmi les priorités gouvernementales.

En effet, dans la première partie du projet de loi de finances, vous avez noté, sans aucun doute, l'absence de propositions gouvernementales destinées à doter l'agriculture de moyens efficaces et modernes dans la perspective de l'échéance de 1993. Rien n'a été proposé ni pour réduire la charge de l'impôt foncier ni pour favoriser l'investissement dans l'agriculture. En revanche, les dispositions du Gouvernement concernant l'impôt de solidarité sur la fortune venaient accroître les charges et accentuer le problème foncier en décourageant les investisseurs. Le Sénat a donc été amené à apporter de nombreuses modifications à ce projet de loi.

De la même façon qu'il a été décidé de réduire le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés industrielles lorsqu'ils sont réinvestis, le Sénat a souhaité donner, dans le secteur agricole, une plus grande ampleur aux déductions pour autofinancement.

Dans le même souci, le Sénat a décidé de faciliter l'apport et le maintien de capitaux dans l'agriculture en modifiant le régime d'imposition des baux ruraux et des parts de groupement foncier agricole.

Pour faciliter la transmission de l'exploitation agricole, le Sénat a également modifié le régime d'imposition des plus-values dégagées lors de l'apport des éléments de l'actif à une société.

Monsieur le ministre, le Sénat souhaite vivement que ces dispositions nouvelles soient retenues dans le texte définitif de la loi de finances non pas seulement pour soulager la contribution fiscale des agriculteurs, mais pour inciter et encourager ceux qui investissent dans la modernisation de leur exploitation et qui voient leurs besoins de financement croître sans cesse.

Pour ce qui est du budget de l'agriculture, il manque d'ambition. Il n'est pas à la hauteur des enjeux et des dangers auxquels l'agriculture française se trouve confrontée.

Les crédits progressent de 3,5 p. 100, c'est-à-dire moins que le budget précédent, qui a augmenté de 5,1 p. 100.

Ils progressent moins vite que l'ensemble des dépenses de l'Etat, qui croissent de 4,6 p. 100, et nettement moins vite que les budgets prioritaires, qui augmentent de 7,5 p. 100. Songez que le budget du ministère de la culture progresse de 12,5 p. 100 !

Aujourd'hui, les autorisations de programme diminuent de 0,8 p. 100, traduisant ainsi l'absence dramatique de projets d'investissement.

Pourtant, les rentrées fiscales sont supérieures aux prévisions budgétaires en 1988 de 54 milliards de francs. Elles seront - je le crois - excellentes en 1989. Elles offraient des marges de manœuvre considérables pour faire un effort en faveur de l'agriculture. Le Gouvernement auquel vous appartenez n'a pas fait ce choix : il n'a pas retenu l'agriculture parmi les priorités malgré les bonnes paroles de M. Bérégovoy tenues, il est vrai, avant le 10 mai 1988.

Pourtant l'agriculture française a une chance à saisir dans cet environnement difficile. Elle mérite que l'on mise sur elle. En tout cas, le Sénat lui fait confiance et fait confiance aux agriculteurs.

Certes, elle souffre de faiblesses. Nous les avons examinées : structures inadaptées, endettement important, revenus faibles et compte d'exploitation inquiétant.

Mais elle dispose de forces importantes : le secteur agricole n'a cessé de se moderniser depuis trente ans, plusieurs générations ont consenti des efforts considérables pour investir, s'initier aux techniques nouvelles, agrandir leur exploitation et finalement placer l'agriculture française au premier rang en Europe et parmi les premières du monde. Nos agriculteurs sont bien formés, disposent de solides traditions, de terres de qualité et d'un climat favorable.

Il faut leur donner les moyens de poursuivre le processus de modernisation en cours, leur assurer un revenu, des conditions de vie et de travail décentes.

Il faut valoriser nos productions. Il faut favoriser la recherche. Il faut moderniser notre industrie agroalimentaire. Il faut que notre agriculture s'adapte à la compétition internationale toujours plus difficile.

Face à ces besoins, quels sont les choix que vous avez opérés au sein du budget de l'agriculture ?

Ce budget comporte seulement trois mesures nouvelles proprement dites. Deux mesures à caractère social d'abord : l'aide aux agriculteurs en difficulté - plus de 300 millions de francs - et l'ajustement de la subvention au budget annexe des prestations sociales agricoles - plus 1 179 millions de francs ; puis une mesure relative aux structures agricoles : il s'agit de la mise en œuvre des dispositions communautaires visant le retrait des terres et l'extensification - plus 250 millions de francs.

La contribution au budget annexe des prestations sociales agricoles représente l'essentiel de l'effort supplémentaire en faveur de l'agriculture puisque, hors budget annexe des prestations sociales agricoles, le budget de l'agriculture n'augmenterait, si je puis dire, que de 0,2 p. 100.

Les autres mesures nouvelles traduisent notamment soit des mesures inéluctables correspondant à des décisions déjà prises, lors de la conférence agricole du 25 février 1988 pour les zones défavorisées - 220 millions de francs - ou au moment de l'ouverture des crédits supplémentaires par le décret d'avances du 10 juin 1988 pour l'enseignement agricole - 15,7 millions de francs ; soit des économies de constatation enregistrées sur quatre postes : la bonification des prêts du Crédit agricole du fait de la baisse du coût de la ressource - moins 457 millions de francs, le régime économique des alcools pour tenir compte des nouvelles modalités de financement des interventions - moins 404 millions de francs, les offices agricoles en raison d'une réduction du coût des actions liées à la réglementation européenne - moins 377 millions de francs - et les indemnités viagères de départ à la suite de la baisse du nombre de bénéficiaires - moins 106 millions de francs ; soit la poursuite des efforts déjà entrepris dans le domaine de l'enseignement agricole public et privé et de la recherche.

Pourtant des besoins de financement existent dans les offices agricoles. D'ailleurs, en leur absence, le Conseil supérieur d'orientation n'a pas pu répartir, lors de la réunion du 13 octobre dernier, les crédits prévus dans le projet de budget pour 1989 entre les offices. Le renforcement de la politique d'orientation des productions nécessiterait des moyens supplémentaires pour le secteur laitier, les éleveurs de porcs, le fonds de restructuration des entreprises du secteur de la viande et le secteur de fruits et légumes.

Compte tenu des perspectives imposées par la mise en œuvre prochaine de la directive concernant la qualité sanitaire des laits destinés aux échanges intracommunautaires et de la position difficile des producteurs français à l'égard de nouvelles normes, il paraîtrait opportun de maintenir les moyens affectés à l'amélioration de la qualité du lait et d'envisager l'inscription d'un crédit supplémentaire de 5 millions de francs à ce titre.

En outre, la restructuration des opérateurs dans les filières viandes de boucherie est indispensable au regard des évolutions en cours. Pour que le potentiel exceptionnel de l'élevage français, notamment dans le secteur bovin, soit valorisé sur les marchés européens, il est indispensable que les entreprises accroissent leur compétitivité. Pour y parvenir, il faudrait favoriser les opérations de restructuration et prévoir à cet effet 30 millions de francs supplémentaires au budget de 1989.

En ce qui concerne la filière porc, une dotation supplémentaire a été accordée en 1988 à l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture, l'Ofival, pour compléter le dispositif d'aide à l'amortissement des prêts. En 1989, dans l'état actuel des prévisions concernant l'évolution des cours du porc et du prix de l'aliment, une somme d'au moins 100 millions de francs sera nécessaire. Par rapport à la dotation figurant dans le budget initial de 1988, un complément de 60 millions de francs serait donc nécessaire.

Enfin, le secteur des fruits et légumes et de l'horticulture devrait bénéficier d'un effort supplémentaire que j'évalue au minimum à 15 millions de francs si l'on veut reconduire les actions à caractère structurel et conjoncturel déjà entreprises.

Au total, la dotation du chapitre 44-53 « Interventions en faveur de l'orientation et de la valorisation de la production agricole » devrait être dotée d'une somme de 110 millions de francs.

Parmi les autres mesures, il conviendrait que le dispositif en faveur des agriculteurs en difficulté soit précisé.

Il serait souhaitable que vous nous indiquiez, monsieur le ministre, les conditions dans lesquelles ce dispositif s'articulerait avec, d'une part, le volet du projet de loi d'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social, qui vise à appliquer à l'agriculture les procédures en vigueur pour des entreprises en difficulté, et, d'autre part, l'attribution du revenu minimum garanti, dont l'objectif est d'éviter le développement de situation de grande pauvreté tout en permettant une réinsertion dans une activité différente ou complémentaire de l'activité agricole.

Par ailleurs, la mise en œuvre des dispositions communautaires concernant le retrait des terres et l'extensification pose un problème de cohérence avec l'aménagement du territoire qui doit être explicité.

Je m'interroge sur le montant des primes retenues à l'hectare, qui ne couvrent pas les charges de structures, sauf dans des régions déjà très extensives.

Le retrait des terres de la production agricole risque d'accélérer le processus de désertification de l'espace rural déjà entamé dans certaines régions. Il conviendrait que le Gouvernement explicite la politique d'aménagement du territoire qu'il souhaite mettre en œuvre pour rechercher la cohérence et éviter les effets dévastateurs de ces mesures dans certaines parties fragiles de notre territoire rural. Il faut être en effet conscient du fait qu'il n'y aura pas d'aménagement global du territoire sans aménagement rural et qu'il n'y aura pas d'aménagement rural sans le maintien des agriculteurs.

Le retrait de terres agricoles de la production pose également le problème de l'utilisation de l'espace agricole et de sa répartition entre agriculteurs.

La réglementation actuelle du contrôle des structures agricoles issues des lois de 1960, mais surtout de 1980 et de 1984, apparaît de plus en plus inadaptée à l'évolution du

monde agricole. Elles freinent la modernisation, réduisent le nombre de non-exploitants candidats à l'accession au moment où les agriculteurs sont dans l'impossibilité de financer les acquisitions.

Le régime de contrôle des structures devrait être remis à plat de façon pragmatique.

Enfin, votre rapporteur souhaite rappeler l'urgente nécessité de soulager l'agriculture du poids de l'impôt foncier. Cette réforme difficile doit être engagée sans tarder et être achevée dans des délais raisonnables. Le ministre délégué chargé du budget a indiqué devant le Sénat que le collectif budgétaire pour 1988, qui sera soumis prochainement à l'examen du Parlement, contiendrait des mesures en ce sens. Monsieur le ministre, peut-être pourriez-vous satisfaire notre curiosité dès maintenant et nous dévoiler le contenu de ces dispositions ? Le Sénat le souhaite ardemment.

Ce projet de budget pour 1989 ne tient pas suffisamment compte des enjeux et des dangers auxquels l'agriculture française est confrontée. Il comporte des lacunes qui devront être rattrapées en 1990. Mais, pour cela, il faudra que le Gouvernement affiche des objectifs et des ambitions qui assurent à l'agriculture la place centrale qui lui revient.

Votre commission des finances a souhaité que des améliorations soient apportées à ce budget en ce qui concerne la fiscalité agricole, le foncier non bâti et la dotation aux offices.

Certaines d'entre elles ont déjà été retenues à la suite des modifications que le Sénat a apportées dans l'examen de la première partie de la loi de finances pour 1989. Nous espérons qu'elles seront maintenues dans le texte définitif de la loi des finances. Nous ferons le maximum à cette fin, mais nous aimerions connaître votre position sur ces amendements introduits en faveur de l'agriculture.

Sous réserve de ces observations, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits de l'agriculture et de la forêt pour 1989. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Sordel, rapporteur pour avis.

**M. Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Après un rapide rappel des conditions de l'environnement agricole actuel, notre commission a procédé à un examen très spécifique de ce budget. Elle y a surtout cherché ce qui concernait directement le sort des agriculteurs et, en particulier, ce qui permettait d'envisager l'évolution de leur revenu.

Depuis quinze ans, le revenu agricole a été pratiquement stable. Il n'y a pas eu d'augmentation, ou, s'il y en a eu certaines années, on a constaté des diminutions à d'autres. Cette année encore, on nous annonce un revenu vraisemblablement en baisse de 3,4 p. 100, alors qu'il était, l'année dernière, en hausse de 4 p. 100.

Cette hausse était due en partie aux financements apportés à l'agriculture sous forme de subventions. La baisse de cette année est probablement la conséquence des diminutions à la fois de prix, intervenues à la suite des décisions du 13 février dernier à Bruxelles, et de ressources, dues aux pénalités, notamment laitières, qu'il faudra bien payer.

En fait, le budget du ministère de l'agriculture marque, cette année, une augmentation de 3,5 p. 100, qui est inférieure à l'évolution du budget de la nation. Cela s'explique par quelques baisses techniques, dont M. le ministre nous a rappelé l'origine ce matin, celles des taux de bonification et des indemnités de départ en particulier.

Quoi qu'il en soit, ce budget s'inscrit dans un ensemble de dépenses au profit de l'agriculture qui marque une hausse de 4,6 p. 100. La réflexion que l'on peut faire, c'est que le budget de l'agriculture proprement dit représente environ un tiers de cet ensemble. Les deux autres grandes parties sont le budget annexe des prestations sociales agricoles - pour un tiers - et les versements de la Communauté, d'où l'incidence relativement modeste des mesures franco-françaises au profit du revenu de l'agriculture.

Le budget de l'agriculture peut être lui-même divisé en deux grandes parties : d'une part, les aides directes et, d'autre part, les aides indirectes.

Les aides directes sont les subventions et les transferts sociaux.

On s'aperçoit que, si les subventions ont augmenté, les transferts sociaux en général ont diminué depuis 1980, soit moins de dix ans. En 1987, l'indice des transferts sociaux, qui était de 100 en 1980, est tombé à 47. En revanche, les subventions de cette époque ont doublé, mais il faut mettre en contrepartie l'augmentation des charges qui ont pesé sur l'agriculture : la hausse des impôts - impôts et taxes ont passé au coefficient 164, ils ont donc presque doublé - et l'impôt foncier, qui a augmenté de 30 p. 100. L'impact net des subventions ou des aides directes à l'agriculture a baissé encore. Pour avoir été de 100 en 1980, cet indice n'est plus que de 85 en 1987.

Vous l'avez rappelé ce matin, monsieur le ministre, cette année, vous n'avez pu, dans ces aides directes, faire apparaître des chapitres particuliers en faveur des agriculteurs défavorisés ou tout au moins en difficulté. Je crois que c'est la vérité, et nous devons le constater, vous avez voulu donner un aspect social à ce budget, ce que tout le monde comprend parfaitement. C'est probablement une évolution nécessaire.

Peut-être n'y aura-t-il plus, demain, qu'un budget d'assistance sociale à l'agriculture. Vous vous êtes posé la question. Ce n'est probablement pas tout à fait la vérité, mais il n'en reste pas moins que, pour ce qui concerne les aides directes, la progression des subventions a été largement compensée par la progression des charges directement imputables à l'agriculture.

J'en viens maintenant aux aides indirectes. C'est la partie du budget qui correspond à tous les chapitres d'interventions en faveur des groupes ou des associations, ou à des actions techniques du ministère. Je ne prendrai que quelques exemples pour respecter mon temps de parole.

Vous souhaitez augmenter les crédits des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural pour résorber le stock en portefeuille. Le vrai problème qui se pose est celui de l'avenir de ces sociétés et de la mission qui sera la leur. Vous avez émis le vœu qu'une commission y réfléchisse. Les crédits sont une chose ; ils peuvent toujours évoluer dans le temps. Mais il est exact que ces sociétés, si elles ont été à l'origine un instrument de remodelage des structures du territoire agricole, ont perdu cette vocation en partie pour devenir plutôt des instruments d'aménagement rural. Il serait donc intéressant de savoir comment vous souhaitez les voir évoluer.

Les bonifications d'intérêt des crédits agricoles accusent une baisse, c'est vrai. Mais les membres de la commission s'interrogent : quelle est votre position, monsieur le ministre, à l'égard du monopole de la distribution des prêts bonifiés par le Crédit agricole et du monopole qui avait été réservé de l'encaissement des dépôts des notaires ?

Un autre chapitre intéressant concerne la validation économique de l'agriculture, le fonctionnement du conseil supérieur d'orientation de l'agriculture et les subventions aux offices.

Je sais que le conseil supérieur d'orientation agricole s'est réuni onze fois depuis un an, ce qui est une performance, compte tenu du fait qu'il était resté de nombreuses années sans se réunir. Le président doit changer. On vous a prêté l'intention d'en souhaiter la présidence. Nous aimerions connaître votre position.

Quant aux subventions aux offices, il apparaît que les crédits seront insuffisants cette année, mais je pense qu'ils seront adaptables ou adaptés en cours de campagne.

On a trouvé également une certaine stabilité dans les crédits de la section animale, de la section végétale et de la lutte contre les maladies, ce qui est tout à fait logique et satisfaisant dans votre présentation du budget.

En revanche, on a constaté une diminution importante - j'allais dire considérable, mais c'est la vérité - de l'aménagement du territoire. Celui de mes collègues qui va prendre la parole après moi vous en parlera certainement.

Les investissements sont toujours un petit peu en diminution. La part du budget réservée aux investissements, qui était de 16 p. 100 en 1977, est de 5,5 p. 100. Cela limite les possibilités, malgré l'effort qui a été fait, particulièrement au profit de la recherche.

Un chapitre nous intéresse, celui des calamités agricoles. Les crédits seront encore insuffisants cette année en raison des accords qui avaient été pris. L'intervention de l'Etat

devrait être égale à la cotisation des producteurs. Si l'on compare les deux chiffres, il manque 80 millions de francs cette année. C'est un dossier qu'il fallait vous signaler.

Cependant, ce qui a tout particulièrement occupé la commission des affaires économiques fut l'analyse de l'impact, sur ce budget, des décisions communautaires qui ont été prises en février dernier.

La part du budget national qui va à la Communauté représente environ 45 milliards de francs. C'est un chiffre important, qui augmente tous les ans, garantit le bon fonctionnement de la politique agricole commune et le retour dans le budget français d'une partie des crédits qui doivent nous revenir en raison des charges d'exportation de la production agricole.

Les dispositions décidées le 13 février dernier ont toutes été orientées vers une diminution du coût de la politique agricole commune. Nos partenaires européens trouvent en effet que l'agriculture coûte trop cher et ils ont obtenu que tous les pays membres se mettent d'accord pour limiter à la fois les prix de soutien aux exportations et les garanties aux capacités exportatrices. C'est ce qui a conduit à la mise en place de stabilisateurs ou Q.M.G. - quantités maximales garanties - pour les céréales et les oléagineux, à l'instauration de quotas laitiers ainsi qu'à toute une série de mesures dont le gel de terres fait également partie.

Une distorsion entre les quantités maximales garanties et les productions est déjà apparue cette année - et non pas seulement à partir de 1989, je le signale à notre collègue et ami Roland du Luart - si bien que le prix des céréales aura baissé en 1988 non seulement de 3 p. 100, conformément à ce qui a été décidé l'an dernier, mais, en plus, d'environ 2,4 p. 100 du fait du dépassement des Q.M.G.

La légère diminution du prix du colza est compensée par la réévaluation de l'ECU, mais la baisse est plus sensible sur le tournesol puisque le prix de ce produit pourrait se voir minoré d'environ 20 p. 100. La simple application des décisions prises au printemps dernier à Bruxelles entraîne donc une remise en cause du revenu des agriculteurs.

En dehors de cette perte de revenu sur les céréales, sur les oléagineux et les protéagineux, on constate également le même phénomène sur la viande en raison des contraintes du marché. Quant aux conditions d'intervention sur le marché laitier, elles sont aussi amoindries par les charges de paiement des pénalités en 1987-1988.

Il manquera donc de l'argent et le revenu des agriculteurs français diminuera. Il convenait de le signaler, d'autant que, lorsque ces décisions ont été prises à Bruxelles, il existait un certain consensus dans la profession agricole ; votre prédécesseur, monsieur le ministre, avait d'ailleurs dit qu'il n'accepterait de telles diminutions que si, en contrepartie, un certain nombre de dispositions étaient acceptées.

**M. Paul Malassagne.** Parfaitement !

**M. Michel Sordel, rapporteur pour avis.** Ainsi, la taxation des matières grasses importées nous paraissait indispensable pour réduire le coût de la facture et pour garantir les prix et l'exportation des matières grasses nationales ; en outre, l'incorporation de céréales dans les aliments du bétail devait être encouragée pour reconquérir le marché national plutôt qu'importer plus de produits de substitution ; enfin, des mesures spécifiques devaient être prises pour l'utilisation non alimentaire des productions agricoles : je pense en particulier à l'incorporation dans le carburant de graines d'oléagineux ou d'éthanol, ce qui aurait permis de faire disparaître une partie des excédents de la production de céréales.

La question de l'application de ces mesures d'accompagnement reste donc posée.

En conclusion, toutes ces dispositions se sont traduites par une baisse du revenu qui n'a pas été compensée, ce qui pose tout de même aujourd'hui un certain nombre de questions pour ce qui est de l'avenir de la production et de la satisfaction des besoins communautaires. Ainsi, un accident climatique comme celui qu'ont connu les Etats-Unis au printemps dernier a fait doubler le prix des matières premières - des céréales, en particulier - et des produits de substitution, tandis que, dans le même temps, les stocks ont pratiquement fondu des deux tiers.

Aujourd'hui, on peut s'interroger car les stocks de blé mondiaux ne représentent plus que deux mois de consommation, et les céréales fourragères sept semaines. Il faut avoir ces chiffres en tête pour se convaincre que les problèmes restent posés en dépit de ces dispositions.

La commission des affaires économiques s'est donc interrogée, monsieur le ministre, sur les adaptations que vous entendiez appliquer à la politique française pour tenir compte de ces événements nouveaux. En attendant les réponses que, nous l'espérons, vous nous donnerez tout à l'heure, notre commission s'en est remise à la sagesse du Sénat pour l'adoption du budget de l'agriculture pour 1989. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Arreckx, rapporteur pour avis.

**M. Maurice Arreckx, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour l'aménagement rural.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour la troisième année consécutive, j'ai l'honneur de vous présenter l'avis de la commission des affaires économiques et du Plan sur le budget de l'aménagement rural. Pour la troisième année, je vais malheureusement devoir répéter les mêmes inquiétudes, la même détresse du monde rural qui se dépeuple.

Le constat est simple : un tiers du territoire français est en voie de désertification, ce qui entraîne la disparition des services publics, la fermeture d'une école, d'une poste ou d'une perception ; puis vient le tour du café et de la station-service. Sans hommes et sans structures d'accueil, les territoires touchés par ce fléau ne présentent plus d'attrait pour une reconversion qui arrive trop tard.

Depuis plusieurs dizaines d'années, la modernisation de la France se produit au détriment de ses campagnes. Des poches de faible densité démographique où ne sont plus assurés la rentabilité des services privés et le maintien des services publics apparaissent partout en France.

Pourtant, cette politique de l'aménagement rural fut lancée - faut-il le rappeler ? - voilà trente ans par la France, soucieuse d'un développement harmonieux entre l'agriculture et l'industrie, entre les villes et les campagnes.

Tous les gouvernements ont cherché en vain la formule magique qui permettrait de rompre l'engrenage. Mais la transformation périodique des sigles désignant les politiques mises en œuvre est mauvais signe : on a lancé hier les « programmes de développement coordonnés », les P.D.C. On cherche aujourd'hui la solution à travers les « programmes d'aménagement concerté du territoire », les P.A.C.T. Prévus par les contrats de plan entre l'Etat et les régions pour les années 1989-1992, ces derniers devraient permettre aux régions de s'engager dans une politique de rééquilibrage de leurs interventions sur l'ensemble de leur territoire.

Malheureusement, les sommes engagées sont relativement faibles par rapport à l'ensemble des engagements des contrats de plan. De plus, comme l'a justement souligné mon collègue Jean Puech dans son avis budgétaire sur l'aménagement du territoire, les départements à dominante rurale risquent d'être les grands perdants d'une nouvelle contractualisation régionale qui fige les déséquilibres.

Certes, la diminution du nombre d'exploitants et d'actifs agricoles dans la décennie 1980 a aussi des conséquences positives : les terres libérées par les départs sont majoritairement reprises par les installations et les agrandissements.

Vous avez déclaré, monsieur le ministre, qu'il n'y a « aucun fatalisme qui ne peut être combattu dans le milieu rural », et je vous approuve. Mais je voudrais surtout pouvoir approuver les crédits budgétaires que vous nous proposez. Et cela, malheureusement, m'est très difficile car ces crédits sont loin de faire de la politique d'aménagement rural la priorité qu'elle devrait être.

Les moyens ne sont pas à la mesure de l'enjeu et des intentions proclamées. Bien au contraire, le désengagement de l'Etat est illustré par la diminution injustifiée des crédits d'intervention.

Le F.I.D.A.R. - fonds interministériel pour le développement et l'aménagement rural - même majoré à l'Assemblée nationale de 100 millions, voit notamment ses dotations diminuer, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

Afin de bien marquer la disproportion entre les objectifs et les moyens, une simple comparaison suffit : les crédits du F.I.D.A.R. permettraient tout juste de construire un kilomètre d'autoroute ! Ils ne peuvent donc, à l'évidence, suffire à enrayer le déclin du monde rural. Parallèlement, les crédits de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, la D.A.T.A.R., sont en baisse.

La diminution des crédits d'intervention de l'Etat - F.I.D.A.R., fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagnes, ou F.I.A.M., et une partie du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, ou F.I.A.T. - est d'autant plus regrettable qu'elle est susceptible de diminuer les « retours » que la France est en droit d'attendre des fonds structurels européens. En effet, l'ensemble des sommes consacrées à l'aménagement rural par les collectivités publiques devrait être de l'ordre de 1,6 milliard de francs. Or la Communauté pourrait cofinancer les opérations concernées à concurrence de 40 p. 100 et dans la limite d'une enveloppe d'un peu plus de 900 millions de francs pour la France.

Sous réserve d'informations complémentaires, il apparaît donc que notre pays pourrait ne pas bénéficier de l'intégralité de l'enveloppe communautaire en raison de la modestie des efforts financiers nationaux. Sur ce point, monsieur le ministre, j'aimerais que vous puissiez nous rassurer.

Au nom de la commission des affaires économiques, je formulerai un autre vœu. Il ne va pas à l'encontre de l'action menée, monsieur le ministre, mais il me paraît être de bon sens : nous souhaiterions voir se créer un ministère à part entière, rattaché directement auprès du Premier ministre et chargé de coordonner l'action gouvernementale en matière d'aménagement rural.

L'aménagement rural n'est pas une matière que l'on peut régler par une simple loi spécifique et quelques saupoudrages budgétaires. Il est devenu très clair, avec les semi-échecs des demi-mesures prises jusqu'à présent, que la politique d'aménagement rural n'est pas un « sous-produit » de l'activité agricole. Chaque ministère, dans son domaine propre de compétences, est en effet concerné dès lors qu'il s'agit d'éviter la suppression en cascade des services publics en zone rurale. De plus, l'activité agricole ne représente plus dans ces zones que le tiers des emplois en moyenne et toutes les statistiques montrent l'accélération, dans la décennie 1980, de la diminution du nombre d'exploitations, donc des actifs agricoles.

Aussi, il ne faut pas demander aux seuls agriculteurs ni au seul ministre de l'agriculture, si bien intentionnés soient-ils, des solutions qui impliquent l'engagement de tous.

Les situations de fragilité économique peuvent être assurément surmontées dans la solidarité, par la mise en valeur des atouts souvent inexploités que recèlent nos campagnes. Le monde rural est un espace de culture, de qualité de vie et de solidarités humaines - que l'on commence à redécouvrir, Dieu merci ! - et qui répond parfaitement aux carences de la vie urbaine. Il peut devenir demain un espace indispensable de modernité et de développement économique.

Ainsi, sur le modèle des zones d'entreprises - dont nous bénéficions dans le Var compte tenu de nos malheurs dans la construction navale - pourraient être créés dans les zones rurales en voie de fragilisation avancée des sites de reconversion et de revitalisation économique, comme le proposent les chambres d'agriculture. Il est en effet possible pour de nombreuses activités, industries de haute technologie comprises, de s'installer en milieu rural, grâce à la diffusion au monde rural des nouvelles techniques de communication.

Le tourisme rural, dont les crédits ont été sensiblement réduits - ce qui est parfaitement regrettable - a par ailleurs un rôle important à jouer. Au carrefour de l'Europe, notre pays a l'opportunité d'offrir une variété et une qualité d'espaces ruraux incomparable. Contre l'attrait des « destinations lointaines » offertes par les agences de voyage, nous devons fournir des produits ruraux performants et originaux pouvant séduire une clientèle exigeante.

Il faut, parallèlement, promouvoir un tourisme de proximité, destiné à stimuler les échanges interdépartementaux. Il faut, enfin, relancer le tourisme à la ferme, qui reste encore sous-exploité puisqu'il concerne seulement 2 p. 100 des agriculteurs. Dans mon département, touristique par excellence - le Var - nous avons connu cette année une expansion tout à fait considérable et intéressante de ce genre d'exploitation touristique et agricole.

La forêt devrait permettre le développement de la filière bois, car elle peut, dans certains cas, prendre la place de terres agricoles abandonnées. Vous l'avez dit avec beaucoup d'éloquence, monsieur le ministre, nous avons là une chance que la France ne sait pas exploiter pour l'instant, puisque notre balance commerciale est largement déficitaire. Un effort doit donc être réalisé et les crédits doivent être plus importants. Une réforme de la taxe foncière des sylviculteurs serait opportune, par ailleurs, pour encourager le développement de la filière bois. Il faut aider la vertu !

Parallèlement, nous regrettons que la dotation du conservatoire de la forêt méditerranéenne soit identique à celle de 1987. Pourtant, il s'agit d'un effort important et payant.

En conclusion, des solutions et des volontés existent en milieu rural pour transformer le cours des choses. Pourtant, je voudrais dire combien ce budget ne me paraît pas en mesure de rassurer ceux qui, sur le terrain, rejettent le fatalisme de la désertification rurale. A l'image des résultats encourageants qui ont pu être obtenus en 1988 - et je m'en réjouis - sur le front des incendies de forêt, grâce à une politique de prévention plus active et à une augmentation substantielle des moyens, la politique d'aménagement rural n'obtiendra de succès tangible que par la mise en œuvre d'un effort financier nettement plus soutenu que celui qui nous est proposé.

Pour cette raison, et avec regret, monsieur le ministre, je ne peux qu'émettre, au nom de la majorité de la commission des affaires économiques et du Plan, un avis défavorable sur les crédits budgétaires consacrés à l'aménagement rural, sans pour autant préjuger notre vote final sur l'ensemble de votre budget. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lenglet, rapporteur pour avis.

**M. Charles-Edmond Lenglet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour les industries agricoles et alimentaires.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le cadre de l'examen du budget de l'agriculture, votre commission des affaires économiques a toujours manifesté un intérêt particulier pour la filière agro-alimentaire.

Pour un chiffre d'affaires de 550 milliards de francs en 1987, ce secteur a dégagé un excédent commercial de 23,5 milliards de francs et confirmé sa position en tête de l'industrie française, après le bâtiment et les travaux publics.

Avec un effectif de 583 200 salariés, la transformation des produits agro-alimentaires est un facteur important de l'aménagement du territoire en ce qu'elle assure des débouchés aux produits agricoles et des emplois en milieu rural.

L'étude de ce secteur conduit à des conclusions très nuancées : une satisfaction relative pour le solde des échanges commerciaux, mais une inquiétude justifiée face aux modifications accélérées du paysage mondial de « l'agro-business ».

Nos entreprises sont encore loin d'avoir acquis une taille internationale : B.S.N., numéro un français, n'est qu'à la vingt-cinquième place mondiale et génère un chiffre d'affaires cinq fois inférieur à celui de Cargill. Seuls sept groupes français sont classés parmi les 120 leaders mondiaux, face à 57 firmes américaines et 22 firmes britanniques.

Les propositions de la Commission de Bruxelles visent à la suppression des frontières fiscales, mais la question essentielle est de savoir si cette mesure peut intervenir en l'absence d'unification des taux de T.V.A.

La normalisation des taux de T.V.A. devra tenir compte de la spécificité des industries agro-alimentaires et ne pas se faire aux dépens de nos intérêts légitimes.

Les propositions présentées par MM. Jean François-Poncet et Bernard Barbier dans leur rapport établi au nom de la mission sénatoriale portent sur une participation accrue des industriels français aux travaux des organes de normalisation européenne et sur une meilleure surveillance des marchés pour mieux faire respecter leurs droits. Une attention particulière devra être portée aux conséquences de la jurisprudence communautaire en ce qui concerne les dénominations de vente des édulcorants de synthèse, des succédanés du lait, du yaourt et les appellations d'origine des fromages.

Depuis le début des années 1980, le secteur des industries agro-alimentaires est l'objet, au niveau mondial, de mouvements de restructuration de plus en plus nombreux. La France, comme ses partenaires, n'échappe pas à ce mouvement de fond, mais l'évolution est variable selon les secteurs. La concentration la plus forte est observée dans les industries de la conserve et du travail du grain, mais il convient de rappeler que les industries agro-alimentaires françaises sont constituées d'un tissu de P.M.E. de moins de 500 salariés qui réalisent 60 p. 100 du chiffre d'affaires total.

L'ampleur et la succession d'opérations récentes dans le secteur agro-alimentaire inspirent la crainte d'une mainmise de groupes étrangers sur nos industries, où ils sont déjà solidement implantés.

Souignons qu'en 1987 les investissements français à l'étranger ont connu une croissance supérieure à celle des investissements étrangers en France, surtout dans les secteurs des vins et spiritueux, des pâtes alimentaires et des produits laitiers. Ils sont malheureusement le fait d'un trop petit nombre d'entreprises.

Les coopératives agro-alimentaires, qui représentent, en nombre, 12,3 p. 100 de ce secteur, doivent également se préparer à répondre aux enjeux économiques du Marché unique par des accords d'association et des prises de contrôle sous la forme d'unions ou de sociétés anonymes filiales. Mais le problème est moins d'ordre juridique que financier.

Les coopératives se sont souvent renforcées dans les activités où elles étaient déjà fortement présentes, comme le lait - par exemple, et les réseaux de franchisés Yoplait - mais l'exportation est indéniablement leur point faible.

Les controverses sur les « avantages indus » dont elles bénéficieraient face à l'entreprise commerciale se sont encore amplifiées sans apporter d'éléments nouveaux au débat. Une réflexion au fond s'impose afin de concilier le rôle économique, social et humain des coopératives avec les exigences d'une compétition économique exacerbée.

Pour reprendre des expressions employées dans la presse spécialisée, les coopératives ne sont ni de « vieilles dames », ni les « encombrantes nounous des paysans », mais il est évident qu'elles ne sauraient échapper aux mutations considérables qui modifient notre paysage économique.

A l'examen des résultats globaux du secteur, en 1987, on constate une faible croissance de la production, mais une forte accélération des investissements. Le solde global des échanges, pour les produits bruts et transformés, est remonté, à cette date, à 31 700 millions de francs. Pour les produits bruts, le solde positif des céréales est de 23,7 p. 100 ; il est de 6,6 p. 100 pour les oléagineux et de 5 p. 100 pour les animaux vivants. Pour les produits élaborés, le solde positif est de 25,5 p. 100 pour les boissons et de 7,4 p. 100 pour les produits laitiers conditionnés.

La structure des échanges agro-alimentaires est celle d'un pays intermédiaire puisque la part des produits élaborés dans les exportations est moins importante que la part de ces mêmes produits dans les importations.

L'évolution favorable du solde de nos échanges extérieurs est fragile puisqu'elle résulte essentiellement de l'amélioration des termes de l'échange.

L'essentiel des exportations porte sur un nombre réduit de produits - céréales, vins, spiritueux, produits laitiers, minoterie - et sur un nombre réduit d'opérateurs puisque moins de 5 p. 100 d'entre eux réalisent 80 p. 100 des exportations.

Le développement d'un flux durable d'exportation passe par un renforcement des implantations françaises à l'étranger, qui, souvent, précède le flux des produits.

Au terme des huit premiers mois de 1988, les échanges extérieurs agro-alimentaires de la France se soldent par un excédent cumulé de 23 600 millions de francs, supérieur de 46 p. 100 à celui de la même période de 1987.

L'excédent avec la C.E.E. demeure très sensiblement supérieur à celui de l'an dernier, passant de 17 700 millions de francs à 26 milliards de francs, soit une augmentation de 47 p. 100. La R.F.A. reste notre premier client, mais tend aussi, comme vous l'avez très justement rappelé, ce matin, monsieur le ministre, à nous surclasser dans la production et dans l'exportation des produits élaborés.

En revanche, le déficit avec les pays tiers atteint 2 400 millions de francs, contre 1 600 millions de francs l'an dernier, pour la même période.

La politique des pouvoirs publics tend à adapter les entreprises aux nouvelles conditions de concurrence. Le ministère de l'agriculture s'efforce, au moyen des différents outils dont il dispose, à savoir le fonds d'intervention stratégique - F.I.S. - et les primes d'orientation agricole - P.O.A. - de mettre en place un certain nombre d'actions.

Moderniser le secteur industriel est nécessaire, mais il faut aussi développer l'internationalisation des entreprises et poursuivre l'effort d'innovation et de recherche.

Notons, à ce sujet, que les performances technologiques tendent à devenir secondaires par rapport à l'adéquation entre l'image des produits et le marché. La perception de ce qu'attendent les acheteurs - composition du produit, emballage, présentation, conditions d'emploi, image du produit - devient une des composantes majeures de la démarche d'innovation.

Souhaitons également que l'application de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986 permette l'instauration de meilleures relations entre l'industrie et la grande distribution française et européenne.

Dans le présent projet de loi de finances, les crédits de politique industrielle du ministère de l'agriculture - F.I.S. et P.O.A. - progressent de 6,9 p. 100 en autorisations de programme et de 13,6 p. 100 en crédits de paiement, pour atteindre respectivement 301 millions et 304 millions de francs.

Les subventions destinées à la modernisation des abattoirs publics, notamment sur le plan sanitaire, restent au même niveau qu'en 1988 pour les autorisations de programme et sont majorées de 28,7 p. 100 pour les crédits de paiement.

Enfin, les crédits destinés au stockage-conditionnement ont été diminués de 26 p. 100 en autorisations de programme et de 19,5 p. 100 en crédits de paiement.

Toutefois, ces données doivent être corrigées, pour tenir compte des transferts financiers réels. Il est donc apparu délicat à la commission des affaires économiques de porter un jugement assuré sur les modestes dotations spécifiques allouées aux industries agro-alimentaires ainsi que sur l'affectation de l'enveloppe budgétaire indifférenciée attribuée au conseil supérieur d'orientation et aux dotations consacrées à la promotion, c'est-à-dire à la société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaire - Sopexa - au centre français du commerce extérieur - C.F.C.E. - au centre national des expositions et concours agricoles - Ceneca - et à Codex-agro, qui diminuent de 10 millions de francs.

Aussi son rapporteur pour avis souhaiterait-il, monsieur le ministre, que vous puissiez nous apporter tout à l'heure des précisions complémentaires à ce sujet.

Dans le domaine de la recherche, il faut se féliciter du renforcement de la collaboration entre le ministère de l'agriculture et celui de la recherche, qui a débuté avec le programme « Aliments 2000 » et s'est poursuivie, avec le programme « Alimentation », par la participation commune aux commissions mises en place.

En ce concerne l'effort de recherche en faveur des industries agro-alimentaires *stricto sensu*, le ministère de la recherche a augmenté de 20 millions de francs les crédits du fonds de la recherche et de la technologie, 11,5 millions de francs étant consacrés à la recherche sur la nutrition de l'homme et à la toxicologie alimentaire.

Le ministère de l'agriculture a, quant à lui, ouvert une ligne budgétaire de 8 millions de francs en faveur de la formation par la recherche dans les écoles de son ressort, et ce dans le cadre d'un appel d'offres commun avec le ministère de la recherche et celui de l'éducation nationale. Il a également mis au point, avec le ministère de l'éducation nationale, un nouveau baccalauréat professionnel : bio-industrie et transformation.

Il faut également signaler la programmation, pour cette année scolaire et celles qui suivront, de trente-quatre classes supplémentaires de techniciens supérieurs dans le domaine des industries agro-alimentaires.

Parmi les autres actions engagées, il faut souligner le lancement d'un programme « Ressources du vivant », doté de 11 500 000 francs, et le renforcement des moyens de recherche associatifs, regroupés au sein de l'association de coordination technique pour les industries agro-alimentaires, qui sont augmentés de 2 millions de francs.

Pour 1989, les dotations inscrites au projet de budget du ministère de l'agriculture pour la recherche augmentent de 18 p. 100. Si l'on y ajoute les dotations du ministère de la recherche pour le prochain exercice budgétaire, l'effort global en faveur du secteur agro-alimentaire peut être considéré comme encourageant, mais il doit se traduire dans les entreprises par l'innovation en termes de produits et de procédés de fabrication ainsi que par des efforts de marketing adaptés.

Sous le bénéfice des observations consignées dans mon rapport écrit en ce qui concerne l'appréciation des crédits inscrits au titre des industries agro-alimentaires, la commission des affaires économiques, à la majorité de ses membres, a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vecten, rapporteur pour avis.

**M. Albert Vecten, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour l'enseignement agricole.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'accroissement des dotations de l'enseignement agricole inscrites dans le projet de budget pour 1989 est de 6 p. 100, soit un taux nettement supérieur à celui de l'ensemble du budget de l'agriculture. Il traduit la volonté de poursuivre l'effort entrepris en faveur de l'enseignement et de la formation agricoles.

Je m'en félicite, car nous savons tous combien cet effort est essentiel. Peu de secteurs économiques ont connu, et vont connaître encore, autant de mutations que l'agriculture. Le durcissement de la politique agricole commune, le renforcement de la concurrence internationale, l'impact des progrès technologiques et génétiques, la nécessité d'inventer un nouvel équilibre du monde rural sont autant de facteurs d'évolution parfois contradictoires et qui, tous, exigent des agriculteurs des capacités d'adaptation que seule pourra leur donner une solide formation.

C'est pourquoi la priorité reconnue à l'éducation doit profiter aussi à l'enseignement agricole, et l'on ne peut qu'approuver que le projet de budget de l'agriculture en tienne compte.

Les crédits de l'enseignement agricole s'élèvent à 3 756 millions de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement. Sur ce total, les crédits destinés à l'enseignement public s'élèvent à plus de 2 milliards de francs en dépenses ordinaires, soit une augmentation de 6 p. 100, et à 47 millions de francs en crédits de paiement, soit un accroissement de 2,8 p. 100. Les crédits de bourses s'élèvent à 354 800 francs, soit une augmentation de 4,8 p. 100.

Les crédits de l'enseignement privé s'élèvent à 1 245 millions de francs pour les subventions de fonctionnement, qui augmentent de 6,3 p. 100. En revanche, les subventions d'investissements sont en baisse : 10 millions de francs au lieu de 12 millions de francs l'année dernière, soit une réduction de plus de 16 p. 100.

Je commencerai par ce point, qui est très préoccupant.

Les subventions d'investissements prévues ne correspondent même pas aux besoins d'entretien courant des bâtiments et ne permettent donc de prévoir aucune aide de l'Etat à l'agrandissement des établissements.

Or, si l'Etat ne fait rien pour faire face aux charges qui lui incombent, les collectivités territoriales ne pourront se substituer totalement à lui et les établissements risquent fort de se trouver privés de tout concours public à leurs investissements. Pourtant, vous le savez, monsieur le ministre, la modernisation de leur patrimoine immobilier conditionne le maintien de leur capacité d'accueil.

Il n'est donc que temps de redresser la situation, si on veut que l'enseignement privé, qui, aux termes de la loi, participe au service public d'éducation et de formation, puisse continuer de remplir sa mission dans de bonnes conditions.

Un autre sujet me préoccupe beaucoup. Vous le savez, monsieur le ministre, nous nous en sommes déjà entretenus. Le projet de budget ne prévoit toujours aucune aide à l'équipement informatique et pédagogique des établissements.

L'enseignement agricole privé - je me permets de vous le rappeler - est le seul secteur de l'enseignement à n'avoir pas bénéficié du plan informatique. Cette inégalité de traitement est très choquante. Il faudrait de 6 millions à 8 millions de

francs par an, sur trois ans, pour doter les établissements d'équipements comparables à ceux qui sont fournis à l'enseignement général et technique et à l'enseignement privé.

On murmure, monsieur le ministre, qu'il vous resterait, en fin de gestion, un petit reliquat de crédits. Je crois qu'il serait bien employé si vous acceptiez d'en consacrer une partie à la première étape d'un plan informatique pour l'enseignement agricole privé. Ce serait vraiment un investissement non seulement pour l'avenir mais aussi pour la qualité de l'enseignement agricole. Je ne vous demande pas un rattrapage en un an, mais je souhaiterais que vous puissiez me dire : « Cette année, on va commencer, on va mettre 6 millions de francs pour la première étape d'un plan informatique destiné à l'enseignement agricole privé ».

Nous serions tous très sensibles à ce geste, et je vous remercie de votre compréhension, monsieur le ministre, que je sais grande.

Vous voyez, j'insiste un peu, mais je suis d'autant plus tenté de le faire que je trouve que, à part cette lacune, votre budget pour l'enseignement agricole est un bon budget.

Les crédits pour les bourses devraient permettre de maintenir la parité avec celles de l'éducation nationale. Toutefois, les crédits supplémentaires votés pour ces dernières à l'Assemblée nationale - 250 millions de francs, dont 170 millions de francs pour l'enseignement secondaire et 80 millions de francs pour l'enseignement supérieur - vous obligeront à un rattrapage supplémentaire.

J'espère, monsieur le ministre, que vous disposerez des crédits nécessaires qui devraient être de l'ordre de 18 millions de francs si mes renseignements sont exacts.

Dans l'enseignement privé, l'année 1989 est la première qui verra s'appliquer les mécanismes d'aide prévus par la loi du 31 décembre 1984, grâce à la parution, longtemps attendue, du décret d'application relatif aux contrats entre l'Etat et les établissements.

Cependant, si les mécanismes sont désormais mis en place, le montant des aides ne progresse qu'assez lentement vers l'égalité de traitement prévue par la loi.

Les crédits inscrits au projet de budget devraient toutefois permettre d'effectuer cette année un nouveau pas en avant dans cette voie. Les établissements qui fonctionnent dans les mêmes conditions que les établissements publics - article 4 de la loi - pourront bénéficier d'un relèvement à 4 000 francs du niveau moyen de la subvention à l'élève.

J'espère, monsieur le ministre, que vous pourrez nous préciser quel sera le montant des différents taux - pour les externes, les demi-pensionnaires et les internes - correspondant à ce relèvement du taux moyen.

Les subventions forfaitaires aux établissements de formation en alternance - article 5 - seront calculées selon une formule complexe qui revient, en fait, à un système de subvention forfaitaire à l'élève, d'un montant variable selon les niveaux de formation. Le taux moyen par élève sera en 1989 de l'ordre de 11 000 francs.

Je sais que certains établissements se demandent si les sommes inscrites au budget pour les subventions de fonctionnement permettront de donner à chacun son dû : vous pourrez sans doute nous apporter quelques précisions sur ce point.

Enfin, on attend pour le début de l'année prochaine la publication du décret prévoyant la prise en charge par l'Etat des rémunérations des enseignants des établissements visés à l'article 4 de la loi :

Je serais heureux, monsieur le ministre, que vous puissiez me confirmer que ce calendrier sera tenu, afin que le texte puisse s'appliquer dès la prochaine rentrée.

J'en viens à l'enseignement public.

Je me réjouis qu'il bénéficie aussi d'un effort important, en particulier en ce qui concerne les créations de postes d'enseignant : 122 postes pour l'enseignement technique et 13 pour l'enseignement supérieur.

Je note aussi l'effort pour la rénovation pédagogique et la formation des enseignants, ainsi que le développement des capacités d'accueil dans les filières longues et l'enseignement supérieur court qui assure des formations de très grande qualité.

Des mesures significatives ont été prises cette année pour poursuivre la rénovation et la diversification des diplômes et des cursus de formation.

J'insisterai sur deux points qui me paraissent très importants.

En premier lieu, je me félicite qu'un texte ait tout récemment introduit la possibilité de préparer les diplômes de l'enseignement agricole par la voie de la formation professionnelle continue, de l'apprentissage ou des formations alternées.

Ce texte fait bénéficier les élèves de l'enseignement agricole de possibilités déjà ouvertes aux élèves de l'enseignement technologique et professionnel et ouvre de nouveaux « parcours » de formation adaptés aux attentes des jeunes et des adultes.

En second lieu, un baccalauréat professionnel commun à l'éducation nationale et à l'agriculture - le baccalauréat bio-industrie de transformations - a été créé à la rentrée : dix sections sont ouvertes, ou en projet, dans des lycées agricoles.

C'est une formule intéressante qui est mise en œuvre en concertation avec les industries et qui pourra offrir aux élèves de bonnes possibilités d'insertion professionnelle ou de poursuite de leurs études.

En conclusion, on constate que l'enseignement agricole bénéficie d'une véritable priorité et que l'application des lois de 1984 progresse de manière satisfaisante.

J'ajouterai - c'est aussi un point très encourageant - que ces efforts semblent porter leurs fruits car les niveaux de formation et les taux de succès aux examens ne cessent de s'améliorer dans l'enseignement technique agricole.

La commission des affaires culturelles du Sénat a été très sensible à ces résultats, monsieur le ministre, puisqu'elle a décidé de donner un avis favorable à l'adoption du budget de l'enseignement agricole. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, compte tenu des propos exprimés par les différents orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, mon intervention n'a pas pour objectif de reprendre le détail du projet de budget de l'agriculture pour 1989 ; cela a d'ailleurs été fait excellemment par notre collègue M. du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances. Je voudrais simplement vous présenter les quelques réflexions que m'inspire ce budget, tant sur certains de ses aspects particuliers que sur l'environnement économique et financier dans lequel il se situe.

S'agissant tout d'abord du budget de l'agriculture proprement dit, je dirai pour le caractériser qu'il s'agit d'un budget, disons, moyen, ou, pour être plus précis, d'un budget de semi-rigueur. En effet, ce budget enregistre une progression de 3,5 p. 100 de ses crédits, ce qui le situe dans la moyenne des budgets officiellement déclarés non prioritaires, mais bien en deçà de la croissance des dépenses publiques, qui atteint 6,5 p. 100. Il apparaît donc que l'agriculture n'est pas retenue comme un budget prioritaire. Certes, cela ne signifie nullement que ce budget ne présente pas des aspects positifs.

Ainsi, l'ensemble des crédits relatifs à l'action éducative progresse, il convient de le rappeler, de 6 p. 100 ; 135 emplois seront créés à ce titre et la qualification des enseignants sera renforcée, ce dont chacun, à l'évidence, peut se féliciter.

De même, l'accroissement des moyens alloués à l'enseignement agricole privé, technique ou supérieur, est appréciable. Il était temps, en effet, de s'attacher, en agriculture, comme à l'égard d'autres activités, à développer une véritable politique de formation.

Par ailleurs, je constate que le ministère a pris connaissance du fait que l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole et alimentaire passe par une politique d'investissements soutenus.

Le troisième point positif est le souci d'améliorer la promotion et le contrôle de la qualité des produits de l'agriculture française. A titre d'illustration, la création d'un centre

national d'études vétérinaires et alimentaires permettra de mener une action importante dans les domaines de la santé animale, de la salubrité alimentaire et de la valorisation de la qualité.

Enfin, pour les agriculteurs en difficulté, l'Etat a retenu une mesure nouvelle de 300 millions de francs. Ces crédits seront consacrés à une participation financière dans les audits des exploitations, à la prise en charge partielle des cotisations sociales et à un allègement des frais financiers des agriculteurs en difficulté.

Cependant, compte tenu de mon appréciation d'ensemble, que l'on peut qualifier de mitigée, vous ne serez sans doute pas étonné, monsieur le ministre, que j'évoque maintenant quelques-unes des insuffisances de ce projet de budget.

J'observe tout d'abord que la modernisation de l'appareil de production agricole ne fait pas l'objet d'une dotation budgétaire, puisque les crédits diminuent de 2,7 p. 100.

En outre, la progression des crédits de politique industrielle ne permettra pas de combler le retard qu'ont pris ces crédits depuis maintenant plus de quinze ans. Dans le domaine agricole, il faut accélérer notre démarche pour rattraper, bien sûr, l'effort consenti à juste titre dans le domaine industriel.

Plus largement, je dirai que ce budget manque peut-être d'ambition, alors que l'agriculture se trouve confrontée à des difficultés très importantes tenant à la saturation des marchés internationaux, à la situation financière de la Communauté européenne, ainsi qu'à la limitation des productions.

Ainsi, malgré quelques aspects positifs, ce budget ne prépare que partiellement l'avenir. Je constate à cet égard que les crédits d'amélioration génétique seront simplement reconduits, ce qui, à l'évidence, demeure insuffisant, en raison des besoins et de la nécessité d'améliorer la qualité de notre cheptel.

De même, en matière d'aménagement rural, secteur qui revêt un caractère fondamental en raison du retrait des terres de la production agricole, je note avec intérêt l'ouverture d'un chapitre nouveau consacré à la formation continue et professionnelle rurale et à des actions de formation pour les femmes.

Cependant, le maintien global des crédits masque la poursuite du désengagement de l'Etat de ce secteur : les actions en faveur de l'aménagement foncier, la carte départementale des terres agricoles n'existeront bientôt plus que pour mémoire. Les crédits en matière hydraulique, ceux qui sont affectés aux actions incitatives sur la forêt et le bois et ceux qui sont consacrés aux politiques spécifiques dans les zones défavorisées sont tous en diminution.

J'en arrive maintenant à une réflexion générale sur le budget de l'agriculture.

J'observe que celui-ci connaît deux évolutions majeures : une diminution forte du coût de la bonification et moindre des crédits d'orientation et d'intervention, en raison de la baisse du coût de la ressource, mais qui peut paraître préoccupante à terme, compte tenu du rôle de ces crédits dans la modernisation de l'agriculture et son adaptation.

Par ailleurs, la subvention au B.A.P.S.A. augmente de 12,4 p. 100. Je rappellerai au Sénat que l'an dernier ces crédits ont augmenté de plus de 23 p. 100. Cette subvention, qui représentait moins du quart du budget de l'agriculture en 1986, avoisine, par conséquent, aujourd'hui une part égale à 30 p. 100 et cela nous interpelle, monsieur le ministre.

Cette évolution constitue sans doute un phénomène majeur. Elle pose la question du partage du budget de l'agriculture entre les dépenses de protection sociale et les dépenses à caractère économique qui sont indispensables. A terme, l'accroissement des dépenses sociales risque de priver l'Etat de toute marge de manœuvre en faveur de l'agriculture.

Certes, la maîtrise du poids des charges fiscales et sociales supportées par les agriculteurs revêt aujourd'hui un caractère prioritaire ; il faut nous y attacher. Néanmoins, dans un contexte difficile, il ne serait pas acceptable de devoir arbitrer entre le maintien d'une protection sociale adéquate, indispensable, et la poursuite nécessaire d'une politique d'intervention de nature économique, surtout au regard des efforts qui sont développés par nos principaux partenaires, en particulier par la République fédérale d'Allemagne.

Enfin, je voudrais dire quelques mots de l'insertion de ce budget dans le cadre des relations financières entre la France et la Communauté économique européenne, et des mesures fiscales qui, selon moi, devraient en découler maintenant. J'observe, d'une manière générale, que la politique agricole commune suppose la mise en place urgente d'une action vigoureuse en matière d'aménagement rural, afin d'éviter la désertification. Je pense que l'on ne peut se satisfaire, même s'il s'agit de mesures indispensables, des quotas laitiers et du gel des terres.

Je m'interroge également sur le fait que certains chapitres du F.E.O.G.A. accusent une sous-utilisation non négligeable des crédits qui se traduira, pour l'exercice 1988, par un excédent global de 1 milliard d'ECU. Ce chiffre ne peut que nous inciter à la perplexité quand on le rapproche du montant des prélèvements sur les recettes de l'Etat opérés au profit des communautés européennes et qui sera de 64,4 milliards de francs en 1989.

La Communauté, monsieur le ministre, doit vous ristourner environ 5 milliards de francs. La question que je vous pose est donc la suivante : ces 5 milliards de francs, initialement destinés à l'agriculture, seront-ils utilisés aux mêmes fins dès qu'ils vous seront ristournés et, dans l'affirmative, comment entendez-vous en faire bénéficier l'agriculture ? Au contraire, seront-ils reversés au budget général pour d'autres utilisations ?

Je constate, par ailleurs, que la politique de la Communauté n'empêche pas la poursuite d'incitations fiscales spécifiques, propres à certains pays. Ainsi les agriculteurs bénéficient-ils, en République fédérale d'Allemagne, de dispositions favorables à l'engraissement des bovins grâce, notamment, à un remboursement forfaitaire de T.V.A. qui, pour l'exercice 1988, est encore de 2 points. Cela aboutit à cette situation pour le moins paradoxale que les entreprises de transformation de viande manquent de matière première sur place.

C'est le cas, notamment, dans la région Lorraine, voisine de la R.F.A. : les transformateurs sont incités à importer de la viande de ce pays, car elle est moins chère que la production locale. C'est un non-sens qui heurte la rationalité des agriculteurs français.

Il en est de même dans le secteur laitier : plusieurs entreprises privées ou coopératives laitières importent maintenant du lait du Luxembourg et d'Allemagne pour satisfaire leurs besoins. Je connais une coopérative, dans le département des Vosges, dont 33 p. 100 des besoins sont insatisfaits par la production locale alors qu'elle exporte plus de 35 p. 100 de ses produits. Pour satisfaire ses besoins à l'exportation, cette entreprise est appelée à importer de la matière première, la production locale étant bloquée.

Cette situation heurte, à l'évidence, elle aussi, le bon sens. Il faut que nous puissions donner des explications aux agriculteurs et revoir cette disposition. Je regrette que des accords aient déjà été passés pour la reconduction de ces quotas, qui devaient prendre fin le 31 mars 1989, si mes souvenirs sont exacts. On les a donc reconduits, en en modifiant simplement les modalités. Peut-être pourriez-vous donner quelques explications à ce sujet. Je pensais qu'à l'occasion de cette renégociation on aurait peut-être pu procéder à une sélection, région par région. Par ailleurs, pourquoi l'Irlande a-t-elle bénéficié d'une exemption totale en la matière ?

Cet aspect de la politique agricole communautaire n'a, jusqu'à présent, fait l'objet que de peu d'études, concernant en particulier l'harmonisation fiscale qui devra être réalisée d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 1993 en agriculture comme dans les autres secteurs de la vie économique. Je crois que nous ne pouvons qu'être inquiets du poids atteint par la taxe foncière sur les propriétés non bâties, qui paraît difficilement justifiable à l'heure où l'on parle de la diminution des charges de structures comme de l'une des seules réponses aux contraintes de la politique agricole commune, désormais marquée par l'instauration d'un gel des terres de grande ampleur et par les quotas laitiers.

Je constate, par ailleurs, que l'importance prise par la fiscalité sur le non-bâti obère la rentabilité des productions extensives ; je pense aux vaches allaitantes et aux ovins, par exemple, qui peuvent compenser la diminution du cheptel bovin-lait observée depuis l'instauration des quotas laitiers.

**Plusieurs sénateurs du R.P.R.** Très bien !

**M. Geoffroy de Montalembert.** Monsieur Poncelet, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Christian Poncelet,** *président de la commission des finances.* Oui, mais pour quelques instants seulement ! (*Sourires.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Montalembert, avec l'autorisation de M. le président de la commission des finances.

**M. Geoffroy de Montalembert.** Veuillez me pardonner, mon cher collègue, de vous interrompre alors que votre temps de parole est limité, mais vous avez évoqué un problème qui, à mon sens, est essentiel pour notre agriculture et notre patrimoine.

Je vais, monsieur le ministre, vous poser une question indiscrète : avez-vous suivi les débats qui se sont déroulés au Sénat au cours des derniers jours et avez-vous pu vous rendre compte de l'effort que nous avons tous fait ici pour permettre à l'agriculture de sortir de ce que l'on a appelé à un moment son ghetto ?

Lors de l'examen des articles de la première partie, la commission des finances, par la voix de son rapporteur général, a défendu un amendement tendant précisément à régler cette question du foncier non bâti.

**M. Christian Poncelet,** *président de la commission des finances.* M. le rapporteur spécial l'a rappelé voilà quelques instants.

**M. Geoffroy de Montalembert.** J'ai eu l'occasion, avec peut-être un peu trop de fougue, de dire alors à M. le ministre du budget : « On n'en sortira que le jour où, lorsqu'on discutera de ces problèmes, vous aurez à vos côtés le ministre compétent, c'est-à-dire le ministre de l'agriculture, et je suis sûr qu'il sera d'accord avec l'ensemble du Sénat parce que nous lui apportons un élément lui permettant de bien faire son ouvrage. »

M. le ministre du budget m'a confié, en aparté, que le ministre de l'agriculture ne s'était pas entretenu avec lui de cet amendement. Vous ne vous parlez pas entre vous, messieurs les ministres ! (*Sourires.*) Comment voulez-vous que nous puissions nous y reconnaître ?

Je pense que vous avez bien saisi la question : allez-vous demander à M. le ministre du budget de défendre devant l'Assemblée nationale les amendements que nous avons votés ici pour vous rendre service ? Lorsque nos amendements étaient mis aux voix, au cours de la discussion des articles, celui-ci prenait invariablement position : « contre, contre, contre »...

Allez-vous demander à votre collègue le ministre du budget de revoir la question et de faire en sorte que le Gouvernement, enfin cohérent et unanime pour défendre l'agriculture, reprenne à son compte les amendements votés par le Sénat ?

**M. Jacques Genton.** Très bien !

**M. Geoffroy de Montalembert.** Voilà ce que je me suis permis de vous demander.

**M. Roland du Luart,** *rapporteur spécial.* Quelle sagesse dans les propos de notre doyen !

**M. Geoffroy de Montalembert.** Je crains qu'en vertu de la solidarité ministérielle je n'embarrasse M. le ministre de l'agriculture par mon indiscrétion ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le président de la commission.

**M. Christian Poncelet,** *président de la commission des finances.* Il m'est agréable - je suis convaincu de traduire le sentiment de l'ensemble de l'assemblée - de souligner la sagesse, la compétence et le talent de notre doyen. Nous l'en-vions !

Oui, monsieur le ministre, la fiscalité agricole est à revoir. Des efforts ont été faits, c'est vrai. Mais, aujourd'hui, il faut se rendre à l'évidence : le poids de cette fiscalité - compte tenu, bien sûr, des ressources en diminution - est un handicap pour l'expansion de l'agriculture, et, surtout pour l'installation des jeunes agriculteurs, car elle apparaît d'autant

plus pénalisante que l'exploitation se trouve en phase de démarrage. C'est donc un handicap pour l'avenir de l'agriculture française.

Dans le domaine industriel, des mesures d'allègement des charges fiscales et sociales ont été prises pour les jeunes entrepreneurs qui démarrent. Il faudra prendre des mesures analogues pour les jeunes agriculteurs qui s'installent.

Ces quelques réflexions, qui n'ont pas la prétention d'être exhaustives, doivent nous guider dans l'appréciation de l'effort fait en faveur de l'agriculture, caractérisé, à mon sens, cette année, par l'absence de dessein clairement défini. Il faut aujourd'hui redonner confiance aux agriculteurs qui s'interrogent, à juste titre, sur leur avenir. (*Applaudissements sur les traversés du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 77 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 73 minutes ;

Groupe socialiste, 70 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 64 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique, 42 minutes ;

Groupe communiste, 26 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 17 minutes.

La parole est à M. Caupert.

**M. Joseph Caupert.** Monsieur le ministre, je voudrais attirer une fois de plus votre attention, ainsi que celle du Gouvernement, sur les problèmes qui se posent avec de plus en plus d'acuité dans les départements de moyenne montagne. Mon collègue Maurice Arreckx vous a fort bien dit tout ce que nous pensions de l'aménagement rural.

On entend beaucoup parler, en France, de zones fragiles, sensibles, défavorisées. Mais sait-on exactement ce qu'est une région ou un département défavorisé ? La Lozère, dans ce chapitre, a un profil exemplaire. Mon département regroupe, en effet - et malheureusement ! - tous les problèmes que rencontrent les zones rurales en difficultés à savoir une très faible densité de population - jusqu'à cinq habitants au kilomètre carré dans le quart des communes de ce département - la menace de disparition des services publics et privés, les handicaps naturels liés à la montagne.

Bien que certaines mesures soient prises en faveur du monde agricole, aucune disposition n'est adaptée à la spécificité de notre département ou de certaines régions « hors normes ». La désertification guette des régions entières dont les handicaps, loin de se résorber, contribuent à fragiliser des économies souvent plus que précaires.

Je n'aborderai que quelques points particuliers, et d'abord celui qui concerne les quotas laitiers.

Dans des régions telles que la Lozère, qui compte 1 500 producteurs de lait, l'attribution de références laitières supplémentaires, c'est de l'aménagement du territoire. En effet, il s'agit de la seule production qui permette de maintenir des exploitants sur de petites structures, car les conditions climatiques et la nature des sols ne permettent pas d'aborder la diversification qui, quoiqu'il en soit, ne peut être que marginale.

Ces régions doivent pouvoir continuer à installer des jeunes et à moderniser les exploitations. Aujourd'hui, en Lozère, ce sont quarante jeunes qui ne peuvent être ni installés ni orientés sur d'autres productions.

En outre, il faut absolument conforter les références des régions comme la nôtre, qui ne peuvent assurer la pérennité de leur filière laitière qu'à partir d'un transfert de quota national ou européen.

J'en viens aux crédits du F.I.D.A.R. et du F.I.A.M. Alors que tout le monde parle de politique d'aménagement du territoire, il serait impensable qu'une réduction des crédits d'Etat intervienne.

Dans des régions comme la nôtre, on joue la carte du développement autour d'un noyau dur qu'est l'agriculture orientée vers l'environnement et l'entretien de l'espace.

Malgré la volonté communautaire, mais sans engagement financier de l'Etat, cette politique ne peut démarrer alors que la Lozère mène des actions intéressantes dans ce secteur.

A l'heure où l'on parle de la réforme de la fiscalité locale, nous sommes prêts, en Lozère, à orienter les exploitations agricoles sur des systèmes plus extensifs : mais qui dit agrandissement dit charges fiscales importantes, voire insupportables. M. le président de la commission des finances a évoqué ce point et j'apporterai de l'eau à son moulin : en effet, pour un revenu cadastral de 1 000 francs, l'agriculteur français paie, en moyenne, 580 francs au titre de l'impôt foncier non bâti, alors que le Lozérien paie 2 480 francs ! Cet exemple se passe, à mon avis, de commentaires !

En ce qui concerne les troupeaux mixtes, il faudrait arriver à une harmonisation des aides dont peuvent bénéficier les troupeaux bovins pour la viande et faire en sorte que ces troupeaux, qui appartiennent également à de petits producteurs de lait, puissent bénéficier des mêmes avantages en terme de prime à la vache allaitante.

Or, il ne saurait y avoir de fonctionnement équilibré de nos régions rurales sans que les pouvoirs publics définissent, puis mettent en œuvre une politique réaliste et volontariste d'aménagement.

Notre département vit des heures dramatiques. A situation exceptionnelle, traitement exceptionnel. Nous demandons, monsieur le ministre, un statut spécial.

Les plans de développement coordonné, bien qu'utiles, ne semblent pas avoir l'efficacité requise pour résoudre les problèmes urgents des zones fragiles qui sont arrivées à un point de non-retour.

Une mission devrait être confiée à un commissaire coordonnateur des divers ministères concernés qui, travaillant avec les structures existantes - conseil général, mairies, chambres consulaires - dresserait un programme, aurait les pouvoirs de le faire réaliser et en contrôlerait la bonne fin.

J'ai la conviction que, si nous nous en donnons les moyens, de nouvelles perspectives nous seront ouvertes.

S'agissant de zones défavorisées, je voudrais dire combien les activités agricoles sont indispensables au maintien d'autres secteurs d'activité et, plus généralement, d'un tissu économique et social.

Mais la baisse des actifs, l'insuffisance des installations, la cessation d'activité, la dureté des conditions d'exploitation menacent l'existence même de notre département.

En effet, le naufrage de l'agriculture entraînera le sinistre de tout le département : aucune autre activité économique ne peut prendre, en Lozère, le relais de l'agriculture défaillante. Ce département est, en effet, le seul qui n'ait pas de point fort permettant un rééquilibrage.

Les conséquences des quotas laitiers se font cruellement ressentir, si bien que l'équilibre homme-nature sera rompu au détriment de l'homme qui, ne pouvant plus vivre de son travail de la terre, ira dans les zones urbaines grossir les rangs du chômage.

Les coopératives laitières et de production de fromages, jusqu'à présent porteuses d'avenir, doivent ralentir leur activité et, par voie de conséquence, licencier du personnel et perdre des marchés européens.

La protection de la forêt contre l'incendie ne sera plus assurée, puisque la campagne abandonnée à la friche sera le lieu de prédilection des incendies, tant il est vrai qu'une forêt exploitée résiste mieux au feu. Mais personne ne sera là pour l'entretenir.

En effet, si des crédits d'investissement importants ont été mis en œuvre au cours des dernières années, les crédits de fonctionnement n'existent toujours pas dans ce domaine.

De façon plus insidieuse, l'exode rural se poursuivra jusqu'à la désertification totale, car il ne reste plus assez d'âmes dans les hameaux pour maintenir un tissu social normal. Par conséquent, les quelques producteurs qui se seront accrochés à leur terre seront obligés de partir, leur travail étant asphyxié par leur isolement.

Cette situation que nous vivons au quotidien est bien sombre. Je souhaiterais, monsieur le ministre, qu'elle vous amène à réfléchir sur le devenir de ces régions qui ne bénéficient d'aucun point fort et souffrent de nombreux handicaps. Je voudrais, monsieur le ministre, vous persuader que la

situation est suffisamment grave pour que des crédits spécifiques soient réservés aux zones de montagne très peu peuplées.

La solidarité ne doit pas être un vain mot. Certains possèdent beaucoup, d'autres n'ont rien. Le moment du partage me paraît venu. Certains obtiennent l'attention des gouvernants par la violence. Avons-nous tort, monsieur le ministre, de faire confiance à un Etat de droit ?

Je suis convaincu que le coût des actions à mettre en œuvre en faveur de ces zones défavorisées serait hors de proportion avec les conséquences financières engendrées par l'exode rural et la désertification qui s'appellent, entre autres, chômage, et déséquilibre. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Souplet.

**M. Michel Souplet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour la troisième fois en quelques jours, nous prenons part à un débat de caractère agricole. En effet, nous abordons aujourd'hui le projet de budget du ministère de l'agriculture, après la discussion du projet de loi d'adaptation, qui nous a permis de faire le point de la situation de l'agriculture française dans la compétition internationale et de sa place dans la société industrialisée qui est la nôtre, et après l'examen de la première partie du projet de loi de finances, au cours duquel nous nous sommes efforcés de recentrer le volet « agriculture » - permettez-moi d'ailleurs de vous faire remarquer monsieur le ministre, que, comme l'a rappelé tout à l'heure M. de Montalembert, nous avons adopté de nombreux amendements au cours de cette discussion budgétaire, dont certains sont très importants.

J'ai d'ailleurs été très surpris, vendredi soir, de voir, sur la 5<sup>e</sup> chaîne de télévision, M. Charasse, ministre délégué chargé du budget, affirmer que le travail du Sénat n'était pas sérieux et de l'entendre s'adresser aux téléspectateurs en ces termes : « Si nous appliquions les augmentations demandées par le Sénat, cela se traduirait par le doublement du prix du tabac, de l'alcool, etc. Vous pensez bien qu'il n'en est pas question ! »

J'aurais aimé que l'on explique aux téléspectateurs la nécessité impérieuse pour nous, face à la menace de l'article 40 de la Constitution, de faire des propositions.

**M. Adrien Gouteyron.** Très bien !

**M. Michel Souplet.** Mais la façon dont nous avons été traités n'est pas digne, je crois, de l'interprétation qui a été donnée au grand public.

**M. Jacques Genton.** Très bien !

**M. Michel Souplet.** Nous abordons aujourd'hui le projet de budget du ministère de l'agriculture. Je vous ai bien écouté ce matin, monsieur le ministre : vous avez mis en valeur - vous aviez d'ailleurs tout à fait raison de le faire - les aspects positifs de votre projet de budget, qui ont d'ailleurs été rappelés par M. le rapporteur spécial et par les rapporteurs pour avis.

Mais les grandes lignes de ce projet de budget dont nous débattons aujourd'hui sont définies depuis longtemps par vos services - elles l'étaient d'ailleurs bien avant les débats que je viens de citer - ce qui explique que l'on ne retrouve, en fait, aucune trace des propositions fondamentales évoquées dernièrement dans cette assemblée.

Je me contenterai donc d'évoquer, cet après-midi, les grandes lignes du projet de budget, dans une analyse globale très rapide.

Tout d'abord, pouvons-nous être satisfaits du projet de budget pour 1989 ? Sûrement pas ! En effet, celui-ci est décevant. Je puis comprendre la volonté gouvernementale d'appliquer une rigueur budgétaire évitant l'inflation ; mais je constate qu'avec une augmentation de 3,51 p. 100 l'agriculture n'est pas considérée comme un secteur prioritaire de l'économie nationale. Pourtant, ce matin, vous avez affirmé que l'agriculture constituait une chance pour la France et une valeur sûre, malheureusement mal comprise de l'opinion publique. Or les 40 milliards de francs d'excédent de la balance commerciale réalisés cette année devraient être un argument plaçant en faveur de la relance de ce secteur.

L'ensemble du projet de budget de l'agriculture augmente de 4,5 p. 100, alors que l'ensemble des budgets civils augmente de 6,25 p. 100. Nous sommes donc très en dessous de

la moyenne. Une analyse plus peaufinée montre que les dépenses du B.A.P.S.A. augmentent de 12,5 p. 100, ce qui aura pour conséquence une augmentation de 10 p. 100 en moyenne par cotisant. Il ne reste, pour les aspects économiques et de modernisation indispensable à l'agriculture, que 0,2 p. 100. La parité sociale n'est pas acquise et nous ne disposons pas des moyens de moderniser notre agriculture.

C'est à peine un budget d'accompagnement, puisque sa croissance est inférieure à l'inflation. Pour la première fois, le projet de budget de l'agriculture est en baisse en francs courants d'environ 2 p. 100. Comment, dans ces conditions, monsieur le ministre, préparer l'agriculture française à la compétitivité du grand marché unique en 1993, ainsi que l'a rappelé M. le rapporteur ?

Il me paraît impératif, faute de pouvoir espérer une amélioration du revenu par une augmentation des prix des produits, de tout entreprendre pour diminuer les charges de productions de nos entreprises. Quelles pourraient donc être les priorités ?

La première priorité concerne la bonification des prêts, pilier de la modernisation de notre outil de production. Deux dispositions me paraissent nécessaires à cet égard : d'une part, la création d'un prêt foncier bonifié accessible aux acquéreurs qui s'engagent à louer par bail à long terme, selon les conditions identiques aux prêts bonifiés actuels, c'est-à-dire au taux de 8,25 p. 100 avec une durée de bonification de quatre à cinq ans, un plafond d'encours de 150 000 francs et des aménagements fiscaux encourageant les investisseurs ; d'autre part, la baisse de deux points du taux des prêts calamités.

Traitant du problème des prêts bonifiés, puis-je vous demander, monsieur le ministre, comme M. Sordel l'a fait tout à l'heure, si le Gouvernement souhaite voir les caisses du Crédit agricole conserver le monopole de la bonification ou s'il entend étendre la possibilité d'attribution de ces prêts à tous les organismes bancaires ?

La deuxième priorité concerne le financement des offices. Vous avez rappelé ce matin, monsieur le ministre, le gain réalisé sur les dépenses communautaires, qui est de l'ordre de 377 millions de francs. Peut-on espérer récupérer cet argent, car la simple reconduction du financement national est insuffisante pour pérenniser les mesures de la conférence annuelle, qui s'élèvent à environ 140 millions de francs, pour poursuivre les actions engagées dans les secteurs laitier et porcin et pour engager des mesures nouvelles, dont 100 millions de francs pour les prêts de campagne bovins, par exemple ?

La troisième priorité - je n'y insisterai pas, car elle a déjà été souvent évoquée - vise l'aménagement du territoire. Nous souhaitons la remise au niveau de 1988 pour les budgets du F.I.D.A.R., le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, et du F.I.A.T., le fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, qui sont en baisse. Je ne vous rappellerai pas le rôle important que l'agriculture doit jouer dans notre société de consommation et de loisirs, là où il est indispensable qu'une bonne qualité de la vie soit offerte à chacun. Or, ce sont les agriculteurs qui peuvent procurer cette qualité de la vie à tous nos concitoyens, de même qu'ils doivent s'intéresser de plus en plus au tourisme rural, qui constitue une chance pour le monde agricole.

La quatrième priorité concerne la formation. Je constate, sur ce point, la réalisation d'un effort important, ce dont je vous remercie, après mon ami M. Vecten. Je note, à cet égard, une augmentation de 6 p. 100 des crédits pour l'enseignement agricole et la formation professionnelle. Je tiens très objectivement à reconnaître ce qui est positif dans vos propositions, monsieur le ministre.

J'espère également que votre projet pour « l'agriculture de l'an 2000 » réalisera, au travers des B.T.A., les brevets de technicien agricole, des B.T.S., les brevets de technicien supérieur, et de l'enseignement supérieur, ce que vous espérez.

Un effort est accompli en matière de recherche. C'est un élément fondamental de croissance, de production et de valorisation de la transformation à des fins non seulement alimentaires - vous l'avez dit - mais aussi industrielles et énergétiques.

Enfin - ce sera d'ailleurs le dernier problème que je soulèverai - pour qu'il y ait authentique marché unique en 1993, il faut une égalité des chances et une harmonisation des charges, en particulier des charges sociales, salariales et fiscales.

Je n'aborderai pas les deux premiers points, mais j'insisterai sur la nécessaire harmonisation fiscale. A cet égard, nous attendons des réponses précises aux questions posées à plusieurs reprises.

*Quid*, monsieur le ministre, des propositions de T.V.A. communautaire ? Va-t-on rester dans le cadre d'une fourchette qui mettra en distorsion de concurrence, parfois de cinq à six points, les producteurs de chaque côté du Rhin ?

*Quid* du foncier non bâti ? Sachez, monsieur le ministre, que, dans des régions de grande culture comme les nôtres, les charges fiscales à l'hectare, toutes charges fiscales confondues, sont, en France, avant le début de la production, proches de 1 000 francs à l'hectare, tandis qu'en Grande-Bretagne elles sont voisines de zéro ? Voilà une distorsion de concurrence énorme, due uniquement à la fiscalité.

*Quid* des provisions ? Allons-nous rester à 10 p. 100 plafonnés à 20 000 francs, comme nous l'avons obtenu l'an dernier ou pouvons-nous espérer aller jusqu'à 50 000 francs, comme le Sénat l'a voté la semaine dernière ?

*Quid*, enfin, de la transmission du patrimoine et du capital d'exploitation ?

Si je suis bien informé, monsieur le ministre, nous venons d'avoir connaissance, cet après-midi, de la première estimation des comptes de la nation pour les revenus de 1988. Le revenu brut agricole serait en baisse de 3,9 p. 100 ; le revenu net agricole serait en baisse de 5,7 p. 100 par exploitation, en francs courants. C'est la première fois que le revenu est en baisse en francs courants.

Aucun gouvernement ne peut prétendre, bien sûr, tout régler d'un coût de baguette magique ; mais il ne reste que quatre années avant d'arriver à l'unité communautaire ; quatre budgets nous séparaient de cette période ; or, aucun effort n'est réalisé la première année. Par conséquent, monsieur le ministre, vous pouvez et vous devez faire en sorte que les crédits de ce projet de budget soient augmentés considérablement.

Le projet de budget pour 1989 est en baisse. Il faut le corriger en hausse. C'est ce que nous attendons de vous.

Le groupe de l'union centriste ne pourra pas voter ce projet de budget en l'état. Nous le regrettons. Nous espérons dans notre profession. Il faut nous en donner les moyens ! *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Besse.

**M. Guy Besse.** Lorsqu'on souhaite des résultats positifs, on essaie d'adapter des moyens propices à l'enjeu qu'on s'est fixé. Partant de cette réflexion, il s'agit donc pour moi d'attirer votre attention, monsieur le ministre, sur des sujets qui persuaderont le monde agricole de votre volonté de s'orienter vers une agriculture solidaire et plus prospère, prête à relever le défi de l'échéance 1992. Je souhaite à ce titre que vous redonniez confiance aux exploitants agricoles de l'Indre, qui est un département de polyculture.

Mon souhait rejoint le vôtre, c'est-à-dire de posséder une agriculture compétitive par des marchés soutenus et bien orientés, de protéger le pouvoir d'achat de nos exploitants agricoles et d'améliorer la formation pratique et technique de nos jeunes.

Le dernier problème agricole, qui date de quelques semaines, a fait couler beaucoup d'encre et beaucoup de peinture, afin que les céréaliers de la région Centre puissent exprimer leur mécontentement, soutenus par la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et le centre départemental des jeunes agriculteurs.

Si les rues des villes et des villages ont donc été maculées de peinture blanche, c'est, avant tout, pour dénoncer les importations exagérées de produits de substitution des céréales, qui entraîneront, dans un proche avenir, l'abandon des terres. Cela conduira irrémédiablement à la disparition de milliers d'emplois.

C'est ainsi que 25 millions de tonnes de produits de substitution des céréales en provenance des Etats-Unis ou du Sud-Est asiatique, produits à des coûts défiant toute concurrence, envahissent nos marchés.

C'est ainsi que l'orge ou le blé sont littéralement évincés au profit du manioc, des patates douces, des mélasses de canne à sucre, des résidus d'huileries, d'amidonneries et de distilleries de maïs, entre autres choses.

L'emploi de 500 000 agriculteurs et de plus de 150 000 actifs industriels qui travaillent en amont des céréales - machines agricoles, engrais, protection des plantes - et en aval - collecte des moissons, meunerie, malterie, etc. - est véritablement menacé. Les produits de substitution des céréales bouleversent ainsi l'équilibre de tout un système économique.

Pourrait-on connaître, monsieur le ministre, les premières mesures engagées sur le terrain afin d'arrêter ce désastre agricole ?

Lutter pour l'avenir de l'agriculture française, cela consisterait à envisager une taxe sur les produits de substitution des céréales importés afin que nos produits céréaliers ne soient pas trop dévalorisés face aux prix européens.

Pouvez-vous nous apporter, monsieur le ministre, des éléments de réflexion sur la recherche d'accords d'autolimitation des importations, ainsi que sur les discussions qui devaient aboutir à obtenir le maintien de la prime aux céréales communautaires incorporées dans les aliments du bétail ?

Un autre sujet me tient aussi particulièrement à cœur, c'est la désertification de nos campagnes, qui engendrerait le retour à la friche. Le système de la jachère pâturée est-il vraiment un pas en avant dans la solution de ce problème ?

Dans la conjoncture européenne et mondiale actuelle, comment peut-on permettre à des agriculteurs bien formés, techniquement, et économiquement, de ne pas dégager des marges d'exploitation suffisantes pour vivre de leur activité ?

Je prendrai mon département, l'Indre, pour référence : dans les zones défavorisées, où la pression foncière est faible, seul un système d'élevage à faible chargement par hectare permet d'éviter le retour à la friche.

L'élevage bovin naisseur se prête parfaitement bien à ce système. Il existe des races bovines tout à fait adaptées à ces conditions, l'objectif étant de réduire au mieux les « intrants » - engrais, aliment du bétail - dans l'exploitation agricole et de limiter au minimum les investissements en bâtiments.

En un mot, il faut réduire les charges opérationnelles liées à la production elle-même pour dégager des marges financières, certes faibles rapportées à l'unité de surface, mais compensées par une surface suffisante.

Ce système de production peu intensive est hypothéqué, à l'heure actuelle, par la lourdeur excessive des charges de structure, c'est-à-dire, pour l'essentiel, par la taxe foncière sur le foncier non bâti et par les charges sociales, chacune d'entre elles étant liée à la surface et au revenu cadastral.

Monsieur le ministre, quelle réflexion nouvelle pouvez-vous nous fournir afin de réduire le poids des charges de structures dans ces zones, sans compromettre pour autant les ressources de nos communes rurales ?

Je vous interrogerai maintenant, monsieur le ministre, sur les conditions de l'évolution de l'agriculture. Dans certaines communes, le plan parcellaire ne correspond plus aux données de l'agriculture moderne. Certaines cultures, comme la vigne, présentes voilà un quart de siècle, ont totalement disparu. De plus, les héritages et les transactions de propriétés ont morcelé beaucoup de secteurs.

L'amélioration du machinisme agricole et les efforts réalisés en matière d'hydraulique agricole, en particulier pour l'irrigation, sont insuffisants et ne correspondent plus aux méthodes actuelles d'exploitation.

Il serait donc très bien perçu, monsieur le ministre, d'inciter l'échange à l'amiable et de financer un second remboursement lorsque le premier aurait été effectué au-delà d'une durée de vingt-cinq ans, cela bien évidemment sans porter préjudice aux communes prévoyant d'effectuer leur premier remboursement.

Je refermerai donc cette parenthèse pour enchaîner sur votre projet de budget, qui doit obligatoirement respecter certaines contraintes. De nombreux parlementaires sont prêts à vous épauler dans votre action si vous rapprochez davantage le secteur agricole du secteur industriel.

Lorsque vous nous dites que « nos firmes agro-alimentaires souffrent des mêmes faiblesses que l'ensemble des entreprises françaises, en général, à savoir la dispersion, l'absence de grandes multinationales, l'insuffisance des investissements, la faiblesse de la recherche, le manque d'audace de la politique

commerciale, notamment sur les marchés extérieurs », je suis d'accord avec vous, monsieur le ministre. Mais quels remèdes pensez-vous y apporter ?

On aurait donc tendance à ne pas vouloir envisager un trop net découragement, même si on peut faire mieux économiquement pour nos firmes agro-alimentaires, puisque vous nous informez qu'il s'agit de la première branche industrielle française, qui réalise un chiffre d'affaires de 550 milliards de francs et emploie 600 000 personnes.

J'espère que ces statistiques pourront, un jour, davantage nous atteindre, notamment par le biais de créations d'emplois dans nos communes rurales, afin surtout d'améliorer ainsi les filières entre les producteurs, les transformateurs et les commerçants par le biais de la certification, du respect des labels et des appellations d'origine.

La création d'une seconde usine de bioéthanol dans l'Indre est vivement sollicitée par nos céréaliers. Quand réussiront-ils à avoir gain de cause ? Cette implantation est tout aussi importante pour nous que pour la région Centre. Ce pétrole vert n'est pas à négliger.

Je souhaite très sincèrement que l'issue de cette demande soit positive, car nous disposons de nombreux atouts, notamment un réseau routier en cours d'amélioration, un aéroport fort bien équipé et, de plus, une population agricole sensibilisée aux débouchés offerts par cette activité industrielle de transformation des produits.

La construction de cette usine de distillation sera créatrice d'emplois et, si l'on considère que, dans les années futures, l'usage du carburant sans plomb deviendra obligatoire, le projet mérite d'y prêter attention.

Les industriels eux-mêmes prennent conscience que l'Indre est en plein développement.

Prenons un exemple concret. Les plats cuisinés qui peuvent être l'objet de l'activité de petites et moyennes entreprises représentent un marché porteur, notamment dans les nouvelles gammes de produits frais sous atmosphère conditionnée.

L'Indre, avec la richesse de ses terroirs, et de ses productions diversifiées, situé au centre de la France, ce qui est un atout pour la logistique des transports, devrait y trouver une place privilégiée avec le soutien de votre ministère.

Je souhaiterais revenir sur un choix que vous avez effectué, celui d'accroître de 6 p. 100 les crédits de l'enseignement public - avec la création de 133 emplois - et de 6,3 p. 100 les crédits de l'enseignement privé, de l'enseignement supérieur public et privé et de la formation continue. Les crédits consacrés aux bourses s'élèvent à 355 millions de francs, en augmentation de 16 500 000 francs.

Le système éducatif agricole ne peut que vous être reconnaissant de ces priorités que vous lui accordez. Néanmoins, je me permettrai de vous poser deux questions sur la présentation des crédits.

Quels sont les crédits destinés aux établissements assurant des formations traditionnelles à temps plein - rémunération plus subvention à l'élève ?

Quels sont les crédits destinés aux établissements assurant des formations par alternance - subvention de fonctionnement forfaitaire ?

En clair, quels moyens sont prévus pour éviter des disparités de financement entre les différents types d'établissements ?

En dernier lieu, je voudrais vous demander, monsieur le ministre, ce que vous pensez de l'achat de terres françaises par des étrangers, principalement de la Communauté économique européenne, au détriment, bien sûr, de nos propres agriculteurs. Cela appauvrit notre territoire. Une large spéculation se développe, entraînant un malaise socio-économique dans les zones rurales. A l'échéance de 1992, ce problème sera encore bien plus inquiétant. Monsieur le ministre, quel est ou quel sera le rôle des S.A.F.E.R. dans ces transactions qui, à mon avis, ne sont pas assez contrôlées ?

Malgré quelques points positifs, je n'ai trouvé dans ce budget aucun argument susceptible d'apaiser la légitime inquiétude du monde agricole. Aussi, monsieur le ministre, j'attendrai votre réponse aux amendements qui ont été déposés par mes collègues pour me prononcer sur votre projet de budget de l'agriculture.

**M. le président.** La parole est à M. Souvet.

**M. Louis Souvet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est un projet de budget rassurant que vous nous présentez, monsieur le ministre. Je dirai même qu'il a toutes les caractéristiques du placebo, cette médecine que n'aurait pas reniée le docteur Knock.

Les crédits inscrits à votre projet du budget progressent globalement de 3,5 p. 100. Les grandes fonctions assumées par votre département ministériel sont couvertes. Les crédits d'enseignement sont en progression de 6 p. 100. Les autorisations de programme pour la recherche augmentent de 16,3 p. 100. Sur le plan des structures, les crédits d'installation des jeunes sont en hausse de près de 15 p. 100. C'est bien. C'est bien aussi de dégager 300 millions de francs pour les agriculteurs en difficulté, qui ne peuvent faire face à leurs annuités de remboursement ou au paiement de leurs cotisations sociales.

Mais comment se garder d'un sentiment de façade ravalée, d'une impression en trompe l'œil en observant votre projet de budget, même si, c'est vrai, votre marge de manœuvre est réduite par le poids de la bonification au Crédit agricole, des dotations aux offices, du B.A.P.S.A., toutes choses dont vous n'assumez pas la maîtrise.

Ce ne sont pas là des excuses absolutoires aux carences graves de votre projet de budget. Derrière les chiffres se cachent des réalités concrètes : la compétitivité et le caractère national de notre appareil agro-alimentaire à la veille du grand marché, le maintien d'une population active dans les zones fragiles, en bref, le défi qui a toujours été celui de l'aménagement du territoire, de notre territoire, le plus vaste de la C.E.E., c'est-à-dire l'équilibre, jamais réalisé, toujours recherché, entre l'espace et la densité.

Or, dans ce domaine, tout à fait essentiel pour notre pays, c'est un constat de carence qu'il faut dresser. Pour l'illustrer, je m'en tiendrai à deux exemples.

En premier lieu, les industries agricoles et alimentaires, dont vous a excellemment parlé il y a un instant M. Charles-Edmond Lenglet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.

L'enjeu est trop connu pour être rappelé : 17 milliards de francs d'excédents commerciaux pour les huit premiers mois de l'année, un pays qui est la deuxième puissance agro-alimentaire mondiale derrière les Etats-Unis, plus de 500 000 salariés. Ces chiffres sont connus, mais ils sont ceux de la France qui gagne et, à ce titre, il est bon de les rappeler.

Cela dit, vous me permettez de ne pas sombrer dans une facile euphorie. Nous exportons, d'abord, des produits primaires et notre appareil agro-alimentaire est concentré dans quatre régions : la Bretagne, l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes. Je suis bien placé, en Franche-Comté, pour constater les disparités interrégionales dans ce secteur.

Mais il y a un fait plus grave : c'est la restructuration qui affecte l'appareil mondial de production agro-alimentaire.

C'est l'Américain Philipp Morris qui lance une O.P.A. de 10 milliards de dollars sur Kraft. C'est un cabinet de raiders qui propose 20 milliards de dollars pour Nabisco. Or, face à ce tumulte qui n'épargne pas l'Europe, vous annoncez froidement, monsieur le ministre, devant l'assemblée générale de l'association des industries agro-alimentaires, votre intention de vous croiser les bras. En substance, vous dites qu'avec un budget de 300 millions de francs, que sont vos dotations au fonds d'intervention stratégique et les primes d'orientation agricole, vous n'avez pas les moyens d'intervenir dans cette bataille, dont l'enjeu, je vous le rappelle, est le caractère national ou étranger de nos entreprises.

Vous me permettez une question : borneriez-vous votre rôle à compter les coups, à enregistrer un jour la prise de contrôle de Beghin-Say par Ferruzzi, le lendemain de Martel par Seagram et le surlendemain de Poulain par Cadbury, Davigel par Buitoni-Nestlé, Banania par l'américain Corn Product ?... Allez-vous assister imperturbable à l'aliénation de nos plus beaux fleurons agro-alimentaires, sous prétexte de libéralisme, de grand marché qui transformerait la France en république bananière, avec des entreprises filiales de groupes étrangers pour ce qui est des produits fabriqués en France, le reste étant importé ? Dans le domaine agro-alimentaire, voilà pour la densité.

En second lieu, reste l'espace, et c'est le domaine de l'aménagement du territoire auquel votre ministère est directement intéressé.

On touche ici à la racine du mal, à un libéralisme qui avance masqué et qui n'est que résignation à un nouveau scénario de l'impossible. Car - c'est vrai - votre budget n'est pas à la hauteur des exigences de l'espace français. Je sais bien, certes, que votre département n'est pas le seul concerné par une politique qui est d'abord interministérielle, mais je sais aussi que dans les zones fragiles du territoire, c'est-à-dire un cinquième de notre pays, ce sont les agriculteurs qui représentent de dernier bastion du peuplement. Je le sais pour l'observer dans ma région de Franche-Comté, aux confins de la Haute-Saône et de la Haute-Marne, dans des cantons où le nombre des actifs agricoles a dramatiquement diminué, où la friche gagne, où la population vieillit, où le patrimoine immobilier est à l'abandon.

Je le sais pour l'observer plus encore en montagne, où l'activité agricole, malgré les aides qui lui sont apportées, est d'une extrême fragilité. Vous pouvez le constater aujourd'hui encore, monsieur le ministre, avec l'interdiction de l'exportation du Vacherin-Mont-d'Or et la nouvelle crise qui le frappe. Voilà moins de deux ans, il était victime des mesures adoptées en Suisse. Aujourd'hui, ce sont vos services qui réitérent l'interdiction d'exporter. Ils interdisent même la commercialisation de ce produit à une entreprise, alors que les effets de la dernière crise ne sont pas effacés et qu'il est le seul moyen de valorisation autonome du lait dans les fruitières du Haut-Jura.

Certes, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. S'il existe un problème sanitaire, loin de moi toute idée de laxisme. Mais comment ne pas mesurer, à travers cette nouvelle épreuve, la fragilité des productions de montagne et l'impérative nécessité d'une politique d'aménagement du territoire, toutes choses, d'ailleurs, reconnues par la Commission des communautés européennes, dans son rapport sur *avenir du monde rural* ?

Il faut des produits de qualité en montagne ; il faut des appellations d'origine fortes, c'est-à-dire liées au terroir et bien contrôlées. Encore faut-il des producteurs, et vous me permettez de penser qu'ils ne trouveront ni dans votre budget ni dans celui de l'aménagement du territoire, des raisons d'espérer avec des dotations F.I.A.T. - Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire - et F.I.D.A.R. - Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural - en peau de chagrin.

Soyez-en sûr, monsieur le ministre, nous ne nous résignerons pas à une France en noir et blanc, avec une région parisienne qui concentre de plus en plus l'activité, l'emploi, le revenu et les voies de communication, face à une France marginalisée qui représente, aujourd'hui, 20 p. 100 du territoire national et que l'inventaire dressé par l'I.N.S.E.E. et vos services permet de cerner avec tristesse.

Le vote du budget constitue un acte majeur de la vie parlementaire : contrôle de l'utilisation des deniers publics par le pouvoir exécutif. Mais il est, plus encore, l'occasion d'un constat et d'un rendez-vous.

Au chapitre du constat, c'est une mise en accusation sans appel qu'il faut dresser. Vous ne poursuivez pas la politique de rééquilibrage du territoire que la V<sup>e</sup> République a su initier et conduire, en particulier grâce au ministère de l'agriculture. La mécanique a été cassée en tarissant la ressource d'activité et d'emploi que cette politique s'efforçait de mieux répartir sur le territoire. Vous disposiez d'un legs considérable : 55 millions de francs d'excédents fiscaux laissés par le Gouvernement de M. Chirac. Il semble qu'ils soient distribués en désordre. L'agriculture, qui est au cœur de notre potentiel agro-alimentaire et qui est la base du peuplement des zones fragiles de notre territoire, paye cher ce désordre.

Continuera-t-elle à payer, avec les rendez-vous à venir, en particulier sur le plan communautaire et mondial ? Comment nos agriculteurs trouveraient-ils des raisons d'espérer avec un horizon borné par les quotas laitiers, les stabilisateurs de production et la friche ? Comment résisterez-vous, sur le plan mondial, aux pressions des Etats-Unis à Montréal dans moins d'une semaine ?

Comment ferez-vous face, alors que les grands pays exportateurs mondiaux - les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande - ne sont pas loin d'avoir obtenu ce qu'ils recherchent avec une rare ténacité depuis plus de vingt ans :

le démantèlement de la politique agricole commune à laquelle vous n'avez trouvé, à ce jour, qu'un pâle substitut : « le grand marché » ? Ce slogan incantatoire est destiné à occulter la création d'une vaste zone de libre-échange, sans solidarité, sans cohésion, mais non sans intérêt mercantile.

Enfin, avant de conclure, je poserai deux questions que j'ai travaillées avec Mme Missoffe ; celle-ci, appelée en commission des affaires sociales, renoncera, de ce fait, à son droit de parole. Ces questions concernent les crédits de l'enseignement agricole privé.

Il convient de distinguer deux formations différentes. Premièrement, les établissements où les formations sont assurées dans les meilleures conditions que dans l'enseignement public selon l'article 4 de la loi de 1984 ; deuxièmement, les établissements offrant des formations fondées sur l'alternance selon l'article 5 de la même loi. Six cent dix-huit millions de francs sont inscrits pour la prise en charge des rémunérations des enseignants visés à l'article 4. Monsieur le ministre, quand paraîtra le décret d'application de la loi de 1984 relatif au contrat liant les enseignants à l'Etat ?

Par ailleurs, pour les établissements assurant la formation en alternance prévue à l'article 5, le montant des subventions forfaitaires est calculé de façon complexe par une subvention attribuée par élève, d'un montant variable selon le niveau de formation. Les 575 millions de francs inscrits comprennent la totalité des subventions de fonctionnement attribuées aux élèves des établissements concernés par l'article 4 et les subventions forfaitaires destinées aux établissements de formation en alternance concernés par l'article 5. Quel est, dans ces 575 millions de francs, le montant des crédits réservés respectivement à ces deux types d'établissements ? A la lecture du projet de budget, il n'est pas possible, vous le savez, de les identifier.

Telles sont, monsieur le ministre, très brièvement exposées, les remarques que m'inspire votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Tardy.

**M. Fernand Tardy.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quelques chiffres situeront mieux que de longs discours le contexte dans lequel s'inscrit ce projet de budget de l'agriculture.

Depuis 1950, trois agriculteurs sur quatre ont disparu ; le volume de la production agricole a triplé ; l'endettement des agriculteurs a considérablement augmenté ; enfin, de 1973 à 1985, le revenu disponible par actif agricole a diminué de 10,7 p. 100 alors que celui des autres catégories de travailleurs augmentait de 26 p. 100.

Pourquoi de tels paradoxes ? Depuis 30 ans, se fondant sur le déficit alimentaire européen et mondial, la politique agricole a été axée sur les gains de productivité. La politique des structures d'exploitation, l'arrivée sur le marché de matériels très performants, les progrès faits en matière de recherche d'engrais, de pesticides, d'alimentation du bétail, la qualité des exploitants qui ont amélioré leur technicité d'année en année, tous ces facteurs ont fait exploser les productions françaises et européennes.

Pour répondre aux nouveaux moyens de production et aussi, dans une sorte de fuite en avant, devant le peu de rentabilité de leurs spéculations, les agriculteurs se sont endettés lourdement, ce qui fait dire que « le Crédit agricole possède une bonne partie des terres agricoles » françaises.

Cette situation difficile a été assumée par le monde agricole avec beaucoup de courage et de compétence tant que les productions européennes et mondiales ne sont pas devenues excédentaires. Or, depuis les années soixante, la plupart des productions le sont devenues, tout au moins les plus importantes d'entre elles.

La loi du marché aidant, les prix ont baissé pour s'aligner petit à petit sur les prix mondiaux. Les revenus agricoles ont donc diminué d'année en année.

Si nous ajoutons à ces quelques rappels non seulement le fait européen dû à la communauté agricole dont l'une des conséquences est que l'agriculture française n'est plus maître absolu de son avenir, et doit se soumettre aux règles communautaires, mais aussi le fait que tous les pays du monde se sont plus ouverts aux échanges mettant en concurrence des

produits de tous les continents dont certains ont des prix de revient nettement inférieurs aux nôtres, on mesure les difficultés que traverse notre agriculture, avec des chefs d'exploitation dont la pyramide des âges est mauvaise.

Voilà comment doit être situé le projet de budget de l'agriculture pour 1989. Deux nécessités vitales doivent guider son analyse.

Première nécessité : il nous faut maintenir, encourager, développer une agriculture moderne, dynamique, compétitive et les industries agro-alimentaires qui en découlent.

Seconde nécessité : il faut aider au maximum l'agriculture des régions défavorisées, indispensable pour l'aménagement du territoire et pour le développement de régions entières ouvertes à d'autres activités. Comme condition première, il importe d'assurer l'occupation et l'entretien du sol par des exploitants agricoles.

Ce projet de budget répond à ces deux exigences impératives, par sa masse d'abord - 36,2 milliards de francs en augmentation de 3,5 p. 100 par rapport au budget de 1988 - par la répartition des crédits ensuite et les choix prioritaires.

L'agriculture doit être rendue compétitive par la formation dont les crédits augmentent de 6 p. 100 avec la création de 135 emplois éducatifs, de 13,7 millions de francs de crédits de fonctionnement de l'enseignement technique et supérieur public et de l'augmentation de 8,6 p. 100 des crédits d'investissement. Nous notons la transformation de 140 postes de professeurs de L.E.P.A. - lycée d'enseignement professionnel agricole - en professeurs certifiés, l'augmentation de 6,3 p. 100 des moyens pour l'enseignement technique agricole privé.

L'agriculture doit être rendue compétitive par la recherche. Les crédits de la recherche progressent de 16,3 p. 100, aussi bien en amont de la production en matière de sélection végétale, qu'en aval au profit des industries agro-alimentaires. Saluons au passage, dans ce secteur, la création du centre national d'études vétérinaires et alimentaires.

L'agriculture doit être rendue compétitive par l'investissement. Regrettons simplement que, dans ce secteur, les crédits connaissent une légère diminution en ce qui concerne les autorisations de programme, pour saluer la nette progression des crédits de paiement de 6,5 p. 100. Prenons acte que les efforts essentiels seront faits sur la politique agro-industrielle - plus 6,8 p. 100 - sur le développement des adductions d'eau - plus 3,2 p. 100.

Permettez cependant au représentant des Alpes sèches que je suis de s'étonner que les autorisations de programme concernant les investissements hydrauliques baissent de 5,8 p. 100. Je sais que les crédits de paiement augmentent substantiellement - 15,6 p. 100 - et permettront de terminer dans de bonnes conditions les programmes en cours, mais je crains que des projets multiples ne puissent voir le jour du fait de la diminution des autorisations de programme. Monsieur le ministre, nous aimerions que vous nous apportiez quelques apaisements à ce sujet.

L'ensemble de ces mesures précitées nous semble bien répondre à la première nécessité : promouvoir et encourager une agriculture compétitive et dynamique.

Il importe également - seconde nécessité - d'aider une agriculture d'aménagement du territoire par une aide nouvelle et rapide aux agriculteurs en difficulté : 300 millions de francs sont prévus au budget de 1989 à ce sujet. Les premières commissions départementales dites « commissions Nallet » se mettent en place ; elles accompagneront efficacement les actions prévues dans le projet de loi d'adaptation que nous venons de voter au Sénat. L'aide à une agriculture d'aménagement du territoire sera constituée, sur le plan social, par un effort considérable des crédits d'Etat attribués au B.A.P.S.A. - plus 12,4 p. 100 - ce qui va permettre de limiter la progression moyenne des cotisations sociales à 5,8 p. 100.

Les aides aux zones défavorisées se traduisent par des hausses très importantes des dotations : 18,8 p. 100 pour les indemnités compensatoires des handicaps naturels, 35,1 p. 100 pour l'aide à la mécanisation et 25,8 p. 100 pour la modernisation des exploitations. En outre, 2 milliards de francs seront consacrés à la mise en valeur et à la protection de la forêt. Enfin, les agriculteurs les plus démunis pourront bénéficier du revenu minimum d'insertion, comme toutes les catégories de nos concitoyens.

Ce projet de budget nous semble donc répondre à ce deuxième impératif, qui est d'aider les plus démunis et de permettre aux indispensables agriculteurs placés dans des conditions difficiles de subsister.

Outre ces deux impératifs, nous relevons dans ce projet de budget pour 1989 la mise en place des mesures socio-culturelles imposées par la Communauté, appelées généralement « gel » ou « retrait des terres » : 205 millions de francs sont affectés à cette action qui - je dois le dire - est loin d'entraîner l'adhésion des organisations professionnelles et des parlementaires que nous sommes. Nous craignons, en particulier, que cette mesure n'accroisse la désertification de nos campagnes et nous sommes persuadés que, appliquée à des régions difficiles et à faibles rendements, elle sera tout à fait inopérante.

Par ailleurs, les dotations aux jeunes agriculteurs voient leurs crédits augmenter de 14,8 p. 100. Nous relevons également l'attribution de 17 millions de francs de crédits supplémentaires aux S.A.F.E.R. pour la résorption de leurs stocks.

Nous devons néanmoins exprimer des regrets liés à la diminution des crédits attribués aux offices et au fonds d'action rurale, à la diminution d'effectifs de l'administration du ministère de l'agriculture, compensée - il est vrai - par un effort d'équipement informatique et bureautique.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'agriculture est certainement le secteur d'activité de notre pays qui a connu les plus grands bouleversements depuis 1950.

Confrontés à la concurrence européenne et mondiale, soumis aux règles d'un marché excédentaire, encadrés par les mesures communautaires, les producteurs agricoles français sont inquiets pour leur avenir. Votre compétence, monsieur le ministre, votre prudence, votre pragmatisme, sont pour nous une assurance que ce passage difficile devrait être franchi avec le minimum de dégâts.

Des échéances difficiles vous attendent.

En 1992, de par l'Acte unique, nos frontières seront ouvertes aux hommes, aux capitaux, aux compétences venues des pays de la Communauté. Plus près de nous, au début du mois de décembre à Montréal, aura lieu la conférence de mi-parcours de l'Uruguay Round. Vous aurez à défendre les intérêts des agriculteurs français en tenant compte des positions des producteurs agricoles du monde entier. Nous vous faisons confiance pour mener à bien ces lourdes tâches.

Ce budget, disait l'éminent rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, notre collègue M. Sordel, dont je me plais à souligner ici les compétences et l'objectivité, est un budget de continuité. Nul doute que, lorsqu'il s'agit de continuer les actions entreprises par ses amis, la majorité du Sénat se fait un devoir de les accepter et qu'elle transformera la sagesse demandée par son rapporteur en un acquiescement.

Je ne vous étonnerai pas en vous disant que pour nous, socialistes, il est beaucoup mieux qu'un budget de continuité. Il a pris en compte des idées et des actions qui nous sont chères : soulager les plus démunis par la solidarité, aider les plus dynamiques par la recherche et la formation, entre autres. Voilà qui peut redonner l'espoir à une profession difficile, méritante et indispensable à l'équilibre de la nation.

Aussi le groupe socialiste, vous apportant tout son soutien, approuvera le budget de l'agriculture que vous avez présenté devant la Haute Assemblée. *(Applaudissements sur les travées socialistes. - M. Jean Roger applaudit également.)*

**M. le président.** La parole est à M. Delga.

**M. François Delga.** Dans cette discussion, au cours de laquelle plusieurs de mes collègues ont déjà pu donner leur sentiment sur votre projet de budget, monsieur le ministre, je n'essaierai pas d'être exhaustif.

Non, monsieur le ministre, je voudrais être plus modeste et concentrer mon rapide propos sur trois points qui constituent trois sources d'inquiétudes dans notre milieu rural du Sud-Ouest. Ces problèmes devraient - je voudrais vous en persuader - mériter un traitement plus favorable dans votre dispositif budgétaire.

Le premier problème est constitué par la situation difficile que connaissent les producteurs céréaliers sinistrés par la pluviométrie exceptionnelle du printemps dernier dans nos régions du Midi. La commission nationale des calamités agricoles a d'ailleurs donné un avis favorable à la reconnaissance, pour ces dégâts, du caractère de « calamité agricole ».

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les pertes correspondent à près de la moitié de la collecte normale, c'est-à-dire que le chiffre d'affaires total de nos exploitations céréalières a été amputé à peu près du tiers. Ce sont, purement et simplement, monsieur le ministre, deux années de revenu agricole qui se trouvent ainsi hypothéquées.

Cette situation dramatique désorganise les circuits financiers de nos céréaliers, entraînant des difficultés de remboursement du capital emprunté, des difficultés de paiement des cotisations sociales et des impôts fonciers, des reports d'investissements.

La gravité de la situation est telle qu'il faut trouver des moyens spécifiques d'alléger les charges des agriculteurs sinistrés.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de formuler deux propositions.

Il faudrait d'abord reconduire pour la campagne 1988-1989 l'aide de 270 francs par quintal des semences certifiées accordée aux producteurs des zones défavorisées sinistrées.

Il faudrait ensuite permettre aux céréaliers sinistrés de récupérer le montant de la taxe de coresponsabilité, ce qui me paraît constituer une mesure de simple solidarité.

Cette seconde mesure me semble d'autant plus fondée qu'il me paraît difficile de vouloir taxer des céréaliers en difficulté, sous le prétexte d'une surproduction dont, par définition, ils ne sont pas responsables.

Cet esprit de solidarité devrait se faire entendre aussi à Bruxelles. En effet, avec l'augmentation des cours mondiaux du blé, le budget du F.E.O.G.A. se trouve allégé par le biais de la diminution du niveau des restitutions. Cette conjoncture favorable devrait permettre à la Communauté de faire un geste en direction de nos agriculteurs sinistrés.

Ces deux mesures procèdent de l'urgence pure et simple.

Je voudrais en cet instant évoquer brièvement les problèmes plus généraux de nos producteurs céréalières. Il nous faut en effet rechercher activement les voies d'un nouvel équilibre susceptible de limiter l'impact de facteurs exogènes perturbateurs, telles ces intempéries du printemps de 1988.

Nos céréaliers, pour mieux vivre et se sentir plus solidaires de la collectivité nationale, pensent aux nouveaux débouchés. Ils ont raison. Il faut mettre en place au plus vite, monsieur le ministre, une véritable politique de recherche et de développement des débouchés agro-industriels et agro-énergétiques pour les céréales comme le bioéthanol. L'éthanol peut en effet être substitué pour partie au plomb, comme releveur d'octane. Cette perspective n'a pas échappé aux industriels américains puisque quelque 32 millions d'hectolitres d'éthanol sortent aujourd'hui des distilleries américaines, ce qui a des répercussions spectaculaires sur la consommation du maïs.

L'huile de colza est un excellent carburant, qui ne nécessite que peu de modifications pour les moteurs. Pourquoi ne pas en tenir compte ?

Le nouveau dynamisme de nos céréaliers découlera, bien sûr, d'une diversification des débouchés. Il ne pourra se forger et s'épanouir que dans un environnement favorable, et permettez-moi, monsieur le ministre, d'attirer votre attention sur ce sujet à la veille de la reprise des négociations du G.A.T.T.

La négociation qui se tiendra le 5 décembre à Montréal ne doit pas aboutir, pour l'Europe, à une chute brutale des prix des céréales, à une tiers-mondialisation de son agriculture et à une augmentation toujours croissante de ses importations agro-alimentaires.

Nos céréaliers s'adaptent aux mécanismes de baisse des prix en gagnant sur leurs charges comme des chefs d'entreprise. Mais les pouvoirs publics doivent leur en donner la possibilité en modernisant leur environnement économique, fiscal et social.

Vous savez, monsieur le ministre, que les taxes diverses et les charges de structure sont source de distorsions par rapport à nos concurrents européens et mondiaux. Ces distorsions sont évaluées aujourd'hui à quelque 10 p. 100 du chiffre d'affaires céréalière.

Alors que la Communauté est prête à proposer des réductions des soutiens agricoles, comment nos exploitations agricoles, qui fonctionnent comme de véritables entreprises,

peuvent-elles trouver leur place et atteindre leur capacité concurrentielle dans une France qui bat des records du monde en matière d'impôt foncier ?

Vous-même, monsieur le ministre, y avez fait allusion récemment en parlant - je cite vos propos de mémoire - de « système archaïque, injuste et antiéconomique ».

Comment peut-on affirmer vouloir donner leur chance à nos agriculteurs céréalières lorsque, parallèlement, on prélève sur eux des taxes parafiscales représentant 3,8 p. 100 du prix qui leur est payé ?

La diminution de ces taxes tient du serpent de mer : toujours annoncée, la dernière fois au mois de juin, elle tarde à voir le jour ; le mouvement est trop lent.

Et puis, que dire du système actuel de cotisations sociales des exploitants quand on sait que l'évolution globale des revenus agricoles n'est jamais prise en compte au moment où est fixée la masse nationale des cotisations ?

Il faudrait bien en arriver à un système de cotisations calqué sur celui des salariés, et le projet de loi d'adaptation, récemment adopté par notre assemblée, va dans le bon sens.

Alors que les distorsions de concurrence pénalisent nos agriculteurs, il ne faut plus que les mesures nécessaires à une harmonisation indispensable soient sans cesse repoussées.

L'essentiel pour l'agriculteur chef d'entreprise n'est pas d'obtenir de Bruxelles des aides directes. Il réside surtout dans les réformes en profondeur que je viens d'évoquer précédemment.

Nous ne devons plus être en retard d'une restructuration : la rentabilité, l'investissement, la compétitivité, l'emploi et la balance commerciale ne le supporteront pas ; les hommes deviendront plus rares que les terres !

Ma seconde source d'inquiétude, monsieur le ministre, tient au problème des éleveurs de porcs. Nos régions du Sud-Ouest et de Midi-Pyrénées, en particulier, ont une tradition de production porcine ; les éleveurs sont compétents. Nous sommes donc obligés de défendre cette production, si nous voulons éviter un effondrement du tissu économique de ces régions agricoles.

La concentration de la production porcine s'est effectuée, pour diverses raisons, dans quelques zones de la Communauté. Les régions à forte concentration porcine utilisent les aides perçues pour liquider une faible partie de leur production bien en dessous du prix de revient, maintenant des cours plus élevés sur la plus grosse part de leur marché.

Ces dégagements se font alors en direction de zones à faible concentration où le rapport de production-consommation est déficitaire. Le prix très bas de ces dégagements détermine alors, dans ces régions, le niveau des cours de l'ensemble de la production autochtone.

Ce mécanisme condamne à très court terme la filière dans les zones victimes de ces pratiques. C'est le cas de la région Midi-Pyrénées, où déjà 20 p. 100 de la production a disparu.

Quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour éviter ces distorsions de concurrence ?

Je vous soumets brièvement quelques requêtes qui me paraissent guidées par le bon sens.

Des mesures visant à mettre en place des références de prix agricoles crédibles ont été annoncées depuis le début de l'année ; quand deviendront-elles réalité ?

Qu'en est-il du règlement effectif des dossiers « éleveurs en difficulté » ?

S'agissant des aides « qualité des porcs » accordées en zone de montagne et de piedmont, l'acompte du premier semestre n'a pas encore été versé.

A quand le versement des fonds relatifs à la prise en charge des intérêts pour de récents investissements ?

Enfin, en ce qui concerne la fameuse prime à l'incorporation des céréales suivant le projet présenté par le commissaire européen Frans Andriessen et examiné le 3 novembre dernier, la commission n'a pas encore pris de décision.

Permettez-moi de formuler une remarque sur ce dossier : il ne faut pas uniquement encourager l'augmentation de céréales dans la ration alimentaire, il faut aussi favoriser les éleveurs qui, déjà, incorporent massivement des céréales dans l'alimentation, que ce soit par l'aliment acheté ou par l'aliment fabriqué à la ferme.

A propos de toutes ces requêtes, des intentions ont été courageusement affirmées. J'attends, monsieur le ministre, le moment venu de leur concrétisation.

Enfin, j'en viens au troisième et dernier point sur lequel je voudrais attirer toute votre attention : il s'agit des disparités de financement entre les divers établissements d'enseignement agricole privé.

L'analyse de votre projet de budget, monsieur le ministre, laisse entrevoir pour le moins du flou dans la ventilation des crédits.

Considérons ainsi l'article 20 du chapitre 43-22 figurant sous la rubrique « Enseignement et formation agricoles - Subventions de fonctionnement ». Il y est prévu un montant de crédits destiné aux subventions de fonctionnement en faveur de l'enseignement privé. Cette rubrique concerne, semble-t-il, à la fois la subvention forfaitaire de fonctionnement figurant à l'article 5, celle qui est destinée aux établissements assurant des formations par alternance comme les maisons familiales rurales, et la subvention à l'élève accordée aux établissements relevant de l'article 4, c'est-à-dire ceux qui assurent des formations à temps plein comme les institutions catholiques.

Cet article 20 ne permet donc pas d'identifier la destination exacte des crédits. Monsieur le ministre, je serais heureux que vous nous apportiez quelques éclaircissements sur ce point. Quels sont donc les crédits destinés aux établissements traditionnels assurant des formations à temps plein ? Quels sont ceux qui sont destinés aux établissements assurant des formations par alternance comme les maisons familiales rurales ?

Tels sont, monsieur le ministre, les sujets qui font l'objet de ma plus extrême vigilance. Il ne faut pas perdre de temps pour décider, en faveur des agriculteurs, des mesures concrètes, par-delà la définition des orientations, si positives soient-elles. Il faut dissiper les ambiguïtés existant sur les modalités de financement de l'enseignement agricole privé.

Notre agriculture, nos agriculteurs sont confrontés à un certain nombre de défis hexagonaux et mondiaux. Les négociations du G.A.T.T. et d'éventuelles concessions faites, notamment aux Américains, les préoccupent à juste titre. De même, la perspective de mises en jachère dans l'Europe verte hérisse les meilleures volontés.

Pour leur permettre de ne pas baisser les bras et d'affronter les défis en pleine possession de leurs moyens, avec une meilleure visibilité, il faut, monsieur le ministre, leur redonner confiance par des mesures d'urgence. Ces mesures devraient être inscrites dans votre projet de budget et dans le prochain collectif, pour répondre ainsi à un simple souci d'équité et à la volonté de solidarité manifestée par la collectivité nationale, attentive à son devenir et, par conséquent, à la survie de son agriculture. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** La parole est à M. Minetti.

**M. Louis Minetti.** Monsieur le ministre, voilà quelques jours je vous ai posé une question claire. Vous n'y avez pas répondu. Je la pose donc à nouveau aujourd'hui et j'espère bien obtenir ce soir une réponse. Il s'agit des pénalités qui frappent les producteurs de lait et de la taxe de coresponsabilité, ces deux carcans moyenâgeux.

J'arrive de Bretagne ; j'ai entendu des revendications des producteurs de lait. Maintenant, le Gouvernement a les moyens de répondre positivement à leurs exigences. Vous disposez - si mes renseignements sont exacts - de 6 milliards de francs en provenance du budget de la C.E.E., ces 6 milliards de francs étant la part française de rentrées fiscales supplémentaires d'origine agricole.

Or, les pénalités qui frappent les producteurs laitiers s'élèvent à 700 millions de francs, dont 200 millions de francs pour la Bretagne. Vous avez, monsieur le ministre, les moyens de supprimer toutes les pénalités des exploitants, en particulier celles qui frappent les exploitants familiaux.

Je souligne cet aspect car, de 700 millions à 6 milliards de francs, il y a une marge considérable ! Le reste de la somme pourrait être utilisé pour l'installation de jeunes agriculteurs et la modernisation de l'agriculture.

Je vous prie d'excuser la pugnacité de ma question mais les producteurs affirment : « Nous voulons vivre de notre travail et avoir le droit de produire. »

Ce matin, dans votre présentation du budget, vous avez brièvement abordé ces questions par la bande. Vos propos ne m'ont pas satisfait ; je souhaite donc obtenir une réponse directe sur les remboursements en question.

Monsieur le ministre, parlant du budget, vous avez déclaré qu'il était « défendable et raisonnable ». Si j'ai bien lu, il me semble qu'à l'Assemblée nationale vous aviez dit « défendable et présentable ». Il y a une légère variation dans les termes !

Ces appréciations ne traduisent pas un grand enthousiasme de votre part. Pourtant, sans doute pourrions-nous être d'accord pour les trouver exagérément optimistes.

Vous n'innovez pas dans cette voie. Dans un passé récent, nous en avons même connu de plus mauvais.

Vous n'inversez pas la tendance antérieure, monsieur le ministre, vous l'accompagnez en affectant vos faibles moyens à des actions judicieusement choisies.

Selon votre formule, ces « priorités » ne constituent pas une politique agricole en rupture avec celle de votre prédécesseur. En effet, si le budget n'est pas excellent, la politique agricole commune, qui en détermine les grandes orientations, est mauvaise et vous en êtes également comptable.

La complaisance de cette politique à l'égard des Etats-Unis entraîne notre agriculture dans une spirale de baisse des prix, de réduction des quantités produites et de diminution de notre potentiel productif, qui place notre économie agro-alimentaire sur une voie dangereuse.

Nous avons déjà dénoncé les prétextes que sont les prix mondiaux, les prétendus surplus et l'Europe exportatrice.

Aucune agriculture ne peut vivre des prix mondiaux ! Par ailleurs, les surplus n'existent que parce que des millions de personnes meurent de faim car elles ne sont pas solvables et l'Europe importe beaucoup plus qu'elle n'exporte. A ce sujet, je vous renvoie au rapport de la commission des affaires économiques du Sénat.

Accepter de tels postulats, c'est se priver de toute solution susceptible d'offrir à nos agriculteurs le droit de produire des biens utiles aux consommateurs et de vivre dignement de leur travail, c'est se disqualifier pour la défense du monde agricole.

Prétendre vouloir augmenter les revenus agricoles, améliorer la capacité d'investissement de l'agriculture et promouvoir sa modernisation sans mettre en cause directement le contenu de la politique agricole commune, c'est probablement plus de la démagogie que de la naïveté, ou ce sont les deux en même temps !

Nous nous sommes toujours opposés à cette politique parce qu'elle n'est pas justifiée. Pire, aujourd'hui, nous voyons poindre la pénurie des produits laitiers. Les informations se multiplient - un certain nombre de mes collègues les ont rapportées à cette tribune - selon lesquelles la France importe du lait et des produits laitiers, et notamment la Communauté économique européenne serait en passe d'acheter plus de 300 000 tonnes de poudre de lait à des pays tiers.

Les éleveurs qui refusent de payer les pénalités et demandent l'abrogation des quotas - en particulier les jeunes et les exploitants familiaux - ont donc de bonnes raisons de le faire.

Nous refusons l'adaptation à cette politique archaïque parce que nous estimons que d'autres solutions existent. Je vais les évoquer brièvement.

D'abord, il faut alléger les contraintes extérieures qui pèsent sur notre agriculture. Elles se négocient au sein du G.A.T.T., dans les réunions au sommet des chefs d'Etat et dans les instances de la Communauté, certes. Mais trois règles s'imposent à ceux qui dirigent votre politique.

Premièrement, la production est faite pour satisfaire les besoins alimentaires et industriels. Au lieu de nous adapter à une demande étranglée par la misère ou la dette, nous devons promouvoir la solvabilité de millions de consommateurs en puissance. A cette fin, deux actions toutes simples doivent être mises en œuvre : tout d'abord, investir dans le bonheur au lieu d'investir dans les armements, ensuite, utiliser l'argent pour produire et consommer au lieu de le stériliser dans des spéculations financières au service d'un minimum de gens.

Deuxièmement, les prix des produits bruts doivent prendre en compte les coûts de production dans leur diversité. Ces prix doivent assurer, d'une part, une rémunération suffisante du travail pour permettre aux gens de vivre dignement dans les conditions de notre époque et, d'autre part, de rentabiliser le capital pour favoriser l'expansion raisonnée des productions et la marche vers l'autonomie alimentaire des pays actuellement déficitaires.

Troisièmement, les échanges agro-alimentaires doivent être conçus sur la base des intérêts mutuels des pays et non en fonction de la rentabilité des opérations de multinationales. A ce titre, les échanges compensés sont à multiplier.

Dans le même esprit, il convient de bannir l'utilisation de l'arme alimentaire à des fins politiques afin de permettre la conclusion entre les pays de contrats à long terme, sur la base des potentiels naturels.

Cette nouvelle orientation ne peut certes prévaloir d'un coup. Elle suppose un effort d'union et la création d'un rapport de forces mondial favorable. La situation actuelle se prête à cette évolution et la France s'honorerait d'y contribuer au lieu de « s'adapter » à coup de quotas, de pénalités, de gels de terres ou de reconversions.

Monsieur le ministre, votre projet de budget repose sur des fondements que je voulais dénoncer fermement et que je combats depuis fort longtemps, bien avant que vous ne soyez ministre. Ils enferment, en effet, notre agriculture dans une logique de déclin alors que l'environnement, comme vous dites, ne le justifie pas, surtout dans une Communauté économique européenne déficitaire. Je rappelle que le déficit de la Communauté économique européenne représente l'équivalent de douze à treize millions d'hectares de terre.

La valorisation des ressources naturelles constitue le deuxième objectif.

La production, au lieu de courir derrière les volumes à grand renfort de consommations intermédiaires, doit respecter le renouvellement des facteurs naturels et dégager le maximum de valeur ajoutée.

Cette réorientation a un nom : la modernité. Elle fait appel aux connaissances que le monde a acquises dans la maîtrise des processus biologiques. Elle suppose que la recherche soit mise au service d'un nouveau modèle de production fondé sur les capacités des plantes et des animaux à résister aux maladies, à mieux fixer l'azote, en un mot, à être produits au meilleur coût.

Cette politique nouvelle devra également favoriser l'expansion : une expansion raisonnée dans les pays les plus développés ; une expansion plus vive dans ceux qui sont affectés par le retard.

Dans un cas comme dans l'autre, les revenus doivent être suffisants pour inciter à la production et à l'investissement. Pour répondre à ces impératifs, des prix fondés sur les coûts réels de production et des progrès de productivité - ils sont possibles - s'imposent.

Enfin, il ne peut y avoir de progrès économique sans progrès social. A cet égard, trois éléments me paraissent essentiels.

Le travail humain mérite considération. Or il est actuellement banalisé et méprisé. Les agriculteurs, de quelque région qu'ils soient, tant en France qu'à travers le vaste monde, sont aux prises avec les caprices de la nature, avec la « dictature » de celle-ci, selon le mot de Braudel.

Aucune politique n'est acceptable si elle conduit à aggraver leurs conditions de travail et d'existence. Aucun progrès de productivité n'est justifié s'il passe par l'aliénation de l'homme, quel que soit le degré de l'effort demandé.

C'est pourquoi les producteurs de lait qui refusent de payer les pénalités qu'on leur impose, les producteurs de blé ou de maïs qui s'opposent au recul des prix de leurs produits, les viticulteurs qui défendent leur vigne, les éleveurs qui bataillent pour le maintien de l'intervention ou la mise au point d'un règlement ovin enfin plus juste pour la France trouvent les communistes à leurs côtés pour dire que ce qu'ils demandent n'est ni impossible à satisfaire, ni contraire à la rigueur économique - il ne faut pas la confondre avec l'austérité - et, surtout, à la modernité.

En revendiquant une juste rémunération de leur travail et de leur capital - elle n'a rien à voir avec celle que perçoivent les spéculateurs en Bourse, je m'empresse de le dire - les agriculteurs se placent du côté de tous ceux qui chantent pour un meilleur avenir.

Je tiens à vous interroger, monsieur le ministre, sur la loi de juillet 1984, qui institue la parité entre les enseignements agricoles publics et l'éducation nationale.

A l'Assemblée nationale, si mes informations sont exactes, vous vous êtes engagé à poursuivre le plan de cinq ans établi dans ce domaine. S'agit-il là de promesses de circonstance ou est-ce un engagement ferme ? Vous nous en avez parlé ce matin en nous présentant votre budget. Je l'avoue, je m'attendais, à l'occasion de ce débat, à voir le Gouvernement déposer un amendement montrant qu'il s'engageait dans cette voie. Or, sauf erreur de ma part, il n'en est rien, alors que, selon vos propres dires, une telle mesure ne représenterait que 5 millions à 6 millions de francs.

Il faut, par ailleurs, des professeurs agrégés pour l'enseignement agricole. Ma question dans ce domaine est donc très simple : Est-ce aujourd'hui ou est-ce un peu plus tard, à l'occasion du retour de ce projet de budget devant l'Assemblée nationale ? Comment et quand allez-vous tenir cette promesse consignée au *Journal officiel* ? De quelle manière allez-vous vous y prendre ? J'aimerais avoir des précisions sur les chiffres, les dates et la programmation concernant vos engagements.

Avant de terminer, je tiens à vous faire part de la stupéfaction qui est la mienne depuis la semaine dernière lorsque vous avez, à cette tribune, donné votre sentiment sur la relative importance des décisions du Parlement français.

« Nous pouvons regretter de ne pas être dans les années durant lesquelles nous avons la maîtrise complète de nos décisions concernant l'agriculture. N'y a-t-il pas là un risque de faire croire qu'un projet de loi pourrait résoudre des problèmes qui ne sont pas manifestement du domaine de la loi ? »

Vous disiez également : « Qui peut faire croire que la décision prise en février 1988 d'établir des stabilisateurs dans la plupart des productions agricoles n'est pas autrement importante que toutes les lois nationales dont nous pouvons débattre ?... Qui peut faire croire que la discussion à laquelle je participerai dans quelques jours, aux côtés du ministre du commerce extérieur, à Montréal, sur les rapports à venir du commerce agricole mondial, n'est pas autrement importante pour notre agriculture que quelque loi d'orientation que l'on puisse discuter ? »

« Il faut que nous prenions acte de l'effet de notre intégration... »

Je suis tout à fait opposé à cette conception. Les décisions dans ce domaine, comme dans d'autres, doivent être prises en France et par le Parlement. Pour coopérer - ce pour quoi je suis d'accord - il faut d'abord exister. Nous sommes pour la coopération internationale et non pas pour l'abaissement national, quelle que soit la défroque qui le masque, qu'on l'appelle accords du G.A.T.T., décisions de Bruxelles ou intégration dans la petite Europe des Douze.

Nous nous prononçons résolument pour une autre voie, pour une agriculture moderne, jeune et familiale.

Cette agriculture moderne, jeune et familiale, c'est d'abord une agriculture capable de produire pour satisfaire les besoins des hommes. Or le rapport de la commission d'études de notre Haute Assemblée est formel : la Communauté économique européenne importe 50 millions de tonnes de protéagineux et d'oléagineux, qui équivalent à la production de 10,6 millions d'hectares de terre, soit 15 p. 100 des terres cultivables de la Communauté et la moitié des surfaces françaises.

Il faut donc apporter quelques corrections avant de prétendre que les productions sont excédentaires. En effet, la France est largement déficitaire dans les domaines suivants : ovins, fruits, horticulture, protéagineux, porcs, chevaux et tabac.

Le jugement peut être plus nuancé pour les produits laitiers, la viande bovine et le vin.

Par exemple, pour résorber le déficit en viande, il faudrait installer 30 000 éleveurs, ce qui représente déjà un million d'hectares à mettre en valeur.

Deuxième aspect, c'est une agriculture économe, plus respectueuse de l'environnement et valorisant les ressources naturelles. Or tout a été fait depuis un peu plus de vingt ans pour favoriser la montée en puissance d'un type d'agriculture que je qualifierai d'artificielle - je pense aux « usines à lait »

que l'on voit notamment aux Pays-Bas - et qui exige de plus en plus de consommations intermédiaires tout en étant peu respectueuses de l'environnement.

Les produits de substitution du lait, par exemple, prennent la place de 6 millions de tonnes de lait dans la C.E.E. ; 15 millions de tonnes de lait sont produites dans les « usines à lait », dont je parlais à l'instant, à partir d'aliments importés. Les importations de matières grasses végétales n'ont pas diminué d'un iota. La Nouvelle-Zélande continue à nous vendre son beurre.

Au moins sur ce point, comme sur beaucoup d'autres d'ailleurs, je rappelle mon soutien au rapport qu'a présenté M. Sordel, au nom de la commission des affaires économiques : rien n'est fait pour freiner les importations communautaires de dérivés de maïs américains, de soja ou de manioc.

Troisième élément, c'est une agriculture capable d'occuper la totalité du territoire national. Or il existe des projets de jachère - qui ne semblent plus être d'ailleurs des projets - de 400 000 hectares pour commencer, qui déboucheront en réalité sur des millions d'hectares stérilisés et des réductions autoritaires de productions. Comblés, les déficits de productions agricoles permettraient l'installation de jeunes agriculteurs qui doivent être encouragés par une valorisation, certes matérielle, mais surtout morale et sociale du métier d'agriculteur et une protection sociale moderne digne de notre temps ; tout le contraire d'une agriculture de type californien, comme on a pris l'habitude de la qualifier.

En un mot, la France a besoin d'une agriculture et d'un secteur agroalimentaire que l'on encourage et non que l'on étouffe !

Si la politique des prix agricoles et des coûts de production était plus convenable, il n'y aurait pas besoin de prévoir 300 millions de francs pour les paysans en difficulté.

Si cette même politique visait à produire ce dont nous avons besoin, il n'y aurait pas besoin de prévoir plus de 200 millions de francs pour le gel des terres.

Si une politique d'installation de jeunes, de maintien des agriculteurs en situation de productivité était menée, il n'y aurait pas besoin d'attribuer des subventions importantes pour le fonctionnement du budget annexe des prestations sociales agricoles, qu'évidemment nous approuvons - nous ne pouvons pas faire autrement dans la situation actuelle - mais que nous voulons modifier.

En agriculture, on compte de moins en moins d'actifs, donc de cotisants, pour un nombre croissant de retraités. Monsieur le ministre, ce budget n'est finalement ni présentable ni même raisonnable !

Je vous ai fait part de nos réflexions, de nos critiques, mais aussi de quelques propositions qu'il serait possible d'inscrire dans votre projet de budget. Notre vote définitif dépendra évidemment des réponses que vous nous apporterez, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Boyer.

**M. Jean Boyer.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ainsi que l'ont abondamment souligné nos rapporteurs, le budget de l'agriculture pour 1989 ne constitue malheureusement pas une priorité pour le Gouvernement. On ne peut que déplorer une telle position au regard de la situation très difficile que traverse le monde agricole.

Par-delà l'image séduisante qui nous est donnée - les excédents agricoles qui contribuent de façon non négligeable à notre commerce extérieur et qui sont le fruit d'une agriculture dynamique, performante et compétitive - d'autres caractéristiques, malheureusement - que nous ne connaissons que trop - font qu'à l'heure actuelle le monde agricole lui-même s'interroge sur son propre avenir.

Il y a d'abord un réel appauvrissement entre 1973 et 1985. Le revenu disponible de l'ensemble des Français a augmenté de 26,1 p. 100 et le salaire net individuel a progressé de plus de 15 p. 100. Or, durant cette même période, le revenu agricole, lui, a baissé de plus de 10 p. 100.

Aujourd'hui, de nombreux exploitants vivent avec des revenus extérieurs qui sont presque aussi importants que le revenu agricole proprement dit. La double activité est désormais devenue la règle.

Il subsiste, ensuite, des incertitudes sur le plan européen.

Dans un contexte de ressources financières limitées sur le plan communautaire, on n'est plus en mesure de garantir les prix des débouchés et des revenus. Face à une saturation générale des marchés, les limites d'une agriculture par trop administrée sont désormais bien perceptibles.

Face à l'évolution de la situation mondiale, il est indéniable que la Communauté enfermée dans les contradictions successives des politiques nationales n'a pas su gérer la croissance de la production et l'apparition des excédents.

Pour conserver notre place dans le commerce international, les contraintes sont multiples et souvent très difficiles à affronter pour les exploitants. Malgré des politiques transitoires et des mesures d'accompagnement destinées à minimiser l'ampleur du choc - taxe de coresponsabilité en 1977, institution des quotas laitiers en 1984, réforme du marché de la viande bovine, création d'un prélèvement de coresponsabilité pour les céréales en 1986, institution, puis généralisation des stabilisateurs budgétaires, qui concernent aujourd'hui la plupart des grandes productions - les agriculteurs subissent toutes sortes de contraintes.

L'institution des quotas laitiers est très mal vécue, vous le savez, car nos agriculteurs ont le sentiment d'être pris dans un système où ils n'ont d'autre solution que de produire. Il y a donc dépassement et, aujourd'hui, pénalités. La mise en place du système, qui remonte à 1984, doit impérativement faire l'objet d'un réexamen. Je me joindrai à tous mes collègues, sur ce sujet. Nous voudrions connaître les intentions du Gouvernement à cet égard.

Il subsiste encore des incertitudes quant à la confrontation sur le plan extracommunautaire.

Nous savons tous que les Etats-Unis veulent à toute force restaurer la compétitivité de leurs exportations agricoles. En subventionnant directement leurs exportations, ils sont en train de reconquérir leur marché et ils attaquent de front la C.E.E. pour que celle-ci abandonne son système de restitution.

Les Etats-Unis - on l'a rappelé, cet après-midi, de nombreuses fois - disposaient au G.A.T.T. d'un système protectionniste qui s'est trouvé conforté par le vote du *Trade Act*. Chacun sait qu'il ne peut y avoir de concurrence saine sur des marchés excédentaires et qu'à l'inverse cela conduit à un abaissement continu des prix qui finissent par être inférieurs aux prix de production.

Il y a fort à parier que les Etats-Unis continueront leurs attaques en cherchant à nous isoler, notamment les 5 et 7 décembre prochains à Montréal, dans la perspective de l'Uruguay-Round.

De notre côté, nous limitons unilatéralement les productions communautaires et nous en mesurons les ravages sur le plan national.

Toute la question, monsieur le ministre, consiste à déterminer dans quelle mesure et jusqu'où la France est prête à défendre les intérêts de notre agriculture. En disant cela, je sais que les solutions ne sont pas simples. Mais, à l'évidence, la France a un rôle particulier à jouer afin d'assurer et de renforcer la cohésion de la Communauté dans ces négociations.

Il importe qu'au cours des mois à venir la C.E.E. soit animée d'une politique suffisante pour utiliser pleinement les instruments juridiques et financiers qu'elle est susceptible d'employer, faute de quoi les sacrifices que nous nous sommes imposés - il faut le savoir - ne suffiraient pas à préserver l'avenir.

Je voudrais maintenant faire deux observations.

Votre budget a au moins le mérite de bien centrer le problème de la compétitivité. La compétitivité, c'est d'abord la recherche qui doit traiter le plus largement possible des nouveaux produits et de leurs qualités, de l'utilisation de techniques et de technologies nouvelles pour les transformations. Il n'est plus possible, en effet, que nous exportions autant en transformant aussi peu.

La transformation, c'est la valeur ajoutée, c'est également la croissance et ce peut être aussi l'emploi. A l'heure où tout le monde s'interroge sur la survie du monde rural, le développement des industries agroalimentaires constitue la seule solution viable pour nos régions rurales.

Il n'y aura ni politique de sauvegarde du milieu rural ni lutte contre la désertification si nous ne sommes pas en mesure de développer très largement le secteur agroalimentaire.

C'est à ce prix - j'en viens à ma seconde observation - que nous préserverons les zones rurales, qui dès lors ne seront plus considérées comme une charge et qui, à l'inverse, peuvent être porteuses d'avenir.

Pour cela, il faut une politique d'accompagnement ; il faut trouver des moyens pour lutter contre l'exode et la désertification en recherchant l'installation de jeunes actifs en milieu agricole, notamment dans les zones défavorisées.

Dans une situation difficile, nos agriculteurs sont de plus en plus des chefs d'entreprise. Ils ont besoin, comme tous les chefs d'entreprise, de réducteurs d'incertitudes.

Ils doivent donc être de mieux en mieux formés. Je reconnais que, de ce point de vue, l'effort budgétaire est très intéressant. Ils ont besoin d'une fiscalité moderne et adaptée. Or, en ce domaine, beaucoup reste à faire, ainsi que l'a rappelé tout à l'heure notre collègue M. du Luart. Ils ont enfin besoin que soient clairement réaffirmés les principes qui guident notre politique agricole, c'est-à-dire que soient définis les voies et moyens d'un équilibre entre l'intervention de l'Etat, les mécanismes de la cogestion et le jeu du marché.

C'est à ce prix que nos agriculteurs parviendront à s'orienter, continueront à se moderniser et développeront leur compétitivité.

En conclusion, je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur les actions prévues en faveur de la montagne au titre de l'année 1989. Je fais partie - vous le savez - d'un département montagneux.

Une dotation de 30 millions de francs avait été décidée à la conférence agricole pour l'indemnité spéciale montagne. Le versement est actuellement en cours, mais rien n'est prévu dans le budget des offices pour 1989, alors que cette action doit être prolongée.

S'agissant de l'aide à l'amélioration de la qualité du porc en montagne, une dotation de 50 millions de francs avait été débloquée à la conférence agricole. Alors que vous aviez vous-même, monsieur le ministre, donné l'assurance, en juin dernier, que le versement serait opéré « prochainement », rien n'est encore fait. De surcroît, rien n'est prévu au budget de l'office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture, l'Ofival, pour l'an prochain.

Au sujet de l'aménagement et des équilibres collectifs en montagne - chapitre 61-80, article 61 - on note une chute de moitié des crédits de paiement en 1989, alors qu'ils étaient déjà très insuffisants pour financer ces investissements.

Enfin, la dotation prévue pour l'aide à l'amélioration de la qualité du lait au budget de l'office du lait permet théoriquement de financer les surcoûts de collecte en zone de montagne pour 3 centimes par litre, ce qui ferait 80 millions de francs. Pour opérer une compensation efficace et maintenir les circuits de collecte en montagne, il serait nécessaire de doubler cette aide.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je voulais présenter. Des précisions sur ces quatre points seraient naturellement les bienvenues, et je vous en remercie par avance. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, je devrais donner maintenant la parole à M. Genton, mais ce dernier y a renoncé afin de laisser plus de temps aux membres de son groupe, notamment à M. Daunay, à qui je donne la parole.

**M. Marcel Daunay.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, aucun examen de la situation de l'agriculture ne peut plus aujourd'hui faire abstraction des facteurs communautaires et internationaux, dont l'importance est sans cesse grandissante. Vous me permettez donc, dans la première partie de cette intervention, d'insister sur l'environnement de l'économie agricole française par rapport à l'Europe et au monde. Dans une deuxième partie, je reviendrai quelques instants sur des problèmes plus précisément nationaux.

L'agriculture française a dégagé en 1987 un solde positif supérieur à 31 milliards de francs dans le secteur agroalimentaire, et ce solde pourrait atteindre près de 40 milliards

de francs en 1988. Malheureusement, les marchés mondiaux de produits agricoles se sont dégradés, entraînant une concurrence de plus en plus vive, notamment entre la Communauté économique européenne et les Etats-Unis.

Dernièrement, des différends sont nés dans les secteurs de la viande, de la production oléagineuse et protéagineuse. Des négociations se sont ouvertes, notamment dans le cadre du G.A.T.T., afin de tenter de régulariser les marchés mondiaux dans une concurrence loyale.

Depuis le début de la crise mondiale, la Communauté européenne a fourni un effort extrêmement important afin de maîtriser sa production et de réduire ses subventions. D'ailleurs, n'a-t-on pas dépassé ce cap en bâtissant la politique à partir du budget ?

Cette volonté des pays de la Communauté de pratiquer une concurrence loyale, qui demande un effort particulièrement important pour les agriculteurs des différents pays de la C.E.E. - en particulier pour les agriculteurs français - doit se retrouver aussi chez nos concurrents américains et néo-zélandais. Or tel n'est pas toujours le cas.

Comment ne pas évoquer les dispositions extrêmement favorables dont les Etats-Unis disposent au G.A.T.T. et qui leur permettent de restreindre les importations de produits agricoles au travers d'habillages tels que les mesures sanitaires ? Comment ne pas évoquer la loi commerciale signée le 23 août dernier, qui accentue le protectionnisme américain et qui viole l'engagement pris de ne pas modifier la législation établie pendant la durée de l'Uruguay round entre 1986 et 1990 ?

Face à ces offensives, la C.E.E. doit adopter une attitude particulièrement unie et ferme. Tous les moyens législatifs, économiques, politiques doivent être mis en œuvre afin de conserver notre politique agricole commune et d'imposer aux Américains et aux autres pays exportateurs une concurrence loyale.

J'en reviens maintenant à nos problèmes nationaux. Loin de moi d'idée qu'il faut s'écarter de la maîtrise de certaines productions nécessaires dans certains secteurs ! En revanche, l'application des quotas laitiers aggrave la situation d'un grand nombre d'exploitations agricoles. Il en est de même pour la plupart des productions animales - bovine, porcine, ovine - sans oublier certaines productions végétales et légumières.

S'agissant de la production bovine, j'ai déposé un amendement sur lequel je suis impatient de connaître votre avis, monsieur le ministre. Cet amendement tend en effet à permettre de venir rapidement au secours de cette production, qui est déjà fort mal en point, d'autant que les éleveurs doivent également subir l'incidence des quotas laitiers.

Il serait également nécessaire de prendre un certain nombre de dispositions en faveur de la production ovine.

La production porcine est un secteur qui m'est particulièrement cher, puisqu'il occupe une place très importante dans ma région. Vous avez recherché des solutions à la suite des demandes qui vous ont été adressées. Il est plus qu'urgent, en tout cas, de mettre en place une véritable filière porcine couvrant toute la chaîne de cette production. Bien sûr, l'ensemble de la profession doit travailler à la réalisation de cette filière. Mais, je vous en conjure, celle-ci doit aussi recevoir le soutien des pouvoirs publics.

Toutes ces évolutions ainsi que les adaptations qui en découlent exigent dès maintenant la mise en place d'un véritable plan social. Comme cela fut fait à une époque dans la sidérurgie, toutes les énergies politiques et professionnelles doivent se rassembler pour analyser les conséquences de cette évolution. Il faut aussi que les pouvoirs publics, Gouvernement et Parlement, en tirent les leçons et dégagent les crédits nécessaires. Il ne s'agit plus de dire qu'il y a de la place pour tout le monde quand on sait que certains agriculteurs doivent partir. En tout cas, ceux qui doivent partir doivent le faire honorablement, comme tout citoyen qui a offert son travail, son temps et une grande partie de sa vie au service de la collectivité.

Il convient également d'engager rapidement un débat avec vous, monsieur le ministre, afin que nous puissions nous concerter au niveau national pour présenter à la Communauté européenne un projet d'adaptation de la production laitière, et donc des quotas laitiers. Que l'on retienne un double secteur sévèrement contrôlé ou que l'on choisisse des

quotas de catégorie B, peu importe, mais nous devons pouvoir nous exprimer sur des marchés mondiaux qui nous échappent à l'heure actuelle.

M. Deloffre, qui est sans doute crédible aux yeux de la profession laitière, ne déplorait-il pas ce matin, dans un article de presse, que certains marchés échappent à la Communauté - notamment à la France - en se tournant vers des pays comme les Etats-Unis ou la Nouvelle-Zélande ? On n'est pas exportateur quand on veut, on l'est en permanence ou on ne l'est pas du tout. A nous de gérer les excédents !

Vous avez déployé des efforts à Bruxelles pour refuser l'augmentation de 1,5 p. 100 des quotas laitiers. J'approuve votre démarche, car cette augmentation est intolérable ; mais il faut poursuivre l'effort : on ne peut pas non plus tolérer le maintien de la taxe de coresponsabilité. Elle avait sans doute des raisons d'être lorsque nous l'avons défendue, mais c'était dans d'autres circonstances, avant la limitation de la production. Aujourd'hui, ce n'est ni plus ni moins qu'un verrouillage supplémentaire pour approvisionner le budget de la Communauté. Nous souhaitons donc que vous obteniez rapidement la suppression de cette taxe.

Nous souhaitons également que vous mettiez toute la vigueur dont vous êtes capable pour obtenir de nos onze partenaires l'instauration de la taxe sur les matières grasses importées, depuis longtemps promise mais toujours différée devant les « bons arguments » de certains membres de la Communauté.

Je traiterai un dernier sujet avant d'aborder ma conclusion, monsieur le ministre : la mécanisation. Malgré l'élément positif que constituent les coopératives d'utilisation en commun du matériel agricole, cette mécanisation souffre d'un manque de moyens. Vous l'avez d'ailleurs reconnu tout à l'heure dans votre intervention, monsieur le ministre. Je souhaite donc que vous examiniez de près ce dossier afin d'accorder des moyens supplémentaires à ce type d'équipements, bien nécessaires pour affronter la concurrence, sans pour autant les opposer aux entreprises de travaux agricoles.

Enfin, monsieur le ministre, j'aurais beaucoup à dire en ce qui concerne l'aménagement du territoire. N'êtes-vous pas, au moins moralement, responsable des mutations qui détermineront cette politique ?

Pour conclure, je reviendrai une dernière fois sur les exportations. La production et la transformation des produits devraient être adaptées aux caractéristiques de nos éventuels acheteurs étrangers. Nous devons donc examiner les moyens pour y parvenir.

Monsieur le ministre, j'attends de votre part des assurances et des précisions sur toutes ces questions. De vos réponses dépendra notre attitude lors du vote du projet de budget de votre ministère. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** La parole est à M. Roger.

**M. Jean Roger.** Monsieur le ministre, connaissant votre compétence, les efforts que vous déployez et la vigilance dont vous faites preuve pour défendre les agriculteurs français, j'éprouve quelque peine à vous faire part - mais c'est mon devoir - de mon désappointement et de la terrible déception de mes compatriotes devant la désastreuse gestion, depuis de nombreuses années, de « leur agriculture régionale », qui aboutit peu à peu à son anéantissement.

On peut sans doute concevoir qu'à l'échelon européen personne ne se soucie de cette situation, mais on doit assurément regretter qu'à l'échelon national aucune instance gouvernementale ou professionnelle n'ait jamais réellement posé le problème et recherché une solution.

La problématique agricole est traitée globalement sans que quiconque se préoccupe des différences régionales très importantes qui constituent pourtant la richesse de la France, dans la diversité des climats, des paysages, des produits et de la qualité de la vie.

Dans ces régions, des hommes travaillent, souffrent, mais sont malgré tout généralement heureux, fût-ce de leur médiocrité. Ces hommes, qui permettent à nos régions de vivre, ne les supprimez pas ! La France a toujours eu besoin d'eux : en 1914, dans les tranchées de première ligne pour défendre notre patrie, et demain, pour maintenir les paysages et la qualité de la vie menacés par le vide et la friche qui les rongent déjà dangereusement.

C'est de ces différences et de leur traitement que je voudrais, monsieur le ministre, vous entretenir un instant, puisque l'occasion de la discussion budgétaire nous permet d'évoquer la situation générale de votre département ministériel.

Le budget qui nous est présenté confirme que l'agriculture n'est plus la grande priorité de la nation ; d'autres que moi l'ont dit. On pouvait d'ailleurs déjà s'en douter en constatant le peu d'ambition du projet de loi sur l'adaptation de l'exploitation agricole, dont le contenu, certes très utile en cette période de déliquescence de l'agriculture - en tout cas dans ma région - concerne surtout l'organisation de sa liquidation : faillites, retraites, etc.

Hélas ! ceux qui sont en faillite, dans les conditions actuelles, ont bien terminé leur parcours puisque, tous les jours, d'autres viennent grossir leur nombre, surtout des jeunes, égarés par les promesses dilatoires de certains responsables. Dans mon petit département, on dénombre aujourd'hui 800 poursuites par huissier, 1 000 cotisations sociales impayées, 150 familles d'exploitants sans couverture sociale.

Un sage paysan de chez nous vous dirait, monsieur le ministre, que vos mesures sont « de l'eau bénite pour un mort ». Il faut prévenir la maladie plutôt que vouloir guérir le moribond !

Les difficultés que nous connaissons dans le département de Tarn-et-Garonne, dans la région Midi-Pyrénées et dans le Sud en général, sont de deux ordres : conjoncturelles et structurelles.

Elles sont d'abord conjoncturelles : alors que la récolte nationale de céréales à paille est excellente, on oublie que l'excès d'humidité du printemps a anéanti au moins 40 p. 100 de la récolte dans le Sud-Ouest et que les pois protéagineux n'ont pu être récoltés et ont été perdus à 80 p. 100. Ce qui reste ne permet pas aux exploitants de couvrir les charges de culture ni, à plus forte raison, les charges fiscales, parafiscales et sociales.

La caisse de calamité ne se manifeste pas complètement. Elle est d'ailleurs mal financée, difficile à gérer, inefficace et les emprunts qu'elle propose sont souvent une calamité ajoutée à la précédente, car les pouvoirs publics mettent souvent de nombreux mois pour constater les évidents dégâts et déclencher le processus d'intervention : pour les récoltes d'été, la décision de déclaration en zone sinistrée est prise depuis un mois environ, mais l'arrêté interministériel n'interviendra que fin décembre... paraît-il ! Si l'on ajoute à cela les formalités de déclaration et de règlement, l'agriculteur ne sera dédommagé que dans un an environ.

Le comble, c'est que ces récoltes, qui sont déjà négatives, doivent supporter encore la taxe de coresponsabilité alors que, de toute évidence, elles ne peuvent pas être un facteur d'excédents.

Ce n'est pas tout ! Par manque de capacité de stockage, la récolte antérieure a été délogée dans les coopératives à bas prix. Or, les frais de fonctionnement restent et les contrats qui avaient été passés auparavant doivent être remplis, ce qui impose de racheter les céréales que l'on a perdues. Les céréales récoltées sont de qualité très mauvaise et très difficile à négocier. Le blé dur, actuellement, étant donné sa très mauvaise qualité, est vendu à 0,80 franc, ce qui est vraiment dérisoire. Difficile conjoncture, n'est-ce pas ?

Certains esprits malicieux pourraient se demander pourquoi le paysan s'acharne à produire et à vivre ainsi. Il faut, en effet, de la patience, de la sagesse et beaucoup d'amour pour son pays. Il a tout cela.

S'il n'avait pas été enlisé dans un complexe progressiste, il supporterait sûrement plus facilement ces aléas parce que, autrefois, il les supportait. Hélas ! il y a les structures et les difficultés qu'elles engendrent.

Ces structures sont monolithiques, rigides, inadaptées, souvent incohérentes, toujours marchandées par les plus forts aux dépens des faibles, par les opiniâtres aux dépens des naïfs. Elles contribuent à la brusque dégradation de la situation matérielle et morale de nos compatriotes paysans.

Voici quelques exemples, selon les productions.

L'application des quantités minimales garanties, assortie des stabilisateurs, équivaut, puisque la récolte céréalière est globalement excédentaire, à une réduction annuelle du prix des céréales de 3 p. 100, auxquels il faut ajouter 3 p. 100 d'inflation, soit, en fait, 6 p. 100 par an. C'est déjà grave pour tous les producteurs et, à terme, ce sera insupportable.

Cependant, si ceux qui, du fait des sols et du climat, dans certaines régions, ont des rendements importants - de l'ordre de 10 à 12 tonnes à l'hectare - supportent assez facilement ce qui est simplement une réduction de bénéfices, d'autres, en revanche, ceux du Midi, ceux de chez moi, qui obtiennent, après beaucoup de soins, des rendements moitié moindres, sont frappés des mêmes taxes de coresponsabilité ou autres, alors qu'ils contribuent aux excédents pour moitié moins, et ils enregistrent ainsi des pertes alors que - je viens de le dire - leur responsabilité est pratiquement nulle.

Conclusion : messieurs les Sudistes, ne cultivez plus de céréales, ce n'est plus la peine, sauf si vous avez envie de nourrir gratuitement les caillies et les passereaux. (*Sourires.*)

Les différences sont plus sensibles que cela, monsieur le ministre. A la place des céréales, on peut cultiver des pois ; mais on connaît la déconvenue qu'il y a eu, cette année, sur cette spéculation.

On peut faire du soja, comme certains le préconisent déjà, mais sa rentabilité est incertaine, car sa culture est encore bien mal maîtrisée. L'I.N.R.A. a encore beaucoup de travail à faire sur cette production.

Le tournesol est aussi un bon produit de remplacement des céréales à paille. C'est une culture intéressante pour le Sud-Ouest parce qu'elle y est parfaitement adaptée. Mais c'est ne pas tenir compte de la subtilité de certains technocrates et décideurs influents de l'agriculture !

En effet, on n'applique plus, pour le tournesol, le même régime de quantités minimales garanties et de stabilisateur que pour les céréales. La limite de 3 p. 100 est abolie ; la quantité minimale garantie est fixée à 2 millions de tonnes, taux bizarrement bas puisque inférieur à nos besoins propres utilisés. C'est tout de même paradoxal et tout à fait anormal !

De ce fait, 1 p. 100 d'excédent entraîne une baisse de 0,45 p. 100 du prix d'intervention. La récolte ayant atteint, cette année, 2 880 000 tonnes, soit 44 p. 100 d'excédents, le prix d'intervention se trouve diminué de 20 p. 100, ce qui se traduit par une baisse insupportable du prix payé à l'agriculteur de l'ordre de 15 p. 100, alors que le débouché de cette production est assuré.

C'est de la haute stratégie de désengagement au détriment des agriculteurs, et surtout des agriculteurs de ma région. En effet, ne pouvant plus faire de céréales, ils font du tournesol, et on leur barre la route en ne leur permettant pas de le rentabiliser. C'est tout de même impensable !

Reste le maïs, plante de prédilection du Sud-Ouest, que les progrès de la génétique ont permis d'implanter partout en France. Son prix de vente est, lui aussi, en baisse à cause de l'incertitude des débouchés, l'élargissement de la C.E.E. à la péninsule ibérique ne présentant plus les perspectives intéressantes qui avaient été promises à la suite de marchandages indignes avec les Etats-Unis.

Je sais, monsieur le ministre, que c'est l'un de vos soucis - je vous en remercie, d'ailleurs - et que vous restez vigilant pour favoriser les importations compensatrices.

Après ce bilan céréalière déprimant, nous espérons que vous aurez assez d'opiniâtreté « thatcherienne » pour obtenir la prime indispensable à l'incorporation des céréales dans les aliments du bétail et la taxation nécessaire des produits de substitution. La solidarité européenne et la règle existentielles, oui ou non ?

En ce qui concerné les autres productions, celle du lait a été détériorée par le mal nécessaire des quotas, les mesures sociales d'accompagnement pour inciter à l'abandon n'ayant pas été autre chose qu'un dévoiement financier destiné à subtiliser, dans des proportions excessives chez nous, l'héritage des productions revenant aux jeunes successeurs car, la demande étant de 2 p. 100, à l'aide d'une certaine propagande insidieuse, on a réussi à obtenir 6 p. 100 d'abandon, ce qui a anéanti cet héritage.

La rentabilité du lait paraît acquise, à ce prix, mais on ne peut plus en produire, surtout si l'on élimine encore les petites productions - comme il en a été question - jugées insuffisantes et non rentables pour la collecte.

Un réajustement des références, dépassant certains favoritismes de l'époque, serait bienvenu.

Il reste au bilan négatif des quotas laitiers la dégradation de la production de viande, qui, concurrencée à 40 p. 100 par l'abattage des vaches laitières, a dû être abandonnée par des producteurs déçus. La reprise est maintenant effective, mais les veaux laitiers ne sont plus là pour être élevés.

De toute façon, la France se placera difficilement sur le marché européen de la viande, bien qu'il soit assez ouvert, car la politique de l'Etat concernant la mise aux normes européennes des abattoirs français - les plus minables, les moins hygiéniques d'Europe - est nulle, ce qui est tout de même un paradoxe.

Pour la viande porcine, la compensation des handicaps géographiques et économiques est indispensable. Le transport des produits de substitution dans nos régions, l'abattage grève le prix de la viande de porc de 70 à 80 centimes.

La vigne serait une production intéressante. Les anciens disaient d'elle qu'elle avait toujours nourri son homme. Mais les coups de butoir de la C.E.E. qu'elle subit ont réduit, en Tarn-et-Garonne, la surface de 25 000 hectares à 5 000 hectares, alors qu'il y a eu une restructuration du vignoble et que les vins produits sont d'excellente qualité et facilement commercialisés.

On peut malgré tout spéculer, en utilisant les incohérences réglementaires qui permettent de bénéficier de la prime de plantation, en même temps que de celle d'arrachage.

Il reste la production fruitière et légumière, dans les vallées de mon département, soit moins de 25 p. 100 de la surface agricole utile. Elle connaît les difficultés d'une restructuration des vergers et des organismes de stockage et de commercialisation, difficile à réaliser faute de moyens. Cependant, l'ouverture du Marché commun à l'Espagne a, contrairement à ce que l'on pensait, relativement facilité et aidé cette production.

Le tableau est sombre. Les agriculteurs, découragés, sont pour le moment désemparés et inertes. *Quousque tandem... ?* Leurs difficultés sont sérieuses et croissantes. La plupart des productions régionales sont dangereusement menacées et, avec elles, la condition même et l'avenir des producteurs.

Demain, trop de jeunes ruraux condamnés par un manque de formation, chassés de leur « pays », livrés au chômage vont devoir vivre ailleurs avec de très petits moyens. Accepteront-ils cette dégradation, cette précarité sans volonté d'en sortir ?

Nous ne devons reculer devant aucun sacrifice, si lourd soit-il, pour leur éviter de chuter dans le cloaque malsain du chômage, de la drogue et de tous les vices de l'humanité, trop facilement acceptés.

L'agriculture, avec ses hommes et ses valeurs, est indispensable à notre pays et à toutes nos régions, auxquels elle apporte devises, équilibre, emplois et conservation de l'espace.

Il est nécessaire et urgent que l'on en prenne conscience et que le Gouvernement réagisse.

Les agriculteurs de chez nous, comme tout un chacun, doivent obtenir, par leur travail, chez eux, sur leurs terres, dans notre région, à laquelle ils sont indispensables, un revenu décent. C'est simple justice que de leur reconnaître un droit à produire.

La production de l'agriculteur doit être garantie à un prix normal, avec un débouché assuré, sans taxe d'aucune sorte. C'est un minimum vital à lui assurer. Il doit pouvoir obtenir ces garanties que d'autres catégories ont déjà avec un salaire moyen, une retraite décente et un emploi assuré.

L'agriculteur familial, pour l'instant, a un salaire de misère, très largement inférieur au Smic. Il faut lui accorder les autres faibles avantages qui assureront son parcours et la pérennité de sa présence indispensable dans nos campagnes.

Après cela, que l'agriculture progresse, produise, prospère, s'organise, prenne les risques du marché international et bénéficie du succès de ces entreprises ; c'est son rôle et son devoir, car elle a la lourde responsabilité de nourrir l'humanité, ce qui ne sera peut-être pas toujours facile.

En conséquence, monsieur le ministre, vous avez en charge de maintenir en place les 700 000 agriculteurs qui restent, en évitant l'hémorragie de 5 p. 100 par an que nous connaissons actuellement chez nous.

Vous avez le devoir de rechercher une réduction des charges qui, à leur niveau actuel, ne permettent pas d'affronter la concurrence ; d'assurer une meilleure formation des hommes et de soutenir une organisation des productions adéquate avec les investissements nécessaires ; de sauvegarder, avec fermeté et vigilance - je sais que vous le faites -

les intérêts agricoles français à l'intérieur du Marché commun, dans le respect des droits de chacun ; de tout faire pour que les petits agriculteurs familiaux qui se trouvent encore dans nos contrées et qui y sont indispensables ne deviennent pas les parias de la nation, objet de sollicitudes louables, certes, mais artificielles et quelquefois hypocrites qui, se voulant généreuses, sont seulement déplacées et quelquefois dégradantes, compte tenu des droits attachés à la personne humaine.

Telles sont, monsieur le ministre, les réflexions que m'inspire la situation délicate de ma région, que je me suis permis de vous exposer, en vous assurant, toutefois, de mon soutien, compte tenu de l'effort que vous faites et que je connais. *(Applaudissements sur les travées socialistes et de l'union centriste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Gouteyron.

**M. Adrien Gouteyron.** Monsieur le ministre, comme notre collègue M. Minetti, je reprendrai, en introduction à mon propos, les qualificatifs que vous avez utilisés, tout à l'heure, en terminant la présentation de votre budget. Vous avez dit modestement et sans trop d'illusions : il est défendable et il est raisonnable. Vous reconnaissez implicitement qu'il mérite des critiques et qu'il comporte des lacunes - certaines graves.

Je commencerai par les félicitations, monsieur le ministre. Je me réjouis, comme beaucoup d'autres, dans cette enceinte, de l'effort fait pour l'enseignement technique agricole. Je me réjouis aussi d'avoir entendu confirmation dans votre bouche de la sortie prochaine - très prochaine - du décret concernant les maîtres de l'enseignement privé, car c'est important.

J'appellerai néanmoins votre attention sur le problème de l'organisation de l'enseignement.

Notre enseignement agricole est un enseignement encore très centralisé. La loi, d'ailleurs, l'a voulu ainsi. La loi de décentralisation a prévu, en effet, que, pour ce qui est de l'éducation nationale et des établissements qui en relèvent, les régions établissent des schémas prévisionnels d'investissement et des documents généraux d'orientation. Mais, pour ce qui est de l'enseignement agricole, c'est à l'échelon national que les choses se passent. Cela se justifie peut-être !

Ce qui me semble plus contestable, c'est la manière dont certaines décisions sont prises. J'ai remarqué, dans une région où j'ai travaillé jusqu'à une date encore récente, que les ouvertures de sections, de classes, de formations ne faisaient pas l'objet d'une concertation suffisante entre les responsables de la région et les responsables de vos services régionaux de l'agriculture et de la forêt. Je ne les mets pas en cause ; je dis que c'est la faute du système et de l'organisation actuelle. Si vous n'avez pas beaucoup décentralisé, vous n'avez pas non plus beaucoup déconcentré.

Je me demande si le moment n'est pas venu de donner plus de responsabilités à vos représentants locaux, pour qu'ils puissent prendre contact avec les responsables régionaux et engager la concertation sur le problème du fonctionnement des établissements relevant de votre ministère comme cela se passe pour ceux qui relèvent de l'éducation nationale.

J'évoquerai maintenant à mon tour, après d'autres collègues, le mauvais sort que fait votre budget à certains fonds auxquels nous sommes tous, je crois, dans cette enceinte, très attachés. Je veux, bien entendu, parler du F.I.D.A.R. et du F.I.A.M.

Monsieur le ministre, c'est certainement une erreur que de diminuer de manière substantielle les crédits de ces fonds ; c'est plus qu'une erreur : c'est une faute car ce sera interprété par nos concitoyens et surtout par les habitants de ces zones rurales, notamment les zones fragiles, comme le signe du désintérêt des pouvoirs publics. Cela ne pourra que contribuer à une certaine morosité, voire à une profonde tristesse, peut-être même au découragement. D'autant que cette décision intervient au moment où ces zones sont fragilisées par la politique de maîtrise de la production laitière. Vous me pardonnerez, monsieur le ministre, d'évoquer plus particulièrement mon département à ce sujet. Je n'en conteste pas le principe, mais je constate, comme beaucoup, ses effets dans le département qui est le mien.

Cette politique aboutit, bien entendu, à accélérer les évolutions démographiques, à provoquer des départs massifs. Elle fragilise nombre d'exploitants. Il faut donc accorder aux régions concernées une attention toute particulière.

Le désengagement de l'Etat du F.I.D.A.R. et du F.I.A.M. me paraît donc tout à fait inopportun. Il faudrait certainement revoir ce problème, et très vite.

J'ai évoqué les quotas laitiers et je profiterai de ce débat budgétaire, monsieur le ministre - je souhaite que vous me le pardonniez - pour vous poser quelques questions que j'espère précises.

Mon département est durement frappé. Beaucoup d'agriculteurs sont pénalisés et pourtant nous avons fait des efforts de maîtrise de la production très importants, je reviendrai sur ce point tout à l'heure.

Ceux qui sont le plus durement frappés sont parfois des petits producteurs. Vous avez annoncé que des mesures seraient prises en leur faveur.

Monsieur le ministre, je prends un cas précis. Que répondre à un agriculteur, producteur laitier, dont les références sont les suivantes : 30 000 litres, quarante ans, deux enfants, dépassement de quelque 2 000 litres ? Il est pénalisé ! *(M. le ministre fait un signe de dénégation.)* Si, monsieur le ministre. Je vous assure qu'il est pénalisé. *(M. le ministre fait un nouveau signe de dénégation.)* Vous me confirmerez tout à l'heure dans vos réponses qu'il ne doit pas l'être.

Je suis heureux de votre réaction, monsieur le ministre, car, si vous donnez cette confirmation, je vous assure que je la ferai connaître.

Je vous ai signalé un cas précis, mais je pourrais vous en citer beaucoup d'autres, qui sont dans mes dossiers comme, je le pense, dans ceux de mes collègues parlementaires représentant le même département ; ils vous le diront, sans doute. Si vous me confirmez que ces agriculteurs ne doivent pas être pénalisés, je partirai un peu soulagé.

Durement frappés aussi sont les producteurs qui ne sont pas prioritaires parce qu'ils n'ont pas eu de plan de développement mais qui ont néanmoins des références insuffisantes car l'année prise en compte, 1983, n'a pas été pour eux une bonne année - c'était le cas dans mon département - et enfin les producteurs endettés, qui ont connu une aggravation de leur situation par les effets des quotas.

J'en arrive à mes questions, monsieur le ministre.

Qu'en est-il de la répercussion du tonnage récupéré par ce que l'on a appelé la « mutualisation » ou les « sous-réalizations » ? Pour les zones de montagne, m'a-t-on dit, le volume de références à distribuer était de 8 400 tonnes. Ces références ont-elles été distribuées ? Dans l'affirmative, selon quels critères l'ont-elles été ?

J'ai entendu dire - c'est un bruit qui a couru dans mon département - qu'elles le seraient ou même qu'elles l'avaient été en fonction des dépassements constatés dans les différentes régions ou les différents départements. Est-ce bien le cas ? Dans l'affirmative, n'aurait-il pas été plus juste de tenir également compte des efforts entrepris, par exemple par le biais des plans de restructuration ? Nous en avons mené un à bien, me semble-t-il, ce qui a exigé non seulement de la part de l'Etat, je le reconnais, du département, de la région mais aussi de la profession un engagement, y compris financier, important. Ne faut-il pas en tenir compte dans la répartition des références ?

J'en arrive à ma deuxième question : les références applicables pour la campagne 1988-1989 sont en diminution de 1,25 p. 100, me semble-t-il, par rapport à celles qui étaient disponibles pour la campagne précédente. Cette diminution est-elle confirmée, est-elle uniforme pour l'ensemble des départements ou va-t-on profiter de cette campagne nouvelle pour faire un effort particulier dans les zones de montagne ?

J'en viens à ma troisième question. Les plans d'amélioration matérielle - P.A.M. - que nous connaissons tous bien parce qu'on nous en parle souvent, ont été jusqu'à présent souvent conçus à partir d'investissements relativement lourds. Tout à l'heure, vous avez dit : nous avons besoin d'une agriculture plus économe. Va-t-il être possible de créer de nouveaux P.A.M. plus économes, qui tiennent compte de la nécessité d'un moindre endettement de l'agriculteur, voire d'un désendettement, afin de prendre en compte la situation nouvelle créée par l'application des quotas ?

Enfin, ma dernière question est plus générale. Tout à l'heure, vous avez dit : « Il y a des signes de retour à l'équilibre. » Vous avez ajouté que si nous maintenons nos efforts, et il faut les maintenir - je ne vous cite pas exactement, mais

c'était, me semble-t-il, le sens de votre propos - nous pouvons arriver à l'équilibre du marché européen. Monsieur le ministre, quel sera votre position au terme de la période de cinq ans qui s'achève et pendant laquelle devait s'appliquer la politique de maîtrise de la production laitière ? Quels sont vos projets ? Avez-vous engagé à ce sujet des réflexions ou des négociations avec la profession ? Que peut-on espérer en particulier dans des départements et dans des régions comme les miens, où le développement et la modernisation dont vous avez dit, monsieur le ministre, qu'ils étaient réalisés, n'ont été qu'engagés mais certainement pas conduits à leur terme ?

Telles sont, monsieur le ministre, les questions que je voulais vous poser. J'espère que ce débat vous permettra d'y répondre. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** La parole est à M. Bony.

**M. Marcel Bony.** Vous le savez mieux que moi, monsieur le ministre, il est difficile de ne parler que des crédits inscrits à votre projet de budget puisqu'ils ne représentent qu'environ 27 p. 100 du total des dépenses publiques dont bénéficie l'ensemble du secteur. Aussi, je suppose que vous ne m'en voudrez pas si j'évoque tout à l'heure le F.I.D.A.R. et le F.I.A.M., qui sont inscrits au budget de l'aménagement du territoire.

Le budget de l'agriculture est en augmentation de 3,5 p. 100 - beaucoup l'ont dit avant moi - ce qui est supérieur à l'inflation. Plusieurs priorités peuvent se dégager : un effort significatif en faveur de l'enseignement, une solidarité accrue envers les agriculteurs en difficulté - deux points reconnus comme positifs par le syndicalisme agricole - la mise en œuvre des nouveaux instruments structurels de la politique agricole commune, une progression des crédits en faveur de la recherche.

A travers ces différents points, nous sentons l'impact de la politique européenne : le financement du gel des terres et de l'extensification apparaît clairement dans le budget ; la procédure d'aide aux agriculteurs en difficulté en est la conséquence directe et 300 millions de francs de crédits sont ouverts en leur faveur dans le cadre d'un dispositif d'aides diversifiées qui tente d'allier efficacité économique et solidarité, en prenant en compte chaque situation individuelle.

Vous imaginez aisément, monsieur le ministre, que nous aurions préféré que ces crédits fussent consacrés à autre chose : cela aurait signifié que la situation de l'agriculture était plus saine.

Malheureusement, 40 000 agriculteurs environ ne peuvent faire face à leurs engagements financiers et 10 000 ne peuvent payer leurs cotisations sociales.

J'espère que les remèdes que vous avez mis en place seront efficaces, mais je ne peux m'empêcher d'être inquiet.

Si je n'ai rien à dire, *a priori*, des aides pour les exploitations redressables - allègements des charges financières et aides au maintien de la couverture sociale sont certainement des moyens sûrs de faciliter le retour à une situation saine - je m'interroge, en revanche, sur les aides à la reconversion professionnelle des exploitations impossibles à redresser, car elles cachent un dilemme insoluble pour bien des agriculteurs : se reconverter, oui, mais pour quoi faire, pour aller où ?

Dans les zones de montagne que je représente ici en tant qu'élu du Puy-de-Dôme, le marché du travail est malheureusement loin d'être porteur. Que va-t-il se passer lorsque les agriculteurs qui auront cessé leur activité vont venir l'engorger ? Les décisions que vous avez prises, à juste titre, au niveau national, ne vont-elles pas se révéler une fois de plus inadaptées à ce type de zone que je connais bien, qui est durement touchée - comme vous l'avez si bien dit ce matin - par les conséquences douloureuses de la modernisation ?

Les producteurs de lait sont frappés de plein fouet par le paiement des pénalités pour cause de dépassement. J'ai évoqué ce problème plusieurs fois avec vous, monsieur le ministre, et je sais que c'est l'une de vos préoccupations.

Ces producteurs sont d'autant plus nombreux en Auvergne qu'un homme politique réputé éminent leur avait promis la suppression des quotas en zone de montagne dès 1986.

**M. William Chervy.** Eh oui !

**M. Marcel Bony.** Abusés par des promesses trompeuses, encouragés aussi - il faut le dire - par des laitiers irresponsables qui ne peuvent tenir les engagements qu'ils ont pris imprudemment, nantis de quotas la plupart du temps inférieurs à 100 000 litres, voire à 60 000 litres - ou, comme l'a dit mon collègue M. Gouteyron tout à l'heure, quelquefois inférieurs à 30 000 litres - ils risquent de faire partie de ceux dont l'exploitation est menacée de disparition.

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez affirmé à plusieurs reprises que vous feriez en sorte qu'aucun agriculteur ne soit obligé d'abandonner son activité à cause des quotas. Je crains que, dans certains cas, ce ne soit difficile à mettre en œuvre.

Ne coûterait-il pas moins cher à la collectivité, singulièrement au budget de l'Etat, de laisser les petits agriculteurs produire, puisqu'ils auront bien du mal à faire autre chose, que ce soit dans le secteur agricole ou dans un autre secteur économique ?

Puisqu'il s'agit là plutôt d'une question d'aménagement du territoire, permettez-moi de dire quelques mots du F.I.D.A.R. et du F.I.A.M., bien qu'ils ne figurent pas au budget agricole. Les crédits qui leur sont affectés avaient tellement diminué dans le projet initial que la représentation nationale s'en est émue. Le Gouvernement a donc accepté de les majorer, mais ils n'atteindront pas leur niveau de l'an dernier. C'est un élément qui vient renforcer l'inquiétude des montagnards.

En revanche, vous poursuivez la politique menée en faveur des handicaps naturels : l'I.S.M. - indemnité spéciale de montagne - est revalorisée et étendue à de nouvelles zones ; les crédits qui lui sont consacrés progressent de près de 19 p. 100. La dotation pour l'aide à la mécanisation destinée à encourager l'achat de matériel spécifique à la montagne s'accroît de 35 p. 100. Vous avez également augmenté considérablement la subvention de l'Etat au B.A.P.S.A., puisqu'elle progresse de 12,4 p. 100. Or, nous savons que ces mesures profitent directement aux zones les plus défavorisées.

Mais ce que je voudrais, monsieur le ministre, c'est appeler votre attention sur une situation de plus en plus explosive ; la révolte risque de suivre le découragement. Les agriculteurs qui vont répondre aux critères d'attribution du revenu minimum d'insertion ne vont-ils pas être trop nombreux ?

Comme nous avions dénoncé sous le gouvernement précédent une sécurité sociale à deux vitesses, nous nous devons de dénoncer, avant que cela ne devienne trop criant, une agriculture à deux vitesses : celle des grandes exploitations des régions fertiles et celle des petites exploitations des régions défavorisées !

Soutenir l'effort d'équipement en matériel, c'est bien ; considérer l'enseignement et la formation comme des priorités, c'est très bien ; investir dans la recherche et l'industrie agro-alimentaire, c'est tout aussi bien ; mais faire en sorte que l'avenir de l'agriculture soit assuré dans nos zones de montagne, c'est encore mieux. Je sais que vous vous y attachez, malgré les contraintes internationales qui pèsent sur la France.

Je ne vous demande pas, monsieur le ministre, de pleurer sur le sort des petits producteurs de lait en zones de montagne, je vous demande seulement de ne pas les condamner au nom d'un réalisme inhumain. En revanche, il serait normal, s'ils existent vraiment, que les prélèvements effectués, dans certains départements, depuis des années, par l'interprofession sur le lait produit par les éleveurs, soient affectés au paiement des pénalités.

Assumant les conséquences de l'imprévoyance et du manque de lucidité qui ont prévalu, à mon avis, pendant de très longues années, votre projet de budget autorise une gestion convenable du présent et il s'efforce de préparer l'avenir. Il ne permet pas de lever toutes les hypothèques, mais vous avez notre confiance pour essayer d'y parvenir et de résoudre le mieux possible la crise d'identité d'un monde qui ne veut pas mourir. *(Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - M. Gouteyron applaudit également.)*

**M. le président.** La parole est à M. Mathieu.

**M. Emmanuel Hamel.** Le Beaujolais va parler, ce sera magnifique ! *(Sourires.)*

**M. Serge Mathieu.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre agriculture connaît une situation contrastée, caractérisée par le fait que, dans un contexte européen excédentaire, s'agissant de la production, nous réalisons de forts excédents commerciaux qui contribuent à limiter le déséquilibre de notre commerce extérieur. Mais la contrepartie de tout cela est que notre agriculture traverse de graves difficultés du fait de la limitation de certaines productions : difficultés foncières, difficultés de trésorerie, difficultés liées à l'investissement de modernisation des exploitations, difficultés enfin pour l'aménagement rural, qui, du fait du vieillissement de la population et de la diminution des exploitations, est menacé dans son existence même.

Face à cette situation plus que difficile, vous avez certes, monsieur le ministre, au cours de ces derniers mois, tenu un langage de vérité et de bon sens. Il faut regretter aujourd'hui que ce budget, qui est la traduction des orientations et des objectifs que vous assignez à votre politique, ne soit pas en accord avec les propos que vous avez tenus jusqu'à présent.

Nos rapporteurs, à l'issue d'un excellent travail, ont montré la mesure exacte de ce budget. Au regard de la situation extrêmement préoccupante que nous traversons, il présente, même s'il n'est pas bon, le double avantage de traiter, avec 300 millions de francs, de la situation des agriculteurs en difficulté et de mettre l'accent de façon assez positive sur la formation.

Les difficultés, nous ne les connaissons malheureusement que trop ; elles ont été largement évoquées avant moi. Nous enregistrons une progression de la production qui est supérieure à l'évolution de la consommation. Il en résulte des excédents, notamment dans le domaine de l'élevage. La réponse apportée, qui est celle des quotas, ne représente que la traduction d'un constat d'échec.

Nos agriculteurs - je pense particulièrement aux jeunes - souvent liés à la montée en puissance des exploitations, sont condamnés à produire. On leur impose des limitations arbitraires et aujourd'hui des pénalités. Mais, comme la productivité continue de croître, il n'y a d'autre solution que de proposer le gel des terres, ce qui, à court terme, accélérera la diminution de la population agricole.

Songeons, mes chers collègues, que les actions d'aménagement rural ne sont rien au regard des déséquilibres irréversibles qui vont se produire dans les zones les plus défavorisées.

Privilégier la logique économique condamne notre agriculture à la recherche permanente d'une meilleure compétitivité : abaissement des coûts, qualité de la production. L'exploitation agricole est aujourd'hui, peu ou prou, une entreprise. Encore faudrait-il qu'on songe à doter cette agriculture, qui conserve un avenir, d'une fiscalité moderne et adaptée.

Mais l'action budgétaire, ce devrait être aussi la prise en compte des distorsions de plus en plus fortes qui existent entre les régions favorisées et celles qui sont le plus exposées.

Les objectifs de la politique communautaire traduisent des intérêts divergents entre ceux que poursuivent les pays d'Europe du Nord et la situation que nous connaissons.

Tout en ne perdant pas de vue que les moyens sont nécessairement limités et que notre marge de manœuvre est réduite, il faut désormais poser clairement la question : le Gouvernement est-il décidé, au cours des prochaines années, à défendre fermement les intérêts de notre agriculture à Bruxelles ?

Après quatre années d'application, le système des quotas - nous le savons, monsieur le ministre - est doublement mal ressenti à cause de son inadéquation. Aujourd'hui, nos agriculteurs connaissent les quotas et les pénalités. En pratique, il en résulte des déséquilibres graves au sein des exploitations et les agriculteurs ont le sentiment d'être victimes d'un système bureaucratique et injuste qui incite aux dépassements et à la fraude.

Vous avez indiqué à plusieurs reprises que vous souhaitiez que des modifications soient apportées au système actuel. Le Sénat aimerait connaître maintenant l'état de vos réflexions sur ce sujet ; nous voudrions savoir, notamment, si le principe de quotas individuels, gérés par l'administration sous le contrôle de la profession, vous semble être un système de nature à améliorer la situation.

J'en viens à quelques observations concernant la formation. Je reconnais que, de ce point de vue, votre budget comporte quelques mesures satisfaisantes.

Dans un contexte aussi difficile que celui que je viens de décrire, il est certain que le caractère déterminant de la formation devra être constamment réaffirmé et recherché au cours des prochaines années.

S'agissant des bourses, les crédits s'élèvent à 355 millions de francs, en augmentation de 16,5 millions de francs, qui permettront aux jeunes de familles modestes d'entreprendre des études.

Des crédits sont inscrits, par ailleurs, pour la création de 135 emplois nouveaux dans le cadre de la poursuite de la politique d'élévation du niveau des qualifications liée aux échéances européennes. C'est une bonne chose. Je voudrais dire, à cette occasion, combien il est souhaitable que la dimension européenne soit prise en compte dans les objectifs de formation, qu'il s'agisse des agriculteurs ou des futurs cadres agricoles. En effet, ce sont eux qui, demain, soutiendront nos efforts d'exportation. Il est donc déterminant qu'ils aient une bonne connaissance des structures agricoles de nos partenaires de la Communauté.

De ce point de vue, il serait souhaitable que, très rapidement, l'accent soit mis sur l'apprentissage des langues. Aujourd'hui, monsieur le ministre, les agriculteurs néerlandais, qui bénéficient d'une monnaie forte, songent à venir s'installer en France, et le font d'ores et déjà. Ils y réussissent d'autant plus facilement que l'apprentissage du français a constitué depuis longtemps une obligation dans leur formation initiale. Il est plus que temps de nous adapter et de nous fixer des objectifs identiques.

Par ailleurs, votre budget est le premier à intégrer pleinement les conséquences de la loi du 31 décembre 1984 portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements d'enseignement agricole privés.

Je rappelle, à cette occasion, que la loi a distingué, d'une part, les associations responsables d'établissements assurant des formations traditionnelles, dont les enseignants, agents contractuels de l'Etat, verront leurs salaires directement pris en charge par celui-ci ; d'autre part, les associations responsables d'établissements qui dispensent des formations à temps plein par alternance. Ces dernières conservent la responsabilité de leur personnel et doivent recevoir une subvention unique et forfaitaire qui doit couvrir leurs charges salariales et certains frais de fonctionnement.

Je voudrais souligner que, de ce point de vue, votre budget, dans sa présentation, risque de nous conduire à certaines confusions. J'observe, en effet, que le chapitre 43-22 - enseignement et formation agricoles, subventions de fonctionnement - prévoit d'inscrire 618 millions de francs pour la rémunération des enseignants des établissements privés, au titre de la loi de 1984, et 575 millions de francs pour les subventions de fonctionnement de l'enseignement privé.

Or il semble que l'article 20 concerne à la fois la subvention forfaitaire pour les établissements mentionnés à l'article 5 - charges salariales et fonctionnement -, et la subvention par élève pour les établissements relevant de l'article 4, de sorte qu'il n'est pas possible d'identifier la répartition exacte des crédits prévus pour chaque type d'enseignement.

Je souhaiterais connaître aujourd'hui avec précision, monsieur le ministre, le montant total des crédits prévus au profit des établissements assurant des formations à temps plein par alternance, pour que soient respectés l'esprit et la lettre des dispositions de la loi du 31 décembre 1984.

J'en viens aux problèmes de la viticulture. Je me bornerai à évoquer certaines questions qui soulèvent l'intérêt des producteurs de vins, en particulier de vins de qualité.

J'indiquerai, tout d'abord, que la récolte de 1988 atteindra sans doute 62 400 000 d'hectolitres, soit une baisse d'environ 10 p. 100 par rapport à 1987. Au sein de cette récolte, la baisse des vins de table atteint 22 p. 100, celle des V.Q.P.R.D. - vins de qualité produits dans des régions déterminées - n'étant que de 8,7 p. 100.

Ces résultats attestent les efforts des producteurs de vins de consommation courante pour se reconvertir dans les vins d'appellation d'origine contrôlée ou dans les vins délimités de qualité supérieure, cette évolution étant rendue inéluctable par celle de la consommation des vins : on constate, en effet,

une diminution des achats de vins de table - vins de pays exclus - et une progression de la consommation des vins de qualité.

Cet effort de reconversion, déjà engagé avec courage et compétence par les producteurs de l'Hérault, du Gard, de l'Aude ou encore des Pyrénées-Orientales, doit être poursuivi et encouragé par les autorités nationales et communautaires.

Concernant nos résultats à l'exportation en 1987, le solde positif de nos échanges a atteint 17 495 millions de francs au lieu de 16 803 millions de francs, soit une progression de 6,9 p. 100. On doit cependant déplorer, en 1987, une diminution de 41,8 p. 100 en valeur, soit 106 millions de francs. Cette performance décevante est due, en fait, à la baisse du cours du dollar, qui a entraîné celle de la valeur de nos exportations de vins de qualité.

Au cours des six premiers mois de 1988, notre solde positif de ventes de vins à l'étranger a progressé de 11,3 p. 100 par rapport à la même période de 1987. Il est navrant de constater que les fluctuations de la devise américaine entraînent des fluctuations à la baisse de nos exportations de vins de qualité, décourageant ainsi les efforts de nos viticulteurs, de leurs coopératives et des négociants.

Je n'évoquerai pas longuement les problèmes des vins de table, qui retiennent l'attention de plusieurs de mes collègues des régions du Midi.

Je crois qu'il faut inciter ces producteurs à engager et à poursuivre des actions de conversion vers la production de vins de pays ou d'A.O.C. Je crois surtout qu'il convient de prendre la mesure de l'importance pour les régions concernées de la production de vin et qu'il faut que les viticulteurs - les jeunes en particulier - gardent l'espoir et sachent qu'ils ont un avenir leur permettant de vivre de la vigne dans leurs pays ruraux. La Communauté doit jouer, à cet égard, un rôle décisif qui ne saurait se borner à diminuer les garanties ou à inciter les viticulteurs à la cessation d'activité ou à une problématique reconversion dans des régions où la vigne est une civilisation.

J'examinerai maintenant quelques problèmes spécifiques à la production des A.O.C.

Le premier porte sur la protection des appellations d'origine contrôlée ou de la notion de V.Q.P.R.D. dans les pays extérieurs à la Communauté. Il est, en effet, contraire à toutes les règles de la concurrence que des appellations contrôlées françaises, celles du Beaujolais par exemple, puissent faire l'objet de contrefaçons. Je n'évoquerai, à cet égard, que le « beaujolais australien » ou le « château-margaux américain ». Il vous appartient, monsieur le ministre, de prendre des initiatives dans le cadre du G.A.T.T. - le sommet de Montréal n'est pas loin ! - et, éventuellement, de saisir la Cour de justice de La Haye.

J'évoquerai à présent la protection des terroirs classés pour la production de vins d'A.O.C., qu'il convient de protéger contre des prélèvements excessifs ou intempestifs. Une zone à urbaniser, une technopole ne peuvent-elles pas trouver un autre site que celui d'une zone d'A.O.C. prestigieuse ?

Plusieurs de mes collègues et moi-même avons déposé récemment une proposition de loi pour protéger efficacement ces terroirs classés, le dispositif comportant l'avis préalable du ministre de l'agriculture avant le projet ou la décision de changement d'usage.

Voudriez-vous, monsieur le ministre, contribuer à ce que la conférence des présidents de notre Haute Assemblée inscrive cette proposition de loi à l'ordre du jour complémentaire ?

J'en viens maintenant à un autre problème, monsieur le ministre, à savoir le financement des organismes agréés par l'I.N.A.O., l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie, pour effectuer les examens qualitatifs qu'impose la législation sur les vins d'A.O.C. Une réponse a été apportée à votre initiative, monsieur le ministre, lors du vote du projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social. Je souligne que, sur ce point aussi, nous avons déposé une proposition de loi. Voudriez-vous préciser à la Haute Assemblée, monsieur le ministre, si cette cotisation, au demeurant obligatoire lorsque sa perception est décidée par le syndicat d'appellation concerné, peut ne pas être mise en recouvrement pour une appellation donnée, si l'organisme chargé des contrôles analytiques et organoleptiques n'éprouve pas le besoin de recourir à ce mode de financement ?

Le dernier souci que je voudrais évoquer devant vous, monsieur le ministre, mes chers collègues, concerne la réglementation applicable à l'enrichissement des vins d'A.O.C. En effet, la réglementation de la C.E.E. dispose que la chaptalisation n'est légale que dans les « régions viticoles où elle est traditionnellement ou exceptionnellement pratiquée conformément à la législation en vigueur au 8 mai 1970 ». Se trouvent donc exclus du bénéfice de la chaptalisation les départements dans lesquels la réglementation sur l'enrichissement des vins avait été fixée par les cours d'appel en application de la loi de 1929.

De plus, chacun sait qu'un enrichissement pratiqué avec discernement et discipline ne porte nullement atteinte à la qualité des vins. Bien au contraire, il constitue une composante de la valorisation des vins de bonne qualité.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. Serge Mathieu.** Nous proposons donc, dans l'espace communautaire, les mesures suivantes : les A.O.C. d'une même zone devraient être traitées sur un plan d'égalité au regard de la chaptalisation ; la liberté de choix des procédés d'enrichissement devrait être fixée par le syndicat de défense de l'A.O.C. concerné ; la possibilité d'ajouter un degré, lorsque les conditions climatiques sont exceptionnellement défavorables, devrait être étendue à toutes les zones communautaires ; la Bourgogne - vous êtes directement concerné, monsieur le ministre - devrait être rattachée à la « zone communautaire B », afin de rétablir au profit du vignoble bourguignon le taux d'enrichissement de deux degrés et demi qui prévalait avant la délimitation communautaire ; l'enrichissement fractionné devrait être légalisé ; enfin, je me permets d'exprimer les plus expresses réserves sur la pertinence de l'utilisation de la technique de la résonance magnétique nucléaire pour déterminer la qualité des vins : Je crois, pour ma part, que le palais d'un connaisseur vaut tous les procédés sophistiqués, fussent-ils nucléaires !

**M. Emmanuel Hamel.** Et vous êtes un éminent connaisseur, mon cher collègue ! (*Sourires.*)

**M. Serge Mathieu.** Depuis que vous êtes à nouveau en fonction, monsieur le ministre, vous avez affirmé votre volonté d'aborder les problèmes de l'agriculture avec pragmatisme et réalisme. Vous en avez apporté récemment la preuve devant le Sénat avec une loi de modernisation dont les ambitions étaient certes modestes, mais où vous avez fait preuve, néanmoins, d'esprit de dialogue et de concertation.

Nous regrettons aujourd'hui que votre projet de budget ne s'inscrive pas dans cette perspective. Toutefois, compte tenu des aides qu'il apportera aux agriculteurs en difficulté et de certaines mesures qui y sont inscrites, notamment les 100 millions de francs supplémentaires au titre du B.A.P.S.A., je ne voterai pas contre les crédits du ministère de l'agriculture. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Robert.

**M. Guy Robert.** Monsieur le ministre, je ne résiste pas au plaisir de vous dire la satisfaction qui a été la mienne ce matin lorsque, après vous être une nouvelle fois engagé à entreprendre une réforme du B.A.P.S.A. pour 1990, vous avez solennellement déclaré que la mutualité sociale agricole serait maintenue. Le vieux mutualiste que je suis y a été très sensible, non pas par nostalgie - comme vous l'avez dit, il faut absolument actualiser notre agriculture au fur et à mesure que de nouvelles structures et de nouvelles conditions apparaissent - mais parce que, dans ce domaine, nous continuerons à faire un excellent travail.

Malgré les efforts entrepris tant par la Communauté économique européenne que par l'Etat français et les collectivités locales, la question de l'aménagement rural reste très préoccupante.

En effet, nous assistons aujourd'hui à un véritable phénomène de déstabilisation d'un grand nombre de zones rurales. Face à ce grave problème, des mesures européennes de retrait des terres ou de reconversion sont mises actuellement en place.

Ces mesures se justifient pour plusieurs raisons : tout d'abord, au niveau mondial, un déséquilibre entre la demande et l'offre ; par ailleurs, une concurrence de plus en plus difficile entre les pays exportateurs de produits agricoles ; enfin, l'augmentation de la productivité.

Ce dispositif, certes nécessaire, doit s'insérer dans le cadre d'une politique ambitieuse d'aménagement de l'espace, afin de maintenir un tissu rural vivant.

Monsieur le ministre, ce matin, lors de votre présentation du projet de budget de l'agriculture, vous avez proposé une véritable politique de la forêt.

J'attache une particulière importance à ce sujet. Dans une question que j'ai posée à cet égard au Gouvernement, voilà quelques jours, j'ai comparé le gel des terres à une possibilité de boisement.

Evoquant la politique à mener en faveur de la forêt, vous avez déclaré ce matin : « Il n'est plus temps de parler, il faut agir. » Combien je vous rejoins sur ce point !

Vous avez parlé d'exploitation de la forêt. C'est, à mon avis, vers cette politique que nous devons tendre. Hélas ! elle n'est pas facile à mener, car, si nous voulons arriver à une véritable culture de la forêt, il nous faudra regrouper des parcelles et même envisager un reboisement. Comme vous, monsieur le ministre, je suis conscient des difficultés qui peuvent s'annoncer dans ce domaine. Néanmoins, monsieur le ministre, si le Gouvernement voulait privatiser les forêts domaniales de l'Etat, les sociétés d'assurance ne seraient certainement pas les seuls acheteurs d'actions. On compterait vraisemblablement, parmi ces derniers, de nombreux particuliers !

Nous avons donc beaucoup à faire, s'agissant de la forêt, et il importe de commencer immédiatement.

Pour maintenir un tissu rural vivant, différentes mesures doivent être prises afin de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs.

Dans ce domaine, il serait peut-être intéressant de renforcer le dispositif actuel afin de rendre plus incitatives les mesures qui permettent aux jeunes de s'installer ou de reprendre une exploitation. Cela passe non seulement par une réforme de la législation concernant la transmission des exploitations agricoles, mais également par des moyens financiers supplémentaires permettant aux jeunes d'investir, afin d'être de plus en plus compétitifs.

A cet égard, il me semble indispensable d'améliorer d'une manière significative les prêts bonifiés ou super-bonifiés, notamment pour les productions qui nécessitent des capitaux importants.

Le secteur de la production céréalière connaît aujourd'hui des difficultés sérieuses et croissantes qui se matérialisent, entre autres, par une baisse des cours. Ces difficultés sont aggravées par des taxes d'origines diverses qui sont une source de distorsion de concurrence face aux producteurs européens et mondiaux.

C'est pourquoi il serait urgent, conformément aux engagements pris, que ces taxes qui pénalisent fortement nos producteurs soient réduites dans les meilleurs délais.

De même, il est urgent de résoudre le problème des importations des produits de substitution des céréales.

Par ailleurs, personne n'a oublié la très grave crise subie par les producteurs de viande bovine. L'amélioration des cours, depuis quelque temps, ne saurait faire oublier la situation économique particulièrement difficile qui a sévi pendant plusieurs années.

Cette crise, dont les effets se font toujours sentir, a trois causes : tout d'abord, des distorsions de concurrence avec nos principaux partenaires ; par ailleurs, l'apparition d'excédents communautaires à partir de 1980 ; enfin, une politique des quotas laitiers qui a entraîné un surcroît d'abattage de vaches laitières.

Un certain nombre de mesures ont été prises afin d'aider ces exploitants à redresser leur situation. Afin de compléter ce dispositif, les professionnels de ce secteur demandent, à juste titre, une prise en charge partielle des frais financiers et des prêts à court terme d'engraissement. Cette mesure apparaît comme nécessaire, face à l'endettement très important de ces exploitants.

Monsieur le ministre, tout le monde connaît, dans cette assemblée - cela a d'ailleurs déjà été dit - non seulement votre très grande compétence, mais aussi votre connaissance des problèmes agricoles. Les parlementaires que nous sommes sont prêts, me semble-t-il, à vous faire très largement confiance, et il en va de même des agriculteurs français.

Toutefois, monsieur le ministre, que pèse véritablement l'agriculture dans la politique globale de la France ? C'est là, me semble-t-il, le véritable problème sur lequel nous devons nous pencher. En effet - cela a été dit à de nombreuses reprises depuis ce matin - cette production revêt une grande importance, tout particulièrement dans les exportations. Toutefois, quel poids pèse-t-elle actuellement au sein de votre gouvernement et quel poids a-t-elle vraiment pesé dans le passé, surtout face à certaines obstinations de la rue de Rivoli ? C'est là, me semble-t-il, que le bât blesse. Les agriculteurs français le sentent bien. Malheureusement, ils pèsent moins lourd, politiquement, que par le passé ; mais il ne faudrait pas qu'ils soient pénalisés en contrepartie ; ce serait vraiment trop grave. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Belcour.

**M. Henri Belcour.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme l'a mis en évidence précédemment M. le rapporteur, le projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1989, avec une augmentation de 3,5 p. 100 par rapport à 1988, évolue comme la moyenne des budgets non prioritaires.

Contrairement à l'année dernière, il progresse moins rapidement que le budget de l'Etat, dont la croissance est de 4,6 p. 100. Or, M. le ministre définissait avec raison, il y a peu, à l'Assemblée nationale, le secteur agricole et agrolimentaire français comme « une des places fortes de notre économie, une de nos plus grandes chances dans la compétition internationale et un des grands enjeux de l'avenir de notre pays » ; mais il continuait en déclarant que l'agriculture mérite que l'on mise sur elle. Toutefois, la mise qui vient de nous être détaillée est bien modeste !... Vous bénéficiez cependant, monsieur le ministre, d'une conjoncture favorable, grâce au redressement économique constaté de manière unanime ces derniers temps.

Certes, votre projet de budget comporte des mesures nouvelles, en matière sociale notamment ; mais c'est bien peu dans une période où le monde agricole est à un tournant : l'entrée dans le marché unique, janvier 1993, nécessite plus que jamais des efforts en matière de restructuration et d'adaptation.

Elu d'un département essentiellement agricole, je retiendrai trois thèmes qui me tiennent à cœur, à savoir la situation des agriculteurs en difficulté, l'aménagement de l'espace rural et l'élevage.

A côté d'unités de production performantes, 45 000 exploitations sont en situation difficile. Dans le cadre de la conférence agricole du 25 février dernier, organisée par le précédent gouvernement, des mesures pour alléger la dette financière ont été prises.

Le projet de loi de finances envisage de poursuivre ces mesures. C'est ainsi qu'un crédit de 300 millions de francs sera consacré aux agriculteurs en difficulté, dans le cadre des actions prioritaires du Gouvernement. Je rappelle, monsieur le ministre, que 10 000 agriculteurs ne peuvent payer leurs cotisations sociales.

En dépit de la hausse de la subvention au B.A.P.S.A., ces cotisations progresseront en moyenne de 5,8 p. 100. Cela est d'autant plus lourd qu'en raison de la baisse du nombre de cotisants l'augmentation des cotisations par exploitant pourra dépasser, dans certains cas, 10 p. 100.

Le revenu minimum d'insertion devrait régler le problème des agriculteurs qui, notamment, ne bénéficient plus d'une couverture sociale. Néanmoins, nous attendons des précisions sur l'articulation de ce dispositif avec le fonctionnement de la commission départementale des agriculteurs en difficulté.

J'en arrive à l'aménagement du territoire, notamment à l'aide aux zones défavorisées et à la montagne.

Là, les crédits sont globalement constants. On peut noter avec intérêt l'ouverture d'un chapitre nouveau en faveur de la formation continue et de la formation professionnelle rurale, et des actions de formation pour les femmes.

En revanche, en matière d'aide à la mécanisation en montagne, les moyens prévus pour 1989 correspondent à une simple reconduction des actions entreprises en 1988.

Les crédits hydrauliques sont, eux, en diminution et ne permettront pas de tenir les engagements pris. On peut donc s'interroger sur la politique ainsi mise en œuvre d'autant que la demande en cette matière est en augmentation très sou-

tenue. En effet, l'aménagement hydraulique représente, dans le Limousin notamment, un facteur de compétitivité et de maintien des exploitations.

Mais est plus grave la situation du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural et celle du fonds d'intervention pour l'aménagement de la montagne. La chute sévère de leurs dotations rend impossible la mise en œuvre d'actions nouvelles et remet en cause les actions en cours.

Au moment où la Communauté économique européenne prend conscience de la nécessité de revitaliser les zones rurales, il aurait fallu au moins une reconduction en francs constants des crédits affectés à l'aménagement du territoire en 1988.

Dans certaines zones défavorisées, l'élevage constitue la principale activité agricole. A ce titre, il doit être soutenu.

On doit se féliciter de l'augmentation du montant global de la prime aux vaches allaitantes, tout comme de l'octroi d'une dotation destinée au plan de lutte contre la leucose. Il faut rappeler à ce sujet que, dans le département que je représente, la Corrèze, a été mis en place depuis 1986 un plan exemplaire de dépistage et d'éradication de la leucose bovine.

En revanche, en matière d'amélioration génétique du cheptel, la diminution des crédits du fonds d'action rurale ne permettra pas d'assurer le maintien des aides. J'en suis désolé, dans la mesure où notre région s'efforce de promouvoir des races de qualité, comme la race de Salers et la race limousine.

Les crédits de la ligne concernant l'identification pérenne généralisée sont diminués de 4 p. 100. Il serait nécessaire de maintenir, là aussi, le montant des crédits de 1988, car tous les intervenants sont d'accord pour intensifier leurs efforts en matière d'identification. Ainsi, lors des deux dernières années, cette identification a permis de verser très rapidement l'aide communautaire aux veaux.

En ce qui concerne l'élevage ovin, je voudrais ici attirer votre attention, monsieur le ministre, sur l'importance de ce secteur lorsqu'on sait que la consommation de viande d'agneau et de mouton s'accroît plus que celle de toute autre viande de France. Or, 18 p. 100 des effectifs ovins sont déjà rayés de la carte de l'élevage depuis 1980.

Le département de la Corrèze n'échappe pas au marasme que connaît la production ovine, puisque son cheptel diminue en moyenne de 10 p. 100 par an.

Néanmoins, notre élevage ovin national assure une production d'une rare qualité. Il convient alors plus que jamais d'assurer la promotion de ce secteur, en faisant écho aux bergers de France, qui lancent actuellement une campagne de communication dans la presse nationale. Saluons ici, malgré leurs difficultés, leur dynamisme et leur détermination. Ils comptent sur votre action, monsieur le ministre.

A ce propos, pourriez-vous nous préciser où en est la révision du règlement communautaire, afin de rétablir un équilibre entre les différents Etats membres de la Communauté économique européenne ?

De même, ne croyez-vous pas qu'il est nécessaire d'obtenir une révision des accords communautaires d'avril 1984 sur la limitation de la production laitière ? En effet, après une période de surproduction, nous sommes en présence d'un léger excédent. Je dois rappeler le caractère vital d'une telle production dans les zones où la diversification est difficile.

Le même rapport entre l'offre et la demande existe dans le domaine de la production bovine. Or, nous ne devons pas perdre de vue la vocation, exportatrice de la Communauté économique européenne. Il y a, là aussi, un secteur à encourager et à soutenir. Pour cela, il faudrait certainement diminuer la charge financière qui affecte de nombreuses exploitations spécialisées en difficulté, dont la capacité d'autofinancement est insuffisante.

La profession préconise une prise en charge d'une partie des frais financiers supportés par les éleveurs spécialisés dans l'engraissement bovin. J'espère connaître, là encore, votre position sur ce point, monsieur le ministre.

Des études récentes mettent en évidence la compétitivité des éleveurs français. Ce sont des distorsions d'ordre fiscal qui favorisent les éleveurs étrangers. Pour mémoire, je rappellerai que la subvention moyenne est, outre-Rhin, de 1,10 franc par kilogramme.

MM. Jacques Chirac et François Guillaume ont mis en place, dès le mois de février de cette année, une aide à la qualité du porc en zone de montagne et de piémont. Qu'en est-il de la reconduction de cette aide pour 1989 ?

A toutes ces interrogations, nous espérons avoir bientôt des réponses concrètes.

Pour terminer, je puis vous dire que je connais assez bien toutes ces difficultés du monde rural, en les vivant quotidiennement au contact des agriculteurs corréziens. Pour résoudre leurs problèmes, on ne doit pas seulement leur proposer des mesures curatives. Il faut, avant tout, leur redonner confiance, encourager des projets nouveaux et ambitieux, surtout en vue de l'échéance de 1992.

Or, je suis au regret de constater que le présent projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1989 ne répond pas à ces aspirations.

Monsieur le ministre, vous avez affirmé, à l'Assemblée nationale, que la modernisation de l'agriculture est maintenant accomplie. Il ne faudrait pas ignorer pour autant la situation des zones défavorisées, où des efforts importants doivent encore être consentis, pour assurer à la fois l'avenir économique de ces régions et, plus encore, leur survie. Il s'agit, par conséquent, de permettre le maintien des hommes à un terroir auquel ils sont fermement attachés. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Chervy.

**M. William Chervy.** Monsieur le ministre, les crédits de votre projet de budget enregistrent, comme beaucoup d'orateurs l'ont déclaré, une hausse de 3,5 p. 100 par rapport à la loi de finances de 1987. Les dépenses ordinaires bénéficient d'un relèvement de 3,4 p. 100 et les dépenses en capital d'une augmentation de 6,5 p. 100 en crédits de paiement.

Elu d'un département d'élevage, je tiens tout d'abord à souligner les mesures positives contenues dans ce projet de budget, telles que l'augmentation des crédits pour l'éradication des maladies contagieuses, l'augmentation de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, la création d'un centre national d'études vétérinaires et alimentaires, l'effort important fait en faveur de l'amélioration génétique.

Cependant, la situation des éleveurs de bovins, d'ovins et de porcins reste, vous le savez, monsieur le ministre, difficile.

En ce qui concerne les éleveurs de bovins, nombre d'entre eux ont été mis en difficulté par la chute des cours qu'on a connue au cours des dernières années. Certes, on enregistre une hausse de 5 à 7 p. 100 cette année, mais cela a permis seulement de revenir aux prix de 1985.

D'après les comptes de l'agriculture, le revenu moyen par exploitation spécialisée dans la production de viande bovine a augmenté en 1987 de 2,3 p. 100 par rapport à l'année précédente. Si cette progression est comparable à celle de l'ensemble des exploitations, le fait qu'elle résulte principalement des diverses mesures d'aide doit retenir notre attention. En effet, sans ces subventions, le revenu des éleveurs aurait baissé.

Vous avez été à l'origine, monsieur le ministre, de la diminution, puis du démantèlement programmé des montants compensatoires monétaires. Reste le problème important de la T.V.A., surtout à l'égard de nos voisins allemands, qui bénéficient d'une compensation forfaitaire pouvant être assimilée à une aide indirecte. Un éleveur français doit supporter, par rapport à son concurrent d'outre-Rhin, un surcoût de 500 francs par tête, dû principalement aux écarts de taux d'intérêt.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** C'est exact !

**M. William Chervy.** Les moyens de financement, les conditions de crédit sont de plus en plus inadaptés aux problèmes des éleveurs. Cela est plus particulièrement vrai en ce qui concerne l'activité d'engraissement des bovins, pour laquelle les frais financiers « consommation » la plus grande partie de la marge.

Il en est de même pour le cheptel de souche, dont la croissance engendre un endettement de plus en plus lourd et de plus en plus incompatible avec les possibilités financières de l'exploitant.

A défaut de dégager rapidement des moyens adaptés, le risqué est grand de voir augmenter le nombre des agriculteurs en difficulté.

Serait-il possible, monsieur le ministre, d'intégrer les prêts concernant l'élevage aux plans d'amélioration matérielle ou de proposer une autre formule au même taux ?

L'élevage ovin subit les conséquences du déclin de son cheptel et est la cause d'un déficit de la balance commerciale de plus de 2 milliards de francs.

Pourtant, le mouton présente de nombreux atouts qu'il est nécessaire de développer. En effet, la consommation de viande d'agneau a augmenté de 15 p. 100 depuis 1980, alors que, dans le même temps, la consommation totale de viande a stagné.

Cet élevage présente un intérêt certain pour des régions aux conditions naturelles difficiles, comme dans mon département, où il peut aider à maintenir une activité économique minimum. Il peut constituer une solution aux recherches de diversification ou de reconversion partielle de certains éleveurs et, du fait qu'il exige moins de capitaux que d'autres élevages, permettre à des jeunes de s'installer dans de bonnes conditions de démarrage, les risques financiers étant allégés.

Il importe donc de redonner confiance en l'avenir aux éleveurs. Pour cela, la renégociation du règlement communautaire ovin devient urgente et des actions spécifiques à la filière ovine doivent être prises en compte dans le 10<sup>e</sup> Plan, en particulier en faveur des coopératives d'éleveurs.

Nous pouvons craindre, comme je l'indiquais l'année dernière, que dans les années à venir, 50 p. 100 de la consommation française ne provienne de l'étranger. Quelles mesures, monsieur le ministre, envisagez-vous de prendre s'agissant des importations en provenance de pays tiers, en particulier, du frais néo-zélandais ?

Vous avez obtenu - je vous en félicite - du Conseil des ministres de Bruxelles la possibilité de verser par anticipation la moitié de la prime compensatrice ovine. Envisagez-vous de réexaminer les conditions d'attribution de cette prime, qui pourrait être déterminée non par tête de brebis, mais sur la base des agneaux produits en fonction de la saison, ainsi que les conditions de versement, notamment l'augmentation du nombre des acomptes ?

Si l'on s'intéresse au marché du porc, on constate une baisse préoccupante des cours, alors que, dans le même temps, les coûts de production sont à la hausse.

Les éleveurs français ne peuvent plus lutter contre leurs concurrents, notamment néerlandais. Ils doivent faire face à une surproduction alors que la France importe actuellement un cinquième de ses besoins. Nous devons agir et une réorganisation du marché porcin s'impose. Nous devons œuvrer vers la maîtrise de l'ensemble de la filière : de l'étape de transformation à celle de la commercialisation.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, permet, comme nous l'a indiqué tout à l'heure mon collègue et ami M. Fernand Tardy, d'affirmer des priorités dans des secteurs déterminants pour l'avenir de notre agriculture et nous le voterons. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Louvot.

**M. Pierre Louvot.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la longue procession des intervenants montre, une fois de plus, combien le Sénat est attentif à l'agriculture, à ses multiples visages, aux épreuves qu'elle supporte et au destin qu'elle peut entrevoir, enfin, à son inlassable espérance.

Cette espérance doit être aussi celle du pays tout entier sur les chemins de l'Histoire, dont les agriculteurs ont été et restent encore des acteurs indispensables.

On peut donc s'étonner que l'année 1989, dans les perspectives d'une Europe évolutive, ne puisse, à travers ce projet de budget, assez bien et assez fort, souligner pour la France les priorités qui s'imposent.

On peut s'étonner aussi de la modeste pointure d'un budget d'observation prudente et mesurée, de redéploiement conjoncturel. En vérité, il s'agit d'un projet de budget non prioritaire dont les ambitions restent trop limitées, ce que regrette sans doute avec nous un ministre éclairé et compétent.

D'emblée, à mi-parcours d'une longue discussion à l'issue d'un long après-midi, je voudrais dire ma déception. Les satisfactions viendront après, s'il en est quelques-unes, assorties de questions déterminantes.

Certes, il n'existe plus de débouché illimité et l'on se demande où sont les voies de la croissance. Faut-il donc qu'une agriculture omniprésente s'effondre à travers les adoucissements de la solidarité nationale et sociale et que la vertu des hommes - au sens latin du terme - soit à ce point affligée qu'il faille recourir au revenu minimum d'insertion ?

Ne faut-il pas réussir cette remise en ordre, harmonisant les charges et les conditions de saine concurrence et de compétitivité au sein d'une Europe véritablement rassemblée, portée par une même volonté, parlant d'une seule voix dans les « rounds » planétaires et dont la première préoccupation devrait être de nourrir les hommes en tous lieux, sur une terre injuste ? Vous y songez sans doute, monsieur le ministre, dans la continuité d'une pensée qui, déjà, portait votre prédécesseur.

Mais une nouvelle génération de jeunes agriculteurs succède aujourd'hui à celle qui entreprenait, voilà quelque trente ans, avec enthousiasme la longue marche d'une révolution sans pareille. Vous en étiez, monsieur le ministre ! Je la soutenais. C'est aux jeunes agriculteurs d'aujourd'hui que je pense à l'instant, fidèles à leur terroir, toujours mieux formés, maîtrisant la gestion et les techniques, soucieux de relever les défis de l'avenir.

C'est à eux qu'il appartient de répondre à une triple mission : celle du maintien de notre indépendance et de notre sécurité alimentaires, celle de la performance européenne et mondiale, celle d'établir grâce à un nombre suffisant d'exploitants un maillage indispensable de notre espace rural, non point livré au désert, mais vivant, et accueillant, assurant l'équilibre et la respiration de la France tout entière.

Sans doute ces jeunes sont-ils prêts à distinguer d'un regard clair les rigueurs et les chances de l'économie de marché, prêts à assumer une nouvelle étape, celle des réformes communautaires, à condition de savoir s'ils s'engagent à vivre et non point à mourir. Ils savent qu'il n'y a pas de retour en arrière, que les quotas et les stabilisateurs sont à la fois une contrainte et une maîtrise, que l'avenir est européen ; mais ils veulent enfin savoir comment ils vivront.

S'agira-t-il d'un petit groupe, hyperstructuré, ultraperformant, dispersé dans l'espace, délaissant ici ou là de nouveaux déserts ? En vérité, notre première chance est celle de notre appareil agroalimentaire dont le potentiel est considérable. On y perçoit des signes encourageants et des réussites exemplaires, mais dans une dimension encore trop fragile et trop peu importante. Il est possible, sans doute, de faire mieux encore en apportant la plus haute valeur ajoutée, en ciblant le marché et en modifiant des structures obsolètes.

Il suffirait que la coopération épouse un statut de modernité, qui la dynamise, également et parallèlement à l'entreprise privée, elle-même liée aux mêmes lois, toutes deux articulant le producteur et le consommateur. Que les chapelles se rassemblent ! Alors, les acteurs pourront parler efficacement à la table du négoce et de la consommation. Alors, la contractualité organisée et les structurations dynamiques supplanteront les petits ménages courageux où l'on voit le dominant dévorer le dominé. Il est vrai que le temps presse et que l'agriculture doit encore accélérer son adaptation.

Cela n'empêche pas que sur le plan des hommes, qui sont premiers, comme au regard d'un aménagement rural harmonieux, les visages de l'agriculture soient diversifiés, qu'il s'agisse de la taille des exploitations ou des productions et des multiservices qu'elles autorisent.

Ce qui est important, c'est que ces exploitations soient économiquement et socialement fondées sur leur environnement, éclairées et responsables, c'est que soient bien distingués, monsieur le ministre, le revenu de l'exploitation et le revenu de l'agriculteur lui-même.

A cet égard, la réforme des structures et celle de l'impôt foncier non bâti, aussi impératives qu'elles apparaissent doivent être abordées avec mesure et progressivité. Mon ami M. du Luart, dont je sais l'admirable compétence, me permettra de le souligner avec quelques nuances.

Nous ne pouvons plus, désormais, raisonner en termes de production agricole intrinsèque ; nous devons le faire en termes de service global, observant la richesse agronomique, sociale, touristique et culturelle d'une géographie incomparable, d'un terroir fidèle.

En tout cela, monsieur le ministre - ce sera ma conclusion - est-ce que l'Etat, gardien des grands équilibres, accomplit sa tâche d'impulsion dynamique et d'arbitrage ? Ou bien pose-t-il des emplâtres attentifs au long des jours qu'emporte le temps en broyant les hommes ? Hélas !

C'est la seule question que je poserai ce soir, renonçant à toutes celles qui déjà ont été formulées, notamment par nos excellents rapporteurs, ou qui le seront dans la soirée, des questions qui me tourmentent et que je fais miennes.

Le Gouvernement, monsieur le ministre, ne saurait soutenir d'un bras résigné une agriculture qui reste affligée alors qu'elle porte encore et toujours notre espérance et notre vie. Au-delà de la timidité d'un projet de budget qui pourrait être meilleur à beaucoup d'égards et qui manque de souffle, j'aurais mauvaise grâce à oublier, parmi de notoires insuffisances, la percée d'une volonté bonne et de clairs soutiens sur des lignes essentielles, convenablement choisies. C'est pourquoi, à titre personnel, je le voterai malgré tout. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le président.** A cette heure, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante, est reprise à vingt-deux heures cinq.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'agriculture et de la forêt.

La parole est à M. Poirier.

**M. Raymond Poirier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, chaque année, l'examen de projet de budget de l'agriculture est l'occasion d'évoquer l'ensemble des problèmes que rencontre le monde agricole. Pour ma part, je limiterai mon intervention à deux observations relatives à la maîtrise de la production laitière et au secteur céréalier.

En ce qui concerne les quotas laitiers, le conseil des ministres de la Communauté économique européenne a décidé, en mai 1988, la prolongation pour trois années supplémentaires des régimes des quotas qui devaient se terminer le 1<sup>er</sup> avril 1989.

L'effort de maîtrise qui est demandé aux producteurs de lait est considérable. La situation est particulièrement dure, et certains exploitants, à cause des pénalités, sont condamnés à quitter l'agriculture parce qu'ils n'arrivent pas à obtenir un revenu décent et qu'une reconversion s'avère impossible.

Selon un rapport du Conseil économique et social, 11 000 emplois ont été supprimés dans l'industrie laitière et 400 000 laiteries ont été fermées. Face à ces très graves difficultés, des mesures doivent être prises afin que le système en vigueur tende vers une justice, une transparence, une simplicité et une souplesse plus grandes.

Il faut une plus grande justice afin que l'on obtienne une répartition équitable entre les différents producteurs. Cette justice ne veut pas dire égalité de traitement, car il convient, dans ce domaine, que certaines catégories dites prioritaires, comme les petits producteurs, puissent bénéficier d'aménagements. A cet égard, l'effort entrepris doit être poursuivi et accentué afin que certains exploitants particulièrement défavorisés puissent bénéficier d'aides plus significatives.

Une transparence et une simplicité plus grandes s'imposent également. De plus en plus, le système se complique, rendant sa compréhension difficile.

Enfin, une plus grande souplesse est nécessaire face à un certain retour à l'équilibre du marché. En effet, l'effort demandé doit tenir compte des réalités des marchés des différents produits.

Monsieur le ministre, les agriculteurs attendent avec impatience ces mesures qui leur permettront de faire face à la situation.

S'agissant du blé et des céréales, de graves menaces pèsent sur les producteurs de ce secteur : négociations du G.A.T.T., baisse des prix, importation de produits de substitution à

l'alimentation animale. Face à ces difficultés croissantes, des mesures doivent être prises afin, notamment, de réduire les différentes charges et taxes que doit acquitter la profession, et qui sont une source de déséquilibre face à ses principaux concurrents. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Duboscq.

**M. Franz Duboscq.** Monsieur le ministre, si mon calcul est exact, j'interviens en vingt-troisième position, vous avez donc déjà entendu bien des remarques et je limiterai mon intervention à deux thèmes qui ne vous surprendront pas venant d'un passionné de formation.

C'est de la montagne que je vous entretiendrai d'abord. On en a déjà parlé et, courant le risque des répétitions - mais je ne pense pas vous lasser - je présenterai un certain nombre de remarques.

La Communauté économique européenne prend actuellement conscience de la nécessité de revitaliser les zones rurales. Par ailleurs, la conférence annuelle du 25 février 1988 a proposé la poursuite d'une politique en faveur des handicaps naturels. Je vous donne volontiers acte, monsieur le ministre, que le projet de budget pour 1989 entérine certaines de ces décisions, ce qui vous honore.

On doit ainsi rappeler que 249,5 millions de francs sont inscrits à cet effet, dont 220,5 millions de francs au titre des mesures annoncées lors de cette conférence annuelle et 20 millions de francs au titre de l'extension du bénéfice de l'indemnité spéciale montagne à de nouvelles zones.

Il faut noter également que les crédits affectés aux interventions spéciales dans des zones défavorisées augmentent d'une manière appréciable entre 1988 et 1989 et que les crédits relatifs à l'aide à la mécanisation en zone de montagne passent à 30 804 938 francs en 1989, ce qui traduit une hausse appréciable.

Je ferai la même observation pour les crédits affectés aux bâtiments d'élevage en zone de montagne puisqu'ils bénéficient de 20 millions de francs supplémentaires.

En revanche, force est de constater que derrière cela se poursuit un certain désengagement de l'Etat dans ce secteur. Les crédits relatifs à la prime au maintien de la vache allaitante, auxquels il a déjà été fait allusion dans ce débat, ne progressent que de 2 p. 100 ; disons simplement qu'ils correspondent à un ajustement aux besoins.

Ma deuxième observation concerne les crédits affectés aux actions spécifiques en zone défavorisée qui régressent en francs courants de 600 000 francs. Ils stagnaient d'ailleurs déjà en francs courants en 1988 par rapport à 1987. Cela est important, et ce n'est pas à vous que je rappellerai qu'ils portent sur le financement des aides collectives - elles sont très importantes en zone de montagne - à savoir le financement de la sélection des races rustiques, de l'insémination artificielle, du contrôle des performances, du contrôle laitier et de la promotion des produits de qualité.

Il faut aussi constater la chute des crédits de paiement pour l'aménagement et les équipements collectifs en zone de montagne et en zone défavorisée et la chute de 40 p. 100 - on y a également fait allusion aujourd'hui - des crédits du F.I.A.M. et du F.I.D.A.R. Or, rappelons-le, la totalité des crédits du F.I.A.M., les trois quarts environ de ceux du F.I.D.A.R. et une partie de ceux du F.I.A.T. bénéficient à la zone de montagne.

Une telle diminution est grave car, à partir de 1989, le F.I.D.A.R., notamment, doit élargir son champ d'intervention géographique, ce qui réduira d'autant les crédits affectés à la montagne. C'est quelque peu désespérant, quatre ans après la promulgation de la loi montagne, à laquelle nous sommes tous tellement attachés.

En conséquence, monsieur le ministre, je vous adresserai deux critiques qui, je le sais, ne vous surprendront pas.

En premier lieu, les crédits affectés aux actions en faveur de l'aménagement rural et de la forêt sont globalement constants en raison des décisions prises lors de la conférence agricole annuelle du 25 février 1988 mais, en général, ils ne font qu'ajuster les besoins.

Je ne citerai que quelques exemples, vous les connaissez d'ailleurs. Il s'agit de la progression des crédits au titre des interventions spéciales dans les zones défavorisées à laquelle

s'ajoutent les 290 millions de francs en retour du F.E.O.G.A., dont on n'a pas beaucoup parlé. Cette disposition permettait de financer les mesures agricoles décidées lors de la conférence annuelle. L'indemnité spéciale montagne a augmenté de 30 p. 100 en montagne et de 16 p. 100 en zone de piémont.

Quant à l'indemnité spéciale ovine, elle a progressé de 12 p. 100 en montagne hors zone sèche. Cette disposition devait également permettre de financer les extensions de zones prévues en 1989.

Or, alors que la demande transmise à Bruxelles portait sur 77 millions de francs, les crédits inscrits dans votre projet de budget à ce titre ne s'élèvent qu'à 20 millions de francs, si je ne me trompe.

A l'appui de cette première critique, je citerai la progression des crédits en faveur de la modernisation des exploitations. Elles est dramatiquement insuffisante pour répondre aux besoins en constructions neuves, qui sont indispensables en raison des évolutions économiques.

Je citerai un dernier exemple de l'importance de ces diminutions de crédits : le budget de l'office du lait est doté de quelque 70 000 francs afin d'améliorer la qualité du lait en montagne. C'est vraiment insuffisant.

Monsieur le ministre, la deuxième critique que je vous adresserai dans ce secteur de la montagne est la poursuite du désengagement de l'Etat. J'ai évoqué la chute du F.I.A.M., du F.I.D.A.R. et du F.I.A.T., qui rend donc impossible l'engagement d'opérations nouvelles et qui remet en cause des actions en cours alors que ces fonds ont été érigés en instruments privilégiés de la politique d'aménagement rural avec les nouveaux contrats de programme de développement coordonné.

En l'absence d'actualisation, l'aide à la mécanisation en montagne ne représente plus qu'une très faible partie de la dépense. Or le coût de la modernisation des exploitations, même en ne prenant en compte que les investissements en matériels, a évolué de façon telle que l'endettement des agriculteurs a atteint un niveau qui place aujourd'hui le plus grand nombre d'entre eux dans une situation particulièrement délicate. Cependant, il faut s'équiper pour produire et s'équiper mieux pour produire encore mieux. Cette absence d'actualisation paralyse donc nombre d'agriculteurs dans leur modernisation en secteur de montagne.

Ainsi, derrière une apparente promotion de l'agriculture de montagne, se distingue en réalité un simple budget d'accompagnement qui remet même en cause, dans une certaine mesure, la modernisation et, partant, la viabilité des exploitations.

Le deuxième secteur que je voulais aborder est celui de la formation. Monsieur le ministre, je sais qu'il vous tient à cœur.

Qui que nous soyons et quelles que soient nos responsabilités professionnelles, politiques ou administratives, nous sommes désormais convaincus que l'on ne peut plus discuter d'agriculture, dans cette enceinte comme partout ailleurs, sans évoquer les contraintes internationales, notamment communautaires, qui pèsent lourdement et chaque année davantage sur son avenir.

Or, la réforme de la politique agricole commune, qui limite unilatéralement la capacité de production des agricultures européennes, si elle est nécessaire à la défense de la Communauté économique européenne au niveau international - je fais ici allusion au G.A.T.T. - ne doit cependant pas occulter l'importance de l'agriculture française, laquelle occupe aujourd'hui une place si grande dans notre économie, notamment par ses exportations.

Le contexte actuel est celui d'un climat très détérioré, en raison même des très nombreuses contraintes imposées par la Communauté économique européenne et qui constituent une sorte de corset plus serré d'année en année au point de couper maintenant le souffle aux plus résistants.

Ce furent d'abord les quotas laitiers en 1984 - Dieu sait si on en a parlé aujourd'hui dans cette enceinte ! C'est la réforme du marché de la viande bovine. C'est le prélèvement dit de coresponsabilité pour les céréales en 1986. C'est la généralisation des stabilisateurs budgétaires pour la plupart des grandes productions - céréales, graines oléagineuses, viandes bovine et caprine, sucre, vin, fruits et légumes,

tabac - entraînant le système des quantités maximales garanties, le régime d'aide à l'intensification des produits excédentaires, etc.

Force est donc de constater qu'à ces contraintes allant crescendo ne répond aucune des compensations que la C.E.E. s'était pourtant engagée à mettre en œuvre. Il est, dans ces conditions, plus que jamais nécessaire que l'agriculture dispose d'un budget lui permettant d'intensifier ses efforts de production, de diversification et d'adaptation.

Je ne serai pas très original ce soir, monsieur le ministre, si je vous dis, après tant de mes collègues, qu'il faut absolument préparer, plus activement qu'on ne le fait aujourd'hui par ce budget, l'entrée dans le marché unique de janvier 1993, cet affrontement que nombre d'indices annoncent sans pitié pour les trainards.

J'ai lu, monsieur le ministre, les propos que vous avez tenus à l'Assemblée nationale le 25 octobre dernier et j'approuve ce que vous disiez, avec la chaleur communicative de l'homme convaincu et compétent, au sujet de la formation des hommes : « il faut former, former encore, former toujours... parce que les agriculteurs sont lancés dans une concurrence difficile, acharnée avec leurs collègues des autres pays, les former mieux, avec plus de moyens, avec des maîtres qualifiés ». Ce sont là vos propos.

Je vous ai entendu sur ce même thème ce matin, avec l'intérêt que vous pensez. Par ailleurs, vous n'ignorez pas que j'ai été initié à mes activités dans ce domaine grâce à l'ardeur d'une petite équipe de responsables professionnels qui, voilà très exactement vingt-neuf ans, se battaient avec acharnement pour que soient intégrées, dans le premier décret sur la vulgarisation agricole, les actions de formation. Nous étions peu nombreux à affirmer à l'époque qu'il s'agissait là d'un investissement prioritaire dont dépendraient l'avenir de l'agriculture française et, bien évidemment, celui des agriculteurs entraînés dans le tourbillon du développement.

Je viens d'utiliser le mot de « développement ». Je ne peux m'empêcher de l'employer en un tel moment. Dix-sept définitions ou exemples sont rapportés dans le *Littre* : développer une pièce d'étoffe, développer une formule algébrique, etc. Cependant j'ai souhaité n'en conserver qu'une : le développement, c'est la croissance harmonieuse d'un corps.

Vous pressentez alors, monsieur le ministre, le rapprochement que je peux établir avec votre budget et la politique dont il veut être le reflet. Le caractère conscient et résigné de vos propos de ce matin entraîne de ma part, vous vous en doutez, quelques constats critiques faits à la lecture de votre budget en matière de formation.

Premier point : l'ensemble des crédits relatifs à l'action éducative ne progressent que de 6. p. 100 contre, je vous le rappelle, plus de 13 p. 100 l'année dernière.

Deuxième point : les crédits en faveur des stages de préparation à l'installation stagnent à 16,1 millions de francs.

Troisième point : les autres actions de formation qualifiante en agriculture et en agro-alimentaire sur lesquelles vous avez insisté ce matin - formation des formateurs, promotion collective - voient leurs crédits stagner également par rapport à 1988, avec 41,2 millions de francs.

Quatrième point : les crédits d'équipement en matière d'enseignement privé décentralisé, avec 7 millions de francs, permettront seulement de faire face aux indispensables travaux d'entretien et de sécurité, sans assurer le nécessaire développement ni même la modernisation des équipements.

Tout cela n'est-il pas paradoxal et inquiétant à une époque où de plus en plus d'écoles de cadres voient le jour dans le but de former des responsables agricoles, et où il est indispensable de former des formateurs si l'on veut vraiment que la rénovation pédagogique en cours se poursuive efficacement ?

Certes, la décentralisation n'a laissé qu'une part très réduite des financements de la formation agricole au ministère de l'agriculture, mais nous vous le disons fermement, ce n'est pas une raison pour accepter ce qui, à nos yeux, constitue une dégradation progressive de l'effort qu'il reste à faire dans ce domaine. De plus, le monde agricole ignore les moyens qui seront accordés pour la formation des adultes de ce secteur dans les budgets du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ses responsables doivent même se battre quelquefois avec les délégations régionales pour obtenir un contingent d'heures de formation.

Plus que d'être sûrs d'une solidarité qui se limite souvent à l'expertise par audits et à des aides au départ, ceux qui, demain, seront sur le marché de l'emploi auront besoin d'une nouvelle ambition européenne et nationale que l'Etat ne peut ignorer malgré son désengagement actuel, malgré cette baisse de considération économique face aux activités concernées, activités qui, pourtant, placent la France au deuxième rang des exportateurs de produits agricoles dans le monde.

Cette politique est d'autant plus incompréhensible, voire inadmissible pour les agriculteurs d'aujourd'hui et pour ceux de demain qu'elle les défavorise profondément par rapport à leurs collègues, notamment des Pays-Bas ou plus généralement de la Communauté économique européenne en matière d'installation, de formation et d'aide financières.

De plus, cette politique est en complet contraste avec les opportunités de redéploiement dont ce Gouvernement dispose, je vise les crédits en retour de la Communauté économique européenne.

Est-ce que je me trompe, monsieur le ministre, si je vous avoue que, dans vos propos de ce matin, j'ai cru sentir comme des accents mélancoliques, une quasi-résignation même, voire une certaine désespérance lorsque vous évoquiez l'incapacité dans laquelle vous, ministre - comme tant d'autres de vos collègues - vous trouviez, face à cette stratification que vous dénommiez l'« *trouillage* », sorte de forteresse dont chacun convient qu'il faudrait la démanteler ? Mais combien, en la circonstance, il est difficile de mettre l'acte en conformité avec les pensées !

Nous voulons croire que cette sombre perspective dans laquelle vous vous placez - découvrir, dans quelques années, que le budget de l'agriculture française ne pouvait qu'assurer la survie des actions d'accompagnement social - n'avait pour objet que de convaincre le Gouvernement auquel vous appartenez, et le tout premier de vos collègues, de la nécessité de réviser rapidement son jugement sur la place et le rôle de l'agriculture française dans la croissance harmonieuse de ce corps que j'évoquais tout à l'heure, l'Europe de demain.

Je ne vous révélerai rien en vous disant que nous, sénateurs, sommes déjà convaincus que cette ambition d'une agriculture forte et tournée vers l'avenir est raisonnable, car fondée sur une connaissance de la vie rurale, à laquelle vous avez rendu hommage du reste dans vos propos liminaires ce matin, et sur la profonde conviction qui est nôtre des valeurs de civilisation portées par le monde agricole et nécessaires, là encore, aux équilibres fondamentaux de cette Europe à laquelle nous tenons.

En conclusion d'un propos qui ne voulait reposer que sur deux points précis, vous ne vous étonnez pas, monsieur le ministre, si sur l'ensemble de ce budget je prends à mon compte les commentaires déjà faits par certaines de nos grandes organisations professionnelles.

« La hausse des crédits de 3,5 p. 100 en francs courants - qui a été signalée par tant d'orateurs à cette tribune depuis ce matin - doit être relativisée par l'importance du budget annexe des prestations sociales agricoles. Si l'on fait abstraction de celle-ci, les crédits programmés en faveur de l'agriculture en 1989 ne progressent plus que de 0,2 p. 100. »

Le projet de budget m'apparaît ainsi qu'à beaucoup de mes collègues, notamment ceux du groupe du R.P.R., comme un simple budget d'accompagnement, et c'est ce qui est dramatique à l'aube de la prochaine décennie 1990-2000.

Pour nous, il témoigne aussi, et cela est plus grave, peut-être d'une sorte de mépris porté aujourd'hui encore sur le métier de paysan, d'une indifférence ou d'un désintérêt gouvernemental pour le rôle d'avenir de l'agriculture, qui peut et selon nous doit jouer dans l'équilibre des forces assurant la vie économique et sociale de notre pays, si nécessaire à l'harmonieux développement de la Communauté économique européenne. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Authié.

**M. Germain Authié.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'aménagement rural conditionne, de façon prioritaire, la survie d'une grande partie du patrimoine national.

Ce problème devient de plus en plus préoccupant. Si nous ne voulons pas voir nos communes se vider de leur population et nos campagnes se désertifier, il faut y développer, sans tarder, de nouvelles activités afin de contrebalancer celles qui disparaissent inexorablement.

Nous avons besoin, dans ces zones défavorisées, de conserver, de développer et d'attirer les entreprises artisanales, industrielles ou commerciales qui sont indispensables à la vie de ces secteurs.

Nous le savons bien, nous, élus locaux de ces régions. Cela n'est possible que par une politique audacieuse d'aménagement rural conditionnée par le développement et la modernisation des services publics de base, au premier rang desquels figurent la distribution d'eau potable, l'assainissement et l'électrification. C'est tout d'abord sur ces points que je voudrais attirer votre attention.

Ainsi, pour l'eau, alors que parfois on aurait tendance à croire que les adductions sont terminées on constate au contraire que les besoins sont grands et vont croissant. De nombreux réseaux sont souvent obsolètes. Il est de plus en plus difficile de fournir à l'usager de l'eau répondant aux normes de qualité souhaitées.

Ces dernières deviennent d'ailleurs de plus en plus sévères. L'application des directives européennes en la matière va, dans les prochains mois, imposer des contrôles de plus en plus draconiens. Ces derniers vont encore alourdir les charges qui pèsent déjà sur ce service et induire des investissements nouveaux.

Les besoins annuels d'investissements à réaliser dans ces domaines de l'eau et de l'assainissement d'ici à la fin du siècle sont estimés à plus de 8 milliards de francs. Pour faire face à ces situations qui en appellent à la solidarité nationale et qui sont liées, comme nous l'avons dit, aux besoins nouveaux des populations en zone rurale, des ressources financières exceptionnelles sont nécessaires. Elles ne peuvent provenir que du fonds national d'adduction d'eau.

En 1988, les ressources de ce fonds ont représenté 693 millions de francs utilisés sous forme de subventions aux collectivités locales. Pour le budget de 1989, ces sommes sont reconduites sans augmentation.

Pour que le fonds puisse financer, dans les conditions actuelles - 12 p. 100 en eau potable et 8 p. 100 en assainissement - les investissements annuels à réaliser, il conviendrait que ses recettes augmentent de 165 millions de francs par an. Il faut donc que la contribution des consommateurs ainsi que le prélèvement effectué sur le P.M.U. puissent être majorés d'urgence.

Monsieur le ministre, ces majorations peuvent-elles être escomptées pour 1989, et à quel niveau ?

Il faudrait, de plus, que le F.N.D.A.E. puisse aussi être orienté vers le soutien à des projets structurant en zone défavorisée, tout particulièrement au titre des programmes de développement coordonné.

Dans le même esprit, un effort substantiel demeure à réaliser en matière d'électrification rurale pour faire face à la demande de puissance, qui dépasse le plus souvent la capacité des réseaux, notamment en zone de montagne, et pour fournir un courant de qualité exigé aujourd'hui par tous les usagers, quelle que soit leur activité.

Comme pour l'eau potable et l'assainissement, si nous voulons pouvoir accueillir en milieu rural, avec les meilleures chances de réussite, des activités nouvelles, des entreprises de petite et moyenne importance, il faut d'abord créer des réseaux nouveaux et renforcer ceux qui existent.

Les coûts des installations actuelles ont fortement augmenté, les normes de construction de lignes électriques étant devenues de plus en plus contraignantes. Nous ne pouvons, d'ailleurs, qu'approuver ces contraintes qui nous garantissent mieux contre les coupures dues aux intempéries, particulièrement dans les zones de montagne où, chaque hiver, nous voyons arriver avec beaucoup d'appréhension les risques de givre et de neige collante qui surchargent les conducteurs électriques et favorisent les ruptures.

Par ailleurs, améliorer le développement de l'informatique et de l'électronique, c'est aussi répondre à une nouvelle exigence de qualité qui se fait jour partout sur le territoire. Cette revendication des populations rurales doit s'apprécier comme une exigence de justice et d'égalité d'accès à l'information, à la culture et aux loisirs que la collectivité nationale se doit de prendre en compte.

En 1988, le conseil du fonds d'amortissement des charges d'électrification - le F.A.C.E. - avait réservé, hors dotations départementales, une enveloppe de 200 millions de francs d'équivalents travaux pour le financement de projets à caractère exceptionnel. Les crédits sont attribués, je le rappelle,

par le conseil du F.A.C.E. sur dossier présenté par les régions ou les départements. Monsieur le ministre, ces enveloppes destinées à financer des projets à caractère exceptionnel seront-elles reconduites pour 1989 ? Je sais que nous pouvons compter sur votre accord, mais la possibilité vous en sera-t-elle donnée ?

En effet, il serait de nouveau fortement question de diminuer le programme du fonds d'amortissement des charges d'électrification, au moment même où - comme nous venons de l'indiquer - les syndicats intercommunaux d'électrification se trouvent confrontés à des charges nouvelles. Nous estimons qu'il est, au contraire, absolument nécessaire d'augmenter sensiblement ce fonds pour 1989. Poussiez-vous apaiser nos craintes sur l'avenir du F.A.C.E. !

Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que vous vouliez « développer une agriculture plus solidaire ». De nombreuses dispositions déjà prévues et traduites dans votre projet de budget pour 1989 satisfont à cette amélioration, et nous nous en félicitons. Je ne citerai, par exemple, que l'aide aux agriculteurs en difficulté - on en a longuement parlé - ou, indirectement, dans le domaine de l'aménagement rural, les aides aux zones défavorisées. C'est tout à fait satisfaisant, surtout en ce qui concerne l'indemnité spéciale montagne.

Il faut cependant déplorer - c'est un point noir ! - la baisse importante - près de 20 p. 100 - des crédits du fonds d'action rural, alors que ce fonds est un élément important d'aménagement du territoire.

Il faut également regretter que les crédits globaux d'aménagement du territoire - F.I.D.A.R., F.I.A.T. et F.I.A.M. - diminuent, même si cela n'est pas imputable entièrement au budget du ministère de l'agriculture.

Compte tenu des problèmes de désertification de l'espace rural, que j'évoquais il y a quelques instants, de telles décisions nous paraissent illogiques : elles vont à l'encontre des besoins de l'agriculture et de l'aménagement du territoire. Nous demandons, par conséquent, qu'il y soit porté remède le plus rapidement possible.

L'aménagement rural, c'est aussi, pour ce qui intéresse l'agriculture, l'irrigation. Or, en matière d'hydraulique, les dépenses en capital diminuent de 5,8 p. 100. Cette diminution semble n'avoir que des conséquences relativement faibles sur les dotations régionales. Cependant, une analyse plus fine rend la prévision beaucoup plus préoccupante.

En effet, en raison d'une augmentation des crédits de catégorie I, destinés à la création de nouvelles ressources, les crédits de catégorie II diminuent très fortement : ils passeraient de 220 millions de francs, auxquels s'ajoutaient 55 millions de francs en provenance du F.I.A.T., à 170 millions de francs, l'apport du F.I.A.T. devant être supprimé. La réduction s'établirait donc à environ 100 millions de francs.

A la suite de la conférence annuelle de février 1988, une dotation de prêts bonifiés destinés aux travaux d'hydraulique en zone défavorisée avait été créée, d'un montant de 200 millions de francs. Il semblerait que cette décision soit remise en cause, ce qui serait fort préjudiciable pour des départements comme l'Ariège. En conséquence, monsieur le ministre, si de telles décisions sont confirmées - et nous savons qu'elles ne sont pas de votre fait - il nous paraît logique de prévoir la mise en œuvre de mesures compensatoires.

Avant de terminer, je voudrais, monsieur le ministre, attirer votre attention sur un aspect particulier de l'aménagement rural lié à la politique laitière.

Depuis la campagne 1987-1988, il est désormais impossible d'attribuer des références laitières à des vendeurs directs, en particulier en raison des anomalies constatées - nous a-t-on dit - dans un massif français. Cette situation est trop préjudiciable à d'authentiques producteurs fermiers pour ne pas être remise en cause.

En effet, sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne, de nombreux producteurs disposent de débouchés locaux liés à des activités touristiques de double saison. Or ils ne peuvent en tirer partie faute de références.

Sachant que les potentialités agricoles de ces zones sont très peu nombreuses et que la production laitière figure au premier rang de ces dernières, monsieur le ministre, vous serait-il possible de rouvrir ce dossier ?

Ce serait une mesure équitable et efficace qui intéresse aussi, au premier chef, les fromagers artisanaux de ces secteurs défavorisés. Je prendrai pour seul exemple le Couserans, dans mon département de l'Ariège.

Dernier point que je voudrais évoquer : le rôle des associations dans le développement du milieu rural.

La mutation du milieu rural, avec le recul de l'agriculture et les nouvelles données de la gestion économique, sociale et culturelle de ce milieu face à ses nouvelles composantes, nécessite un soutien accru de l'action des associations.

En effet, ces dernières se retrouvent à tous les niveaux de la vie en milieu rural ; elles prolongent l'action éducative des établissements agricoles, avec lesquels elles collaborent étroitement ; elles créent indiscutablement les conditions de l'installation d'actifs en milieu rural.

Lors du débat à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, vous avez confirmé votre intérêt pour le rôle des associations dans l'animation rurale. Les sénateurs socialistes vous confortent dans cette démarche ; ils soutiendront toutes les initiatives qui concourent à maintenir et à développer un monde rural vivant.

Vous avez souhaité, monsieur le ministre, donner deux caractéristiques à votre budget : développer une agriculture plus compétitive ; développer une agriculture plus solidaire.

En ce qui concerne la solidarité, le projet qui nous est soumis est - chacun l'a reconnu - très positif : augmentation du B.A.P.S.A., mise en place du processus d'aide aux agriculteurs en difficulté, augmentation des crédits pour les indemnités spéciales montagne, aide à l'installation des jeunes agriculteurs, etc.

Mais la rigueur vous a également contraint - je viens de l'indiquer - à accepter un certain nombre de dispositions qui conduisent à réduire certains investissements dans le domaine de l'hydraulique et de l'aménagement rural.

Cependant, ce projet de budget permet une gestion convenable du présent et prépare l'avenir. Il témoigne, monsieur le ministre, de prudence et de réalisme, et nous ne pouvons que vous en féliciter. C'est un budget de transition auquel nous apporterons notre total soutien. (*Applaudissements sur les travées socialistes.* - M. Alphonse Arzel applaudit également.)

**M. le président.** La parole est à M. Herment.

**M. Rémi Herment.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 1989 qui nous est soumis ne comporte, en pratique, que deux dispositions fiscales intéressant spécifiquement le monde agricole. Je souhaiterais y revenir, monsieur le ministre, car cela concerne particulièrement les agriculteurs de mon département, notamment les plus jeunes d'entre eux.

Il s'agit du report d'imposition des plus-values réalisées dans le cadre d'une procédure de remembrement et de la reconduction de l'abattement de 50 p. 100 applicable aux jeunes agriculteurs.

Ces mesures, certes nécessaires, s'avèrent cependant totalement insuffisantes pour pallier les difficultés nombreuses qui affectent quotidiennement le monde rural.

Ce dernier, dont l'activité vient largement conforter notre balance commerciale, est aujourd'hui durement éprouvé. Outre certaines décisions communautaires qu'il est inutile de rappeler en cette enceinte tant elles sont présentes à l'esprit, mises à part même les difficultés structurelles d'une profession en pleine mutation, il est à remarquer que notre propre système fiscal contribue à aggraver la situation de l'agriculture française. Je pense, notamment, à la taxe foncière frappant les immeubles non bâtis, dont la charge s'alourdit d'année en année : elle représentait 2,5 p. 100 du revenu brut d'exploitation en 1960 ; elle en représente 4 p. 100 environ de nos jours.

C'est l'outil de travail lui-même qui, en l'espèce, subit une taxation de plus en plus importante. Cette situation apparaît totalement inéquitable, plus spécialement au regard de celle des principaux concurrents agricoles de nos exploitations françaises. En effet, si l'on peut estimer que la charge foncière de notre agriculture représente 2,7 p. 100 du chiffre d'affaires d'une exploitation, il est patent que cette charge n'atteint pas 1 p. 100 chez nos partenaires européens.

De même, comparé, en France, aux charges du secteur industriel et commercial, le foncier non bâti réclamé aux exploitants agricoles équivaut à 3 p. 100 de la valeur ajoutée qu'ils produisent, alors que la taxe professionnelle ne représente qu'à peine 2 p. 100 de celle du secteur industriel et commercial. La taxation au foncier non bâti des exploitations agricoles apparaît donc bien comme une aberration écono-

mique, à une époque où il est primordial de diminuer les charges fixes afin que notre agriculture puisse demeurer compétitive et fortement exportatrice.

Il convient donc de repenser cette taxation afin de la rendre plus équitable, tant au niveau de son taux que de son assiette.

Pour cette dernière, il semble juste qu'une exonération temporaire des cultures pérennes soit instaurée. Il est en effet anormal, par exemple, qu'une plantation nouvelle d'arbres fruitiers ou de vignes puisse être productrice d'impôts sans l'être de fruits. Un différé d'exigibilité de taxe foncière jusqu'à la première production de ces nouvelles plantations pourrait être, justement, instauré.

Nos exploitations agricoles ne peuvent vivre que si elles parviennent à se financer dans des conditions peu pénalisantes, et donc à s'autofinancer le plus largement possible, car l'endettement actuel de l'agriculture résultant des efforts qui permirent sa modernisation ne saurait être encore accru.

L'effort futur de reconquête du marché intérieur et de développement de nos exportations ne pourra être appuyé que sur un autofinancement aidé par une fiscalité incitative.

A cet égard, les mesures votées lors de l'adoption de la loi de finances pour 1987, codifiées à l'article 72 D du code général des impôts, sont, certes, positives mais encore trop limitées.

Une majoration du taux légal de 10 p. 100 et de la limite de 20 000 francs se révélerait fort bénéfique et instaurerait un parallélisme heureux avec la baisse de l'impôt sur les sociétés frappant les bénéficiaires réinvestis. Telle est, monsieur le ministre, ma première suggestion.

L'autofinancement pourrait également être encouragé en accordant la déductibilité des sommes investies dans des parts de coopératives.

En effet, l'investissement coopératif devrait pouvoir bénéficier du même régime favorable que celui qui est déjà adopté pour l'investissement privé et, compte tenu du fait que le mécanisme de déduction institué en faveur des titulaires de C.E.A., et ouvert aux parts de coopératives par l'article 199 *quinquies* du code général des impôts, vient à expiration le 31 décembre 1988, la déductibilité des investissements en coopératives reviendrait simplement à substituer une mesure nouvelle à celle qui doit expirer le 31 décembre prochain. C'est ma deuxième suggestion, monsieur le ministre.

Une dernière mesure nécessaire, apte à favoriser l'agriculture, concerne la transmission du patrimoine.

Une réflexion d'ensemble, tant juridique que fiscale, se doit d'être menée à ce sujet. Toutefois, un certain nombre d'entraves peuvent, d'ores et déjà, être supprimées.

Pour faciliter l'apport et le maintien des capitaux dans les exploitations agricoles, il conviendrait de supprimer le plafond de 500 000 francs au-delà duquel l'exonération des trois quarts des droits, touchant la première transmission des biens loués par bail à long terme, ne s'applique plus. Il serait même, sans doute, opportun d'exonérer à l'identique toutes les transmissions portant sur ces biens et non pas, de façon restrictive, la seule première transmission.

La mise en société des exploitations individuelles - nécessité première de nature à permettre de faire face, dans de bonnes conditions économiques, à la concurrence étrangère - doit aussi être encouragée. L'application du taux préférentiel, résultant de l'article 705 du code général des impôts, de 0,60 p. 100 en matière d'enregistrement, bénéficiant au preneur fermier en place à la condition qu'il s'engage à exploiter personnellement le bien concerné pour une durée minimale de cinq ans, ne devrait pas pouvoir être remise en cause en cas de transfert de ce bien à une société.

Le transfert progressif des biens, par le biais d'apports partiels, se révèle être également une réalité économique bénéfique à l'évolution moderne de l'agriculture. Aussi se doit-il d'être pris en compte, au même titre que l'apport total de biens, lequel peut faire l'objet d'une fiscalité favorable tendant à une exonération provisoire des plus-values constatées lors de cet apport, en application des dispositions de l'article 151 *octies* du code général des impôts.

Enfin, la cessation d'activité peut également être lourdement taxée, et donc constituer un handicap, selon le régime des plus-values professionnelles. Une modulation de cette taxation, en atténuation à proportion du chiffre d'affaires réalisé, serait à cet égard une heureuse disposition. C'est ma dernière suggestion

Monsieur le ministre, l'agriculture est une des richesses de la France, la plus porteuse d'espérance. A dessein, je n'ai pas abordé les questions économiques, les grands projets européens, estimant qu'ils avaient été les uns et les autres suffisamment évoqués ce soir et toute la journée dans cette enceinte.

Il m'apparaît nécessaire que, au travers des propositions que j'ai eu l'honneur de présenter devant vous, l'agriculture soit considérée différemment et puisse par ces différentes modifications des textes existants être placée dans une situation beaucoup plus favorable sans pour autant déséquilibrer l'économie nationale ni la compétitivité de nos agriculteurs.

Il convient donc, à l'occasion de notre discussion budgétaire, de nous en souvenir et de favoriser son essor.

Les quelques mesures que je viens de vous proposer, monsieur le ministre, m'apparaissent de nature à la favoriser justement.

En les adoptant, nous contribuerons à redonner espoir à nos agriculteurs. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'évoquerai dans un premier temps deux points précis, avant de développer, dans un second temps, quelques considérations sur la politique agricole du Gouvernement.

Vous connaissez l'inquiétude des fédérations de C.U.M.A. - coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole - sur l'insuffisance des moyens consacrés à leur financement. Elles s'estiment pénalisées au niveau des enveloppes de prêts bonifiés qui leur sont accordées.

Vous n'avez pas été sans suivre - en effet, l'un de vos collaborateurs vous y représentait - l'assemblée générale de la fédération nationale des C.U.M.A. qui s'est tenue au mois de septembre dernier. Presque tous les grands dirigeants agricoles étaient présents pour soutenir les C.U.M.A., qu'il s'agisse du président de l'association des présidents des caisses nationales de crédit agricole, du secrétaire général de la F.N.S.E.A. et même du président Lacombe. Ils ont publiquement accordé leur soutien au vœu souhaité par les C.U.M.A. de voir améliorer leur problème de financement.

Vous avez évoqué ce sujet à l'Assemblée nationale. Je serais heureux que vous pussiez nous confirmer que vous accorderez aux C.U.M.A. un volume de prêts suffisant pour - selon leur expression - « résorber l'actuelle file d'attente ».

La fédération des C.U.M.A. évaluait, à son congrès du mois de septembre dernier, à 190 millions de francs le retard accumulé. Comptez-vous leur accorder un crédit de ce montant, en 1989, pour rattraper ce retard ?

Par ailleurs, les fédérations de syndicats d'exploitants agricoles qui, vous le savez, tentent d'accomplir un effort important pour la formation des agricultrices, s'inquiètent de l'insuffisance des crédits spécifiques permettant à des agricultrices d'accéder à des stages de formation du type « 200 heures ». Elles ont cru comprendre que ces stages n'allaient plus être rémunérés que sur la base de 50 p. 100 de leur durée.

Vous avez annoncé à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, une majoration de 4 millions de francs des crédits pour l'animation du monde rural. Quelle part de ces 4 millions de francs sera affectée à la rémunération des agricultrices accédant à des stages de formation du type « 200 heures » ?

J'aborderai maintenant un problème qui a déjà été évoqué par mon collègue Serge Mathieu, avec l'autorité que lui confèrent non seulement sa connaissance des problèmes viticoles, mais surtout le fait que, pendant de longues années, il a été directeur de maisons familiales rurales. Il vous a posé une question sur un problème qui inquiète le monde agricole, et notamment l'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation. Selon elle, ainsi que l'a développé Serge Mathieu, le projet de budget entretient une confusion dans l'affectation des crédits consacrés à l'enseignement agricole et notamment aux établissements d'enseignement agricole privé et, parmi eux, aux maisons familiales rurales. Le chapitre 43-32 « Enseignement et formation agricoles » prévoit, en son article 10, 618 millions de francs pour la rémunération des enseignants des établissements privés de

l'article 4 de la loi du 31 décembre 1984, et à l'article 20, 575 millions de francs pour les subventions de fonctionnement de l'enseignement privé.

Or, selon l'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation, cet article 20 concerne non seulement la subvention forfaitaire pour les établissements de l'article 5 de la loi du 31 décembre 1984, mais également la subvention à l'élève pour les établissements de l'article 4, de sorte, pense cette fédération, qu'il n'est pas possible d'identifier quels sont les crédits prévus pour chaque type d'enseignement. Comment lever cette ambiguïté ?

Vous avez annoncé que des décrets d'application de la loi du 31 décembre 1984, concernant les maisons familiales rurales, seront publiés rapidement. Je souhaite que vous puissiez tenir la promesse que vous nous faites. Je ne doute pas de votre bonne foi. J'espère que ces décrets feront en sorte qu'à la rentrée scolaire de 1989 les établissements d'enseignement agricole par alternance puissent accueillir leurs élèves aussi efficacement qu'ils le souhaitent.

J'en viens maintenant et très rapidement à quelques considérations d'ordre général qui ne sont pas une critique de votre personne mais qui sont seulement l'accomplissement de mon devoir de parlementaire.

Sénateur du Rhône - vous savez que ce département n'est pas simplement constitué par la ville de Lyon et la communauté urbaine mais qu'il comporte une multitude d'agricultures très diversifiées - je veux traduire une inquiétude qui, personnellement, me paraît très grave, non seulement pour l'avenir de l'agriculture, mais aussi pour la situation politique française au sens le plus noble du terme.

Certes, dans le Rhône, il y a le beaujolais, prospère ; mais toute une vaste zone de productions arboricoles s'inquiète vivement de la concurrence accrue des pays méditerranéens, qui ont le soleil, l'eau et maintenant, la technique, et dont les productions en quantité croissante viennent concurrencer leurs propres productions.

Toute cette arboriculture de plateau, irriguée, s'inquiète gravement de l'évolution à terme de la production, même dans certains secteurs spécialisés dans la production de fruits rouges. En effet - je ne sais s'ils ont raison de le penser, mais ils le pensent - ces agriculteurs, qui traduisent la préoccupation de tous les agriculteurs de France, ont le sentiment que, dans certaines négociations internationales, notamment avec les pays de l'Est, lorsqu'il faut, face à la concurrence des industriels irlandais, allemands, italiens, essayer d'obtenir pour la France un marché, les négociateurs, pour l'obtenir, sont prêts, en contrepartie, à accepter des importations de certains produits - des fruits rouges, par exemple - en provenance de l'Europe de l'Est.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** C'est tout à fait exact !

**M. Emmanuel Hamel.** D'où une inquiétude extrêmement préoccupante. En effet, de plus en plus se répand, vous le savez, dans le milieu agricole, le sentiment que l'agriculture est d'un apport fondamental pour l'équilibre de notre commerce extérieur et donc pour la position du franc. Vous me direz que je choisis le jour pour le souligner, car de nouvelles statistiques du commerce extérieur viennent justement de sortir, qui révèlent qu'en dix-huit mois notre déficit total a été de 31,7 milliards de francs en données brutes et qu'au cours des deux derniers mois le solde industriel a été déficitaire de 8 milliards de francs. Heureusement, le solde agro-alimentaire a été excédentaire en deux mois de 7,5 milliards de francs ; s'il n'y avait ce dernier résultat, grâce à l'effort des agriculteurs, que serait la situation de notre commerce extérieur ? Or, le monde agricole sait à quel point le solde du commerce extérieur est un élément important de la balance des paiements et donc de la position du franc.

Par conséquent, les agriculteurs ont le sentiment d'être non pas simplement les héritiers d'une tradition millénaire, mais également des hommes et des femmes qui apportent actuellement à l'économie française une contribution fondamentale, par leur soutien au franc face aux pressions extérieures.

Or, que constatent ces agriculteurs ? Certes, vous auriez certainement souhaité, monsieur le ministre, une croissance plus importante de vos crédits ; mais, cette année, votre projet de budget, surtout si l'on fait abstraction de la subvention au B.A.P.S.A., connaît une croissance infinitésimale. Les agriculteurs ont donc le sentiment que l'agriculture n'est plus un objectif prioritaire du Gouvernement. L'an dernier - vous

me permettez, en évoquant ce point, de rendre hommage à l'action de votre prédécesseur, M. François Guillaume - le budget de l'agriculture progressait plus fortement que l'ensemble du budget de l'Etat. Hélas ! ce n'est pas le cas cette année.

Par ailleurs, vous avez vous-même utilisé, à l'Assemblée nationale, une expression juste lorsque vous avez dit que le monde agricole était une « place forte ». En effet, le secteur agricole est bien, comme vous l'avez dit, une « des places fortes de notre économie, une de nos plus grandes chances dans la compétition internationale ».

Mais, hélas ! monsieur le ministre - ce n'est pas une critique, car, à votre place, je ne ferai peut-être pas mieux ; je me fais simplement l'écho de ce que ressentent les agriculteurs - le monde agricole a de plus en plus le sentiment que l'adaptation aux contraintes budgétaires, à la compression des prix, aux quotas laitiers, que vous évoquiez comme une nécessité lors de votre intervention à l'Assemblée nationale, est acceptée par le pouvoir comme une fatalité inéluctable et, donc, que le Gouvernement français ne résiste pas autant qu'il le faudrait, à Bruxelles, d'une part, aux prétentions de la Commission et, d'autre part, aux pressions de nos partenaires qui, hélas ! - il faut en convenir - sont aussi, dans bien des domaines, nos concurrents - je pense notamment, à cet égard, aux Anglo-Saxons.

Je souhaite donc - ce n'est pas une critique à votre égard, monsieur le ministre - que vos actions et vos résultats à Bruxelles, dans les conférences internationales ou dans nos relations bilatérales avec nos partenaires et concurrents de la Communauté économique européenne évitent que ne se répande de plus en plus, parmi les agriculteurs français, le sentiment que leur gouvernement est résigné et qu'il ne les défend pas assez vigoureusement face aux pressions de Bruxelles et des producteurs concurrents des autres pays de la Communauté économique européenne.

Aussi faut-il souhaiter que vous parveniez à obtenir des résultats qui modifient cette psychologie qui, de plus en plus, tend à devenir une psychologie de frustration.

Enfin, monsieur le ministre, les experts ont une manière telle de considérer les phénomènes économiques, notamment agricoles, de la Communauté économique européenne que les agriculteurs sont de plus en plus heurtés - vous le savez, mais il n'est pas inutile de le dire à cette tribune - par les perspectives de gel des terres et de mises en jachère. A nombre d'entre eux - ils le disent parfois avec colère - cela apparaît comme une véritable stupidité, un défi au bon sens et au devoir de solidarité nationale et internationale, alors même que le monde est confronté au problème de la faim dans les pays en voie de développement ; même dans un pays comme le nôtre, le quart monde souffre, lui aussi, de la faim.

Comment, dans ces conditions, cette politique de contingentement, de limitation des productions agricoles ne pourrait-elle pas fatalement apparaître à ces agriculteurs comme un défi au bon sens et même - pardonnez-moi cette expression qui vous paraîtra peut-être excessive - comme moralement scandaleuse ? Dans un monde où l'on parle tant de faim, qu'on en vienne à imposer une pareille politique de réduction des productions, envisageant la mise en jachère de centaines de milliers d'hectares, apparaît comme absurde et démentiel.

Il est à craindre, compte tenu de tous ces éléments, qu'on ne se trouve prochainement devant une situation explosive. Les agriculteurs sont des hommes de sagesse : le contact avec la terre tempère les excès de leur réaction ; mais il y a une telle accumulation de ressentiments !

Les agriculteurs estiment ne pas être assez défendus à Bruxelles. A ce propos, il ne faut pas ironiser sur l'impact psychologique qu'a l'image de Mme Thatcher. Les Français n'ont pas toujours aimé les Britanniques et notre histoire est tissée de la trame de nos oppositions avec la Grande-Bretagne. Mais les agriculteurs français ont le sentiment que les Anglais ont la chance d'avoir à leur tête une femme qui sait les défendre, qui, au besoin, accepte des crises ou des mini-crisis et dont le sentiment européen n'est pas tel qu'il se traduit, pour les agriculteurs anglais, par l'acceptation délibérée par leur gouvernement de sacrifices sur l'autel de la construction européenne.

Cette situation est redoutable ; en effet, si nous sommes nombreux à convenir que le bilan du marché commun agricole est, en définitive, peut-être globalement plus positif que

négalif, le sentiment se répand néanmoins de plus en plus dans le monde agricole que nos agriculteurs sont victimes d'un mécanisme qui les broie.

En outre, les agriculteurs n'ont psychologiquement pas la satisfaction d'être défendus comme ils souhaiteraient l'être face aux prétentions étrangères.

Par ailleurs, ils sont confortés dans ce sentiment que l'agriculture n'est plus un objectif prioritaire par l'analyse de votre projet de budget au travers des commentaires de la plupart des organisations professionnelles.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez conjurer tous ces éléments qui me paraissent très préoccupants, d'une part, pour l'avenir de nos exploitations, et, d'autre part, sur le plan de la psychologie collective; en effet, il n'est pas bon que cette réserve de sagesse qu'est la paysannerie française vive actuellement ce traumatisme en ayant de plus en plus le sentiment qu'elle n'est pas défendue comme elle devrait l'être et qu'elle est victime d'un mécanisme trop souvent absurde. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Louisy.

**M. François Louisy.** Monsieur le ministre, mon intervention vise à attirer l'attention du Gouvernement, s'il en était besoin, sur le devenir des agriculteurs des départements d'outre-mer, en particulier de la Guadeloupe.

Permettez au représentant que je suis d'un département où l'agriculture demeure la principale richesse d'insister sur la situation des agriculteurs.

Voilà quelques jours, je déclarais à votre collègue M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer que quarante années de départementalisation n'avaient pas permis à nos régions de connaître un véritable développement économique.

Une bonne politique de développement de nos régions repose sur la recherche des conditions d'une plus grande autonomie économique. Cette politique passe non seulement par le maintien des productions traditionnelles que sont la canne à sucre et la banane, mais aussi par la diversification des cultures.

Nos productions traditionnelles connaissent de sérieuses difficultés. La production sucrière, par exemple, est en déclin. Le tonnage total du sucre produit au cours des cinq dernières années se situe au-dessous des quotas prévisionnels. Depuis 1986, les collectivités locales ont la charge du déficit des usines sucrières. Dans le secteur de la banane, les difficultés sont, elles aussi, financières.

Par ailleurs, les collectivités doivent supporter le déficit de la S.A.F.E.R.

Faut-il rappeler que les interventions de la S.A.F.E.R. en matière de réforme foncière se réalisent en trois temps : acquisition, aménagement et rétrocession ?

A la Guadeloupe, le calendrier initialement prévu pour la rétrocession des terres par la S.A.F.E.R. n'a pas été respecté. Aujourd'hui, la S.A.F.E.R. détient encore en portefeuille près de 10 000 hectares de terres. Le déficit dû au faire-valoir direct s'élève à 10 millions de francs ; la S.A.F.E.R. ne peut rester propriétaire de ces terres.

La réforme foncière piétine et mérite toute votre attention, monsieur le ministre.

Dans le secteur de la banane, les difficultés sont importantes. En effet, la Guadeloupe a subi, au début du mois de septembre, une tempête sans précédent qui a ravagé les bananeraies. Près de 2 500 hectares ont été dévastés sur les 8 500 hectares cultivés, soit une perte totale de 102 millions de francs.

Cette perte obère considérablement la situation financière des producteurs et leur capacité de reconstitution rapide du potentiel de production. En outre, elle est d'autant plus sensible qu'elle intervient au moment où les planteurs s'étaient endettés pour assurer un accroissement de la production.

Depuis bientôt deux ans, des efforts ont été déployés afin de permettre à la Guadeloupe de trouver, dès 1993, une place honorable sur le marché européen.

Un certain nombre de mesures urgentes sont donc réclamées par les propriétaires et les exploitants. Ces exploitants souhaitent une aide substantielle de l'Etat. Nous venons d'apprendre qu'au cours de sa réunion du 3 novembre 1988 le fonds de secours avait décidé l'attribution d'une aide de 15 p. 100 sur les pertes subies. Préalablement à cette réunion,

la profession avait évalué les dégâts à 132 millions de francs. Le taux d'indemnisation retenu, soit 15 p. 100, nous paraît dérisoire. Il est jugé insuffisant par la profession.

Les exploitants souhaitent, monsieur le ministre, une indemnisation qui pourrait être calculée sur la base du principe qui avait été retenu lors du passage du cyclone « Allen » en Martinique. L'indemnisation avait été arrêtée à hauteur de 70 p. 100 du montant des pertes. Nous espérons de votre part, monsieur le ministre, des mesures plus favorables pour secourir les quelque 750 producteurs de bananes touchés par cette tempête.

Il serait souhaitable qu'une intervention soit réalisée à hauteur de 60 p. 100 du montant des 102 millions de pertes. Cette mesure peut se décomposer en une subvention, afin d'alléger les charges financières des planteurs déjà fortement endettés, et d'un prêt sans intérêt attribué par l'O.D.E.A.D.O.M., l'office de développement de l'économie agricole dans les départements d'outre-mer.

Les exploitants qui souhaitent exporter ont besoin d'aides et de trésorerie. Nous vous demandons donc instamment, monsieur le ministre, d'intervenir auprès de votre collègue M. le ministre de l'économie, des finances et du budget afin que ces mesures soient prises d'urgence ; sinon, c'est toute la profession qui sera pénalisée.

Monsieur le ministre, outre une indemnisation, l'agriculture en Guadeloupe nécessite un véritable plan de reconstitution.

A la Guadeloupe, la culture de l'aubergine a été intensifiée voilà une quinzaine d'années, dans le cadre des diversifications des cultures préconisées par les pouvoirs publics. Les superficies emblavées se sont élevées à 93 hectares en 1986 contre 150 hectares au cours de la campagne précédente.

Depuis 1985, les ravages causés par le *Thrips palmi* handicapent la commercialisation de l'aubergine. L'I.N.R.A. Antilles-Guyane consacre tous ses efforts à l'élimination de ce prédateur, qui a freiné la production.

C'est sous l'impulsion de l'I.N.R.A. que les plantes fourragères ainsi que des méthodes nouvelles de cultures maraichères ont été introduites, non sans quelques difficultés, car il a fallu lutter contre l'antracnose et le flétrissement bactérien.

Les crédits du ministère de l'agriculture augmentent de près de 4 p. 100 en 1989. Nous nous félicitons de cet accroissement de moyens après une baisse préoccupante dans le budget pour 1988 ! Cet accroissement est consacré surtout à la poursuite de l'amélioration de la formation et de la recherche.

Le Gouvernement considère le développement de la recherche dans le domaine agro-alimentaire comme une priorité. C'est nécessaire pour le développement des départements d'outre-mer, dont l'agriculture demeure la base économique principale.

Il existe en Guadeloupe un centre de recherche dans le secteur agro-alimentaire. Le centre I.N.R.A. Antilles-Guyane, qui est le plus important organisme des départements d'outre-mer, aura bientôt quarante années d'existence. Il a été fondé en 1949 par M. Henri Sthèle, un éminent chercheur. Ce centre a un sérieux besoin en chercheurs. Il mériterait aussi d'être rénové.

Au moment où l'I.N.R.A. voit ses moyens budgétaires et ses effectifs augmenter, il convient de prendre des mesures, monsieur le ministre, pour que les priorités du Gouvernement se traduisent concrètement pour le centre I.N.R.A. Antilles-Guyane.

Compte tenu de l'ensemble des propositions faites dans votre projet de budget, c'est sans hésitation, monsieur le ministre, que je le voterai. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - M. Alphonse Arzel applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Henry.

**M. Marcel Henry.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'occasion de l'examen des crédits de l'agriculture et de la forêt, je veux présenter brièvement à M. le ministre de l'agriculture quelques demandes concernant Mayotte.

Notre première préoccupation porte sur l'alimentation en eau. Chaque année, la saison sèche voit de nombreuses interruptions de l'alimentation en eau des villages de l'île. En 1988, ces coupures ont été plus fréquentes et plus longues encore que lors des années précédentes. Il semble bien que, lorsqu'ils ont été conçus en 1977, nos captages et nos réseaux

de distribution n'aient pas été calibrés pour les besoins d'une population toujours croissante et d'une agriculture en relatif développement.

Aujourd'hui, nous sommes devant des pénuries périodiques extrêmement préoccupantes qui ne pourront être évitées que par d'importants travaux d'investissement, à savoir le renforcement de l'approvisionnement du nord-est de l'île - c'est le projet dit « Bouyouni » - l'interconnexion des réseaux nord-est et nord-ouest, l'extension du réseau du sud-est de l'île, la réalisation de deux stations de traitement, à Dzoumogne et à Orouveni - actuellement l'eau n'est pas traitée - et, enfin, la desserte du village de Choungui, situé en altitude.

Le montant de ces travaux est évalué à 63 millions de francs. Pourriez-vous m'indiquer, monsieur le ministre, si ces opérations sont programmées et quelle part en est, d'ores et déjà, financée ?

La deuxième préoccupation des Mahorais et de leurs élus concerne l'électrification rurale. Aujourd'hui, dix seulement des soixante-dix villages de l'île sont alimentés en électricité. Cette situation requiert une amélioration rapide, pour le confort des habitants certes, mais aussi pour le développement des activités de pêche et d'artisanat local.

La convention passée en mars 1987 entre l'Etat et la collectivité territoriale de Mayotte a prévu la réalisation et le financement de la centrale électrique unique, ainsi que du réseau moyenne tension.

Il reste à réaliser l'alimentation en basse tension de l'ensemble des communes pour un total de 30 millions de francs. Là encore, je vous remercie de m'indiquer à quel niveau et selon quel échéancier votre département ministériel envisage de contribuer à cette opération.

En outre, le fonds d'amortissement des charges d'électrification peut-il intervenir à Mayotte ? Je vous serais reconnaissant d'étudier cette possibilité.

Ma troisième et dernière préoccupation principale concerne la politique de maîtrise foncière de la collectivité territoriale. Qu'il s'agisse de restructurer les exploitations existantes, d'installer de jeunes agriculteurs, ou encore d'aménager les villages, il est important, pour la collectivité, de bien connaître le foncier et d'intervenir sur les mutations.

Le centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles est venu, à Mayotte, en 1987, étudier les conditions de mise en place d'une politique foncière cohérente. Selon cet organisme, il en coûtera, entre 1989 et 1993, 5 millions de francs pour installer un organisme foncier coordonnateur de type S.A.F.E.R. et 50 millions de francs pour moderniser et mettre à jour le livre foncier, puisque Mayotte ne connaît pas le système cadastral.

Pendant la même période, la maîtrise du foncier nécessaire à l'aménagement et à l'extension des villages coûtera 18 millions de francs.

Ce chapitre représente donc des engagements annuels de l'ordre de 15 millions de francs. La collectivité territoriale de Mayotte ne pourra évidemment y faire face seule. C'est pourquoi nous sollicitons une intervention de votre ministère jusqu'à 50 p. 100 de ces sommes. Il faut inscrire cette participation dans le contrat de plan Etat-Mayotte en cours d'élaboration.

Plus généralement, les acquisitions foncières de la collectivité, mais surtout des agriculteurs seraient grandement facilitées par l'implantation à Mayotte du Crédit agricole. Nous avons saisi la caisse régionale de la Réunion d'un projet en ce sens. Vous serait-il possible de donner des instructions pour que ce dossier soit repris ?

Comme vous l'imaginez, monsieur le ministre, j'aurais de nombreuses autres demandes à vous présenter concernant aussi bien l'agronomie que la formation agricole, ou encore la stabilisation du prix des produits exportés.

J'ai voulu simplement appeler votre attention sur les trois principales questions qui se posent à Mayotte dans le domaine agricole. Pour le reste, nous aimerions vous exposer nos autres problèmes sur place si vous nous faisiez l'honneur d'une visite, qui, au demeurant, vous changerait du triste climat parisien et des difficiles négociations de Bruxelles.

Beaucoup reste à faire à Mayotte en matière d'agriculture. Les Mahorais comptent fermement sur vous, monsieur le ministre, pour les y aider. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique et sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Daugnac.

**M. André Daugnac.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, intervenant après de nombreux orateurs, et tardivement, vous admettez facilement que mon propos soit bref. Mais ce laconisme, du moins je l'espère, n'en affaiblira pas la portée.

En mon nom personnel et au nom de mon collègue M. Paul Alduy, je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur la situation précaire de l'agriculture, en général, et de la viticulture, plus particulièrement, dans mon département, les Pyrénées-Orientales.

Cette situation a déjà été évoquée ici même. Aussi insisterai-je sur le fait que la loi de juillet 1980, qui prévoyait la parité des retraites agricoles avec celles qui étaient octroyées par les autres régimes, n'a jamais été appliquée.

Je souhaite donc ardemment, monsieur le ministre, que le Gouvernement s'engage dans la voie de la parité, notamment qu'il obtienne que la retraite ne soit plus subordonnée à l'abandon de l'exploitation.

Voilà, monsieur le ministre, dans sa brièveté, mais aussi dans sa clarté, la demande que je voulais exprimer devant vous, en espérant que vous pourrez apporter une réponse favorable à l'attente des agriculteurs et des viticulteurs concernés. A cette fin, monsieur le ministre, quelles mesures pouvez-vous prendre ? *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Huriet.

**M. Claude Huriet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quotas, encore les quotas, toujours les quotas !

Avant de vous parler des quotas laitiers, au nom de notre collègue M. Jung, j'attirerai votre attention, comme l'a fait à l'instant M. Hamel, sur le problème du financement des stages de formation destinés aux agricultrices.

Depuis quelques années, des crédits spécifiques inscrits au budget du ministère de l'agriculture permettent à des agricultrices d'accéder à des stages de formation. Ces actions connaissent un succès incontestable.

Le projet de budget pour 1989 prévoit une augmentation de 500 000 francs des crédits de rémunération des stagiaires par rapport aux crédits votés pour l'année 1988. Cette augmentation apparaît comme largement insuffisante pour permettre d'assurer une rémunération des stagiaires sur toute la durée du stage.

Or, ces stages restent déterminants pour l'accès de nombreuses agricultrices à une formation de longue durée. De plus, les nouvelles dispositions retenues en ce qui concerne les conditions de capacité professionnelle exigées pour l'attribution des aides à l'installation imposeront une évolution vers des formations plus qualifiantes de celles qui sont retenues pour les chefs d'exploitation.

C'est pourquoi notre collègue Louis Jung m'a demandé d'intervenir auprès de vous pour faire valoir le point de vue des organisations professionnelles, qui demandent que soient réexaminées les conditions de financement de ces formations spécifiques afin de permettre une rémunération des stagiaires sur toute la durée de la formation.

Ainsi que je viens de vous l'annoncer, monsieur le ministre, je voudrais maintenant évoquer le problème des quotas ou, du moins, celui de l'application des quotas laitiers en Lorraine.

Voilà quelques semaines, un quotidien régional, évoquant l'injustice dont la Lorraine - cinquième région laitière française - est victime dans l'attribution des références de production, titrait son article : « Le bidon déborde ». Des mesures ont été décidées par les producteurs de lait : il ne s'agissait pas pour les producteurs, tout au moins dans un premier temps, de manifester dans la rue, mais de corriger eux-mêmes le calcul des pénalités de dépassement qui leur sont réclamées.

Ces propos étaient vrais jusqu'à hier. J'ai appris, dans le cours de la journée, qu'était intervenue, à Epinal, une manifestation traduisant l'exaspération des producteurs. Cette manifestation a rassemblé 600 personnes, avec une cinquantaine de tracteurs et de camions-citernes. Il s'agissait, selon l'un des organisateurs, d'une ultime mise en garde.

Si la Lorraine fournit près du quart de la production laitière, elle ne bénéficie pas du quart des quantités de référence.

Pour les quatre départements lorrains, ce sont près de 30 millions de litres de référence de production qui manquent, obligeant ainsi les industries laitières, très performantes et produisant des fromages de haute qualité, à importer du lait de R.F.A. et de Belgique !

Il en est ainsi parce que, si 1983 fut la meilleure des trois années précédant 1984, cette année de référence fut une année de calamité sécheresse, d'ailleurs reconnue par les pouvoirs publics.

Dès 1984, j'avais attiré l'attention de votre prédécesseur sur cette situation particulière. La cause est donc connue ; les conséquences sont déplorable ; aucun jeune ne s'est installé dans la production laitière depuis un an dans un des départements lorrains. L'exaspération monte d'autant plus que la priorité accordée aux jeunes agriculteurs sur les quotas morts vient d'être supprimée.

Cette exaspération s'alimente aussi du fait que l'Onilait n'a que partiellement compensé cette calamité - 60 à 75 p. 100 selon les départements - alors même que la Cour de justice européenne, saisie de cette situation, a reconnu le bien-fondé de la position des producteurs lorrains, à qui d'ailleurs, par un vœu adopté à l'unanimité, le conseil régional de Lorraine a récemment apporté son soutien car l'économie lorraine n'a pas besoin de ce nouvel handicap.

Aussi, monsieur le ministre, je vous demande instamment de faire en sorte que les quantités de référence allouées à la Lorraine soient immédiatement révisées et que l'Onilait, se conformant aux décisions de la Cour de justice de Luxembourg, répercute intégralement, et dans les délais les plus courts possible, la compensation.

Les producteurs lorrains attendent beaucoup de vous, monsieur le ministre. Ne les désespérez pas ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bouvier.

**M. Raymond Bouvier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nos différents rapporteurs nous ayant présenté avec précision et clarté les détails de ce projet de budget de l'agriculture pour 1989, je ne reviendrai pas sur l'ensemble des dispositions prévues.

Je limiterai ma très courte intervention au problème de l'aménagement rural, en soulignant à mon tour l'insuffisance des mesures prises face à ce grave problème.

Il faut bien le reconnaître, la situation de l'espace rural ne cesse globalement de se détériorer. Nous assistons, dans certaines régions, à un véritable exode rural avec toutes les conséquences humaines, économiques, écologiques que cela comporte. La disparition de certains services publics ou privés et des commerces en milieu rural et en montagne, pourtant nécessaires à toute collectivité, accentue ce phénomène.

Les mesures de réduction de la production, comme les quotas laitiers, ont aggravé la situation, surtout dans les zones défavorisées, comme dans celles de montagne, où les reconversions de production ou d'activité sont extrêmement difficiles, voire impossibles.

Face à cette situation, des mesures doivent être prises afin de restructurer et de revitaliser certaines régions. Or, les crédits accordés au F.I.D.A.R. et au F.I.A.M. dans votre projet de budget sont en baisse très sensible, alors qu'ils sont pourtant des instruments privilégiés de la politique d'aménagement rural.

Au moment où l'Europe prend conscience de ce grave problème, il convient, monsieur le ministre, que des crédits supplémentaires soient accordés à ces fonds interministériels qui jouent, notamment en zone de montagne, un rôle prépondérant. Faute de quoi la loi « montagne » du 9 janvier 1985, dont on a tant parlé n'aurait plus aucune signification. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Huchon.

**M. Jean Huchon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à cette heure tardive et après bien d'autres orateurs, j'aurais pu vous faire part de l'analyse du projet de budget qui nous est présenté et des dispositions plus ou moins bonnes qu'il contient. Mais j'arrive à l'instant de mon département et je pense que tout a été dit. Vous me

permettez donc de vous exprimer ce qui est vécu sur le terrain par de nombreuses familles d'exploitants que je connais et avec qui je viens de passer quelques jours.

Il s'agit - c'est une répétition - du drame vécu à la suite de l'application des pénalités pour dépassement des quotas laitiers.

Dans mon département, le tiers des producteurs, soit plus de 2 000 sur 6 500, sont taxés d'une pénalité de 10 000 à 11 000 francs en moyenne.

Deux cent cinquante d'entre eux environ sont passibles d'un prélèvement supérieur à leur revenu annuel, soit environ 40 000 francs. Je peux vous fournir, monsieur le ministre, des dizaines de dossiers de jeunes ou moins jeunes exploitants qui subissent des ponctions de 55 000 à 80 000 francs. Je précise qu'il n'est pas question pour moi de défendre les indéfendables, les malins ou les inconscients qui, délibérément, ont augmenté leur production en comptant simplement sur le laxisme de l'administration ou le respect par les autres de la réglementation.

J'évoque ceux qui, assez nombreux, se sont trouvés en 1983 dans les conditions de croissance normale ou de malchance sanitaire et qui, bénéficiant d'un quota défaillant, n'ont pas été reconnus comme prioritaires et sont lourdement punis. Il est bien évident que leur situation ponctuelle les condamne à produire davantage pour vivre.

Vous avez, monsieur le ministre, participé en 1984 à la mise en place du système retenu, c'est-à-dire des quotas par laiterie, qui avait - paraît-il - l'agrément de la profession. Hélas ! Il n'était pas besoin d'être un grand devin économique en politique pour prévoir ce qui devait arriver et qui arrive, à savoir que la gestion des quotas par un seul élément de la filière amenait, d'une part, un traitement différencié des producteurs suivant l'organisme auquel ils livraient leur lait et, d'autre part, une énorme tentation d'utiliser le système à des fins commerciales en favorisant certains producteurs intéressants, en général importants, et en laissant de côté certains petits producteurs.

De toute façon, le système exigeait une transparence absolue et nous sommes unanimes à penser que les pouvoirs publics auraient dû suivre les évolutions et les statistiques avec ponctualité et précision.

Or, je connais un certain nombre de préfets et de directions départementales de l'agriculture qui, malgré leur bonne volonté, n'ont obtenu que très tardivement et très péniblement les éléments chiffrés nécessaires à la gestion de ce mécanisme.

Ils ont eu souvent à subir de la part de certains organismes collecteurs un comportement insolent et une réticence à fournir les chiffres, mélangeant le chantage à l'emploi, menaçant la délocalisation industrielle ou plus simplement invoquant le secret professionnel.

Il en est résulté une situation de désordre extraordinaire et je suis sûr que des quotas supplémentaires ont été accordés aux producteurs les plus insistants, les plus débrouillards, ou les plus importants. J'ai vu, sans pouvoir les photocopier, des lettres de laiteries qui proposaient froidement des quotas supplémentaires aux nouveaux clients éventuels. En ce moment, certains organismes craquent et cessent de prélever ; d'autres appliquent des diminutions en fonction de critères subjectifs tenant compte de la plus ou moins grande force de persuasion du requérant.

Cette pagaille sans précédent est inadmissible. Nous vivons sur le terrain un climat intenable de division et de suspicion. Les transformateurs se sont vu doter d'un pouvoir quasi féodal et, sans généraliser, je puis vous assurer que certains en profitent largement.

Voilà, monsieur le ministre, ce que je voulais vous dire. Sachez que mes propos ne sont nullement exagérés. Je suis à votre disposition pour que vous ou vos collaborateurs viennent sur place constater, le plus sereinement possible, la véritable situation : le découragement et le désespoir, et toujours la violence dans les propos, en attendant la violence dans les actes.

J'avais récemment alerté le cabinet du Premier ministre sur ce grave sujet. On m'avait dit que des inspecteurs du ministère, nantis de pouvoirs adaptés, allaient sillonner les campagnes, visiter les transformateurs et ramener une transparence qui n'aurait jamais dû disparaître. Qu'en est-il exactement ? Sont-ils sur le terrain ? Que trouvent-ils ? Nous serions heureux d'être au courant.

Je vous demande de tenir enfin compte de cette situation où l'injustice triomphe d'une façon inadmissible dans un pays comme le nôtre. Pour ne pas en arriver à la violence, fille du désespoir, il faut prendre des mesures simples et rapides pour ramener une sérénité qui n'aurait jamais dû disparaître. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Caron.

**M. Paul Caron.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'aménagement du territoire est rattaché à l'industrie mais, budgétairement, il dépend de plusieurs ministères, si bien qu'il n'y a plus d'unité de vue sur ces problèmes d'aménagement.

L'année dernière, j'avais déjà évoqué l'avenir du Pays de Bray, en Seine-Maritime. Comme je m'y étais engagé, les élus et les organismes socioprofessionnels ont préparé un projet de programme d'aménagement concerté du territoire qui a été remis au préfet et au président du conseil régional. Cependant, les négociations avec les services de l'Etat ont déçu certains de nos partenaires qui ont regretté le manque de moyens pour financer les actions proposées. Les représentants des différents ministères devaient, en effet, pratiquer le difficile exercice d'utiliser les lignes budgétaires classiques, qui ne sont pas toujours bien adaptées aux besoins mis en évidence par la réflexion globale entreprise.

Première question que je vous pose, monsieur le ministre : dans le projet de budget de l'industrie et de l'aménagement du territoire, le Gouvernement avait prévu initialement une réduction importante des crédits consacrés aux fonds interministériels comme le F.I.A.T. ou le F.I.D.A.R. ; estimez-vous admissible une telle réduction de ces crédits, alors que ceux-ci permettent de soutenir des actions pluridisciplinaires et des projets en dehors des normes classiques ?

L'enveloppe budgétaire consacrée à l'aménagement du territoire ayant, depuis, été revue à la hausse, il reste à savoir si la Haute-Normandie sera incluse dans la liste des bénéficiaires de ces fonds alors qu'ont été mises en évidence ses disparités géographiques et la fragilité de certains de ses « pays ». Aussi je souhaite, monsieur le ministre, que vous interveniez vigoureusement auprès de vos collègues pour défendre les intérêts de ces zones rurales. La négociation en cours des nouveaux contrats de plan Etat-région peut en être l'occasion.

Par rapport à mes observations de l'année dernière où j'évoquais l'agriculture extensive dans les régions herbagères, je me suis rendu compte, au cours des travaux menés sur le Pays de Bray, que cette proposition est irréaliste compte tenu de la charge foncière. L'intensification est, au contraire, nécessaire pour contrer la perte de revenus due aux quotas laitiers. Seule une réforme des taxes foncières sur le non bâti permettra de résoudre ce paradoxe.

J'aimerais connaître votre proposition, monsieur le ministre, sur les charges du foncier non bâti et le calendrier pour la solution de ce problème. Existe-t-il des perspectives à ce sujet en 1989 ?

Pour conclure, j'exprime l'espoir de voir l'Etat prendre en compte les conditions particulières du Pays de Bray lors de ses négociations avec la région de Haute-Normandie. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, après vous avoir écoutés longuement et avec attention, il me faut maintenant répondre à toutes les questions que vous m'avez posées et dont le nombre s'élève, d'après un décompte qui a été fait par mes collaborateurs, à un peu plus de cent soixante. Je ne sais si j'aurai le temps de répondre à cent soixante questions, mais je veux quand même apporter quelques éclaircissements et quelques réflexions. En effet, j'ai encore envie, à la fin de cette soirée, non seulement de défendre le projet de budget que je vous présente, mais aussi d'apporter quelques réponses à certaines de vos interrogations.

Toutefois, il me semble que je suis obligé de repartir d'un peu plus loin. En effet, certains d'entre vous, toujours sur un ton courtois, parfois même sympathique, ont reproché à ce projet de budget de manquer d'ambition, de ne pas ouvrir, ou en tout cas pas clairement, de perspectives vers l'avenir et, un peu comme un leitmotiv, ont répété : ce budget montre que l'agriculture n'est pas une priorité pour le Gouvernement.

Il est vrai que l'importance d'un budget peut marquer une orientation et une priorité. Lorsque le budget de l'éducation nationale augmente fortement parce que le chef de l'Etat et le Premier ministre se sont engagés devant les Français à faire, de l'éducation nationale et de la formation, une priorité - peut-être la priorité des priorités - oui, l'augmentation de ce budget signifie une orientation politique. Toutefois, cette orientation, cette ambition, cet avenir se mesurent-ils seulement au volume des crédits mis à la disposition d'un secteur ? Une ambition, un avenir, une perspective se mesurent-ils à la croissance d'un flux, fût-il financier, ou bien encore, comme quelques-uns - mais peu nombreux - l'ont dit, au jugement des organisations professionnelles sur ledit budget ? Il serait surprenant que les organisations professionnelles, quelles qu'elles soient, puissent être complètement satisfaites par un projet de budget. Monsieur Souplet, nous en avons suffisamment fait, des articles, lorsque nous étions l'un et l'autre à la F.N.S.E.A. ! Et quel que soit le budget, quel que soit le ministre qui le présentait, il était toujours insatisfaisant ! A la rigueur, il allait peut-être dans le bon sens..., « mais », indiscutablement, il ne préparait pas suffisamment l'avenir.

Après tout, à force d'empiler ces budgets les uns sur les autres, l'avenir est là... Qui l'a préparé ? Nous n'en savons peut-être rien, mais il est vrai que l'on ne peut pas s'en remettre simplement à des critères quantitatifs pour juger d'une ambition, d'un avenir, d'une perspective. En effet, cela se mesure à une volonté, à des choix affirmés et à des choix appliqués, et aussi - me semble-t-il - à un langage qui dit des choses et qui n'en dit pas d'autres.

Puisque certains orateurs m'ont interrogé, je voudrais leur dire que je me suis attaché, dans la mesure où je le pouvais et peut-être aussi où je savais le faire, à marquer dans ce projet de budget une triple ambition. D'abord - je l'ai dit dans les premiers jours où je suis revenu à cette responsabilité - maintenir et développer une agriculture ouverte, c'est-à-dire une agriculture compétitive. Cependant, il ne faut pas que cela soit simplement parole. Il faut que nous tirions ensemble les conséquences de cette ambition sur laquelle, j'en suis sûr, nous sommes une très grande majorité ici à être d'accord.

Une agriculture ouverte et compétitive, c'est non pas une agriculture constamment et perpétuellement soutenue, mais, au contraire, une agriculture qui s'efforce de « marcher toute seule » et de « tenir le choc » face à la concurrence et à laquelle les pouvoirs publics doivent donner les possibilités de faire face à cette concurrence.

Je ne crois pas qu'une agriculture forte, l'agriculture dont nous avons besoin, dont nous parlons tous dans cet hémicycle et que nous pouvons espérer parce que notre pays la possède, au moins dans ses potentialités, doive être constamment soutenue. Ce n'est pas forcément une agriculture dont le budget doit être en constante croissance.

« Enfin, comment pouvons-nous revendiquer une agriculture compétitive, forte et concurrentielle, sans nous rendre compte que cela signifie, dans le monde dans lequel nous vivons, une agriculture qui, durant les années qui viennent, devra nécessairement renoncer à un certain nombre de pratiques auxquelles elle est habituée ?

En effet, nous serons tous d'accord, que nous soyons grands pays producteurs ou grands pays exportateurs, pour réduire ces soutiens auxquels je faisais allusion. Mais il ne faut pas que l'on me demande dans le même temps d'aller défendre au G.A.T.T. la position sur laquelle les Européens se battent pour demander la réduction de la totalité des soutiens à l'agriculture !

Voilà ce qui rapproche cette orientation vers une agriculture moderne et compétitive et un certain langage que j'ai entendu dans cette enceinte, un langage sur l'agriculture qui ne se permet plus de dire un peu n'importe quoi ou tout et son contraire.

**M. Franck Sérusclat.** Très bien !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Les deux choses sont liées parce que, depuis vingt ans, les uns et les autres, tous ceux qui ont exercé, de près ou de loin, des responsabilités dans le monde agricole ont « convoqué » les agriculteurs à ce rendez-vous de la modernité. En retour, aujourd'hui, les agriculteurs demandent aux responsables que nous sommes de tenir un langage clair, un langage de vérité, qui n'occulte ni les difficultés ni, au nom de la défense d'un secteur, ses potentialités et ses forces... elles existent, en effet !

Maintenir et développer une agriculture ouverte et compétitive : oui ! Et c'est mon ambition, parce qu'elle correspond aux intérêts de notre pays et de nos agriculteurs.

Nos agriculteurs n'ont pas intérêt à se replier frileusement. Je ne comprends pas, par exemple, que l'on me dise au moins une fois par semaine : comment se fait-il que l'on achète du lait en Allemagne ?

Mais enfin ! sommes-nous, ou ne sommes-nous pas, dans le Marché commun ? Mais enfin ! vendons-nous ou ne vendons-nous pas des céréales à l'Italie du Nord, au point d'avoir pratiquement anéanti sa propre céréaliculture ? Mais enfin ! ne la revendiquerions-nous, cette Europe, que lorsqu'elle nous conviendrait, jamais lorsqu'elle s'imposerait aussi à nous ?

Cette ambition de la modernisation, c'est aussi, comme je l'ai entendu - et je m'en félicite - la modernisation du discours que les hommes politiques doivent tenir aujourd'hui aux agriculteurs sur l'agriculture.

Moderniser l'agriculture, oui, mais sans laisser personne au bord du chemin. Aussi, la deuxième ambition que j'ai pour l'agriculture et que je me suis efforcé de traduire autant que je le pouvais dans ce budget, c'est d'assurer dans ce secteur une solidarité qui soit vraie et qui soit digne.

Solidarité vraie, cela veut dire solidarité avec ceux qui en ont le plus besoin. Solidarité digne, cela veut dire, non pas, comme nous en avons les uns et les autres un peu l'habitude, un petit soulagement passager, mais une tentative rigoureuse pour approcher individuellement ceux qui ont besoin de la solidarité professionnelle ou de la solidarité nationale.

C'est ce que j'ai essayé de faire en instituant ce que j'ai la faiblesse de croire être une décision importante : cette procédure des agriculteurs en difficulté. Mesdames, messieurs, encore une fois, cette disposition est importante non par le volume qu'elle représente dans mon budget, mais par sa forme même, qui, d'abord, associe tout le monde et qui, ensuite, essaye de chercher au cas par cas la solution la plus adaptée aux difficultés.

Je voudrais ainsi, avec votre aide, mesdames, messieurs les sénateurs, rompre avec d'autres procédures, souvent plus massives mais plus indistinctes. Celles-ci pratiquaient une forme d'assistance généralisée qui ne convient, je crois, ni à la dignité des agriculteurs ni, non plus, aux exigences du temps.

Il faut moderniser l'agriculture, assurer une solidarité vraie et respectueuse des hommes, mais aussi réaliser une troisième ambition dictée par ce que vous avez dit, les uns et les autres, et qui devrait devenir, dans les prochaines années, l'un des grands objectifs de notre société, c'est-à-dire reconquérir notre espace rural.

C'est à une reconquête que je voudrais que nous nous attaquions parce que je suis persuadé que nous entrons dans un monde qui va nous surprendre de ce point de vue. En particulier, nous ne savons pas quelle forme prendra le départ de plusieurs centaines de milliers d'agriculteurs dans les dix ans à venir.

Je voudrais également dire à certains que l'ambition, l'avenir, la perspective, c'est aussi de regarder cet avenir en face !

Qui peut me dire aujourd'hui comment cela va se passer dans certaines régions où 50 p. 100, voire 70 p. 100 des agriculteurs sont âgés de plus de cinquante-cinq ans ? Que savons-nous ? Qui sait ?

Il nous faut cependant nous préparer sans tarder et imaginer l'usage que nous ferons de ce sol agricole disponible.

Chercherons-nous à y installer des jeunes qui n'habitent pas dans ces régions ? Où les trouver ? Où les chercher ? Comment les installer ? Quel sera le degré d'« acceptabilité » - si vous me permettez d'employer cette expression - des étrangers, c'est-à-dire des Européens qui, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993, pourront s'installer où ils voudront ?

Par ailleurs, que ferons-nous de ces terres et de la production agricole ? Ces terres seront-elles le support d'autres activités ? Si oui, avec quels instruments ? En mobilisant éventuellement quels financements ? Ne souhaitons-nous pas simplement conserver non seulement ce paysage, mais cet espace qui est, avec notre production agricole, l'une de nos grandes richesses naturelles ?

Cela amoindrit certes notre part de responsabilité, mais nous bénéficions d'un petit endroit sur notre terre où il y a de l'eau, du soleil et des conditions agronomiques particulièrement favorables. Comment allons-nous à la fois reconquérir et mettre en valeur cet espace ? Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je voulais vous dire d'emblée. Voilà mes ambitions, les réalisations que je souhaite et les chantiers que je désire ouvrir avec les responsables professionnels et avec vous, si vous le voulez bien ! Nous ne serons pas de trop, n'est-ce pas ? (*Sourires.*)

Oui, il faudra, bien sûr, de l'argent ! Mais il faudra le mobiliser sur des projets, et non l'utiliser par principe, pour présenter une addition importante ou, comme l'un d'entre vous me le reprochait, pour en faire un empilage. Non, je crois que l'empilage est fini. C'est justement pourquoi il nous faut réfléchir à l'utilisation et à l'efficacité du moindre franc. Nous devons examiner très attentivement certaines lignes - j'y suis prêt - qui sont sans doute discutables, qui pourraient peut-être « maigrir », pour faire place à d'autres ou bien en majorer d'autres.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Il faut revoir les services votés !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Peut-être, monsieur le rapporteur spécial, j'y suis prêt.

Telle est la réponse que je voulais, entre autres, vous apporter, monsieur le rapporteur spécial.

L'avenir de l'agriculture, de notre agriculture, existe. Affirmer qu'il existe, c'est non pas nier ce que la plupart d'entre vous ont décrit avec intelligence, avec cœur et avec générosité, à savoir les difficultés que connaissent aujourd'hui nos agriculteurs, mais essayer plutôt de resituer ces derniers dans un cadre plus vaste et dire à des hommes et des femmes qui souffrent aujourd'hui qu'ils peuvent, sous certaines conditions et moyennant la solidarité de la profession et de la nation, repartir de l'avant et qu'ils n'ont pas démerité.

Je répondrai maintenant plus directement à certaines questions qui m'ont été posées.

Il en est une qui est revenue très souvent dans vos propos, elle concerne l'enseignement. Beaucoup d'entre vous, après avoir bien voulu reconnaître que nous avons fait des efforts dans ce projet de budget en faveur de l'enseignement et de la formation, ont souhaité obtenir quelques informations supplémentaires. Je vais donc leur dire ce que je sais ce soir, ce que j'ai dans mes notes et dans ma tête.

Monsieur Vecten, je peux vous assurer que tout sera fait pour que les établissements d'enseignement privé agricole soient normalement équipés dans le domaine informatique. Nous trouverons, dès 1989, près de 5 millions de francs qui nous permettront de réaliser sur trois ans le programme nécessaire.

Vous m'avez également interrogé sur les bourses. Je vous confirme que nous avons anticipé sur l'effort envisagé par le ministère de l'éducation nationale. Aussi avons-nous prévu un crédit supplémentaire de plus de 18 millions de francs, qui doit nous permettre d'assurer la parité entre les bourses de l'enseignement agricole et celles de l'enseignement privé.

Nombre d'entre vous se sont inquiétés du maintien de l'effort entrepris pour la revalorisation du statut des enseignants. Je ne peux que répéter à M. Minetti et aux autres orateurs les propos que j'ai tenus à l'Assemblée nationale : non seulement l'effort sera maintenu, mais il est prévu, dès cette année, un certain nombre de mesures qui l'assureront. Nous continuerons à avancer vers l'égalisation des statuts et des rémunérations entre les enseignants du secteur agricole et ceux de l'éducation nationale.

Nous souhaitons, je le confirme aussi, l'arrivée d'agrégés dans l'enseignement agricole. Nous considérons qu'il s'agit d'une mesure positive. Tout ce qui pourra rapprocher - je dis bien « rapprocher » et non « confondre » - l'enseignement agricole et l'éducation nationale, tout ce qui pourra assurer de meilleures passerelles entre les enseignants, entre les élèves, mérite d'être encouragé et je l'encouragerai.

Sur la répartition des crédits entre les différentes formes de l'enseignement agricole privé, il y a là ni surprise ni mystère. Elle correspond à la mise en œuvre systématique des lois de 1982. Je confirme sur ce point que les décrets qui concernaient les enseignants de l'enseignement agricole privé seront bien signés au début de l'année 1989 et qu'ils pourront donc - je réponds à deux d'entre vous - être appliqués dès la rentrée de septembre 1989.

Le décret créant les conseils régionaux entrera en application normalement. Cela nous permettra de résoudre quelques-unes des questions qui m'ont été posées, en particulier par M. Gouteyron qui se plaignait du manque de concertation pour les ouvertures de classes. J'espère qu'avec le conseil régional nous réaliserons cette décentralisation dont parlait votre collègue, décentralisation qui permettra, grâce à une meilleure entente sur le terrain, des ouvertures de classes conformément à ce qui devrait être un schéma prévisionnel dans chacune des régions.

Tels sont les points les plus importants auxquels je souhaitais répondre sur l'enseignement privé.

Quelques questions portaient sur la formation. Plusieurs d'entre vous, en particulier à la fin du débat, ont fait état de ces stages d'agricultrices dont la rémunération n'aurait pas été totalement prévue. Je confirme, là encore, les propos que j'ai tenus à l'Assemblée nationale, à savoir que nous avons trouvé des crédits nécessaires pour que ces stages soient rémunérés normalement.

Beaucoup d'entre vous m'ont ensuite interrogé sur la fiscalité. Vous avez fait porter l'essentiel de vos réflexions et de vos critiques sur la charge que représente l'impôt foncier non bâti. Je les partage. J'entends bien que cet impôt apparaît désormais, dans beaucoup de régions, à la fois comme un impôt injuste et inefficace, et comme un obstacle à certains besoins que nous affirmons par ailleurs.

Il n'est en effet pas très sérieux de parler d'éventuelles extensifications de l'élevage français tant qu'on n'aura pas touché à l'impôt foncier non bâti. Autant raccourcir le discours, on va plus vite. Il faut y toucher ! Je m'en suis entretenu à plusieurs reprises avec M. le ministre d'Etat chargé de l'économie et des finances et avec M. le ministre délégué chargé du budget.

On ne pourra pas toujours répondre à cette question de l'impôt foncier non bâti, comme nous le faisons les uns et les autres, à savoir qu'il faut effectivement faire quelque chose, mais que c'est très compliqué, car cela touche à la fiscalité locale, qui est très profondément ancrée.

On a envisagé, rappelez-vous, de réviser les bases de l'imposition en 1986. Mais, après avoir sorti quelques simulations, on a vite refermé la boîte, et avec un gros cadenas, (*Sourires*) sous le prétexte qu'il ne fallait pas y toucher, que c'était un sujet « explosif » !

Cette fois, le Gouvernement est décidé à aller de l'avant sur cette question. Il faut que nous bougions. Je le souhaite et je ferai mon travail dans ce domaine comme je l'ai fait encore aujourd'hui. Le ministre délégué est prêt, il me l'a confirmé, à modifier l'impôt foncier non bâti dès le collectif de 1988. A nous de lui faire des propositions ; nos collaborateurs y travaillent déjà. Je souhaite donc que nous y parvenions et que nous arrivions à faire « bouger » les choses sur cette question. Certes, nous ne la résoudrons pas d'un coup, je ne le crois pas possible, mais au moins l'essentiel est-il de rapidement nous engager dans une telle réforme.

Tout à l'heure, je ferai, si vous me le permettez, la même réponse à propos, par exemple, de la prime d'incorporation des céréales dans l'alimentation du bétail. C'est très difficile à obtenir car c'est très compliqué. Mais, là encore, l'essentiel est de mettre l'engrenage en route. Pour l'impôt sur le foncier non bâti, c'est aussi ce qui est important. Après en avoir discuté avec M. Charasse, c'est ce que je voulais dire en réponse à toutes les demandes que vous avez formulées et à toutes les questions que vous avez posées.

Ensuite, mesdames et messieurs les sénateurs, pour essayer de vous répondre globalement, j'aborderai les questions relatives à la production laitière, en particulier en montagne. Vous y êtes revenus à plusieurs reprises et elle semble être l'une des préoccupations majeures à l'heure actuelle.

Oui, c'est un problème complexe. Je peux même vous confier que c'est celui qui me paraît le plus inquiétant et le plus difficile à résoudre parce que nous risquons de ne pas sortir de la situation de tension dans laquelle nous sommes au cours de cette campagne.

Nombre d'entre vous m'ont demandé de faire quelque chose ; vous-même, tout à l'heure, monsieur Huriet.

Faites quelque chose. La Lorraine vous attend », m'avez-vous dit. Le Cantal vous attend. Le Puy-de-Dôme vous attend. Le Maine-et-Loire vous attend. La Loire-Atlantique vous attend. La Manche vous attend. La Bourgogne vous attend, etc.

Quant à moi, je suis obligé de vous le dire, la position que je dois prendre ce soir devant vous et, au-delà de vous, devant les producteurs, est bien difficile pour un ministre de l'agriculture ! Ces quantités de lait que vous me demandez au nom des producteurs, je ne les ai pas.

Aujourd'hui, le ministre de l'agriculture ne peut pas demander à l'office du lait de mettre à la disposition d'un producteur, d'une productrice, d'un cas douloureux un litre de lait de référence supplémentaire parce qu'il n'existe pas. Ceux d'entre vous qui ont des responsabilités dans le secteur laitier le savent. Tout ce que nous avons récupéré, vous le savez très bien, nous l'avons réparti après en avoir longuement débattu avec les organisations agricoles pour essayer de le mettre à la disposition de ceux qui en avaient le plus besoin. Sachez que nous l'avons fait en ayant conscience de la difficulté. Nous l'avons fait - il faut sans doute y voir le signe de notre souci commun - dans la plus parfaite concertation, comme certains d'entre vous peuvent en témoigner.

A aucun moment, dans la recherche d'une solution à ce problème des pénalités laitières, il n'y a eu entre le ministre de l'agriculture, la direction de l'office du lait et les responsables professionnels concernés la moindre opposition. On ne pourrait pas mettre une feuille de papier à cigarette entre ce que le ministre de l'agriculture a décidé pour gérer ces pénalités laitières et la position des professionnels de la filière. Nous avons essayé de le faire ensemble parce que nous avons conscience de la difficulté.

Chaque fois que nous avons pu récupérer le moindre quota mort, la moindre quantité supplémentaire, vite, nous l'avons retourné soit aux laiteries, soit aux commissions mixtes, en leur demandant d'essayer de faire face aux cas les plus difficiles, ceux dont vous me parlez.

Aujourd'hui, je n'ai plus rien à distribuer. J'espère qu'à la fin de l'année laitière, c'est-à-dire vers le mois de mars, nous aurons quelques quantités, peut-être parce que certains programmes de départ auront un peu mieux fonctionné que prévu, parce que nous en aurons récupéré en vertu des obligations que nous avons vis-à-vis de ces agriculteurs qui avaient conclu, avant 1983, un programme de non-commercialisation du lait. Tout cela est compliqué, mais nous sommes quotidiennement à l'affût de ce qui peut être mis à la disposition des producteurs.

Voilà la réponse que je dois vous faire. Toute autre réponse, mesdames, messieurs les sénateurs, serait contraire à mon ambition, à mon langage, à mon engagement.

Je dois même être encore plus inquiet : si les actuelles pénalités laitières pèsent lourd sur mes épaules de ministre, aujourd'hui, le risque de futures pénalités laitières m'inquiète encore davantage. En effet, à l'heure actuelle, dans certaines régions, les producteurs ont déjà dépassé leur référence pour l'année en cours, qui se termine en avril 1989.

Est-ce à dire qu'il y aura de nouveau, l'an prochain, des pénalités ? D'après les hypothèses de l'office du lait, elles ne seront pas petites. Ce ne serait plus possible !

Mesdames, messieurs les sénateurs, élus responsables, il faut que vous m'aidiez ! Il faut, si vous le voulez bien, que ma voix porte. Attention ! il n'est pas question de payer les pénalités de 1987-1988 en dépassant la référence de 1988-1989 parce que, au bout du compte, les pénalités seront toujours là.

Monsieur Minetti, il n'est pas question non plus que quoique se substitue à ces pénalités. Ce n'est pas possible ! Non seulement à cause du règlement communautaire, que vous récuseriez peut-être, mais en raison de la vigilance de nos partenaires européens, avec lesquels nous nous sommes mis d'accord pour décider cette opération des quotas laitiers. Imaginez-vous que les producteurs hollandais ou allemands laisseraient faire tel ou tel Etat membre qui voudrait se substituer aux producteurs au moment d'acquitter les pénalités ? Ce n'est malheureusement pas possible ! Nous sommes donc face à une situation qui exige de nous à la fois courage et solidarité.

Je suis prêt à réaffirmer ici ce que j'ai déjà affirmé au mois de juin : nous devons faire en sorte qu'aucun producteur ne soit contraint de renoncer à son exploitation, à son atelier laitier, pour cause de pénalité. Voilà pourquoi j'ai ouvert la procédure des agriculteurs en difficulté et accéléré tous les versements d'aide sociale, d'aide au litre de lait, auxquels les producteurs laitiers avaient droit. Cela signifie aussi qu'en fin de campagne - je l'ai dit - nous devons examiner ensemble les situations les plus difficiles. Nous le ferons.

Je souhaite qu'avec l'aide de la profession et des entreprises - je dis bien des entreprises - nous parvenions à tenir cet engagement. Nous y avons tout intérêt car, si les hypothèses inquiétantes que j'ai évoquées devant vous, par malheur, se réalisaient, c'est une autre année de pénalités qui commencerait à courir et, à ce moment-là, certains producteurs, et pas seulement des petits producteurs, risqueraient fortement de devoir s'arrêter.

Malgré cette situation difficile, je veux réfléchir, discuter avec les organisations agricoles - je vous en rendrai compte, car vous m'interrogerez - sur les modifications, les améliorations que nous pourrions apporter, dès l'an prochain, au système des quotas.

Pour ma part, j'ai deux objectifs : l'efficacité de notre filière - il faut que nous y pensions - et la transparence.

La transparence, parce que les agriculteurs, les producteurs de lait, qui sont gens raisonnables, n'admettent pas - M. Huchon l'a dit tout à l'heure - d'être contraints de soupçonner le voisin.

Sur ces deux principes, dont je me suis déjà entretenu avec certains d'entre vous qui exercent des responsabilités professionnelles, je suis complètement ouvert, je n'ai pas *d'a priori*. Nous en discuterons et, si nous nous mettons d'accord sur un certain nombre de modifications, j'aimerais que nous puissions les proposer à la Communauté dès le mois de janvier. Voilà ce que je voulais dire à propos du lait.

J'en viens à certaines questions d'actualité.

MM. Sordel et Souplet m'ont interrogé sur le Crédit agricole. Je ne sais pas si, demain, à l'Assemblée nationale, on me posera la même question, mais je ne peux pas me défilier.

Il faut que nous discussions avec le nouveau Crédit agricole d'une convention entre lui et l'Etat, c'est-à-dire que nous définissions les obligations qui peuvent unir cette nouvelle société aux pouvoirs publics pour assurer le meilleur financement possible de l'agriculture.

A l'heure actuelle, la discussion est en cours. En effet, une convention de cette importance suppose à la fois que nous soyons sûrs de ce que nous cherchons, les uns et les autres, et que chacun s'exprime. Pour ma part, je pourrai donner le point de vue du ministre de l'agriculture sur cette affaire.

Le problème essentiel, me dit-on, est de savoir si l'on maintiendra le monopole de la distribution des prêts bonifiés au Crédit agricole. Il s'agit, en effet, d'une question importante, mais je ne suis pas certain que ce soit la question essentielle. L'essentiel est de savoir quel système sera le plus efficace, dans les années à venir, pour assurer le financement de l'agriculture, ce qui entraîne une question subsidiaire : comment garantir le risque agricole, c'est-à-dire comment assurer aux banques qui financent la production agricole qu'elles peuvent le faire, afin qu'elles ne se contentent pas de financer les opérations les plus rentables et pour que tout le monde y ait accès ? Il convient d'examiner ces différentes possibilités sans se braquer tout de suite sur l'une ou l'autre.

Je ferai simplement remarquer que le maintien pur et simple, j'allais dire sans frein, du monopole du Crédit agricole pose problème tout simplement parce que la caisse nationale de crédit agricole - je ne le conteste pas - a changé de statut. Ce qui était facile ou comme allant de soi avec un établissement public, agissant au nom du service public, devient beaucoup moins évident - on le comprend - lorsqu'il s'agit d'une société anonyme. Il faut donc que nous recherchions en toute clarté et objectivement, je l'espère, sans aucun *a priori*, les meilleures solutions pour les agriculteurs.

Ce que je puis dire, en tout cas, à ceux qui m'ont posé cette question - mais ils le savent sans doute déjà - c'est que mon seul critère, dans la discussion, sera celui de l'efficacité pour les agriculteurs et leurs besoins de financement. Nous arriverons certainement à trouver une solution. Au demeurant, j'espère que, désormais, la situation sera plus tranquille

et que nous pourrions discuter de cette question avec le Crédit agricole et les organisations professionnelles dans le calme.

Plusieurs d'entre vous m'ont interrogé sur les problèmes communautaires et internationaux, sur le règlement bovin, le règlement ovin, la prime d'incorporation, l'éthanol, sans oublier les négociations du G.A.T.T.

La réforme du règlement bovin arrive dans sa phase finale ; nous en parlerons à la mi-décembre. J'ai continué à me battre sur une ligne que vous connaissez, pour une intervention plus souple et plus efficace. Il est vrai qu'il est assez difficile de défendre la pérennité d'un système qui nous avait contraints, à un moment, à compter plus de 800 000 tonnes de viande bovine en stock et à décider des opérations de déstage sur le marché international qui nous ont coûté, non pas tant en argent, mais en relations politiques avec certains pays du tiers monde, plus que ce que nous avons dépensé pendant des années pour financer l'intervention. Je pense, notamment, à ce que nous avons dû faire, en 1986, à propos de l'Amérique latine. Nous n'avons pas fini de payer, en termes politiques, les 150 000 tonnes de viande que nous avons vendues au Brésil à 6 francs le kilogramme alors que l'Argentine était désireuse d'en vendre à 9 francs le kilogramme.

Nous ne devons donc pas rester bloqués. Il nous faut sauvegarder les intérêts de nos producteurs, et pour cela je me bats afin que nous conservions dans le règlement bovin un filet de sécurité qui permette l'ouverture de l'intervention dès lors que le prix de marché aurait atteint un certain pourcentage du prix d'orientation. Sur ce point, je n'ai pas l'intention de céder.

Sur le règlement ovin, je garde toujours la même position. La négociation ne s'est pas nouée parce que la France est le seul pays qui pose le préalable du volet externe. En effet, comment parler d'un système de primes tant que l'on ne s'est pas mis d'accord sur le prix d'entrée de la viande que nous importons aux seules fins de chercher à relever le plus possible le prix du marché intérieur afin de supprimer certaines primes qui ne profitent qu'aux Britanniques ?

Sur ce point, la négociation sera également difficile parce que, sur ces organisations de marchés aussi bien bovin qu'ovin, nous sommes un peu isolés.

M. Emmanuel Hamel, tout à l'heure, avec d'ailleurs beaucoup de courtoisie, a rapporté le sentiment de certains agriculteurs qui se demandent s'ils sont bien défendus à Bruxelles.

Monsieur le sénateur, il ne m'appartient pas de répondre à cette question : c'est à vous et à d'autres d'en juger.

Je vous ferai cependant remarquer que, sur les questions agricoles, puisque vous vous êtes fait l'écho de cette réflexion, nous nous ne sommes pas, malheureusement, dans la position confortable de Mme Thatcher.

En effet, les Britanniques, sur les questions agricoles, ont un noyau dur, c'est le règlement ovin. Le règlement ovin leur va, si je puis dire, comme un gant. Il a été conçu pour eux et ils en ont profité. Pour le reste, il y a toujours quelqu'un qui se bat à leur place. Quelle situation confortable pour négocier !

En revanche, le ministre français, quel que soit le volume de sa voix, sa capacité à faire plus ou moins de bruit, doit se battre sur tous les dossiers, et vous le savez très bien : les céréales, c'est nous ; le lait, c'est nous ; la viande bovine, c'est nous ; la viande ovine, nous sommes demandeurs ; la destination, c'est nous ; les droits de plantation, c'est nous ; le sucre, c'est nous ; la chute du marché porcin, c'est nous ; la prime d'incorporation, c'est nous ; les oléagineux protégés, la quantité minimale garantie qui est trop haute, c'est nous ! Cela complique quelque peu le jeu de la négociation.

Certes, nous devons faire respecter nos intérêts, mais la situation a changé par rapport à l'époque où l'on pouvait gérer l'Europe - où nous avions peut-être, nous Français, le sentiment que c'est ainsi qu'il fallait la gérer - à coup de crise ! En déclenchant une crise, on faisait avancer l'Europe, mais nous étions six. Aujourd'hui, celui qui crée une crise a perdu : nous sommes douze, et l'on décide à la majorité qualifiée !

Nous devons, entre responsables, réfléchir sur l'adoption d'une telle attitude. En effet, nous ruinons parfois certaines de nos positions de négociations et de discussions avec nos partenaires, justement parce que nous faisons comme si nous

étions encore au début des années 1960 où la France avait pris l'habitude de gérer quelque peu sa propre présence par la tension.

Il faut aujourd'hui que nous cherchions à constituer lentement - c'est moins spectaculaire - mais avec ténacité des majorités et que nous nous fassions des alliés.

Il me semble, monsieur le sénateur, que c'est ainsi que j'ai fait entrer dans le circuit de la négociation une revendication française à laquelle nous tenions beaucoup : la prime d'incorporation des céréales dans l'alimentation du bétail.

Je ne vous cacherai pas qu'au mois de juin cette prime avait disparu. Personne n'en voulait plus, malgré l'engagement pris lors du sommet des chefs d'Etat. Tout le monde était bien content de l'enterrer et le collège des commissaires n'avait même pas pu prendre délibération sur un projet de prime d'incorporation.

Avec ma manière et beaucoup d'entêtement, nous sommes arrivés à constituer une majorité au moins suffisante dans le collège des commissaires pour qu'une proposition formelle soit adoptée et soumise au conseil des ministres.

Nous avons maintenant, sur la table du conseil des ministres, une proposition de prime d'incorporation des céréales dans l'alimentation du bétail. Est-elle bonne, est-elle mauvaise ? L'important, c'est qu'elle soit là, et il me reste maintenant à poursuivre le travail au sein du conseil des ministres, c'est-à-dire susciter, organiser une majorité qui acceptera cette prime d'incorporation.

C'est l'attitude que j'adopterai sur les dossiers communautaires.

Quand il faudra dire « non », je le dirai ; je suis tout à fait capable de dire « non » et de ne pas bouger. Mais on ne peut dire « non » tout le temps quand on est demandeur sur nombre de dossiers. On peut dire « non » lorsqu'il le faut, mais après avoir épuisé toutes les possibilités d'accord au sein d'une Communauté dont la gestion a beaucoup changé depuis que nous sommes douze. Ne l'oublions pas : douze, ce n'est pas six, ce n'est pas non plus deux fois six, c'est un changement de nature ; c'est déjà un petit Parlement. Vous en savez quelque chose, et vous savez comment cela fonctionne.

J'aborderai enfin quelques points qui sont peut-être moins importants, en tout cas qui n'exigent pas un tour d'horizon aussi complet que les problèmes européens.

Plusieurs d'entre vous m'ont interrogé sur les problèmes d'aménagement du territoire, de l'espace rural et ont tenu les propos auxquels je m'attendais sur le F.I.D.A.R. et le F.I.A.M. Le Gouvernement a entendu ces critiques et a essayé d'y porter remède. Certains ont dit que ce n'était pas suffisant. J'en prends acte. Tout de même, un certain effort a été consenti !

Dans le prolongement de ces réflexions, plusieurs d'entre vous m'ont interrogé sur l'hydraulique, notamment M. Belcour. Je peux vous indiquer que nous apporterons, en grande partie, une réponse à cette demande au cours du débat sur le collectif budgétaire. Ainsi pourront être augmentés, de manière tout à fait significative, ces crédits qui sont en effet essentiels pour maintenir la compétitivité de notre agriculture.

Deux d'entre vous ont évoqué les difficultés des C.U.M.A. Je confirme simplement ce que j'ai dit dans mon exposé introductif : au cours de l'année 1989, la dotation-bonification des C.U.M.A. sera augmentée de telle sorte qu'elle puisse en effet réduire les files d'attente.

M. Dubosq et M. Authié m'ont interrogé sur la loi montagne. Où en sommes-nous ? J'ai demandé à un petit groupe de travail tout simple d'établir le bilan systématique de l'application de cette loi, non pas tant pour envisager des prolongements législatifs - c'est en effet un dispositif qui a été accepté par l'ensemble des responsables de la montagne - mais pour faire le bilan au bout de quatre ans : qu'est-ce qui a marché, qu'est-ce qui n'a pas marché ?

Nous essaierons, au cours de l'année prochaine, de tirer, avec la fédération de l'économie montagnarde, mais aussi avec l'association des élus de la montagne, qui avait un peu porté ce projet de loi, un bilan de son application, et peut-être de relancer un certain nombre d'actions dans le secteur de la montagne.

Je suis, monsieur le sénateur, comme vous, attaché au maintien de l'activité agricole en montagne. Je souhaite que nous le fassions de manière simple et, je l'espère, efficace en tirant les leçons de l'expérience.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je devrais encore répondre à bien d'autres questions, mais, sauf à prolonger trop longtemps ce débat, je ne pourrai le faire et je vous prie de m'en excuser.

Monsieur Louisy, nous avons l'intention de relancer la réforme foncière, et j'ai demandé à l'inspection générale de l'agriculture de me faire des propositions. J'examinerai avec vous les modalités de l'indemnisation des producteurs après la tempête dont vous avez parlé.

Monsieur Henry, les opérations d'hydraulique et d'électrification doivent se poursuivre normalement. Je demanderai - c'est tout ce que je pourrai faire - au Crédit agricole s'il envisage d'ouvrir une agence à Mayotte. Je souhaiterais bien pouvoir visiter votre île, monsieur le sénateur.

Le travail que nous avons accompli depuis ce matin éclaire suffisamment à la fois mes orientations et ma disposition à l'égard des responsables et des élus que vous êtes. Je souhaite que nous ayons la possibilité d'améliorer encore les moyens mis à la disposition de notre agriculture.

Lors de l'examen du collectif budgétaire dont vous aurez à débattre bientôt, vous verrez que l'agriculture n'a pas été oubliée. Les questions que vous m'avez posées, et même certains amendements que vous avez déposés et qui recevront une réponse dans le collectif sont les signes que nous étions, en quelque sorte, quelles que soient nos options politiques, les uns et les autres, sur la même longueur d'onde : quand vous parlez d'hydraulique ou des offices, je comprends qu'il existe des besoins et qu'il faut essayer de les satisfaire.

Je dirai, en conclusion de ce long débat, et peut-être de ce trop long propos, que j'ai été à la fois intéressé et impressionné par vos interventions, votre ton, votre sens du dialogue et de l'ouverture.

Ce travail commun - c'est ainsi en tout cas que je le considère - pourra-t-il, dans un instant, lorsque nous aurons délibéré, trouver sa conclusion dans le vote du budget de l'agriculture ? Je l'espère. (*Applaudissements sur les travées socialistes, de la gauche démocratique et de l'union centriste.*)

**M. le président.** Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'agriculture et de la forêt et figurant aux états B et C.

## ÉTAT B

**M. le président.** « Titre III, plus 235 465 773 francs. »

La parole est à M. François.

**M. Philippe François.** Tout au long de cette journée, nous avons entendu ceux d'entre nous qui sont les mieux avertis des légitimes préoccupations de l'agriculture française. Personne ici, monsieur le ministre, ne mettra en doute votre bonne volonté - vous l'avez prouvée tout à l'heure avec beaucoup d'émotion - et chacun reconnaîtra volontiers votre compétence, soutenue par une expérience professionnelle incontestable.

Cependant, l'action du ministre de l'agriculture de notre pays reste aujourd'hui prisonnière de cette sempiternelle façon de gérer les affaires à partir de certains préjugés qui empoisonnent, vous le savez bien, la vie politique actuelle.

Bien sûr, le projet de budget de l'agriculture pour 1989 progresse moins rapidement que le budget de l'Etat. Mais alors, monsieur le ministre, ne nous faites pas croire le contraire ! Personne, en effet, ne croirait que vous pensez ce que vous dites.

Ce projet de budget manque d'ambition - vous l'avez presque dit vous-même. (*M. le ministre fait un signe de dénégation.*) C'est le reproche principal qu'on peut lui faire. En effet, il ne confirme pas les mesures sectorielles annoncées lors de la dernière conférence agricole ; il n'engage pas de moyens suffisants pour permettre une véritable politique d'orientation des procédures et des productions ; il ne comporte pas d'action vigoureuse en matière d'aménagement rural et masque même, dans le maintien global des crédits, un certain désengagement de l'Etat ; il n'assure pas la nécessaire modernisation des établissements d'enseignement agricole privés et décentralisés ; il n'apporte pas - vous l'avez dit vous-même - d'espoir en matière d'impôts fonciers ; il rappelle trop cette attitude de faiblesse affirmée au sommet de Fontainebleau, où la France s'est agenouillée devant ses partenaires qui ont vu, sans s'y attendre, exaucé un vœu inespéré.

L'agriculture française attendait du Gouvernement de la République une attitude ferme et décidée, une volonté exprimée de gagner la bataille - il s'agit bien, en effet, d'une bataille, celle des décennies prochaines. Elle espérait que le Gouvernement tracerait devant le monde la trajectoire d'une économie prépondérante, économie qui fit notre histoire et qui devrait, naturellement, contribuer, pour une part essentielle, à notre avenir.

Aussi, monsieur le ministre, le groupe du R.P.R. votera contre ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix les crédits figurant au titre III. (*Ces crédits sont adoptés.*)

**M. le président.** « Titre IV, plus 808 862 617 francs. »

Par amendement n° II-10 rectifié, MM. Arzel, Genton, Vecten, Machet, Daunay, Souplet, Le Cozannet, Huriet et Alduy proposent de réduire ces crédits de 500 000 francs.

La parole est à M. Arzel.

**M. Alphonse Arzel.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cet amendement a pour objet d'attirer l'attention du Gouvernement sur l'absolue nécessité de favoriser l'animation en milieu rural.

J'ai écouté tout à l'heure avec beaucoup d'intérêt les propos de M. le ministre de l'agriculture. Je comprends que les choses ne soient pas toujours faciles. Mais s'il est un domaine qui n'est jamais aidé comme il conviendrait, c'est bien celui de l'animation en milieu rural.

On parle beaucoup d'aménagement du territoire. Mais comment voulez-vous, monsieur le ministre, que des volontaires viennent s'installer sur des terres en friche dès lors que rien n'est susceptible de créer un climat social et une animation ?

Telle est la raison pour laquelle nous estimons que les crédits consacrés à l'animation en milieu rural ne sont pas suffisants. Nous proposons donc de réduire de 500 000 francs les crédits du chapitre 44-92 - forêts : interventions - et de majorer d'une somme identique le chapitre 43-23, article 40, regroupant les crédits destinés aux foyers ruraux.

Tel est l'objet de l'amendement n° II-10 rectifié.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** L'amendement n° II-10 rectifié est intéressant et je comprends donc le souci de M. Arzel et de ses collègues de vouloir majorer les crédits en faveur des foyers ruraux.

Cela dit, l'Assemblée nationale, lors de la seconde délibération sur le chapitre 43-23 relatif à l'animation rurale, a dégagé un crédit supplémentaire de 4 millions de francs. Vous avez donc partiellement satisfaction, me semble-t-il, monsieur Arzel.

En outre, le gage proposé sur les forêts me paraît gênant, compte tenu des besoins importants existant dans ce domaine.

Je me contenterai donc de m'en remettre à une « sagesse modérée » du Sénat sur l'amendement n° II-10 rectifié.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le président, je partage le souci de M. Arzel et de ses collègues à propos des crédits d'animation rurale. En effet, je rappelle que l'Etat apporte une aide au fonctionnement des établissements d'enseignement ainsi qu'aux organisations et associations qui s'occupent du développement culturel de notre monde rural.

Cette action revêt pour moi une très grande importance ; je souhaite que les établissements d'enseignement prennent vraiment en charge la quatrième orientation de la loi de 1984, celle qui concerne justement l'animation.

Nos établissements d'enseignement doivent devenir des foyers de culture. De même, les associations qui prennent en charge la dimension culturelle des milieux ruraux et de ceux qui y travaillent doivent être reconnues et aidées.

C'est la raison pour laquelle je vous confirme, monsieur Arzel, que les crédits d'animation rurale augmenteront de 4 millions de francs en 1989. J'ajoute que je veillerai, au cours de l'année 1989, à ce que les différentes activités soient normalement financées et que le projet de budget pour 1990 manifeste, peut-être plus clairement encore, cette orientation

vers la dimension culturelle de l'activité agricole et du milieu rural, pas simplement pour lui-même, mais aussi vis-à-vis de l'extérieur. En effet, cela fait partie non seulement de notre tradition et de notre culture, mais aussi de l'affirmation même de notre pays.

Je crois donc, monsieur le sénateur, que vous avez obtenu satisfaction. En conséquence, je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement.

**M. le président.** Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-10 rectifié.

**M. Jacques Delong.** Je demande la parole, contre l'amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Delong.

**M. Jacques Delong.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai lu avec une surprise certaine le texte de l'amendement n° II-10 rectifié.

Je ne me prononcerai pas sur la pertinence ou la non-pertinence de cette réduction de crédits ; mais je ne saurais, en aucun cas, laisser passer sans protester une réduction de crédits portant sur le chapitre 44-92 - forêt : interventions.

La forêt française n'a pas été au premier rang des préoccupations du Sénat au cours de cette journée ; cependant, elle n'est pas taillable à merci. Son rôle écologique, économique et social est trop important pour qu'elle soit ainsi traitée. La forêt française est la plus belle et la plus importante d'Europe ; pourtant, les crédits qui lui sont affectés sont très réduits, beaucoup trop réduits ; nous ne devons pas faire de la forêt française la laissée-pour-compte de la nation.

On ne saurait oublier que la production forestière est la seule matière première, la seule ressource naturelle d'actualité que possède la France, encore qu'elle soit largement sous-utilisée et vendue en l'état.

Je voterais contre l'amendement n° II-10 rectifié s'il était maintenu ; mais je fais confiance à la sagesse de mes collègues.

Bien entendu, s'ils avaient proposé de doubler ces crédits, ma position serait devenue très favorable (*Sourires.*) ; mais cela, monsieur le ministre, vous seul pouvez le faire ! Or, cet amendement vous donne la superbe occasion de montrer l'intérêt que vous portez à la forêt française. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

**M. le président.** Monsieur Arzel, l'amendement n° II-10 rectifié est-il maintenu ?

**M. Alphonse Arzel.** J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention de M. le ministre de l'agriculture et je prends acte de ses déclarations.

Je ne voudrais pas que l'on dise que l'amendement n° II-10 rectifié avait pour objet de pénaliser la forêt. La Bretagne, ainsi que d'autres régions, a connu, voilà à peine plus d'un an, un ouragan qui nous a appris ce que représentait la forêt et quelle était sa valeur. Par conséquent, il serait malvenu de ma part de vouloir supprimer des crédits dans des domaines où nous en avons besoin.

Mon intervention avait surtout pour objet de ne pas laisser oublier le milieu rural.

Une animation est indispensable aux ruraux ; il faut que le fait de travailler et de vivre à la campagne leur apparaisse comme intéressant, en raison d'une certaine animation et, par conséquent, d'une entraide.

Monsieur le président, je retire l'amendement n° II-10 rectifié. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste.*)

**M. le président.** L'amendement n° II-10 rectifié est retiré.

Par amendement n° II-25, M. Caupert propose de réduire les crédits figurant au titre IV de 10 000 000 francs.

La parole est à M. Caupert.

**M. Joseph Caupert.** L'amendement n° II-25 a pour objet d'attirer l'attention de M. le ministre sur les difficultés que rencontrent les S.A.F.E.R. de montagne dans leur travail quotidien, et surtout dans leur tâche d'aménagement du territoire.

Ces difficultés sont dues aux contraintes géographiques qui rentabilisent peu le travail technique dans des zones où le prix des terres reste peu élevé, à la complexité des problèmes fonciers, à l'indivision, aux propriétés « sectionnables », aux difficultés d'évolution des propriétaires, au morcellement

important, à la recherche des propriétaires et cohéritiers, aux indivisions et aux successions non réglées ainsi qu'à la nécessité de travaux importants de cadastre.

De surcroît, le marché foncier fermé nécessite une participation intensive et une présence constante sur le terrain, afin de convaincre pour débloquer des situations et de redonner une certaine mobilité au foncier.

Il résulte de toutes ces difficultés un coût élevé des frais d'intervention par rapport au prix du foncier. C'est la raison pour laquelle j'aurais souhaité que des crédits spécifiques soient ajoutés à ce chapitre.

Toutefois, après avoir entendu cet après-midi, monsieur le ministre, votre décision de prévoir une table ronde pour étudier l'avenir des S.A.F.E.R., particulièrement des S.A.F.E.R. de montagne, et, surtout, après avoir pris connaissance de vos déclarations de Grenoble, je vous fais confiance, monsieur le ministre, et je retire mon amendement. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur les travées de la gauche démocratique et de l'union centriste.*)

**M. le président.** L'amendement n° II-25 est retiré.

Par amendement n° II-26, MM. de Raincourt, du Luart et les membres du groupe de l'U.R.E.I. proposent de réduire les crédits figurant au titre IV de 110 millions de francs.

La parole est à M. Sordel.

**M. Michel Sordel.** Le présent amendement a pour objet d'attirer l'attention du Gouvernement sur l'insuffisance des crédits alloués aux offices interprofessionnels agricoles pour 1989.

Le chapitre 44-53 « Interventions en faveur de l'orientation et de la valorisation de la population animale » est doté, dans le projet de budget pour 1989, de 3 985 millions de francs, soit une diminution de 8,65 p. 100 par rapport à 1988. Cette régression des crédits résulte de la réduction des charges d'intervention.

Mais ces crédits ne permettront pas aux offices de faire face aux besoins d'intervention connus actuellement, à savoir la restructuration des entreprises dans la filière viande, l'aide à la filière porcine, l'adaptation à la directive communautaire relative aux caractéristiques qualitatives et sanitaires des produits laitiers, l'action dans le secteur des fruits et légumes.

Il en résulte au total une insuffisance de crédits de 110 millions de francs, qui pourrait être comblée par un prélèvement d'égal montant sur le chapitre 44-41 « Amélioration des structures agricoles. - F.A.S.A.S.A. ».

Il convient de souligner que les disponibilités dégagées au chapitre 44-41 au cours de la gestion de 1988, du fait de la diminution des versements de l'indemnité viagère de départ, ont permis de financer les engagements pris lors de la conférence agricole annuelle du 25 février 1988 pour 128 millions de francs.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Cet amendement reprend les observations faites par votre rapporteur spécial devant la commission des finances lors de la présentation du projet de budget, et qui sont retracées dans son rapport écrit.

Nous considérons que, cette année, il existe véritablement un problème pour les offices. J'en veux pour preuve que le conseil supérieur d'orientation, qui s'est réuni le 13 octobre dernier, a refusé de procéder à la répartition du chapitre 44-53 pour trois raisons : d'abord, parce que la dotation est en recul, ensuite, parce qu'elle ne consolide pas les bases des décisions de la conférence agricole annuelle du mois de février, enfin, parce que les besoins formulés par les directeurs des offices sont supérieurs de 560 millions de francs au projet de dotation.

C'est la raison pour laquelle il vous est proposé de majorer les crédits du chapitre 44-53 de 110 millions de francs. Cette augmentation, qui est moins élevée que celle que demandaient les directeurs des offices, nous paraît raisonnable. Je dois indiquer que j'ai reçu personnellement, à la commission des finances, tous les représentants des offices français afin de faire le point sur leurs demandes.

Par conséquent, la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je voudrais tout d'abord rappeler que les crédits d'intervention inscrits au titre de la production agricole s'élèvent tout de

même à près de 4 milliards de francs. Cette diminution de 377 millions de francs, c'est-à-dire environ de 8,6 p. 100 par rapport à 1988, s'explique par les économies de constatation concernant les dépenses liées à la réglementation communautaire et les dépenses induites par les mesures d'aide à la cessation d'activité laitière.

A cette occasion, je me permettrai de faire une incidente afin de répondre à une question qui m'a été posée au sujet de la rectification du budget du F.E.O.G.A.

Les responsables du budget de la politique agricole commune ont constaté que, par suite des variations du cours du dollar, mais aussi du prix du marché des céréales, nous avons, cette année, par rapport aux prévisions, réalisé un certain nombre d'économies substantielles et qu'il convenait donc de les remettre à la disposition des Etats membres.

Cette proposition de la Commission a été soutenue avec enthousiasme par le Parlement européen, dont on connaît la propension particulière lorsqu'il s'agit de soutenir la politique agricole commune. Ainsi, de l'argent revient dans le budget des Etats membres de la Communauté économique européenne. Cette situation est-elle surprenante ? Non.

Du point de vue juridique, cette décision est fondée. C'est l'application logique, monsieur François, des décisions prises au sommet de Fontainebleau, dont vous avez parlé. Mais vous avez oublié de dire que le sommet des chefs d'Etat de février 1988 non seulement a confirmé les décisions du sommet de Fontainebleau, mais les a mises en application.

Il s'agissait donc de financer la politique agricole commune jusqu'en 1992, toute la politique agricole commune, mais rien que la politique agricole commune. Comme il y a eu un boni, il nous revient.

Les années précédentes, lorsqu'il a manqué de l'argent pour financer la politique agricole commune, on a fait appel à une contribution exceptionnelle des Etats membres. Il est donc normal qu'on leur retourne l'argent qui n'a pas été dépensé.

Je tiens à dire que cet argent n'est pas, malheureusement, la propriété des agriculteurs, malgré ce que certains ont dit. Il faut même que nous nous méfiions, nous qui sommes proches des agriculteurs, de cette interprétation. Je ne voudrais pas qu'on leur rappelle - certains médias s'en feraient un grand plaisir - que cet argent n'est pas l'argent de la politique agricole commune. Il a été mis à la disposition de l'Europe par l'ensemble des contribuables. Il est donc normal qu'il revienne aux budgets des Etats membres.

La décision qui a été prise par la Commission, confirmée par le Parlement, manque de flair politique. Ce n'était peut-être pas exactement le moment de prendre cette décision. Avant de retourner cet argent aux Etats membres, j'aurais préféré que l'on réfléchisse à l'évolution des marchés internationaux dans les mois à venir et que l'on constitue une petite cagnotte. D'ailleurs, telle a été la position du Gouvernement français.

Je vous signale qu'au conseil des ministres où a été présenté le projet de budget pour 1989, mon collègue M. Charasse a défendu ce point de vue. Il a dit qu'il fallait que l'on soit capable de financer les obligations normales de la politique agricole commune en cas de variations des données qui ont provoqué cette économie.

Cette position ménage les intérêts des agriculteurs et de l'agriculture européenne alors que, peut-être, la Commission s'était précipitée.

Cela dit, les crédits destinés au financement des actions contractualisées et des engagements annuels pris par les offices, c'est-à-dire les dépenses d'orientation nationales, passent de 1 470 millions de francs à 1 532 millions de francs, soit une augmentation de 4,2 p. 100. Ce qui a vraiment diminué dans les crédits des offices, c'est ce qui est lié directement à l'intervention et à la gestion communautaire.

L'augmentation des crédits concernant les actions nationales devrait donc permettre de répondre aux besoins des offices et d'engager les actions nouvelles en ce qui concerne l'accompagnement de la restructuration du vignoble et la nécessaire adaptation du secteur des fruits et légumes.

Je crois que les auteurs de l'amendement avaient largement raison de le présenter, puisque je l'ai devancé en prévoyant un crédit de 110 millions de francs pour les offices dans le projet de loi de finances rectificative pour 1988 qui sera déposé prochainement et dont la répartition doit encore être arrêtée. Je le ferai, bien sûr, en liaison avec le conseil supé-

rieur d'orientation. En tout état de cause, je crois que les engagements pris, en particulier, en ce qui concerne l'aide aux récents investisseurs porcins seront honorés.

Par ailleurs, le gage proposé, le prélèvement sur le chapitre 44-41, ne manquerait pas de créer des difficultés pour le paiement des aides assurées par le C.N.A.S.E.A. et nécessaires à la modernisation des structures agricoles. S'il considère qu'il a ainsi été répondu favorablement aux préoccupations visant au renforcement des actions menées par les offices, M. Sordel acceptera sans doute de retirer l'amendement.

**M. le président.** Monsieur Sordel, votre amendement est-il maintenu ?

**M. Michel Sordel.** Sous le bénéfice de l'information dont M. le ministre vient de nous faire part concernant son intention de déposer un amendement au projet de loi de finances rectificative, nous retirons notre amendement.

**M. le président.** L'amendement n° II-26 est retiré.

Par amendement n° II-27, MM. Daunay, Moinard, Arzel, Genton, Machet, Souplet, Le Cozannet, Huriet, Alduy, de Catuëlan, Chupin, Huchon, Herment, Bernard Laurent, Louis Mercier, Guy Robert et Bouvier proposent de réduire les crédits figurant au titre IV de 200 millions de francs.

La parole est à M. Daunay.

**M. Marcel Daunay.** Le présent amendement a pour objet d'attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'accroître la compétitivité de la production de viande bovine par une réduction des coûts de production.

Monsieur le ministre, vous venez de nous apporter un certain nombre d'éléments de réponse, mais je continue de m'interroger sur votre possibilité d'aller jusqu'au terme de la démarche qu'il est souhaitable de suivre.

Les éleveurs français doivent pouvoir bénéficier des prêts de campagne à taux bonifié. A cet effet, nous proposons une réduction des crédits du titre IV et nous souhaiterions que soit majoré d'une somme identique le chapitre 44-42, regroupant les charges de bonification.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Roland du Luart,** rapporteur spécial. Comme pour le précédent amendement, la proposition faite par M. Daunay et ses collègues reprend exactement les préoccupations de votre rapporteur spécial.

En effet, la production bovine concerne près de 500 000 exploitants actuellement répartis sur l'ensemble du territoire et notre pays dispose d'un cheptel allaitant important qui joue un rôle irremplaçable dans l'aménagement du territoire.

La chute des cours durant ces trois dernières années s'est traduite par une multiplication de cas d'agriculteurs en difficulté et par des problèmes de trésorerie. Je ne rappellerai pas les causes essentielles de la crise de l'élevage, mais je souligne que l'argumentation de M. Daunay est tout à fait justifiée, car aujourd'hui le problème soulevé est réel et mérite d'être examiné avec attention. Il y a certainement des coûts financiers qui profitent à nos partenaires et qui sont d'environ 500 francs par animal pour un éleveur français, comme je l'ai déjà dit ce matin.

Cela dit, le gage que M. Daunay a proposé m'inquiète car il est gênant ; inquiétude plus vive encore que celle de M. Delong tout à l'heure. En effet, prélever 200 millions de francs sur le chapitre 44-92, qui concerne des interventions dont le montant, en 1989, ne progressent pas beaucoup par rapport à l'année précédente, me paraît particulièrement préoccupant.

Aussi, au nom de la commission des finances, je ne peux que m'en remettre à la sagesse du Sénat. Certes, l'initiative de M. Daunay est tout à fait pertinente, mais il ne faut pas déshabiller Paul pour habiller Pierre. M. Delong me comprendra sans doute.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Henri Nallet,** ministre de l'agriculture et de la forêt. Il ne m'est pas possible de m'en remettre à la sagesse du Sénat. Et pourtant... Les auteurs de cet amendement, j'imagine, ne s'attendent pas à avoir satisfaction ce soir. Ils entendent, par cet amendement, poser un vrai problème que je considère comme réel, à savoir le financement de l'élevage. C'est vrai, le cycle d'exploitation dans le secteur de l'élevage d'engraissement conduit les éleveurs à recourir, plus que dans

les autres secteurs, à des financements à court terme puisqu'ils doivent attendre parfois jusqu'à trente mois avant de recevoir la contrepartie de leur travail. Aussi, les éleveurs que je rencontre dans les congrès, dans les réunions ou dans ma propre circonscription invoquent fréquemment la possibilité de bonifier ces crédits à court terme. Si la notion de gestion bonifiée peut se concevoir, la mise en œuvre de ce dispositif se heurte aux raisons que vous connaissez.

Je pourrais vous les rappeler. Mon prédécesseur a sans doute dû le faire ainsi que moi-même en 1985 peut-être. Je vous indique que le premier obstacle, sans doute l'un des plus forts, est l'opposition de la réglementation communautaire à l'octroi des aides. Ensuite, il existe déjà des prêts spéciaux d'élevage consentis à 6 p. 100 susceptibles de financer des acquisitions d'animaux. J'ajoute que la constitution, l'accroissement ou la vente d'animaux d'engraissement et d'élevage sont éligibles aux prêts spéciaux. Je pourrais encore ajouter d'autres objections mais je ne suis pas certain que vous soyez convaincu. Mais ce que je voudrais surtout vous dire, monsieur le sénateur, c'est que je n'ai pas cet argent. Je ne puis donc vous donner satisfaction.

En outre, le gage de 200 millions de francs que vous proposez de prélever sur le chapitre 44-92 devrait, me semble-t-il, soulever un certain nombre de critiques puisque vous diminueriez la subvention de l'office national des forêts alors que la situation financière de celui-ci commence justement à s'améliorer.

En fait, monsieur le sénateur, en déposant cet amendement, vous placez, une fois encore, les pouvoirs publics et nous tous devant une véritable difficulté, à savoir le financement de notre élevage bovin spécialisé. Il s'agit de financer non pas une autre forme d'élevage mais une forme très spécifique d'élevage qui a également quelque rapport avec l'occupation du territoire. Il faudra bien que nous finissions un jour ou l'autre par apporter des réponses à cette demande des éleveurs bovins.

Telles sont les raisons pour lesquelles je vous demande, monsieur le sénateur, après ces explications, de retirer votre amendement.

**M. le président.** L'amendement est-il maintenu, monsieur Daunay ?

**M. Marcel Daunay.** A ceux qui auraient pu penser que l'objectif de cet amendement était de faire prélever des crédits sur d'autres activités qui ont bien besoin d'être prises en considération, je dirai que ce n'était pas notre intention. Il faut que les choses soient bien claires entre nous.

Monsieur le ministre, nous sommes à moitié satisfaits seulement. Nous avons atteint un des objectifs que nous nous étions fixés. Je désirais, une fois de plus, attirer votre attention sur les difficultés rencontrées par les éleveurs de bovins, mais votre engagement d'examiner les moyens pour que, à l'avenir, la France se mette au diapason économique de ses partenaires de la Communauté européenne me rassure. Sachez cependant que la compétition européenne dans certains pays de la Communauté se déroule avec moins de franchise et moins de loyauté. C'est la raison pour laquelle nous comptons sur vous pour engager dans les prochaines semaines la réflexion et pour prendre les mesures nécessaires à la « mise sur orbite » de notre élevage bovin.

Compte tenu de l'engagement que vous prenez, monsieur le ministre, je retire cet amendement.

**M. le président.** L'amendement n° II-27 est retiré.

Je vais mettre aux voix les crédits figurant au titre IV.

**M. Jacques Delong.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Delong.

**M. Jacques Delong.** Monsieur le ministre, si j'avais fait du latin, j'aurais pu dire, à propos de ce dernier amendement, « *in cauda venenum* » ou « *perseverare diabolicum* ».

**M. Emmanuel Hamel.** Mais il a fait du latin !

**M. Jacques Delong.** Mais comme tout est bien qui finit bien, je n'insiste pas. Les arguments que j'ai développés précédemment sont toujours pertinents. J'aurais tout de même aimé que M. le ministre précisât sa pensée sur l'avenir de la forêt française.

**M. Emmanuel Hamel.** *Bis repetita placent !*

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...  
Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.  
(Ces crédits sont adoptés.)

## ÉTAT C

**M. le président.** « Titre V. - Autorisations de programme, 107 000 000 francs.

« Crédits de paiement, 43 500 000 francs. »

Je vais mettre aux voix les crédits figurant au titre V.

**M. Louis Minetti.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Minetti.

**M. Louis Minetti.** M. le ministre a apporté des réponses contrastées aux questions que j'ai posées tout au long du débat : quelquefois satisfaction, quelquefois refus. Notre vote sera donc un vote contrasté. Nous nous abstenons sur ce titre comme nous l'avons fait sur les autres titres de ce projet de budget.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Le contraste est relatif !

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...  
Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(Ces crédits sont adoptés.)

**M. le président.** « Titre VI. - Autorisations de programme, 1 384 900 000 francs.

« Crédits de paiement, 534 540 000 francs. » - (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi relatives au ministère de l'agriculture et de la forêt.

3

## DÉPÔT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. José Balareello un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la protection sociale et portant dispositions diverses relatives à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 97, 1988-1989).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 104 et distribué.

4

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à ce jour, mercredi 30 novembre 1988, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1989, adopté par l'Assemblée nationale (n°s 87 et 88, 1988-1989).

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

## DEUXIÈME PARTIE

Moyens des services et dispositions spéciales

## Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération

M. Louis Perrein, rapporteur spécial (rapport n° 88, annexe n° 40).

## Justice

M. Georges Lombard, rapporteur spécial (rapport n° 88, annexe n° 22) ; M. Germain Authié, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (Services généraux, avis n° 93, tome IV) ; M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (Administration pénitentiaire, avis n° 93, tome V) ; M. Charles de Cuttoli, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (Education surveillée, avis n° 93, tome VI).

## Recherche et technologie

M. Pierre Croze, rapporteur spécial (rapport n° 88, annexe n° 23) ; M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Recherche scientifique et technique, avis n° 89, tome VIII) ; M. René Trégouët, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Recherche scientifique, avis n° 90, tome VI).

## Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1989

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1989 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

## Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 30 novembre 1988, à une heure vingt-cinq.)

Le Directeur adjoint  
du service du compte rendu sténographique,  
JACQUES CASSIN